

IICA



COMPTE RENDU DE LA CINQUIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE

San José, Costa Rica

9 - 12 octobre 1989

QU'EST-CE QUE L'IICA?

L'Institut interaméricain de coopération pour l'Agriculture (IICA) est un organisme du système interaméricain spécialisé en agriculture. Ses origines remontent à 1942 lorsque le Conseil de direction de l'Union panaméricaine a approuvé la création de l'Institut interaméricain des sciences agricoles.

L'IICA, à l'origine une institution de recherche agronomique et d'enseignement de deuxième cycle pour les tropiques, se transforma progressivement en organisme de coopération technique et de renforcement institutionnel dans le domaine agro-pastoral. Cette évolution fut reconnue officiellement par la ratification, en 1980, d'une nouvelle convention, stipulant que l'IICA aurait comme objectifs de stimuler, d'encourager et d'appuyer les liens de coopération entre ses 31 États membres en vue du développement agricole et du bien-être rural.

Doté d'un mandat ample et flexible ainsi que d'une structure permettant la participation directe des États membres au Conseil interaméricain de l'agriculture et à son Comité exécutif, l'Institut possède des Représentations dans tous les pays membres afin de répondre à leurs besoins en coopération technique.

Les contributions des États membres et les rapports que l'IICA entretient avec 12 pays observateurs, ainsi qu'avec de nombreux organismes internationaux, lui permettent de canaliser d'importantes ressources humaines et financières vers le développement agricole de l'hémisphère.

Le plan à moyen terme 1987-1991, document normatif qui spécifie les priorités de l'Institut, met l'accent sur des actions visant à la réactivation du secteur agro-pastoral comme élément central de la croissance économique. Dans cette optique, l'Institut accorde une importance particulière au soutien et à l'encouragement d'actions destinées à moderniser la technologie agricole et à renforcer les processus d'intégration régionale et sous-régionale.

Pour réaliser ces objectifs, l'IICA concentre ses activités dans cinq domaines fondamentaux qui sont: analyse et planification de la politique agraire, développement et transfert de technologie, organisation et administration du développement rural, commercialisation et agro-industrie, santé animale et santé végétale.

Ces champs d'action reflètent les besoins et les priorités établies par les pays membres ainsi que les sphères d'activité dans lesquelles l'IICA concentre ses efforts et ses capacités techniques, tant sur le plan des ressources humaines et financières que sur le plan des rapports avec d'autres organismes internationaux.

Les pays membres de l'IICA sont: Antigua-et-Barbuda, Argentine, Barbade, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Dominique, El Salvador, Équateur, États-Unis, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République Dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Vénézuëla.

Les pays observateurs permanents sont: Autriche, Belgique, Espagne, France, Israël, Italie, Japon, Pays-Bas, Portugal, République Fédérale Allemande, République Arabe d'Égypte, République de Corée.

IICA



IICA
INDUSTRIA VEQUELA
1989

COMPTE RENDU DE LA CINQUIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE

San José, Costa Rica

9 - 12 octobre 1989

Remerciements

L'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) exprime sa plus vive reconnaissance envers le gouvernement et le peuple du Costa Rica, par le canal de Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, José María Figueres Olsen, aux fonctionnaires de son département, ainsi qu'aux autorités de la ville de San José, toutes personnes dont le concours efficace lui a permis de mener à bonne fin la cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture.

Il exprime, en outre, sa reconnaissance au gouvernement du Canada et à l'excellente équipe des interprètes et traducteurs de langue française qui ont, pendant quatre années, constamment apporté leur concours aux réunions du Conseil et du Comité exécutif.

00001426

TABLE DES MATIÈRES

1. 2. 3. 4. 5.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	1
PROCÈS-VERBAL DE LA CINQUIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE	
Séance préparatoire	17
Première séance plénière	18
Séance inaugurale	21
Deuxième séance plénière	23
Troisième séance plénière	34
Quatrième séance plénière	48
Cinquième séance plénière	65
Séance de clôture	79
RÉSOLUTIONS :	
Résolution No. 153 Procuration générale étendue aux actes de disposition donnée au Directeur général	91
Résolution No. 154 Adoption et mise en marche du PLANALC	93
Résolution No. 155 Information et appui de l'OEA au PLANALC	100
Résolution No. 156 Incorporation du problème de la coca et des autres plantes psychotropes.....	102
Résolution No. 157 Coopération institutionnelle entre le Plan d'action de la FAO et le PLANALC	104

Résolution No. 158	Importance de l'éducation dans la revitalisation de l'agriculture.....	106
Résolution No. 159	Importance du rôle de la femme et des jeunes dans le développement rural et le PLANALC	108
Résolution No. 160	États financiers de l'Institut....	110
Résolution No. 161	Rapports Annuels 1987 et 1988.....	112
Résolution No. 162	Échelle des quotes-parts	113
Résolution No. 163	Programme-Budget 1990-1991	117
Résolution No. 164	Accords, conventions, contrats, lettres d'entente et autres.....	122
Résolution No. 165	Rémunération du Directeur général pour l'exercice biennal 1990-1991 et demande d'étude de la Rémunération du personnel professionnel international.....	136
Résolution No. 166	Désignation des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1990-1991.....	138
Résolution No. 167	Participation de l'IICA au financement du CARDI	140
Résolution No. 168	Proposition de rajustements au Plan à moyen terme 1987-1991.....	142

Résolution No. 169	Amendements aux règlements intérieurs et aux normes de l'Institut visant à refléter les pratiques actuelles de conduite des réunions et de de codification des dispositions contenues dans les résolutions en vigueur des Organes de direction de l'Institut	144
Résolution No. 170	Suite donnée aux résolutions de la quatrième réunion ordinaire du Conseil inter-américain de l'agriculture	176
Résolution No. 171	Rapport sur les activités du CATIE pour l'exercice biennal 1988-1989 et Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers du CATIE.....	178
Résolution No. 172	Modification de la clause dix-huit du Contrat constitutif du CATIE	180
Résolution No. 173	Élection du représentant du Conseil interaméricain de l'agriculture auprès du Conseil d'administration du CATIE	182
Résolution No. 174	Règlement concernant l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural	183

Résolution No. 175	Désignation des membres de la Commission des honneurs	195
Résolution No. 176	Acceptation d'autres candidatures aux distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural.....	197
Résolution No. 177	Médaille agricole interaméricaine 1988 et 1989	198
Résolution No. 178	Prix agricole interaméricain pour les Jeunes Professionnels, 1988	200
Résolution No. 179	Prix de développement agricole interaméricain 1988 et 1989	202
Résolution No. 180	Titre de fonctionnaire honoraire conféré à M. Emilio Montero.....	204
Résolution No. 181	Titre de fonctionnaire honoraire conféré à M. Fernando Suárez de Castro	206
Résolution No. 182	Prolongation du Projet IICA/RNTC	208
Résolution No. 183	Secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle	210
Résolution No. 184	Adoption d'un nouveau nom pour la Salle Jamaïque	212
Résolution No. 185	Tenue de la Xe Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture	214

Résolution No. 186	Siège et date de la sixième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agri- culture	216
SIGNATURE DU RAPPORT		221
RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS.....		225
RAPPORT DE LA COMMISSION DES HONNEURS		229
RAPPORT DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CATIE		233
RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA NEUVIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF		241
MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OEА		247
ORDRE DU JOUR		251
LISTE DES PARTICIPANTS		257
LISTE DES DOCUMENTS		293
FONCTIONNAIRES DE LA RÉUNION		299
DÉCLARATION DE SAN ISIDRO DE CORONADO.....		311
DISCOURS PRONONCÉS À L'OCCASION DE LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE		
Discours prononcé par M. Oscar Arias Sánchez, Président de la République du Costa Rica		317
Discours de M. José María Figueres Olsen, Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica		321

Discours de M. Murray Cardiff, député, Secrétaire parlementaire du Ministre de l'agriculture du Canada, en représentation du Ministre de l'Agriculture du Canada.....	325
Discours de M. Martín E. Piñeiro, Directeur général de l'IICA	329
DISCOURS PRONONCÉS À L'OCCASION DE LA SÉANCE DE CLÔTURE	
Discours de M. David Demacque, Directeur des services agricoles de Sainte-Lucie.....	339
Discours de M. Pedro Bonino, Ministre de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche de l'Uruguay.....	342
Discours de M. José María Figueres Olsen, Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica.....	344
Discours de M. Martín E. Piñeiro, Directeur général de l'IICA.....	350

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Message du Directeur général

En 1985, à Montevideo, en Uruguay, vous m'élisiez au poste de Directeur général de l'IICA. Mon mandat de quatre ans s'achèvera dans quelques mois. C'est pourquoi j'aimerais, par le présent rapport, essayer de vous donner une vue d'ensemble de ce que nous avons fait au cours de ces quatre années, pour m'arrêter ensuite un peu plus longuement sur la situation présente de l'Institut, ses principales réalisations et les défis qu'il aura à relever.

Les États membres m'avaient confié un mandat clair et précis. Ils me demandaient de procéder à un rajustement institutionnel pour permettre à l'Institut de faire face, sur le plan organisationnel et administratif, aux changements survenus dans le secteur agricole de nos pays. Les années 80 ont été une période de l'histoire où les transformations technologiques et économiques ont été extrêmement rapides et importantes, non seulement en Amérique latine et aux Antilles mais aussi dans le monde entier. Par suite de ces transformations, le besoin de procéder à des changements institutionnels assez profonds s'est imposé à nous lors des délibérations des organes politiques de notre institution.

Le large consensus qui existe entre les États membres a abouti au mandat reçu à la troisième réunion ordinaire du Conseil, tenue à Montevideo, par lequel il était convenu de préparer un Plan à moyen terme 1987-1991. Ce plan devait servir de cadre de référence aux activités futures de l'IICA. Un processus complexe d'analyse et de réflexion auquel a participé un groupe compétent de consultants externes, ainsi que la consultation des États membres, ont permis de formuler un plan de travail qui adaptait l'activité de l'IICA aux changements survenus dans la problématique agricole, aux priorités des États membres et à la capacité même de notre institution.

Le Plan à moyen terme 1987-1991 a été adopté par les ministres de l'Agriculture à la réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture au Mexique, en 1986. La mise en application de ce plan fut le premier exercice de réflexion commune sur le nouveau rôle

du secteur agricole dans le contexte d'une crise économique du Continent et des profonds changements survenus dans l'économie mondiale. Cette réflexion visait à préciser le rôle de l'IICA et l'organisation nécessaire pour que celui-ci puisse contribuer de façon maximale au développement des pays membres.

À la lumière de cette analyse et de certains points de vue communs sur la problématique de nos pays en général et du secteur agricole en particulier, et pour donner suite à la nouvelle volonté politique de coopération régionale, les États membres ont approuvé les objectifs du Plan à moyen terme qui consistaient à stimuler, à promouvoir et à appuyer les efforts que déployaient les États membres pour :

- maximiser le développement du secteur agricole ;
- approfondir la modernisation et augmenter l'efficacité de la production agricole ; et
- accélérer le processus d'intégration régionale.

Pour atteindre ces objectifs, les champs d'action de l'Institut ont été redéfinis, et une concentration thématique a été adoptée ; pour ce faire, on a procédé à la sélection des cinq programmes qui constituent les principaux secteurs d'activité de l'IICA :

- I. Analyse et planification de la politique agricole
- II. Création et transfert de technologie
- III. Organisation et administration pour le développement rural
- IV. Commercialisation et industrie agro-alimentaire
- V. Santé animale et santé végétale

Parallèlement à la concentration thématique dans les cinq secteurs ou programmes prioritaires, le Plan à moyen terme met en relief la mission que l'IICA a reçue des pays : concentrer ses efforts sur le renforcement des institutions du secteur, sur l'appui aux pays en matière d'analyse et de formulation de politiques, et sur l'élaboration et l'exécution des projets de coopération technique et d'investissement.

La nouvelle stratégie institutionnelle définie par le Plan à moyen terme comprend des rajustements importants dans la structure opérationnelle de l'Institut, qui se traduiront par des mécanismes d'affectation de ressources plus cohérents et plus transparents, ainsi que par une plus grande souplesse opérationnelle dans l'exécution des projets de coopération technique et un système de supervision et d'évaluation qui amélioreront la qualité technique des activités de l'Institut.

Nous nous sommes attaqués à ces objectifs, en créant en 1987 une série de comités internes qui ont permis la participation systématique des unités techniques aux décisions se rapportant à l'affectation des ressources pour la coopération technique, à la sélection et à la promotion du personnel, ainsi qu'à la coordination et au suivi des activités de coopération technique. Nous adoptons en même temps de nouvelles normes opérationnelles qui précisait les niveaux de responsabilité des différents échelons hiérarchiques, afin de permettre une plus grande décentralisation opérationnelle et administrative, particulièrement dans les bureaux nationaux.

Par ailleurs, dans le courant de l'année 1987 et au début de 1988, nous avons inauguré un nouveau système comptable qui permet un meilleur contrôle financier et fournit des données plus sûres et plus complètes sur l'exécution du budget. En même temps nous commençons à développer, de façon expérimentale, le système d'évaluation qui est aujourd'hui entièrement opérationnel. Le système d'évaluation (voir le Document no 2 dans la série des Documents administratifs) met l'accent sur l'évaluation systématique des principales unités opérationnelles de l'Institut, c'est-à-dire les bureaux nationaux et les programmes. Sa principale fonction est de passer en revue et d'analyser la gestion de ces unités, sur le plan technique comme sur le plan administratif. Il fournit ainsi des données utiles à l'administration. Cela se fait en collaboration avec les experts-conseils externes et en consultation avec les principaux utilisateurs des services de coopération technique.

Pendant cette période, la politique concernant le personnel fut alignée sur les grands axes du PMT et sur les recommandations expresses du Conseil interaméricain de l'agriculture et du Comité exécutif.

Ainsi, le personnel international régulier est passé de 126 personnes au début de 1986 à 74 en 1989, et l'effectif total du personnel international rémunéré grâce aux quotes-parts est passé de 166 personnes en 1986 à 151 en 1989. Cette compression s'est accompagnée d'une augmentation du personnel professionnel local, d'une hiérarchisation des tâches et d'une systématisation de la politique salariale pour l'ensemble du personnel local.

Une fois accompli ce réaménagement institutionnel, l'Institut a pu se consacrer davantage à l'approfondissement de la réflexion sur les problèmes agricoles et sur les domaines d'action prioritaires qui intéressent davantage les États membres.

La Déclaration d'Ottawa et les recommandations de la IXe CIMA, ainsi que les résolutions prises à la quatrième réunion du Conseil ont permis aux pays concernés d'arriver à un consensus sur le rôle de l'agriculture et la nécessité impérieuse de la modernisation de ses moyens de production, qui est la clef des mesures à adopter face à la crise économique dans la région. À partir de ce consensus, on a cerné les tâches prioritaires liées à l'innovation technologique, au développement rural, à la politique économique et au commerce, entre autres, ainsi que le rôle de la coopération internationale souhaité par les États membres.

À Ottawa, les pays ont également donné à l'IICA la mission de préparer en commun un plan stratégique pour la revitalisation du secteur agricole afin que les orientations et les débats de la réunion puissent se traduire par la proposition d'actions concrètes. Nous espérons que ces deux années de dur labeur où sont intervenus un groupe de spécialistes de l'IICA, des experts-conseils de l'extérieur et des spécialistes des États membres qui ont mis leurs connaissances et leur expérience au service de cette mission, répondront aux attentes des pays et que les propositions contenues dans le Plan d'action commune recevront le feu vert pour ainsi permettre non seulement à l'IICA mais aussi aux autres organismes régionaux et internationaux de mener des actions qui contribuent à revitaliser le secteur agricole.

Le regroupement des actions de l'IICA en cinq programmes et l'intense réflexion menée sur les problèmes agricoles face à un

contexte changeant ont permis de cerner, en collaboration avec les organismes techniques des États membres, des domaines d'action prioritaires et des propositions d'action où la coopération technique internationale, et l'IICA en particulier, ont l'occasion de faire une précieuse contribution.

Cette réflexion a abouti à une série de documents techniques sur la préparation du PLANALC et à d'autres documents qui s'inscrivent dans la nouvelle série de documents sur les programmes. Nous sommes convaincus que cette capacité d'analyse et de diagnostic des problèmes agricoles a permis à l'Institut d'élargir sa présence dans les forums internationaux et d'acquérir la réputation d'une agence technique solide et compétente chargée de l'exécution de projets financés à l'aide de ressources extérieures. Dans cette optique, ces activités sont une condition sine qua non de l'amélioration de la qualité technique de la coopération et constituent un apport à l'information et à la formation des cadres moyens des organismes avec lesquels l'Institut collabore dans les États membres.

Ces activités visent également à encourager l'élargissement du rôle du secteur public agricole dans l'analyse et la définition des politiques macro-économiques et des programmes d'investissement qui touchent directement le secteur agricole. Parallèlement à cette tâche, l'Institut a fait avancer la mise en oeuvre de projets sous-régionaux que sous-tendent des politiques sectorielles, surtout dans le domaine des études et de la formation, grâce à l'appui financier des gouvernements suédois et canadien.

Les rapports avec les organismes financiers internationaux ont représenté une activité particulièrement importante, qui s'est traduite par la mise en place d'éléments de coopération technique pour les prêts aux États membres. Cette méthode de travail, qui a vu le jour il y a plusieurs années au Brésil, a pris de l'ampleur avec des activités concrètes au niveau national en ce qui a trait à l'analyse de politiques nouvelles au Mexique, à la mise au point de systèmes d'information et de suivi de politiques spécifiques au Honduras, au renforcement des institutions en El Salvador et au Costa Rica, et à la réalisation d'études sectorielles et d'études de renforcement institutionnel en Argentine.

Dans le domaine de l'innovation technologique, on a fait progresser le renforcement de projets communs, à caractère sous-régional pour la plupart, destinés à mener des travaux de recherche ou à encourager le transfert horizontal de technologies. À la liste des succès d'ores et déjà enregistrés par le PROCISUR, le PROCIANDINO et le PROMECAFE, il faut ajouter désormais le PROCACAO, le RISPAL ainsi que le projet récemment approuvé de soutien aux producteurs de céréales de base pour les pays centraméricains, avec l'aide très importante de la CEE.

Dans ce même axe de travail s'inscrit l'Accord de coopération avec le CARDI, dont nous vous demandons d'autoriser la ratification pour permettre un travail commun dans la Caraïbe. Parallèlement, nous sommes en train de terminer la reformulation du projet IICA-Tropiques pour l'actualiser, lui donner une plus grande envergure et l'adapter aux objectifs prioritaires établis dans le cadre du Pacte amazonien.

Ces initiatives internationales se complètent d'un ensemble d'activités et de projets spécifiques menés au Mexique, au Panama, en République dominicaine, en Jamaïque, au Venezuela, en Équateur, au Pérou, en Argentine et en Uruguay, projets qui visent tous à appuyer des processus de révision de politiques et de renforcement organisationnel et administratif des systèmes nationaux de création et de transfert de technologies.

A partir du mandat d'Ottawa, les activités ont commencé en ce qui concerne la biotechnologie, domaine d'une grande importance pour l'avenir de l'agriculture de la région, mais où l'IICA manquait d'expérience directe. En 1988, en collaboration avec l'OPS, le Département d'État des États-Unis, l'OIE, l'OEA et la BID, nous avons constitué un groupe d'étude sur la question, qui s'est donné comme tâche de préparer les lignes politiques visant à faciliter et à harmoniser les décisions des pays dans cet important domaine. En 1989, ont été publiées les lignes directrices sur la sécurité biologique au niveau du laboratoire et celles concernant la libération dans l'environnement de nouveaux organismes créés par le génie génétique sont en préparation. On prépare également un inventaire des capacités actuelles de la région dans ce domaine et plusieurs actions de prospective technologique visant à prévoir les répercussions possibles de

certaines de ces technologies sur l'agriculture de la région ont déjà été entreprises.

Les projets de développement rural restent un domaine de grand intérêt présentant une importante demande de coopération de la part du Brésil, du Paraguay et des pays de la Région andine et de l'Amérique centrale. Le programme a fait un gros effort pour améliorer les mécanismes de supervision de ces projets et pour utiliser ces expériences en vue d'améliorer la base conceptuelle à partir de laquelle est fournie la coopération technique. Les documents du Programme constituent des apports importants dans ce sens.

Dans ce cadre de référence, la question de la participation de la femme au développement rural reçoit une attention spéciale quant à l'appui à donner à la formulation de politiques et d'actions visant à assurer la participation réelle et effective de la femme.

Quant aux activités de coopération technique spécifique, j'aimerais mentionner, entre autres, les projets venant à l'appui du renforcement institutionnel pour la formulation et l'application de stratégies et politiques pour la petite agriculture au Honduras et en Équateur ; les activités se référant à la communication rurale en tant qu'instrument d'amélioration de la productivité des petites exploitations en Haïti ; la formation en vue de la gestion de petites entreprises rurales en Jamaïque et le renforcement de la capacité technique du Fonds DRI en Colombie.

Les problèmes de diversification agricole, de recherche de nouveaux produits et de développement de l'agro-alimentaire sont des sujets d'un grand intérêt pour la majorité des pays, étant donné leur relation étroite avec les problèmes d'ouverture de marchés et de négociations commerciales. Le Programme IV, en collaboration avec d'autres organismes ayant des responsabilités spécifiques dans ces domaines, a consacré une attention toute particulière à ces questions, par exemple dans des activités spécifiques au Mexique et au Costa Rica.

En même temps, la mise au point de RETADAR (Réseau de technologie appropriée au développement agricole rural) a permis d'établir un mécanisme de liaison et de coopération entre les organismes spécialisés des pays, qui sera d'une valeur inestimable pour la promotion du développement agro-alimentaire rural dans la région.

Cet effort se complète actuellement par des initiatives visant à améliorer la commercialisation intérieure et la promotion de l'agro-alimentaire rural en El Salvador, au Pérou, en Bolivie, en Uruguay, à Trinité-et-Tobago et dans les Îles du Vent.

L'ouverture de marchés et l'intérêt croissant pour l'exportation de produits agricoles ont été accompagnés d'une nouvelle préoccupation pour les problèmes de santé. Aux Antilles, avec l'assistance financière de l'ACDI du Canada, le Programme V développe actuellement un vaste réseau d'information sanitaire qui permettra d'améliorer le suivi et le contrôle des maladies et invasions parasitaires qui frappent la production agricole. De même, le renforcement des laboratoires de diagnostic dans les régions centrale, andine et sud représentent des actions importantes dont l'impact éventuel sur les possibilités de production de ces pays pourrait être considérable. Dans le domaine de la santé végétale, il faut souligner les études réalisées dans différents pays tels que le Brésil, le Costa Rica, le Panama et le Paraguay, entre autres, et qui ont permis de préparer des projets visant à renforcer les organismes chargés de ces services. Dans tous les cas et dans tous les pays, on a encouragé l'usage de pratiques agricoles appropriées et la manipulation sécuritaire des pesticides.

S'agissant des activités du Programme V et conformément aux dispositions de la Résolution no 15 de la deuxième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, je dois vous informer que, sous l'égide de notre Institut, la Commission interaméricaine de santé animale (COINSA) a tenu sa troisième réunion à l'échelle de l'hémisphère à Buenos Aires en juin 1989. On comptait des délégations de 27 pays et des observateurs de 10 organismes internationaux; 17 résolutions ont été adoptées, servant à définir les principes directeurs qui devaient guider l'IICA aussi bien que les autres organisations internationales, dans leurs initiatives de coopération technique visant à renforcer les structures et les services de santé animale

dans les pays de l'Amérique latine et des Antilles. Suivant ces recommandations, l'IICA a collaboré avec le Mexique et le Venezuela pour renforcer leurs structures de laboratoire et leurs services de santé animale en général, et avec le Honduras et le Guatemala pour mettre en oeuvre leurs projets de santé animale financés en partie par la BID.

En guise d'appui aux efforts consentis dans le cadre des Programmes et par les bureaux dans les domaines déjà mentionnés, à partir de 1987, en collaboration avec le Centre de formation de Radio-Pays-Ras, nous avons lancé un projet de communication pour le développement, qui réalise avec succès une activité intensive de formation et d'information pour le secteur agricole.

La mise en marche du PMT et, plus récemment, les efforts liés à la préparation du PLANALC ont été accompagnés d'une initiative importante visant au développement de relations de coopération avec d'autres institutions travaillant dans le secteur agricole et avec les organismes et pays donateurs.

En particulier, et comme nous aurons l'occasion de le voir demain au moment de la présentation du PLANALC, des liens étroits de coopération ont été établis avec les organismes sous-régionaux, tels le SIECA, le JUNAC, et le CARIOOM. Grâce à ces institutions et aux mécanismes de coordination tels que le GISA en Amérique centrale, nous avons réussi à créer un système de consultation et de coordination qui contribue à l'élimination des doubles emplois et évite la dispersion des efforts et des ressources.

Plus récemment, nous avons fait des efforts concrets pour augmenter la collaboration avec la FAO, surtout quant à la coordination en matière de développement de réseaux et de projets multinationaux, et de cours de formation en planification et en gestion de la recherche.

En ce qui concerne les ressources externes, leur montant total a connu une augmentation importante, atteignant 26 000 000 \$ US en 1989. Il y a eu une nette augmentation tant du nombre d'organismes qui participent à ce financement que de la qualité de celui-ci, ce qui signifie qu'il y a eu augmentation de la proportion des ressources

allouées à l'IICA et une plus grande souplesse quant à leur utilisation. Il convient de mentionner notamment le financement accordé par l'ACDI, à titre d'aide globale aux nouveaux programmes dans le cadre du Plan à moyen terme, et dont le montant dépasse les 4 millions de dollars américains. D'où une plus grande souplesse pour réorienter les activités présentes et mettre en oeuvre les nouvelles activités proposées. Des sommes importantes ont également été accordées par le ROCAP pour le PROMECAFE, le PROCACAO et pour des projets de vulgarisation agricole, par le gouvernement de la Suède pour le Programme I, par les gouvernements des Pays-Bas et de la Suède pour les communications en développement rural et par l'UNICEF et l'UNIFEM pour des projets portant sur la condition de la femme. Des contributions ont été spécifiquement accordées par l'OPEP, le CDRI, la BID et le gouvernement de l'Espagne pour la préparation du PLANALC.

Je voudrais enfin mettre en relief la coopération avec les organismes financiers internationaux, et tout particulièrement la BID. Outre le projet conjoint pour l'élaboration de projets d'investissement, et le financement des réseaux des institutions de recherche agricole qui existent depuis quelques années, nous avons amorcé des pourparlers pour établir des relations plus étroites qui permettraient la collaboration de l'IICA à l'élaboration de programmes sectoriels, dont l'étude et l'élaboration de projets d'investissement et des projets auxquels ont donné lieu les nouvelles modalités de crédit. Cette relation de travail constitue une forme efficace de collaboration avec les pays et avec la BID en vue d'une utilisation judicieuse des ressources financières, et permettra d'établir des liens de coopération technique de plus en plus étroits avec les programmes d'investissement, ce qui en augmentera la portée et les répercussions.

Ce bref exposé des principales activités menées par l'Institut avait pour but de tracer un tableau général de notre institution, en soulignant les domaines dans lesquels nous croyons avoir réalisé des progrès importants. Permettez-moi maintenant de signaler les quelques domaines qui, à mon avis, prendront de l'importance dans l'avenir et représenteront des défis pour l'IICA. Nous sommes très optimistes quant à la capacité de l'Institut à relever ces défis et à la volonté de tous les fonctionnaires de ne ménager aucun effort dans la tâche qui leur est confiée.

La mise en marche du PLANALC, qui obéit aux directives et aux grands axes de pensée issus de cette réunion, constituent un engagement important pour l'institution. Le défi consiste à poursuivre en accord avec les pays la réflexion sur les problèmes agricoles et leur analyse, à cerner les occasions de coopération technique et de mise en oeuvre des axes de travail les plus adaptés. Le succès de la mise en oeuvre du PLANALC dépendra essentiellement de la mobilisation et de la canalisation des ressources techniques et financières vers la mise en marche de ces actions qui ont été qualifiées de vitales, d'un commun accord par les États membres.

Ce processus a été amorcé, et il reste à aménager les mécanismes nécessaires pour assurer la continuité de la tâche et le concours des institutions nationales et internationales en tenant compte de l'intérêt concret des pays donateurs disposés à collaborer.

L'IICA a pour grand objectif et dessein, le rapprochement et la collaboration entre les États membres grâce à l'échange d'informations et de connaissances. Dans le cas des pays des Antilles, l'Institut s'est préoccupé tout spécialement de leur maillage, et les États membres ont répondu de manière extraordinaire et généreuse. La signature de l'accord avec le CARDI et le Programme destiné aux jeunes professionnels sont des actions concrètes qui contribueront non seulement au développement technologique de la Caraïbe, mais aussi à son rapprochement avec les pays d'Amérique latine.

Parmi les graves répercussions de la crise financière qui sévit actuellement, il y a la détérioration progressive des institutions publiques. À un moment où il est nécessaire de mettre en oeuvre de nouvelles politiques et d'encourager la relance de la production agricole, les pays éprouvent des difficultés de plus en plus grandes à réaliser ces actions, faute de ressources matérielles et humaines.

Un exemple de cette situation est le regain d'intérêt pour la préservation des ressources naturelles et la défense de l'environnement. Or, les marchés et l'initiative privée seuls sont totalement incapables de trouver des solutions politiques, économiques et sociales viables, surtout lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts des générations futures.

Dans bon nombre de nos pays, les institutions publiques ont, dans les dernières décennies, connu une croissance excessive et inorganique qu'il convient de corriger. Cependant, à notre avis, l'objectif central de la réforme de l'État qu'ont entreprise presque tous nos pays, doit consister à moderniser et à rendre plus efficaces les institutions publiques dans les domaines où l'État a un rôle utile à jouer. Cela a été un domaine de travail spécifique de l'IICA auquel il faut, de nouveau, prêter attention avec un esprit imaginatif.

La formation de ressources humaines qualifiées est devenue un sujet d'importance croissante en Amérique latine et aux Antilles. La crise économique a nui aux programmes régionaux de formation officielle, en même temps que les programmes internationaux qui ont eu tant d'importance dans les années 60, voyaient diminuer leurs ressources. D'autre part, l'application pratique croissante de la biotechnologie, les besoins spécifiques des programmes de rajustement, la préoccupation quant aux ressources naturelles créent une demande de personnel technique doté de connaissances spécifiques et nouvelles. Le CATIE accomplit un travail important en matière de formation et l'IICA doit continuer à promouvoir la formation non officielle, spécialement dans quelques-uns des nouveaux domaines qui relèvent de son mandat spécifique.

Finalement, je crois qu'il est important et opportun de faire ressortir le fait que les solutions à ces problèmes, bien qu'elles aient une dimension internationale ou régionale, ont principalement un caractère national. En d'autres termes, elles dépendent de ce que chaque pays fait sur son propre territoire et c'est pourquoi la structure de l'IICA est spécialement conçue pour lui permettre d'œuvrer étroitement avec les autres dans les deux dimensions, soit nationale et internationale. Les bureaux nationaux constituent la base opérationnelle de notre institution et absorbent une proportion importante des ressources de coopération technique. L'un des grands défis organisationnels consiste pour l'IICA à associer de façon appropriée ces deux niveaux de telle sorte que les actions soient concrètes et servent à la résolution des problèmes réels et prioritaires des États membres.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les ministres et représentants, j'ai la conviction que, par l'application et la mise en marche des mandats reçus par le Conseil et le Comité exécutif, et grâce à l'appui permanent que vous tous lui prodiguez, l'Institut s'est modernisé et est un organisme capable de travailler efficacement et de fournir des services. C'est aussi une institution qui a le bon sens et la souplesse nécessaires pour s'adapter aux changements que connaît le monde et, par conséquent, le secteur agricole des pays de l'hémisphère.

Je ne voudrais pas conclure sans profiter de l'occasion pour vous remercier une fois de plus de l'appui que vous-mêmes et les pays que vous représentez avez donné à l'Institut durant les quatre années de mon mandat.

Je vous remercie.

**PROCÈS-VERBAL DE LA CINQUIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU
CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE**

IICA/JIA/Acta 5(V-0/89)
12 octobre 1989
Original : espagnol/anglais

PROCÈS-VERBAL DE LA CINQUIÈME RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE

San José, Costa Rica
9-12 octobre 1989

SÉANCE PRÉPARATOIRE

- 0.1 La séance préparatoire du Conseil interaméricain de l'agriculture, de caractère privé, est ouverte à 9 h 15 le 9 octobre 1989, dans la salle "États-Unis", avec la participation des chefs de délégation; elle est présidée par M. Murray Cardiff, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture du Canada. M. Cardiff représente ce ministre, qui a présidé la quatrième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture.
- 0.2 Au cours de la présente séance, sont adoptées, pour être soumises au cours de la première séance plénière à l'approbation du Conseil, des délibérations sur les questions suivantes :
- Élection du Président ;
 - Élection du Rapporteur ;
 - Ordre du jour provisoire ;
 - Composition des commissions de vérification des pouvoirs et de rédaction ;
 - Autres commissions de travail : composition des commissions des honneurs , de désignation des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1990-1991 et de révision des projets de résolutions et autres instruments déclaratifs ;

- Fixation du dernier délai de présentation de propositions ;
- Durée approximative de la réunion ;
- Tirage au sort de l'ordre de préséance des États membres ;
- Questions diverses.

0.3 La séance est levée à 9 h 35.

PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

- 1.1 La première séance plénière de la cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture est ouverte à 9 h 45, le lundi 9 octobre dans la salle "États-Unis" du siège de l'IICA ; elle est présidée par le représentant du Canada, M. Murray Cardiff, qui représente le ministre de l'Agriculture du Canada et vice-Premier ministre, M. Donald F. Mazankowski. Son prédécesseur, M. John Wise avait été le président de la quatrième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture.
- 1.2 Le Président informe les participants de la tenue antérieure d'une séance préparatoire et soumet immédiatement à l'approbation du plénum les délibérations qui ont été prises. La première de ces délibérations est l'élection par acclamation du représentant du Costa Rica, M. José María Figueres, ministre de l'Agriculture de ce pays, comme président du Conseil interaméricain de l'agriculture. M. Murray Cardiff invite son collègue à occuper la présidence sous les applaudissements du plénum.
- 1.3 Le représentant du Costa Rica assume la présidence et exprime sa reconnaissance pour l'élection de son pays à la présidence de la présente réunion. Ensuite, il présente les questions suivantes de l'ordre du jour à la considération de l'assemblée.
- 1.4 Le plénum adopte par acclamation la désignation de M. Pedro Olmos, membre de la délégation de l'Uruguay, à la charge de rapporteur de la réunion.

- 1.5 Le Conseil adopte l'ordre du jour provisoire présenté dans le document IICA/JIA/Doc.146(89)rev.2.
- 1.6 Des représentants de l'Argentine, de la Barbade, des États-Unis, et du Mexique, constitueront la Commission de vérification des pouvoirs.
- 1.7 Les délégations du Paraguay, pour l'espagnol, du Canada, pour le français, du Guyana, pour l'anglais, et du Brésil, pour le portugais, constitueront la Commission de rédaction.
- 1.8 Suivant les recommandations découlant de la séance préparatoire, le plénum entérine la création de trois commissions de travail pour l'attribution des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural, pour la désignation des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1990-1991 et la révision des projets de résolutions. Ces commissions seront composées des pays suivants :
 - Prix interaméricains : Antigua-et-Barbuda, Équateur, États-Unis et Pérou ;
 - Désignation des commissaires aux comptes: Argentine, Bolivie, Guatemala et Venezuela ;
 - Révision des instruments résolutifs et déclaratifs : Brésil, Canada, Chili, Colombie, États-Unis, Honduras, Sainte-Lucie, Uruguay et Venezuela.
- 1.9 Le Conseil fixe au mardi 10 octobre à 17 h 30 le dernier délai de présentation de propositions, avec la réserve que ce délai ne s'applique pas aux projets de résolutions émanant des commissions de travail.

1.10 L'ordre de préséance est établi comme suit :

1. Uruguay
2. Venezuela
3. Trinité-et-Tobago
4. El Salvador
5. Panama
6. Nicaragua
7. Antigua-et-Barbuda
8. États-Unis
9. Argentine
10. Jamaïque
11. Honduras
12. Dominique
13. Haïti
14. Chili
15. Colombie
16. Saint-Vincent-et-Grenadines
17. Paraguay
18. Grenade
19. Canada
20. Guatemala
21. Barbade
22. Équateur
23. Bolivie
24. République dominicaine
25. Brésil
26. Sainte-Lucie
27. Mexique
28. Suriname
29. Guyana
30. Pérou

1.11 Le plénum approuve la tenue de la séance de clôture de la cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture le jeudi 12 octobre à 16 h 30.

1.12 La séance est levée à 10 h 35.

SÉANCE INAUGURALE

- 0.4 La séance inaugurale de la cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture est ouverte à 10 h 40 dans la salle "États-Unis" du siège de l'IICA, le lundi 9 octobre. La cérémonie solennelle est présidée par Son Excellence le président du Costa Rica, M. Oscar Arias Sánchez. Le bureau comprend également M. Martín Piñero, directeur général de l'Institut, M. Murray Cardiff, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture du Canada, Son Excellence le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica, M. José María Figueres, Son Excellence le ministre des Affaires étrangères du Costa Rica, M. Rodrigo Madrigal Nieto, et M. André Ouellette, secrétaire technique de la réunion.
- 0.5 Après avoir écouté les accords de l'hymne national costaricien, Son Excellence le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du pays hôte prend la parole. Il se dit heureux d'accueillir la présente réunion et de donner maintenant suite aux résolutions prises par les ministres de l'Agriculture à Ottawa en 1987 et exprime le souhait que l'on donne son entier appui aux propositions d'action commune contenues dans le PLANALC. Il expose brièvement le rôle du secteur agricole au Costa Rica et signale l'importance de la diversification des activités agricoles qui font entrevoir un nouveau rôle pour nos pays sur le marché international des produits agricoles.
- 0.6 Ensuite, M. Murray Cardiff livre aux participants un message du ministre de l'Agriculture du Canada. Il expose brièvement les délibérations prises lors de la réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture en 1987 dans son pays. Il souligne que la nécessité de relancer les actions dans le secteur agricole de l'hémisphère est encore d'actualité et qu'il faudra redoubler d'effort pour faire des progrès substantiels dans les années 90. Il ajoute que le Plan d'action commune qui fera l'objet de débats au cours de la présente réunion doit être pris sérieusement en considération en tant qu'instrument utile à l'entreprise

d'actions communes au profit du secteur en question. Il transmet au président Arias, digne artisan du processus de paix dans la région, les salutations spéciales du premier ministre canadien, qui espère visiter ce beau pays à l'occasion du prochain sommet des présidents.

0.7 Le Directeur général de l'IICA, M. Martín E. Piñero, s'adresse aussitôt aux participants pour les remercier de leur présence et leur souhaiter la plus cordiale bienvenue au siège de l'IICA. Il se dit particulièrement heureux de la présence du président du Costa Rica, qui accueillera le prochain sommet des présidents du continent, et de son ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, qui a apporté son appui et son entière collaboration à la réunion. Ensuite, il fait un bref exposé sur la gravité de la crise économique qui sévit dans nos pays et qui a des répercussions sur le bien-être de la population, ainsi que sur l'importance du secteur agricole pour la relance de l'économie. Il souligne une nouvelle préoccupation nationale et internationale : la préservation des ressources naturelles et le respect de l'environnement. Il signale que les processus d'intégration économique et politique qui sont apparus dernièrement dans les pays développés indiquent l'importance de l'intégration régionale et exprime l'espoir ardent que la présente réunion des ministres de l'Agriculture servira à examiner en commun des idées et des propositions d'actions qui nous aident à bâtir un avenir meilleur.

0.8 Pour terminer, Son Excellence le Président du Costa Rica prend la parole et souhaite la bienvenue aux participants au nom du gouvernement et du peuple costariciens. Il ajoute que la crise économique a durement touché le secteur rural et que la paupérisation a entraîné, au Costa Rica, un exode rural important. Il indique que les conflits armés et politiques nuisent au développement de l'agriculture. Il se dit certain que la relance du développement agricole offre les meilleures chances de dénouer la crise économique qui nous accable. Il indique aussi qu'il est très important que les pays nantis fournissent des ressources pour lancer à l'échelle mondiale une campagne de récupération des ressources renouvelables de la planète. Il demande

de ne pas trop tarder à mettre en oeuvre les solutions aux problèmes dont nous sommes affligés, étant donné que l'impatience de la population pourrait éventuellement faire obstacle à l'obtention de bons résultats. Il se dit convaincu que l'IICA pourra favoriser un développement agricole adapté à nos besoins et il verrait avec plaisir la création d'un centre international de formation et de conférences qui ferait partie de l'Institut et serait la source de projets visant à une nouvelle agriculture porteuse de paix, de progrès et de justice sociale. Il souhaite que des formules émanent de cette réunion pour apporter travail, pain et dignité aux millions de compatriotes qui en ont besoin.

- 0.9 La séance inaugurale est levée à 11 h 40. Les participants et les invités se rendent à l'exposition des photographies soumises à un concours parrainé par le Centre de formation de Radio Nederland (RNIC) dans le hall d'entrée de l'immeuble.

DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Message du Directeur général

- 2.1. La deuxième séance plénière est ouverte à 14 h 50. Le Président, ministre de l'Agriculture du Costa Rica, invite le Directeur général de l'IICA à donner lecture de son message. M. Piñero brosse un tableau général des activités des années 1985-1989. Ensuite, il s'arrête plus longuement sur certains aspects de sa gestion et trace le portrait de l'IICA dans son état actuel. Il passe en revue les principales réalisations et évoque les défis à venir. Dans ce contexte, il rappelle que les pays membres lui avaient confié, au début de son mandat, une mission très claire et très précise : mettre en oeuvre un processus de rajustement institutionnel qui mettrait l'IICA au diapason des changements survenus dans le secteur agricole d'Amérique latine et des Antilles. Pour terminer, le Directeur général se dit convaincu que l'Institut s'est modernisé et a montré la souplesse nécessaire pour s'adapter à l'évolution de l'agriculture dans l'hémisphère.

Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

- 2.2. Le Président donne la parole au représentant du Mexique, qui, en sa qualité de président de la Commission de vérification des pouvoirs, signale que, selon les études faites par cette commission, tous les documents se rapportant aux délégations sont en règle. Il donne lecture de la liste des 31 États membres de l'IICA et répète que tous se sont conformés aux exigences réglementaires.

Élection du Directeur général

- 2.3. La représentante de la République dominicaine donne communication de la résolution adoptée par son gouvernement, qui retire la candidature de l'agronome Carlos Aquino González à la Direction générale de l'IICA. Elle explique que, consciente du grand consensus qui règne chez les pays membres en ce qui concerne la candidature de M. Martín E. Piñero, la République dominicaine a décidé d'appuyer cette dernière. La représentante indique que son pays adhère au Plan d'action commune pour la revitalisation du secteur agricole en Amérique latine et aux Antilles, ainsi qu'à la gestion que M. Piñero a assurée au cours de l'exercice qui vient de prendre fin. Elle remercie aussi les pays qui, pendant l'année, ont accueilli avec sympathie la candidature de M. Carlos Aquino González. Ensuite, elle donne lecture des lettres respectives des ministres de l'Agriculture et des Affaires étrangères de son pays, qui y donnent tous deux leur appui au consensus qui s'est dégagé autour de la candidature de M. Piñero.
- 2.4. Le Président résume la position de la République dominicaine sur le retrait de la candidature d'un de ses citoyens et l'appui à une proposition de consensus sur la réélection du directeur général actuel. Le représentant du Chili propose de proclamer sur-le-champ, par consensus général, l'élection de M. Piñero. Le représentant de l'Équateur appuie cette proposition. Il rappelle que, il y a plusieurs mois, son pays a présenté la

candidature de M. Carlos Vallejo et que, vu la bonne gestion de l'actuel directeur général, il l'a retirée par la suite. Les représentants de la Barbade et du Nicaragua appuient également la candidature de M. Piñeiro. Le représentant du Mexique, à son tour, propose d'élire M. Piñeiro par acclamation.

- 2.5. Le représentant de l'Argentine remercie les délégations d'avoir appuyé la réélection du Directeur général, citoyen de l'Argentine, son gouvernement ayant présenté officiellement la candidature de M. Piñeiro pour que ce dernier continue d'occuper sa charge. Le ministre de l'Agriculture de l'Argentine ajoute que cette nouvelle désignation constitue un véritable honneur pour sa patrie; il évoque la compétence et les capacités de M. Piñeiro, ainsi que la grande valeur de ce dernier dans les moments difficiles. Ensuite, il demande que l'on invite le Directeur général à entrer dans la salle. Le représentant de l'Argentine souligne également la noblesse de l'attitude des gouvernements de la République dominicaine et de l'Équateur, qui ont retiré leurs candidats et appuyé la réélection par consensus.
- 2.6. À 15 h 30, le Président informe le Directeur général que les délégations ont décidé, à l'unanimité, de le réélire par acclamation. Le représentant du Panama fait savoir que son pays donne son aval à la gestion de l'Institut et à la forme qu'a prise l'idée de modernisation de l'agriculture. Il fait quelques observations sur l'économie de son pays et, pour terminer, félicite M. Piñeiro de sa réélection et du consensus qui s'est dégagé autour de sa candidature.
- 2.7 Le Directeur général prend la parole et remercie le Conseil de la confiance qu'il lui a accordée et de son appui à l'Argentine. Il promet de faire en sorte que l'IICA soit de plus en plus utile aux États membres et demande au Conseil de continuer à l'appuyer au cours de son prochain mandat. Il remercie ensuite la République dominicaine et l'Équateur de leur bonne volonté et de leur cordialité.

- 2.8 Après une salve d'applaudissements, le président présente la prochaine question à l'ordre du jour.

Rapport du président de la neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif sur les réunions de l'exercice biennal 1988-1989.

- 2.9 Le Président donne la parole au représentant suppléant du Costa Rica, qui souhaite la bienvenue à tous les représentants. Il poursuit en signalant que la huitième réunion ordinaire du Comité exécutif, tenue en 1988 sous la présidence du Venezuela, et la neuvième réunion ordinaire, tenue en 1989 sous la présidence du Costa Rica, ont connu une grande participation tant des États membres que des pays observateurs. Il fait remarquer que, pendant l'exercice biennal, le Comité a accompli toutes les tâches qui lui avaient été confiées lors de la dernière réunion du Conseil. Le Comité a suivi de près l'élaboration du Plan d'action commune pour la revitalisation de l'agriculture en Amérique latine et aux Antilles (PLANALC) et il est particulièrement satisfait de la façon dont l'IICA s'est efforcé de coopérer avec la communauté internationale pour accomplir cette tâche. Il souligne que le Comité exécutif a adopté à l'unanimité le projet de Programme-budget 1990-1991 soumis à l'examen du Conseil, et le projet de système d'évaluation des programmes, et loue les actions très réussies que l'Institut a menées pour obtenir des ressources extérieures.
- 2.10 Le Président du Comité exécutif propose alors, étant donné l'étude approfondie et l'adoption subséquente de ces questions par le Comité et vu la très grande participation aux deux réunions du Comité, que le Conseil se dispense d'exposés détaillés sur certaines questions à l'ordre du jour. Il propose plutôt que les projets de résolutions correspondants soient distribués tout de suite et étudiés par chaque délégation, de manière qu'il soit possible de les soumettre au vote mercredi.
- 2.11 Le Président remercie de son rapport le représentant du Costa Rica et propose aussi que le Conseil étudie certaines questions à l'ordre du jour en vue d'une mise au vote mercredi, sans attendre d'autres éclaircissements. L'idée est appuyée par le représentant du Honduras, ainsi que par celui du Chili. Il y a

accord général pour que les projets de résolutions suivants soient distribués aussitôt et soumis au vote à la séance de mercredi :

1. Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'IICA et commentaires du Directeur général sur les rapports des commissaires aux comptes ;
2. Participation de l'IICA au financement du CARDI ;
3. Suite donnée aux résolutions de la quatrième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture ;
4. Proposition de règlement concernant l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural ;
5. Candidatures au titre de fonctionnaire honoraire ;
6. Amendement aux règlements intérieurs et aux normes de l'Institut ;
7. Rapports annuels 1987 et 1988

Les projets de résolutions sont alors distribués.

Rapport sur les activités du CATIE au cours de l'exercice bienal 1988-1989 et Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers du CATIE

- 2.12 Le Président invite M. Rodrigo Tarté, directeur général du CATIE, à présenter son rapport sur les activités que le Centre a menées pendant les deux dernières années. M. Tarté présente le document contenant son rapport et souligne que l'exercice bienal a été une période importante de croissance pour le Centre et qu'une nouvelle étape prometteuse s'annonce. Il attire l'attention sur quatre facteurs qui ont joué dans l'évolution du Centre. Le premier a été l'application des modifications apportées au contrat du CATIE, par suite de leur adoption à la

troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture en 1987. Ces modifications ont amélioré le fonctionnement du conseil d'administration et donné une plus grande stabilité au travail du Centre. Le deuxième facteur a été le lancement du nouveau Plan décennal de développement stratégique, qui est entré en vigueur en janvier 1988. Le troisième a été l'établissement du Réseau régional de coopération pour l'enseignement supérieur et la formation agricole dans le domaine des ressources naturelles renouvelables (RDCA), qui vise à coordonner les actions des établissements d'enseignement, des ministères gouvernementaux, des organismes de recherche et des institutions qui s'occupent des ressources naturelles en Amérique centrale et en République dominicaine. Le quatrième facteur a été le succès avec lequel le Centre s'est rétabli après la récente crise financière.

2.13 Le Directeur général du CATIE décrit alors les progrès réalisés dans les divers programmes, et mentionne en particulier des domaines tels que les ressources génétiques, les recherches sur la production végétale et l'enraiment des maladies, les sciences forestières et agro-forestières et la nouvelle approche intégrée de la recherche-développement, qui se base sur des domaines pilotes d'études interdisciplinaires. Il fait remarquer que les programmes d'enseignement sont meilleurs que jamais, que les cours ont été restructurés et que l'effectif scolaire est en hausse. Il souligne l'accent considérable qui est actuellement mis sur la gestion des ressources naturelles. Ce domaine, qui était autrefois séparé des autres programmes du Centre, constitue actuellement un élément essentiel de tous les systèmes de production et est considéré comme la clé nécessaire au soutien de l'agriculture dans l'avenir.

2.14 M. Tarté décrit les actions entreprises en vue de renforcer l'institution, y compris l'agrandissement des installations et l'adoption de meilleurs systèmes de gestion financière. Il énumère également les nouvelles institutions donatrices qui se sont intéressées au Centre et signale l'augmentation du nombre d'accords signés pour des projets externes pendant la période. Tout en exprimant sa satisfaction devant le rétablissement de

la situation financière, il souligne le caractère fragile du budget de base du Centre, car ce budget dépend des quotes-parts des États membres, qui ne sont pas toujours versées. Pour conclure, le Directeur général du CATIE souligne de nouveau les défis que le Centre aura à relever en mettant l'accent sur la nécessité de soutenir le développement agricole sans pour autant mettre en danger les ressources de base dans les pays. Il fait remarquer qu'un des grands objectifs pour l'avenir c'est de renforcer les institutions nationales, au moyen de programmes d'enseignement et de formation, afin de renforcer les relations de coopération que le Centre entretient avec ses États membres.

- 2.15 Le Président remercie M. Tarté de son rapport et demande aux représentants s'ils ont des questions à poser. Puisqu'il n'y en a pas, le Président présente la prochaine question à l'ordre du jour.

Rapport du représentant du Conseil interaméricain de l'agriculture auprès du CATIE

- 2.16 Le Président explique que le Conseil interaméricain de l'agriculture a été représenté par les États-Unis d'Amérique et le Mexique pendant les deux dernières années. Ces deux membres du Conseil d'administration du CATIE ont décidé que les États-Unis devraient présenter le rapport, et M. James Walker est invité à s'adresser à l'assemblée.
- 2.17 Le représentant des États-Unis qui siège au Conseil d'administration du CATIE prend la parole pour présenter son rapport. Il souligne en particulier la situation financière du Centre. Il cite des chiffres pour démontrer les améliorations spectaculaires qui se sont produites dans la situation financière du Centre pendant les quatre dernières années au chapitre de la dette à long terme, de la dette à court terme, des fonds de fonctionnement et du budget de base. Toutefois, il attire l'attention sur le problème chronique des arriérés des quotes-parts des États membres qui empire et, chose tout aussi préoccupante, sur les grandes variations annuelles du montant

des quotes-parts reçues. Par conséquent, tout en félicitant le CATIE de ce qu'il a fait pour améliorer la situation financière, il regrette que le Centre ait du mal à produire des prévisions budgétaires parce qu'il est très difficile de prévoir le niveau des revenus.

- 2.18 Le représentant fait alors des recommandations précises. D'abord, il encourage la direction du CATIE à produire un rapport sur les choix qui s'offrent pour la prochaine réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture. À cet égard, il souligne l'importance du Plan décennal, la possibilité que ce plan offre de renforcer les programmes du CATIE et d'attirer un cadre stable de savants qualifiés, ainsi que l'importance de s'assurer que les projets financés sur des ressources extérieures soient conformes au Plan. Il recommande en outre que le Conseil interaméricain étudie les moyens de porter le budget de base à dix millions de dollars d'ici à la fin de la période décennale. Il recommande que le GCRAI soit vivement encouragé à considérer l'admission du CATIE comme centre membre et que cette question figure à l'ordre du jour de la réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture qui aura lieu en 1991.

Finalement, il recommande que le CATIE tienne les représentants du Conseil interaméricain de l'agriculture qui siègent à son conseil administration, au courant de toutes les activités du Centre, et qu'il les consulte de façon régulière. Il recommande que l'IICA joue un plus grand rôle en tant que canal de communication avec les États membres, en ce qui concerne les programmes du Centre, et il encourage tous les membres du Conseil à appuyer et à favoriser le travail du CATIE.

Projet de résolution intitulé "Rapport sur les activités du CATIE pour l'exercice biennal 1988-1990 et Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers du CATIE"

- 2.19 Le Président remercie M. James Walker de son exposé et, aucun commentaire ne venant de l'assemblée, il demande au Rapporteur de donner lecture du projet de résolution en vue de son adoption.

- 2.20 Le représentant du Costa Rica demande aux délégations présentes de lui permettre de présenter d'autres renseignements sur le CATIE, à une prochaine séance. Le Président promet d'accéder à sa demande mercredi et de consacrer cette journée à l'adoption des projets de résolutions déjà commentés par le Comité exécutif.

Projet de résolution intitulé 'Modification de la clause dix-huit du contrat constitutif du CATIE'

- 2.21 Le représentant de la Barbade propose d'apporter un amendement à la teneur du dernier paragraphe du projet de résolution no. 9, amendement dont prend acte le Secrétariat technique.
- 2.22 M. Piñero explique au plénum la portée de cette modification, qui permettrait au Directeur général du CATIE, avec les pouvoirs d'un mandataire général, d'effectuer des opérations d'achat-vente d'une valeur maximale de 150 000 \$ US. Ensuite, le projet de résolution est adopté avec un amendement apporté à la version anglaise par le représentant des États-Unis.
- 2.23 Le représentant du Honduras signale que la présentation du rapport biennal du CATIE au Conseil est superflue, puisque communication en a déjà été donnée à d'autres instances, et notamment au conseil d'administration du CATIE et au Comité exécutif, et que le Conseil connaît le rapport de son représentant auprès du conseil d'administration précité. Il propose donc, dans le cadre des réformes apportées au contrat constitutif du CATIE, d'étudier la possibilité d'y apporter une modification pour supprimer la présentation du rapport en question au Conseil interaméricain de l'agriculture, par le Directeur du Centre et de ne maintenir que le rapport du représentant du Conseil auprès du CATIE. Le Président accueille favorablement cette observation et indique que ce sujet sera abordé mercredi.

Désignation du nouveau représentant du Conseil interaméricain de l'agriculture auprès du CATIE por l'exercice biennal 1990-1991

- 2.24 Il passe immédiatement à l'examen de la dernière question à l'ordre du jour, soit la désignation du nouveau représentant du Conseil interaméricain de l'agriculture auprès du CATIE pour l'exercice biennal 1990-1991. À cet égard, le Directeur général rappelle aux participants que la période biennale pendant laquelle les représentants du Mexique et des États-Unis ont été appelés à siéger au Conseil d'administration du CATIE a pris fin. Le Président cède la parole au plénum pour écouter ses propositions de candidats. La délégation de l'Argentine, appuyée par la Bolivie, propose de réélire ces représentants parce qu'ils ont bien rempli leurs fonctions. Les représentants du Canada, d'El Salvador et du Guatemala appuient cette proposition, et le Guatemala propose de porter à quatre ans la période visée pour assurer une plus grande continuité du mandat du Conseil interaméricain de l'agriculture auprès du CATIE. Le Président accueille favorablement la motion et s'engage à l'étudier dans la mesure où les règlements la permettent. Le rapporteur donne lecture du projet de résolution no 11 sur la désignation de ces représentants, projet que le plénum adopte par acclamation.
- 2.25 Ensuite, le Président donne la parole au représentant de la Colombie, qui transmet, au nom de son pays, de son gouvernement et de ses instances suprêmes, ses remerciements au gouvernement, au peuple, et au ministre de l'Agriculture du Costa Rica pour leur amabilité et la gentillesse de leur accueil. Il aborde ensuite deux sujets de grand intérêt qu'il souhaite traiter avec les participants. Il évoque d'abord la lutte que son pays mène contre le trafic des stupéfiants sur son territoire, dans laquelle la communauté internationale a un rôle à jouer. Cette lutte, qui doit rassembler tous les pays, doit se traduire non seulement par des manifestations de solidarité mais aussi par des gestes concrets, notamment sur le plan commercial où la solidarité entre les pays doit permettre une libre et saine concurrence entre les produits tropicaux et autres, notamment de la

part des produits des cultures qui se substitueront aux cultures illicites. Il souligne que cette concurrence sur les marchés internationaux doit se faire sans barrières commerciales et il prie instamment les participants d'insérer dans la Déclaration finale du Conseil interaméricain de l'agriculture un texte à l'appui des programmes de remplacement des cultures illicites.

2.26 Par ailleurs, au nom de son gouvernement, il exprime l'espoir de voir mettre en oeuvre le Plan d'action commune, qui aborde le thème important du modèle futur de développement de l'Amérique latine et des Antilles à la lumière des expériences des années 80. Après avoir transmis ses félicitations à M. Piñeiro pour sa réélection au poste de directeur général de l'IICA, il évoque la présence de l'IICA en Colombie. À ce sujet, il invite le Directeur général à une réflexion sur le rôle de l'IICA dans son pays et réclame une participation accrue de l'Institut à des projets de développement sectoriel agricole en Colombie.

2.27 En reprenant les sujets abordés par la délégation de la Colombie, le Président signale l'importance de la lutte contre le trafic des stupéfiants, et prie instamment le plénum d'indiquer dans une déclaration son appui ferme à la Colombie dans la lutte qu'elle mène contre le trafic des stupéfiants ainsi qu'aux autres pays, en favorisant dans cette déclaration des marchés élargis et moins protégés qui permette de renforcer le développement agricole et les exportations. Il évoque ensuite le problème de l'efficacité des programmes mis sur pied par les organismes internationaux dans le secteur agricole. Étant donné que les pays membres ont consenti des efforts plus grands pour verser régulièrement leurs quotes-parts aux organismes internationaux voués à l'agriculture, ils sont fondés à s'interroger sur l'efficacité de l'action de ces organismes. Enfin, il plaide en faveur de l'adoption de résolutions qui produisent des effets réels pour le producteur agricole dans chacun des pays de la région.

2.28 La deuxième séance plénière est levée à 17 h 50.

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Plan d'action commune pour la revitalisation de l'agriculture en Amérique latine et aux Antilles

- 3.1 La troisième séance plénière est ouverte à 9 h 20 le mardi 10 octobre sous la présidence du ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica, qui invite le Directeur général à présenter le sujet.
- 3.2 M. Piñeiro dit que l'étude du Plan sera sans doute une question très importante pour le Conseil interaméricain de l'agriculture et les États membres. Depuis Ottawa, un grand effort soutenu a été consacré à l'élaboration de ce plan. M. Piñeiro remercie le personnel qui, au siège social de l'Institut et dans les pays, a collaboré à cette entreprise, ainsi que les membres de la Commission consultative internationale, dont trois se trouvent présents dans cette salle, à savoir MM. Lucio Reza, Davis Ibarra et Ralph Campbell. M. Piñeiro précise que l'exercice a été d'un grand intérêt pour l'IICA : les problèmes et les objectifs prioritaires du secteur ont pu être examinés de façon plus détaillée, et des projections ont été faites dans d'autres secteurs liés à la vie économique des États membres. M. Piñeiro signale que le Plan constitue un nouveau mandat pour l'IICA, et qu'il s'agit là d'un instrument dynamique qui peut évoluer en fonction d'idées et d'initiatives nouvelles. Il dit qu'il espère compter sur des lignes directrices sur le façon d'orchestrer l'exécution du PLANALC. M. Piñeiro demande ensuite au Président de donner la parole à M. Félix Cirio, coordonnateur du PLANALC, afin que celui-ci fasse un exposé plus détaillé sur la question.
- 3.3 M. Cirio exprime ses remerciements pour la collaboration qui lui a été fournie. Ensuite, il signale qu'il présentera le bilan de deux années de travail et qu'à cette fin, il fera référence aux documents qui ont été envoyés d'avance et à ceux qui viennent d'être remis, à savoir : le document de travail Doc.149

et son annexe, qui a été distribuée aujourd'hui, et six documents de référence provenant des sous-régions, qui ont déjà été approuvés dans les forums de ces dernières et qui visent la Région andine, la Région sud, la Région des Antilles, la Région centraméricaine, le Mexique et Haiti. Il y a aussi neuf documents monographiques qui sont à la disposition des intéressés dans le hall d'entrée de la salle, et un document principal, résumé général du Plan, que le Comité exécutif a examiné favorablement et qui regroupe tous les documents en un seul. On espère qu'au cours de la présente réunion, le Conseil adoptera en bloc le document principal et en particulier le document de travail No. 149.

- 3.4 Il indique qu'à partir de ce moment son exposé consistera en un survol du document principal. Le PLANALC résulte d'un vaste processus de consultation qui est précisé à l'annexe 2 du document principal. Les programmes et projets se subdivisent en deux grandes catégories : ceux de l'hémisphère et ceux des sous-régions. Il existe, à l'échelle de l'hémisphère, 11 projets d'action commune qui touchent des aspects clés de la stratégie et qui s'étendent par nature à l'hémisphère, bien que les activités soient à caractère national ou régional, dont il lit les titres. Dix d'entre eux sont résumés dans le document et le onzième, qui porte sur les ressources naturelles renouvelables de l'Amazonie, figure dans l'annexe. Le suivi direct de ces programmes serait confié à un secrétariat technique réunissant des programmes de l'IICA et des autres institutions qui aimeraient y collaborer, et le suivi final relèverait alors de la Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture (CIMA), du Conseil et du Comité exécutif.
- 3.5 En ce qui concerne les programmes sous-régionaux, M. Cirio explique les critères adoptés, ainsi que la nécessité de profiter des forums déjà établis comme le CORECA, le CARICOM et le Conseil agricole du Pacte andin. Quant à la Région sud, qui ne dispose d'aucune instance de ce genre, il signale la création

d'une commission spéciale constituée par les secrétaires généraux des ministères compétents. Pour chaque sous-région, il existe des stratégies pour les questions communes aux pays, des mécanismes institutionnels pour l'exécution et le suivi, ainsi que des systèmes d'obtention de ressources. Dans le cas de la Sous-région andine, le plan a été adopté par la résolution 251 de la Commission du Pacte andin en septembre 1989 ; il comporte 8 programmes et 9 projets initiaux. Les mécanismes institutionnels seraient : sur le plan politique, le Conseil agricole et des ministres de l'Agriculture du Groupe andin ; sur le plan technique, une réunion du Conseil du Pacte andin et des institutions de coordination inter-institutionnelle. Quant au mécanisme financier, ce serait le Fonds andin de développement rural.

- 3.6 Pour la Sous-région des Antilles et Haiti, on a complété ce qui était déjà en marche au sein du CARICOM. Le plan en question a été adopté au Guyana en septembre 1988 et aussi à la Dominique cette année, et l'on y propose de compléter 15 projets dans le cadre du Programme sectoriel agricole du CARICOM ; les mécanismes institutionnels sont ceux du PSA et les mécanismes financiers sont constitués par des réunions de donateurs. Pour Haiti, outre les projets déjà mentionnés, il en existe deux autres, l'un concernant la création et le transfert de technologie et l'autre, qui concerne le renforcement institutionnel.
- 3.7 Pour la Sous-région centrale et le Mexique, le plan a été adopté à la IXe Réunion des ministres du CORECA en mars 1989 ; on y a convenu de 13 programmes et de 50 projets. Les mécanismes institutionnels sont le CORECA lui-même, le secrétariat du Conseil, avec des groupes techniques tels que le GISA, tandis que les mécanismes financiers sont la RUTA, le PEC et la CEE. M. Cirio souligne en particulier que dans cette sous-région, il existe déjà un mécanisme politique et technique qui a permis d'apporter un portefeuille de projets à la réunion des Nations Unies tenue à Gênes pour le présenter à d'éventuels donateurs. M. Cirio indique également que la Communauté européenne a approuvé un projet de 12 millions de dollars qui concerne les céréales de base et dont l'IICA administrera les fonds.

- 3.8 En ce qui concerne le plan pour le Mexique, on a déjà identifié trois domaines prioritaires et 4 domaines complémentaires pour l'exécution de projets, dont deux projets spécifiques initiaux, l'un portant sur la liaison avec les programmes coopératifs (PROCLISUR et PROCLANDINO) et l'autre, sur le commerce agricole.
- 3.9 La Sous-région sud a adopté le plan lors de la réunion spéciale des secrétaires généraux de ministères en mars 1989 et a déterminé les domaines prioritaires, qui comportent 12 projets initiaux. Il serait nécessaire de s'accorder sur le mécanisme de suivi et en ce moment, on négocie l'établissement d'un conseil de coordination qui remplacerait le comité spécial dont le mandat a expiré avec l'adoption du plan. Le mécanisme financier serait le programme de promotion des investissements.
- 3.10 Pour conclure, M. Cirio fait mention des lignes directrices établies pour l'exécution du plan. Elles englobent quatre grands aspects : le mécanisme de suivi, le financement et la diffusion, le rôle de la coopération extérieure et le rôle de l'IICA. Il indique qu'au niveau global et sous-régional, le mécanisme de suivi serait la CIMA, le Conseil interaméricain de l'agriculture et le Comité exécutif, qui évalueraient les progrès et proposeraient des rajustements. Pour le suivi des programmes sous-régionaux, on considèrera le recours aux instances politiques, à un secrétariat technique et à des groupes inter-institutionnels englobant les autres organismes intéressés, afin de profiter de ce qui existe déjà. Au sujet des mécanismes de financement et de diffusion, il indique qu'il s'occupe de deux aspects : 1) le financement pour la revitalisation de l'agriculture dans son ensemble (ressources d'investissement) ; 2) le financement de projets spécifiques. Quant au rôle de l'IICA, il fait remarquer que le Conseil interaméricain de l'agriculture constitue le plus grand forum politique qui approuve des actions, aide à l'obtention de ressources et réalise le suivi et l'évaluation des tâches.

Débat sur le PLANALC

- 3.11 Le représentant du Mexique brosse un tableau général de la situation dans son pays. Il signale que le Mexique est en train de moderniser en profondeur son économie et que le secteur agricole est la clef de voûte de cette action. Il ajoute que son gouvernement a entrepris d'affecter des ressources aux producteurs et souligne que les producteurs agricoles et leurs associations sont les véritables artisans du développement rural. Il indique aussi que son pays est convaincu de l'importance de la coopération entre les pays d'Amérique latine et des Antilles. À propos du PLANALC, le secrétaire à l'Agriculture et aux Ressources hydrauliques du Mexique signale que la conception de ce plan est la bonne. Il mentionne que son pays participera activement aux initiatives amorcées par l'adoption du plan, surtout dans les programmes concernant la biotechnologie, le commerce de produits agricoles et la sylviculture, pour ne nommer que ceux-là. Il souligne l'importance qu'ont l'autonomie financière de l'agriculture et sa rentabilisation, sans augmentation de l'inflation. Il indique que son pays souhaite participer activement et concrètement à la coopération agricole. Il transmet les remerciements et les félicitations de son gouvernement pour la préparation du Plan et remercie le ministre Figueres et le gouvernement du Costa Rica du chaleureux accueil fait à toutes les délégations, ainsi que de sa traditionnelle politique d'amitié.
- 3.12 La parole revient ensuite au représentant du Canada. Il signale d'abord que le Plan est le fruit de l'immense effort que l'IICA a fait pour revoir et analyser l'expérience récente du secteur agricole dans la région, afin de faire face aux contraintes intérieures et extérieures telles que la dette, les rajustements et le déclin général de la qualité de la vie dans la région au cours des dernières années. Il souligne que le Plan accorde de l'importance à l'effet d'entraînement de l'agriculture ; il ajoute qu'il convient de mettre l'accent sur le dialogue intersectoriel (et notamment avec les responsables nationaux des finances, de l'éducation et de la santé) et de soutenir les programmes sous-régionaux. Il fait savoir que le document traçant les grandes lignes du Plan a été distribué à

plus de vingt agences et institutions du Canada et que plusieurs d'entre elles ont formulé des questions et fait des propositions. Les principaux points d'interrogation étaient les suivants : Qui sera chargé de mettre en oeuvre les programmes et projets ? Comment la BID et la Banque mondiale peuvent-elles contribuer au financement du Plan ? Quels seront les autres organismes participants ? Il signale ensuite que le Canada serait heureux qu'on développe les éléments du Plan faisant intervenir des acteurs considérés comme nécessaires dans l'optique du Plan, à savoir : la gestion prudente des ressources ; le rôle de la femme dans l'agriculture ; le traitement équitable des petits producteurs et des paysans pauvres ; la participation des organisations de producteurs, des organisations professionnelles et scientifiques, des établissements d'enseignement. À cette fin, le représentant du Canada indique que son pays désire apporter son appui, sous la forme de services de consultation dans les domaines suivants : libéralisation du commerce international, développement des ressources humaines, transfert de technologie, harmonisation de la réglementation concernant l'hygiène vétérinaire et la protection phytosanitaire. Enfin, il signale que la délégation du Canada souhaite rendre hommage à un Canadien qui a montré une confiance inébranlable dans le rôle important que doit jouer l'IICA dans la revitalisation de l'agriculture de la région ; il s'agit de M. Brian Perkins, directeur du Projet IICA-ACDI, décédé récemment. M. Perkins, par son dévouement et son étroite collaboration à chacun des programmes de l'IICA, a permis de lancer avec succès ce projet qui représente 4,5 millions de dollars et qui a pour but de renforcer la capacité de l'Institut à servir les intérêts de ses États membres.

- 3.13 Le Président remercie le Canada de son appui et souligne que bon nombre des idées et propositions qui viennent d'être lancées sont communes à d'autres délégations. Ensuite, le représentant de l'Uruguay évoque le traditionnel esprit panaméricaniste et démocratique du Costa Rica, qui font de ce pays le cadre idéal pour une réunion des pays du continent. Il mentionne également la magistrale organisation de la réunion. Il précise que les documents préparés par l'IICA en vue de la conception du PLANALC

sont conformes au mandat donné à Ottawa. Le ministre de l'Élevage, de l'Agriculture et des Pêches de l'Uruguay signale, dans cette optique, que son pays est d'accord avec les buts du Plan. Il ajoute que les principaux objectifs de l'Uruguay dans le secteur agricole sont l'avancement de la création et du transfert de technologie, le développement de l'agro-alimentaire et la création d'une infrastructure de services destinée au producteur agricole et à sa famille. À l'échelle sous-régionale, il explique que les principaux objectifs sont le développement du commerce agricole, la solution des grands problèmes de santé animale et de santé végétale ainsi que la coopération technique. Il évoque ensuite l'importance du Groupe Cairns et de la ronde du GATT pour les négociations en commun des pays de la région. Le représentant de l'Uruguay souligne que son pays appuie la proposition de programmes à l'échelle de l'hémisphère. Il ajoute que la stratégie de développement technologique de biotechnologies agricoles indiquée dans le Plan coïncide avec les efforts que consent l'Uruguay dans ce domaine et rappelle que le Parlement de son pays vient de donner le feu vert au nouvel Institut national de recherche agricole. Il mentionne aussi que, à l'échelle de la sous-région, l'Uruguay participe à diverses expériences, telles que le PROCISUR et le nouvel accord conclu avec l'Argentine et le Brésil pour l'éradication de la fièvre aphteuse, ainsi qu'aux travaux du Comité de protection phytosanitaire des pays du Cône sud. Il fait ressortir que le Plan prévoit la participation du secteur privé, qui joue un rôle indispensable. Enfin, le représentant de l'Uruguay souligne que les activités que l'IICA a menées depuis la réunion d'Ottawa de 1987 pour élaborer le Plan méritent toute la reconnaissance des intéressés. Il ajoute qu'il faut renforcer un mécanisme sous-régional de haut niveau politique pour appuyer le PLANALC et assurer son suivi.

- 3.14 Le représentant du Honduras prend la parole et évoque la situation économique de son pays. Il explique que les années 70, caractérisées par une croissance soutenue, ont été suivies d'une décennie marquée, entre autres, par le ralentissement économique, la hausse du chômage, la diminution de l'appui extérieur,

la fuite des capitaux, la baisse des investissements privés. Il ajoute que les efforts déployés pour améliorer la situation sont insuffisants. Il brosse un tableau général de la région où se côtoient démocratisation, crise de la dette extérieure et guerre commerciale non déclarée. Cette crise régionale est à l'origine de la proposition faite à la IXe Conférence des ministres de l'Agriculture tenue à Ottawa en 1987, pour que l'IICA élabore le Plan d'action commune débattu aujourd'hui. Il exprime certaines inquiétudes sur la mise en oeuvre du Plan, plus précisément sur le soutien financier nécessaire, sur la tâche commune de la FAO et de l'IICA qui, à son avis, n'a pas suffisamment progressé, et sur les mécanismes nationaux susceptibles d'assurer le suivi du PLANALC. À la fin de son exposé, le représentant du Honduras indique que son pays accorde sans réserve son soutien aux propositions de commerce intrarégional et félicite le Directeur général de la façon dont il a rempli le mandat d'Ottawa.

- 3.15 Le représentant de la Trinité-et-Tobago unit sa voix à celles des autres délégations qui se sont dites satisfaites des informations obtenues sur le Plan d'action commune. En outre, le ministre de la Production alimentaire et de l'Exploitation des ressources marines se préoccupe, entre autres, des organisations de producteurs, qui, à son avis, constituent le maillon le plus faible de la chaîne agricole. Il signale que les producteurs représentent la clé de la revitalisation de l'agriculture et qu'il est donc impératif de savoir comment on les fera participer au processus décisionnel. Il convient de surmonter l'antagonisme actuel entre les producteurs et les autres acteurs du développement agricole, à savoir les techniciens et les responsables politiques. Il souligne également la nécessité de surmonter l'individualisme existant chez les producteurs, qui est un phénomène mondial.
- 3.16 Ensuite, le représentant de l'Argentine exprime l'opinion de son pays sur la gestation du PLANALC et sur le débat à ce sujet. Il signale que la réélection du Directeur général constitue un engagement pour M. Piñeiro lui-même et pour son pays, l'Argentine. Il remercie le Costa Rica et le ministre Figueres de l'hospitalité offerte aux ministres et représentants qui participent à la

cinquième réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture. Il souligne que le PLANALC est le fruit des efforts méritoires déployés par les techniciens de l'IICA et de leurs collaborateurs à l'échelle nationale et sous-régionale. Il souligne que l'un des grands mérites du Plan réside dans le fait qu'il place la recherche d'idées neuves au-dessus des diagnostics et des documents. Il rappelle que l'Argentine amorce tout juste une nouvelle période présidentielle où le rôle de l'agriculture redevient prépondérant après avoir été boudé pendant de nombreuses années. Le nouveau gouvernement a pour objectif d'augmenter considérablement la production dans des délais relativement courts et va rechercher une meilleure distribution de la population, l'autosuffisance, l'obtention de devises au moyen des exportations et l'occupation de territoires, entre autres. Le secrétaire à l'Agriculture, à l'Élevage et aux Pêches indique également que son pays accorde sans réserve son appui au PLANALC. Il signale par ailleurs que les objectifs de la nouvelle administration dans le secteur agricole sont l'augmentation de la production, la diversification des exportations et une nouvelle hiérarchisation de la vie rurale. Il affirme que, sans développement agricole, les pays de la région ne peuvent se développer d'aucune façon. Il se penche sur les aspects sous-régionaux et souligne la nécessité de réaliser l'intégration dans la perspective de la coopération et non seulement du commerce. Il rappelle que dans la région le secteur public agricole s'est paupérisé. Il félicite l'IICA d'avoir élaboré le Plan d'action commune, qui est susceptible d'anorcer une véritable transformation.

- 3.17 Le représentant d'El Salvador prend la parole et se dit persuadé que le Plan d'action commune est plein de promesses pour le secteur agricole de l'Amérique centrale, puisque ce plan renversera les politiques anti-agricoles du passé. Le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage poursuit son intervention en montrant comment le Plan permettra d'influer sur des secteurs importants pour l'agriculture, et notamment sur les ministères de l'Économie et de la Planification et les banques centrales. Les politiques adoptées dans tous ces secteurs, souligne-t-il, doivent s'accorder avec les principes du PLANALC. Il termine en

soulignant l'importance du secteur privé. Les gouvernements doivent émettre des lignes directrices dans le cadre du Plan d'action commune, dit-il, mais ils doivent ensuite laisser au secteur privé la liberté de jouer son rôle. C'est ainsi, en fin de compte, qu'on peut assurer le succès du Plan.

- 3.18 Le Président demande au Directeur général de répondre à quelques-unes des questions posées et de réagir à certains des commentaires faits jusqu'ici.
- 3.19 Le Directeur général remercie les divers pays de leurs contributions au débat. Il aborde alors les inquiétudes qu'ils ont exprimées au sujet de l'application du PLANALC et de la répartition du travail entre les divers organismes concernés, dont l'IICA. Il fait remarquer que les projets de résolutions issus de la réunion technique de samedi tiendront compte de ces inquiétudes, et traceront des directives précises à cet égard. Il invite les représentants à se reporter au chapitre 7 du Document principal et signale que les organismes sous-régionaux joueront un rôle clé dans ce processus. Le Directeur général précise alors la manière dont le Plan sera appliqué par l'IICA. Il signale que les prémisses du PLANALC ne sourdront pas d'un service opérationnel particulier, mais de tous les centres d'activité de l'Institut.
- 3.20 Il remercie les interlocuteurs d'avoir mis en relief certaines idées qui n'ont pas été approfondies dans les documents. Il souligne que le Plan est un processus continu et que ces questions peuvent être traitées plus en détail aux étapes ultérieures. Répondant au commentaire du représentant de la Trinité-et-Tobago, il suggère des moyens qui pourraient éventuellement susciter l'intérêt du public en général, notamment grâce aux médias et au travail de Radio Nederland. Il aborde alors le problème de la répétition des efforts, en soulignant d'importantes différences entre le plan de la FAO, qui s'adresse séparément aux pays, et le PLANALC de l'IICA, qui met en valeur les actions communes. Il fait remarquer que les deux plans sont étroitement complémentaires.

- 3.21 Le Directeur général parle des relations entre l'Institut et les organismes multinationaux de financement, en soulignant que l'IICA a besoin de tout l'appui possible des pays lorsqu'il entreprend des discussions avec ces organismes. Il remercie alors le représentant du Canada de la contribution offerte par ce pays en vue de l'application du Plan.
- 3.22 Le représentant de la Grenade prend la parole et transmet les salutations du ministre de l'Agriculture de son pays, qui ne peut être présent. Bien que le représentant soit très satisfait des documents, il se pose des questions quant aux mécanismes précis d'application, compte tenu des contraintes imposées à la production agricole dans chaque pays. Il reconnaît la nécessité d'un développement durable, qui s'éloignerait de la monoculture du passé, mais il note à regret la pénurie d'exemples réels de ce genre de développement. Il fait remarquer que la notion de développement rural est indissociable de la construction d'écoles et de systèmes de transport dans les zones rurales, et de la distribution équitable des terres. Il souligne que, dans un petit pays comme le sien, il n'est pas possible de conjuguer l'autosuffisance alimentaire et la diversification des exportations. Les deux objectifs ne peuvent être atteints en même temps et il exhorte l'IICA, la FAO et le CARDI à tenir compte de toutes ces réalités.
- 3.23 Le Président donne alors la parole au représentant de la Jamaïque, qui commence par déclarer qu'il partage les préoccupations exprimées par le représentant de la Trinité-et-Tobago. Néanmoins, il reconnaît les difficultés qu'implique le fait de travailler avec une population rurale besogneuse et peu instruite. Le ministre d'État chargé de l'Agriculture dit alors que, si l'on prétend revitaliser l'agriculture, il est indispensable de faire participer les jeunes, qui se sont de plus en plus désintéressés à l'agriculture comme mode de vie. Enfin, il fait remarquer que les pays des Antilles, qui sont tous distincts et indépendants, ont besoin d'arrangements spéciaux de financement s'ils veulent revitaliser leur secteur

agricole. Ainsi, il recommande que l'IICA accorde une attention spéciale à cette région lorsqu'il prend des décisions en matière de financement.

- 3.24 Le représentant de la Dominique félicite le Directeur général de sa réélection et remercie l'IICA de son étroite coopération avec les pays des Antilles. Le Secrétaire permanent du ministère de l'Agriculture, du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme attire l'attention sur quatre points principaux. Premièrement, il se réjouit de ce que le Plan d'action commune n'ait pas tenté de créer de nouveaux projets pour les Antilles, mais qu'il ait au contraire donné son appui aux projets déjà prévus dans le plan de la région. Deuxièmement, il se dit préoccupé du peu de ressources existant dans les pays des Antilles. Il souligne qu'on parle beaucoup de l'accroissement du commerce entre l'Amérique latine et les Antilles ; cependant, un tel commerce impliquerait pour les pays des Antilles l'exportation de grandes quantités de ressources et, en même temps, le risque d'un excédent de l'offre, étant donné le grand potentiel de production des pays de l'Amérique latine. C'est dire que ce genre de commerce soulève des problèmes très importants auxquels il faut faire face.
- 3.25 Le troisième point soulevé par le Secrétaire concerne les fermiers des Antilles. Puisque ces fermiers produisent à des coûts élevés pour la consommation directe, ils ne sont pas en mesure de satisfaire les besoins de l'agro-alimentaire. Ainsi, il suggère qu'on pourrait utilement s'attaquer au problème du commerce interrégional si l'on faisait en sorte que l'Amérique latine vende des produits primaires aux Antilles, où ils serviraient de matières premières dans l'agro-alimentaire ; l'Amérique latine pourrait ensuite acheter les produits semi-finis qui en résulteraient. Comme dernier point, il souhaite que les pays qui participent au PLANALC se réunissent souvent pour passer en revue les progrès accomplis et pour discuter des besoins qui restent insatisfaits.
- 3.26 Le Président se dit intéressé par la question du commerce accru entre l'Amérique latine et les Antilles. Il donne alors la parole au représentant de la Barbade, qui exprime le désir d'ajou-

ter d'autres commentaires au sujet des Antilles. Il explique que ces très petits pays ont eu de plus en plus de difficulté à obtenir des organismes de financement des subventions et des prêts à des conditions avantageuses ; ces organismes ont en effet tendance à utiliser le revenu par habitant comme seul critère lors des prises de décision en matière de subventions. Étant donné sa petite population et son urbanisation accélérée, un petit pays comme la Barbade accuse des chiffres de revenu par habitant qui ne reflètent pas la pauvreté en milieu rural. C'est pourquoi il demande à l'IICA de considérer la possibilité de regrouper tous les fonds du Plan d'action commune et de les redistribuer aux pays de façon équitable. Il aborde ensuite ces perspectives d'un commerce accru entre l'Amérique latine et les Antilles, en soulignant que la plupart des économies insulaires sont axées sur les importations. Ces îles produisent en petites quantités à un coût unitaire relativement élevé et, par conséquent, elles risquent de faire face à un grand afflux de produits alimentaires provenant de pays jouissant de plus de terres, de coûts de main-d'œuvre moins élevés, et par conséquent, de coûts unitaires de production bien inférieurs. Tous les pays de la région ont des conditions climatiques comparables et produisent les mêmes cultures à la même époque de l'année, de sorte que la seule marge concurrentielle possible dans les pays des Antilles viendrait de l'adoption de nouvelles technologies susceptibles d'accroître la production.

- 3.27 Le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche de la Barbade parle alors des problèmes découlant de l'écart croissant entre les prix des produits primaires et les prix des produits finis. Il souligne que les politiques gouvernementales accordent très peu de priorité aux producteurs primaires en raison de cette différence de prix. Il ajoute que les pays membres de l'IICA sont bien placés pour exercer une pression collective afin de s'attaquer aux questions relatives aux coûts, notamment celle du coût élevé des biens de production agricoles. Il parle ensuite des besoins de recherche dans le domaine de la lutte contre les mauvaises herbes et les parasites et se dit optimiste en ce qui concerne le travail du CATIE et du CARDI, qui s'avère un moyen efficace d'éviter les chevauchements

de tâches. Il insiste aussi pour qu'on prête attention à l'utilisation du revenu par habitant comme critère de transfert de prêts de faveur aux pays insulaires des Antilles. Il souligne que cela n'est pas à leur avantage, car ce critère ne tient pas compte des poches de pauvreté de ces pays et désavantage ces derniers par rapport aux pays plus grands qui disposent de ressources naturelles plus abondantes. Il s'oppose à la notion de gradation que les institutions financières internationales ont essayé d'appliquer à la Barbade et aux autres pays des Antilles. Il achève en félicitant l'IICA de son étroite coopération avec le CARICOM et la FAO lors de la préparation du PLANALC.

3.28 Le Président parle alors à l'assemblée en tant que Président du CORECA, pour expliquer la situation du Plan d'action commune en Amérique centrale, au Panama, au Mexique et en République dominicaine. Il note que tant le Conseil technique que le Conseil des ministres de l'Agriculture ont participé avec enthousiasme à la formulation du Plan. La version préliminaire de la stratégie pour la Sous-région a été approuvée par les Secrétaires généraux de ministère (Vice-ministres) en juillet 1988 et soumise pour entérinement à une réunion des ministres des pays. Les ministres de l'Agriculture ont adopté le texte final de la stratégie à une réunion tenue au Costa Rica en avril 1989. Le ministre de l'Agriculture du Costa Rica invite alors le Secrétaire technique du CORECA à prendre la parole pour donner un aperçu des projets spécifiques qui s'adressent aux pays de la sous-région.

3.29 Le Secrétaire technique du CORECA explique que les projets spécifiques ont déjà été adoptés par le Conseil des ministres et sont prêts à être présentés aux différents organismes internationaux et aux pays donateurs intéressés. Il note que ces 60 esquisses de projets, qui se trouvent actuellement à différents stades d'élaboration et de négociation, ont été regroupés en 13 domaines de travail de base, tels que la sécurité alimentaire, l'agro-alimentaire, les ressources naturelles renouvelables, la promotion des exportations et la commercialisation internationale. Il termine en disant que le PLANALC sera un instrument servant à canaliser les efforts de coopération dans la sous-région.

- 3.30 Le Président, parlant en tant que Président du CORECA, reprend son intervention. Il affirme qu'une fois les projets adoptés, des questions se sont posées quant à la façon de les mettre en pratique, de les financer et de coordonner ce travail avec celui des organismes internationaux. Face à ces préoccupations, la réunion des Vice-présidents a décidé de présenter le Plan d'action commune comme programme spécifique du secteur agricole dans les négociations avec les Nations unies, la CEE et les autres organismes intéressés aux projets en Amérique centrale. Il mentionne deux répercussions importantes du PLANALC pour les pays du CORECA. La première est l'espoir qu'il offre pour l'agriculture elle-même. La seconde est que le Plan fournit un instrument servant à créer de nouveaux liens entre les pays de la sous-région. En élaborant les programmes du Plan d'action commune, ils ont dû affronter de nouveaux défis en ce qui concerne l'échange de produits agricoles, d'experts techniques, de technologies, de savoir-faire et de renseignements commerciaux. Le fait de travailler ensemble sur le Plan a renforcé le sens de l'unité parmi les ministres et les secrétaires d'État chargés de l'Agriculture en Amérique centrale, au Panama, au Mexique et en République dominicaine et a consolidé leurs efforts en vue d'atteindre des objectifs communs de revitalisation économique.
- 3.31 Avant de lever la séance, le Secrétaire technique annonce qu'il distribuera des copies du premier jet du projet de résolution sur le PLANALC et demande aux représentants de le lire pendant la pause du déjeuner.
- 3.32 La séance est levée à 12 h 30.

QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

- 4.1 La quatrième séance plénière du Conseil interaméricain de l'agriculture est ouverte à 14 h 35 le mardi 10 octobre 1989. Elle est présidée par M. Pedro Bonino Garmendia, ministre uruguayen, qui donne la parole aux représentants pour qu'ils poursuivent le débat sur le Plan d'action commune pour la revitalisation de l'agriculture en Amérique latine et aux Antilles.

- 4.2 Le représentant des États-Unis commence par féliciter M. Piñero pour sa réélection au titre de Directeur général de l'IICA et se dit satisfait des nouvelles structures d'accueil mises en place pour cette réunion du Conseil, qui sont le fruit des excellentes initiatives prises par l'Institut sur le plan organisationnel pour faciliter la bonne marche de cette réunion. S'agissant du PLANALC, il déplore le fait que, faute de temps, il a été impossible d'étudier avec minutie les documents et il fait l'éloge du Directeur général et de l'ensemble du personnel de l'Institut pour avoir réalisé des consultations en profondeur, à tous les niveaux. À son avis, le PLANALC est le fruit d'analyses, de consultations et de réflexions très complètes sur la question. Comme les autres délégations il a des inquiétudes quant à la participation de l'IICA aux tâches du PLANALC, vu le niveau de sa programmation actuelle et les contraintes budgétaires. D'où la nécessité d'être très précis quant au financement extérieur et quant au degré de participation des pays de la région à cette action commune. Dans le même ordre d'idées, il souligne le rôle du secteur privé dans la mise en oeuvre du Plan et insiste pour qu'on renforce sa participation à la stratégie du PLANALC. Il souligne par ailleurs que dans les pays industrialisés le secteur agricole est prioritaire et qu'il est essentiel qu'il le soit aussi dans les pays de la région.
- 4.3 En outre, le représentant des États-Unis attire l'attention sur le fait que, dans les documents du PLANALC, on mentionne rarement la question de l'éducation permanente dispensée aux paysans, qui est le fondement de toute expansion du système de production et l'élément clé de l'augmentation de la productivité. Après avoir évoqué les lacunes du système d'éducation dans son pays, il indique qu'il est crucial d'améliorer l'éducation donnée aux producteurs agricoles afin, notamment, de mieux faire comprendre la difficulté de trouver une solution de compromis entre la croissance agricole et la protection de l'environnement.

- 4.4 Le Président prend bonne note des commentaires du représentant des États-Unis. Ensuite, il donne la parole au représentant du Pérou.
- 4.5 Celui-ci transmet aux participants les salutations fraternelles de son gouvernement et de son peuple, tout en souhaitant que l'on conjugue les efforts pour réaliser les objectifs communs qui favoriseront le développement et le bien-être des pays de la région. Ensuite il évoque les principaux problèmes qui affligent les pays de l'Amérique latine et des Antilles et il souligne à nouveau la nécessité de concevoir une nouvelle stratégie de développement. Il mentionne les obstacles que représentent pour les économies la dette extérieure, le trafic des stupéfiants et le terrorisme, ainsi que le dommage causé par les technologies de production qui sont étrangères à la tradition de l'Amérique latine et des Antilles. Il rappelle aux participants les effets nuisibles qu'a eu sur les pays un modèle économique selon lequel l'industrialisation doit remplacer les importations, qui méconnaît la structure dualiste qui existe dans le secteur agricole et provoque un exode rural massif. Après avoir décrit, dans le cas du Pérou, le déséquilibre dans la distribution de la population, il met en relief les problèmes de la pauvreté sous toutes ses formes. D'où, à son avis, la grande importance du Plan d'action dans la recherche d'une nouvelle stratégie de développement économique visant à consolider la contribution du secteur agricole, afin de faire face à la crise et de mieux intégrer l'Amérique latine et les Antilles dans la communauté internationale. Après s'être dit satisfait des consultations qui ont abouti à la résolution 251 de la Commission du Pacte andin, il remercie le Costa Rica de son hospitalité et exprime ses félicitations au Directeur général pour sa réélection, ainsi qu'à la direction de l'IICA pour l'excellente organisation qui préside à cette réunion du Conseil.
- 4.6 Le représentant du Brésil, lui, récapitule brièvement les obstacles les plus importants qui ont abouti à la détérioration générale de l'économie de son pays, surtout en ce qui concerne les produits agricoles et les forêts. Il met l'accent aussi sur

les répercussions négatives du transfert de ressources du tiers monde à d'autres pays, qui ont empêché jusqu'ici les économies de l'Amérique latine et des Antilles de retrouver leur croissance de jadis. D'où l'impérieuse nécessité d'alléger la dette extérieure en adoptant des mesures qui mettent en jeu un certain partage de responsabilités entre créanciers et débiteurs. Il convient également de faire en sorte que les pays industrialisés fassent des gestes concrets dans le cadre du GATT et fassent des propositions valables en matière de commerce de produits agricoles. Ensuite, il évoque les efforts d'intégration sous-régionale déployés par les pays du Cône sud, notamment la mise en place du Comité de protection phytosanitaire (COSAVE) du Cône sud et du Comité d'eradication de la fièvre aphteuse et des actions communes menées pour la libéralisation des échanges de produits agricoles. Il se dit aussi favorable au PLANALC, en faisant ressortir toutefois que les rapports macro-économiques ont une forte incidence sur ce processus. Ensuite, il fait cinq observations sur le Plan. Celui-ci devra, selon lui : 1) traduire ses objectifs en objectifs prioritaires nationaux pour le développement, assortis de mesures de suivi de l'exécution ; 2) assurer un financement sain pour garantir la continuité des actions prévues ; 3) obtenir des ressources financières bilatérales et multilatérales provenant de l'extérieur de la région ; 4) promouvoir de nouvelles initiatives institutionnelles pour réactiver les structures dans les pays, en vue d'une plus grande coopération extérieure multilatérale ; 5) faire intervenir le secteur privé, dont l'apport se répercutera sur les aspects budgétaires du PLANALC. Pour terminer, il exprime le souhait de voir le PROCISUR se renforcer, il plaide pour un meilleur dialogue entre les gouvernements responsables de l'agriculture. Il conclut en remerciant le Costa Rica de son hospitalité, il félicite M. Piñero pour sa réélection et il remercie le personnel technique de l'IICA pour son excellent travail au cours de cette réunion.

- 4.7 Ensuite, le représentant de l'Équateur prend la parole. Il brosse un tableau général de la situation dans laquelle se trouvent les pays comme l'Équateur en soulignant le désapprovisionnement alimentaire qui entraîne une plus grande pauvreté

rurale et urbaine. Il attire l'attention sur l'urgence qu'il y a de dénouer la crise des produits de grande consommation afin de chasser le spectre de la faim, car la situation exige des gouvernements une prompte décision politique. Par ailleurs, la diminution du PIB accentue les inégalités sociales en mettant en péril la stabilité politique qui est si nécessaire à la croissance. Ensuite, il évoque la décision prise par la Commission du Pacte andin en ce qui concerne le Plan d'action et il passe en revue d'autres réunions consultatives où il a été décidé de mettre en application une stratégie de revitalisation de l'agriculture au niveau national, en vue d'obtenir la pleine participation du secteur à l'échelle sous-régionale.

- 4.8 Enfin, il récapitule dans le détail les principaux obstacles d'ordre économique, social et politique qui freinent le développement des pays de la région, tels que le modèle de remplacement des importations qui a causé un grave préjudice au secteur agricole, la dette extérieure, le trafic des stupéfiants et le terrorisme. Il prie instamment les participants de conjuguer leurs efforts pour atténuer l'effet de la crise, tout en réitérant son appui au Plan d'action commune.
- 4.9 Le représentant de la Bolivie prend la parole ; il exprime tout d'abord sa reconnaissance à l'égard du Costa Rica, de son Président, son Excellence M. Oscar Arias Sánchez et de l'IICA qui a si bien organisé la cinquième réunion du Conseil. Il félicite également M. Martín E. Pineiro pour sa réélection au poste de Directeur général de l'IICA.
- 4.10 Il note que le PLANALC a aujourd'hui abordé des questions clés, entre autres le besoin d'ajustements économiques importants et de politiques d'encouragement, la situation critique du petit fermier et le fait que la crise d'endettement de l'Amérique latine et des Antilles a des répercussions particulièrement sérieuses pour le secteur agricole.
- 4.11 Le représentant de la Bolivie fait un exposé passionné sur ce que lui et les autres représentants des pays andins (la Colombie, l'Équateur, le Pérou et la Bolivie) voient comme étant

actuellement la plus grave menace pour le secteur et qui met en danger tout le tissu socio-économique et culturel de leurs pays : l'expansion de la production illicite de la feuille de coca et ses conséquences insidieuses. Le Conseil du Pacte andin, à sa récente réunion de Lima, une réunion des chefs d'État andins qui se tient à Ica, Pérou, et le prochain sommet des Présidents qui va se tenir au Costa Rica, ont inscrit ou vont inscrire le problème de la coca à leur ordre du jour.

- 4.12 L'image que donnent les médias de la Bolivie, qualifiée de "permissive" face à la production croissante de la coca est, dit-il, fautive ; les vraies raisons qui poussent les fermiers à abandonner les cultures traditionnelles pour cultiver le coca sont d'ordre économique : le chômage généralisé et le besoin d'élémentaire subsistance. L'énorme prix social et économique du problème de la coca représente un défi redoutable pour tous les gouvernements, et il faut avoir recours à des actions coopératives internationales dans ce domaine. C'est pourquoi la République de Bolivie a présenté au Conseil un projet de résolution intitulé "Incorporation du problème de la coca", qui envisage d'inclure dans le PLANALC des actions visant à améliorer la condition sociale des producteurs de la feuille de coca en remplaçant cette culture par d'autres.
- 4.13 Le représentant de la Bolivie termine en soulignant qu'il est indispensable que les secteurs les plus pauvres de la population rurale bénéficient du PLANALC, et que le Président de la Bolivie, Son Excellence Jaime Paz Zamora, a exprimé ses vœux pour que la réunion du Conseil soit fructueuse et qu'elle s'attaque au problème de la coca et aide à le résoudre.
- 4.14 Le Président remercie le représentant de la Bolivie de son exposé. Il fait noter que le projet de résolution proposé (No. 15) devrait être soumis pour adoption en même temps que les autres propositions concernant le Plan.
- 4.15 Le représentant du Suriname félicite alors le Directeur général de l'IICA, en soulignant l'importance de l'agriculture dans son

pays (14 % du PNB), surtout en comparaison avec d'autres ressources naturelles non renouvelables (mines). Le Suriname, dit-il, a donné son plein appui au PLANALC, qu'il considère comme un document très utile et bénéfique.

- 4.16 Le représentant de la Colombie s'adresse alors à l'assemblée et se joint à ses collègues pour donner son appui au Plan, qui a été précédemment étudié à une réunion des ministres de l'Agriculture des pays andins tenue à Lima. Il continue en expliquant que la Colombie, il y a environ 16 mois, a entrepris une restructuration de son secteur agricole en adoptant des mesures macro-économiques qui comportent le remplacement des importations et d'autres moyens propres à aider la production nationale (y compris de nouvelles stratégies de planification visant à coordonner les initiatives des secteurs public et privé) sans encourir les risques associés parfois à l'industrialisation à outrance. Le secteur agricole a enregistré une croissance de 7,5 % cette année, deux fois celle du PNB. Après 1990, la Colombie devrait être auto-suffisante en produits alimentaires de base y compris les céréales (à l'exception du blé).
- 4.17 L'expérience récente de la Colombie montre qu'il est possible, à court terme, d'améliorer le modèle de développement et le rendement du secteur agricole tel qu'il est prévu par le PLANALC. Le représentant de la Colombie affirme que la Colombie appuie fermement le Plan, et exprime sa confiance à l'égard du Directeur général de l'IICA, qui vient d'être réélu, M. Martín E. Piñero, qu'il dit capable de résoudre les problèmes liés au financement et à l'exécution du Plan. Il termine en disant qu'il adhère à l'exposé du problème de la coca fait par le représentant de la Bolivie, et en encourageant le Conseil à appuyer le projet de résolution correspondant et à faire inclure les sentiments exprimés dans ce projet dans toute déclaration qui pourrait émaner de cette réunion.
- 4.18 Le représentant des États-Unis félicite pour leurs excellents exposés les représentants de la Bolivie et de la Colombie, et fait appel à la solidarité des peuples de l'hémisphère pour

combattre le fléau de la coca. Il souligne la nécessité de comprendre le problème sur trois plans : la production, le trafic et la consommation, et reconnaît que les États-Unis acceptent leur responsabilité en ce qui concerne ce dernier aspect. Une action multinationale s'impose, affirme-t-il, et il serait opportun que le Conseil joue un rôle dans cette affaire.

- 4.19 Il dit que les États-Unis appuient fermement le projet de résolution proposé par la Bolivie, tout en suggérant des modifications de forme, telles que la formulation des procédures pratiques à suivre et les modalités de la suite à donner par le Comité exécutif. Si ce n'est pas l'IICA, conclut-il, quel autre organisme affrontera le problème de la coca dans le contexte du secteur agricole?
- 4.20 Le représentant de la République dominicaine prend la parole pour affirmer son appui au PLANALC, mais avoue une certaine préoccupation quant aux aspects de financement et d'exécution. C'est très bien de parler de financement extérieur, dit-il, mais il est également nécessaire que tous les États membres procèdent à une nouvelle allocation de fonds dans leurs propres budgets et s'assurent que les objectifs prioritaires fixés favorisent le secteur agricole, tout en tenant compte des différentes stratégies applicables à chaque pays.
- 4.21 Il exprime sa satisfaction de voir que le représentant des États-Unis reconnaît que le problème de consommation de la coca existe dans son pays, et suggère qu'un additif concernant les pays grands consommateurs de coca soit ajouté aux paragraphes de dispositif du projet de résolution de la Bolivie.
- 4.22 Le représentant du Honduras reconnaît la gravité du problème de la coca dans l'hémisphère, mais il exprime des doutes quant à l'opportunité d'une résolution du Conseil et d'un rôle de premier plan joué par l'IICA à cet égard. Il s'agit, selon lui, d'un problème mondial qui exige d'énormes ressources politiques et financières qui sont au-delà des moyens de l'IICA, et plutôt d'une question qui relève d'un organisme tel que les Nations unies. Nous devrions penser très sérieusement à notre position

et à notre engagement en ce qui concerne cette situation, conclut-il.

4.23 Le Président donne ensuite la parole au représentant de la France, pays observateur permanent, qui souligne la présence importante de ce pays en Amérique latine et aux Antilles, présence qui se manifeste non seulement à travers ses départements tels que la Guyane, la Guadeloupe et la Martinique, mais aussi par sa participation à de nombreux projets de coopération dans les divers pays. La France voit d'un oeil très favorable l'application du Plan de paix en Amérique centrale et mène actuellement des projets régionaux de coopération dans l'esprit des délibérations de San José, en canalisant sa participation à travers des institutions comme CADESCA et des instituts d'intégration de la SIECA. La France donnera son appui au PLANALC et continuera à mener ses actions dans les secteurs du café, du cacao, de l'agro-alimentaire, des ressources naturelles et de la météorologie agricole en collaboration avec l'IICA. En 1990, elle accroîtra son appui aux États membres sous forme d'un projet de cultures fruitières dans les Antilles anglophones, d'études sur le rajustement structurel de l'agriculture, à travers le Programme I de l'IICA, et de formation et d'information des pays concernant le marché agricole européen et l'organisation de l'Europe verte, à la veille de l'ouverture du marché unique européen en 1992.

4.24 Le Président signale l'importance de l'appui des pays industrialisés au PLANALC. Il accueille favorablement les commentaires faits par le représentant de la France sur le processus de consolidation que connaîtra la CEE en 1992. Ensuite, le représentant de la Corée du Sud, qui est aussi pays observateur permanent, transmet ses sincères félicitations au Conseil interaméricain de l'agriculture et à l'IICA pour l'élaboration du Plan d'action commune, qui est un modèle de coopération régionale dans le domaine de l'agriculture. Il annonce aussi que le gouvernement sud-coréen a décidé d'envoyer quatre experts agricoles qui collaboreront avec l'IICA ; il ajoute que les détails de ce service de consultation seront réglés ultérieurement avec l'Institut.

- 4.25 Puis, le représentant de la FAO transmet les salutations du Directeur général et du Sous-directeur général et représentant régional de cette organisation et il félicite M. Piñeiro pour sa réélection. Il signale que la FAO, tant à son siège à Rome qu'à son bureau régional pour l'Amérique latine et les Antilles, a analysé attentivement le PLANALC. Il rappelle que la FAO a assisté à la réunion des agences qui a abordé la question du PLANALC et qu'elle a participé activement aux débats sur ce sujet. Il indique aussi que, lors de la réunion tenue à la Barbade en août 1986, la FAO s'est vu confier la mission de préparer une étude sur la situation de l'agriculture. Après deux années de travaux intensifs (auxquels ont participé la CEPAL et l'IICA, entre autres organismes de la région), le Plan d'action régionale a été adopté à Recife (Brésil) en octobre 1988. Ce plan, qui est une proposition globale pour le développement économique de l'Amérique latine et des Antilles, prévoit des changements importants. Il explique que l'optique analytique, les éléments de diagnostic et les autres composantes de ce Plan coïncident avec les principes directeurs du PLANALC ; c'est la raison pour laquelle les deux organismes peuvent travailler de manière complémentaire. Le Président souligne les notions de similitude et de complémentarité qui, à son avis, définissent la position du représentant de la FAO et font entrevoir la possibilité d'une fructueuse collaboration.
- 4.26 Le représentant du Centre international de la pomme de terre (CIP), au nom du Directeur général de cet organisme (qui est l'un des trois centres du GCRAI dans la région, avec le CIMMYT et le CIAT) félicite M. Piñeiro pour sa réélection et se dit satisfait de l'élaboration du Plan d'action commune. Il rappelle que le CIP est lié depuis environ dix ans à des projets réalisés avec l'appui du CRDI canadien et de la Coopération suisse ; c'est le cas notamment, du PRECODEPA et du PROCIANDINO (IICA-BID). À l'heure actuelle, le CIP amorce la mise en oeuvre d'une entente avec le CARDI. Le représentant du CIP appuie la motion du gouvernement canadien, qui demande à l'IICA de trouver le moyen d'utiliser les ressources scientifiques des centres spécialisés.

4.27 Le Président remercie le CIP, et par son intermédiaire, le CIMYT et le CIAT, de son appui, et il donne la parole au Directeur général, lequel fait quelques brèves réflexions sur l'accueil fait au Plan d'action commune par les ministres et représentants qui ont renversé leur opinion sur la question pendant la séance. Il considère que l'élaboration du PLANALC a été un exercice utile à l'étape préparatoire et il se dit convaincu que l'expérience acquise sera extrêmement utile lors de la mise en oeuvre du Plan. M. Piñero dit qu'il a écouté avec une grande sympathie le discours du ministre bolivien des Affaires paysannes et agricoles, mais qu'il ressent une certaine perplexité quant au rôle que peut jouer l'IICA à cet égard. À son avis, l'Institut a besoin d'une période de réflexion pour aborder un sujet aussi complexe, qui est déjà inscrit à l'ordre du jour du Système interaméricain et du système des Nations unies. Après cette période de réflexion préliminaire, l'Institut se réunirait avec le gouvernement bolivien, dans ce pays, pour donner une réponse. Ensuite, M. Piñero aborde le dossier de l'éducation, évoqué par les États-Unis d'Amérique. Le Directeur général indique que l'IICA doit déployer des efforts dans le domaine de l'éducation extra-scolaire et faire fond à cette fin sur la vaste expérience du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE). Il rappelle que le président du Costa Rica a proposé, lors de la séance inaugurale de la réunion, la création d'un Centre interaméricain de recherche pour diffuser l'expérience acquise par l'IICA. Il poursuit en indiquant qu'il aura des entretiens à ce sujet avec le président Arias et le ministre Figueres. M. Piñero ajoute que tant les États-Unis que le Canada, pays essentiellement donateurs, manifestent un grand intérêt pour la formation. Enfin, le Directeur général remercie la France et la Corée du Sud de leurs offres de collaboration, ainsi que la FAO et le CIP, relativement à la mise en oeuvre du PLANALC.

Projet de résolution sur l'adoption et la mise en marche du PLANALC

4.28 En ce qui a trait à ce projet de résolution, le représentant du

Chili propose une modification au point 3, alinéa b, iv, afin d'ajouter : "et un secrétariat exécutif à la charge de l'IICA". Le représentant de l'Argentine appuie la proposition du Chili. Le représentant du Brésil fait savoir que, de l'avis de sa délégation, il s'agit là d'une différence sur le fond, qui avait longuement été débattue au sein de la commission qui s'est réunie le dimanche 8 octobre. Il ajoute que, à son avis, la décision doit être prise par le bureau, et que le Brésil s'y rallierait. Le Président propose de faire avancer le débat sur le projet et de laisser de côté le point en litige pour en débattre avec les autres questions portant sur la Région sud, dans le cadre d'une réunion formelle.

- 4.29 Le représentant du Nicaragua propose d'ajouter, à la fin du point 4, alinéa d, un texte qui a été reçu par le Secrétariat technique et qui a été ultérieurement adopté par les délégations. Le projet de résolution débattu a ainsi été adopté avec la réserve que la question du point 3, alinéa b, iv, sera élucidée le lendemain.

Projet de résolution sur l'information et l'appui de l'OEA au PLANALC

Ce projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Projet de résolution sur la problématique des résidus de pesticides

- 4.30 Le représentant de la République dominicaine propose, en ce qui concerne le point 2, alinéa a) du projet à l'étude, de demander à l'IICA d'appuyer chaque pays dans le cadre de projets bien précis et d'avoir recours à l'assistance technique internationale, plutôt que d'élaborer un projet à l'échelle de l'hémisphère sur cette question. A cet égard, le représentant de la République dominicaine signale que le problème de fond est commun à de nombreux pays et qu'il ne peut être solutionné au moyen de l'élaboration d'un projet à l'échelle de l'hémisphère. Le Président demande l'avis du représentant du Costa Rica, étant donné que c'est cette délégation qui a présenté le projet. Le

représentant du Costa Rica explique que, lors d'une récente réunion avec la FIDA aux États-Unis, il avait été proposé de lancer un projet à l'échelle de l'hémisphère sur la question. Le représentant des États-Unis laisse entendre qu'il s'agit peut-être d'une question de rédaction et il propose donc un ajout au point débattu, dont lecture est donnée par le Secrétaire. Le projet de résolution est adopté. Le représentant d'El Salvador demande des explications sur l'aménagement de laboratoires dans tous les pays qui souhaitent déterminer les teneurs résiduelles en pesticides dans les produits agricoles destinés à l'exportation, alors que le siège du projet se trouve au Costa Rica. La question est acceptée par les délégations. Ce projet de résolution est retiré par le Costa Rica qui décide de le soumettre à l'examen de la prochaine réunion du Comité exécutif.

Projet de résolution sur l'incorporation du problème de la coca

- 4.31 La délégation des États-Unis demande qu'on améliore la formulation du projet de résolution. Le représentant du Nicaragua abonde dans ce sens. Le représentant d'Haïti dit lui aussi que la production de coca a causé de graves problèmes, mais il souligne que d'autres plantes psychotropes représentent aussi une grande menace pour les pays. Il mentionne notamment la feuille de datura parmi les plantes qu'il faut prendre en compte. Le Président suggère d'insérer dans l'intitulé du projet de résolution la mention d'autres plantes qui s'ajoutent à la feuille de coca, et le représentant de la Bolivie donne son assentiment.
- 4.32 Le représentant de la République dominicaine propose d'ajouter un autre paragraphe au dispositif du projet de résolution, qui décrirait dans le détail les actions à entreprendre dans le cadre du PLANALC.
- 4.33 Le Président invite toutes les délégations qui souhaitent modifier la résolution à se réunir à l'issue de la séance, afin de dégager un consensus et de soumettre leur décision au plénum le lendemain.

Projet de résolution intitulé "Appel lancé à la FAO l'invitant à coopérer à l'exécution du PLANALC"

- 4.34 Le Président présente ensuite le prochain projet de résolution qui a été soumis à la demande du Honduras et il ouvre le débat. Le représentant de la Colombie se demande pourquoi le projet de résolution choisit le Mexique pour représenter le Conseil inter-américain de l'agriculture lors de la prochaine session de la FAO. Le représentant du Honduras répond qu'il s'agit simplement d'une décision individuelle. Il invite les délégations à faire d'autres suggestions, à leur gré.
- 4.35 Le Président laisse entendre que le Conseil peut être représenté lors de la session de la FAO par son président, le ministre costaricien de l'Agriculture et de l'Élevage. Le Honduras est entièrement d'accord.
- 4.36 Il y a ensuite un débat sur la façon optimale de demander à la FAO d'accorder son soutien à la mise en oeuvre du PLANALC. Le Directeur général, le représentant de la FAO et le représentant du Honduras interviennent et il est décidé que le Comité qui a élaboré les résolutions sur le PLANALC sera saisi de cette question. Les résultats seront présentés le lendemain au plénum qui prendra une décision.

Projet de résolution intitulé "Proposition de rajustements au Plan à moyen terme 1987-1991"

- 4.37 Le Président présente le point suivant à l'ordre du jour et demande au Directeur général de présenter le document.
- 4.38 Le Directeur général explique que l'adoption du Plan d'action commune comporte de nouvelles missions pour l'Institut. Dans un souci toutefois d'économiser temps et argent, il suggère de ne pas rédiger un nouveau Plan à moyen terme mais d'apporter certaines modifications au plan actuel, pour aligner celui-ci sur les nouvelles priorités. Les modifications seraient présentées lors de la réunion du Comité exécutif en 1990.

"Tenue de la Xe Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture" et "Date et siège de la sixième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture"

- 4.39 Comme il n'y a pas de débat, le projet de résolution est adopté. Le Président présente le point suivant à l'ordre du jour, qui est accompagné de deux projets de résolutions : "Tenue de la Xe Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture" et "Date et siège de la sixième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture". Il demande au Directeur général d'expliquer les détails de ces projets de résolution.
- 4.40 Le Directeur général prend la parole et résume les documents préparés par le Conseil. Le Comité exécutif recommande au Conseil de tenir la dixième Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture (CIMA) en 1991 concurrentement avec la sixième réunion ordinaire du Conseil. Le Directeur général est d'avis qu'il serait alors opportun d'examiner à la loupe les progrès réalisés dans le cadre du Plan d'action commune, qui aura été mis en oeuvre pendant deux ans. Enfin, il signale que le gouvernement espagnol a offert d'accueillir ces réunions. L'OEА a pour politique de tenir les conférences dans les États membres mais elle consent à ce qu'elles aient lieu en Espagne. Le Directeur général soumet alors la recommandation du Comité exécutif à l'examen du Conseil.
- 4.41 Le représentant du Canada demande s'il a été procédé à une analyse des coûts liés à cet événement. Le Directeur général répond que l'Espagne a offert de prendre à sa charge les dépenses additionnelles que cela entraînera de façon que l'IICA n'ait pas à dépenser plus que si une manifestation équivalente avait lieu dans un de ses États membres. Il fait remarquer en outre que les billets d'avion pour l'Espagne sont souvent moins chers que le transport à destination de certains pays de l'hémisphère.
- 4.42 Le représentant des États-Unis donne son assentiment à la proposition et le projet de résolution est adopté par consensus. Le Président invite alors le représentant de l'Espagne à prendre la parole.

- 4.43 Le représentant de l'Espagne parle au nom du ministre de l'Agriculture de son pays, Carlos Romero, qui s'excuse de son absence. Il réitère l'invitation faite par son gouvernement et il évoque plusieurs actions que l'Espagne mène pour contribuer au développement général et agricole des États membres de l'IICA. Il exprime le ferme soutien que son pays donne au PLANALC et souligne que le ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation de l'Espagne a préparé une étude, dans le cadre du plan, sur la demande et les canaux de commercialisation de nouveaux produits latino-américains auxquels pourraient s'intéresser les marchés européens. Il exprime l'espoir que, en accueillant ces réunions, l'Espagne montrera de manière concrète qu'elle s'intéresse vivement au développement rural dans les pays de l'hémisphère.
- 4.44 Le Président donne la parole au représentant d'Haiti, qui évoque avec éloquence les courants de sympathie entre son pays et l'Espagne et qui se réjouit de la perspective de tenir les réunions là-bas.
- 4.45 Le Président invite alors le Secrétaire technique à prendre la parole. Ce dernier annonce que la commission de rédaction des résolutions sur le PLANALC doit se réunir le lendemain matin pour débattre du projet de résolution intitulé "Appel à la FAO l'invitant à coopérer à l'exécution du PLANALC". Le comité est formé des délégations des États-Unis, de Sainte-Lucie, du Chili, du Brésil, de la Colombie, du Honduras, de l'Uruguay, du Venezuela et du Canada.
- 4.46 Le Secrétaire technique rappelle aux participants que la préparation d'une déclaration finale, qui sera soumise à l'approbation de l'assemblée, est en cours. Les délégations des États-Unis, du Pérou, de la Colombie et du Mexique ont formulé des idées qui ont été consignées dans un projet de document qui a été distribué samedi à la réunion technique. La commission de rédaction doit examiner ces suggestions et soumettre mercredi matin un projet de déclaration, qui sera débattu en séance plénière mercredi après-midi.

Cérémonie de remise des prix du concours de photographie

- 4.47 La question suivante à l'ordre du jour est la cérémonie de remise des prix dans le cadre du récent concours de photographie organisé par l'IICA. À la demande du Président, le Directeur général explique que le concours avait pour but de susciter l'intérêt au sein des pays pour le thème de la femme en milieu rural. Il décrit comment dans le passé l'IICA a collaboré avec les femmes au développement rural et il mentionne plusieurs projets qui seront réalisés dans un proche avenir. Il invite ensuite M. Carlos Uribe à prendre la parole au nom du jury qui décerne les prix.
- 4.48 M. Uribe prend la parole et décrit brièvement le concours. Il mentionne que les trois juges, du Costa Rica, du Venezuela et de Trinité-et-Tobago, ont étudié les 475 photographies qui avaient été soumises, à la lumière des critères suivants : thème, composition, éclairage, qualité technique, présentation et impact. Ils ont donc réparti les photos en quatre groupes : les photographies gagnantes dans les deux grandes catégories (noir et blanc et couleurs), les mentions honorables, les photographies qui méritent d'être exposées, et celles qui sont rejetées. Il donne ensuite lecture des noms des trois gagnants dans chaque catégorie et les meilleurs photographes sont invités à s'avancer.
- 4.49 Le gagnant du premier prix dans la catégorie couleurs est Noel P. Norton, de Trinité-et-Tobago, pour sa photographie intitulée "La cuisson du jambon de Noël". Le représentant de Trinité-et-Tobago lui présente un diplôme et le félicite. Le premier prix dans la catégorie noir et blanc est décerné à Julie Arne Coimbra, du Brésil, à qui le représentant du Brésil remet un diplôme pour sa photographie intitulée "De retour à la maison". Assiste également à la cérémonie le gagnant du troisième prix dans la catégorie couleurs, Mario Arturo Rojas, du Costa Rica, dont la photographie s'intitule "Mère et fille au travail".

4.50 Le plénum applaudit chaleureusement les gagnants et le Président les félicite.

4.51 La séance est levée à 7 h 10.

CINQUIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

5.1 La cinquième séance plénière est ouverte à 14 h 45 le mercredi 11 octobre sous la présidence de M. Pedro Bonino Garrandía, ministre de l'Agriculture de l'Uruguay. Après avoir informé les participants qu'un cas de force majeure empêche le ministre de l'Agriculture du Costa Rica, M. José María Figueres, de présider la séance, il ouvre celle-ci en soumettant à l'examen du plénum le projet de résolution No. 15.

Projet de résolution intitulé "Inclusion du problème de la coca et d'autres plantes psychotropes (proposition des pays de la Sous-région andine)".

5.2 Le représentant de la Bolivie signale qu'il s'agit de la rédaction définitive du projet de résolution. Celui-ci est adopté sous réserve de ratification. Ensuite, le Président soumet à l'examen du plénum le suivant projet de résolution.

Projet de résolution intitulé "Procuración générale étendue aux actes de disposition donnée au Directeur général"

5.3 Le représentant de la Barbade fait remarquer que, n'ayant pas encore reçu ce projet de résolution, il ne peut le ratifier. Le bureau présente ses excuses et demande au plénum d'attendre un petit moment, le temps de distribuer le document dans la salle. Le représentant du Honduras propose de supprimer dans le premier paragraphe des considérants de cette résolution la mention de l'heure, qu'il juge sans importance. Son homologue de l'Équateur demande de remplacer la date du 10 octobre par celle du "9 octobre" dans la version espagnole. Le projet de résolution est adopté avec ces modifications.

Projet de résolution intitulé "Distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural"

- 5.4 Le Président passe à la deuxième question l'ordre du jour. Il donne la parole au Directeur général, lequel invite M. Fernando Suárez de Castro, conseiller du Directeur général, à faire un exposé sur la question. Ce dernier donne lecture du Rapport de la Commission des honneurs formée des délégations d'Antigua-et-Barbuda, de l'Équateur, des États-Unis et du Pérou, qui y recommande des candidatures pour les diverses distinctions octroyées pour l'exercice biennal 1988-1989. Après lecture, il se dit satisfait des changements apportés aux modalités d'octroi des distinctions honorifiques car ils permettront un plus grand nombre de candidatures et une plus grande information.

Projet de résolution intitulé "Acceptation d'autres candidatures aux distinctions agricoles interaméricaines"

- 5.5 Le Président invite le Rapporteur à donner lecture du projet de résolution qui est soumis à l'examen du plénum. Le représentant de la Colombie émet des réserves sur l'idée de présenter concurrentement à l'examen du plénum du Conseil interaméricain de l'agriculture "l'acceptation de candidatures additionnelles" et "l'octroi des distinctions agricoles interaméricaines", car il s'agit de deux processus distincts. M. Suárez de Castro déclare que le Conseil interaméricain de l'agriculture peut autoriser l'acceptation de candidatures après le délai-butoir, et constate l'erreur de procédure consistant à présenter des candidatures avant l'adoption de la résolution No. 19. La Colombie indique qu'elle ajoute son vote à celui de l'assemblée, en exprimant toutefois son inquiétude sur le fait que la procédure enlève du prestige aux distinctions.

Projet de résolution intitulé "Médaille agricole interaméricaine 1988 et 1989"

- 5.6 Ensuite, le Président soumet à l'examen du plénum le suivant projet de résolution. La délégation de la Barbade demande pour quel motif certaines candidatures visent deux années (1988 et

1989) et d'autres, une seule année (1988 ou 1989), en soulignant l'opportunité de préciser pour chaque candidature l'année visée. Le Secrétaire technique et M. Suárez de Castro donnent quelques explications, ce dernier déclarant qu'il importe peu de préciser l'année de la candidature puisque la période visée est l'exercice biennal. Il ajoute que les modifications apportées aux modalités d'octroi des distinctions honorifiques lèveront la difficulté et dissiperont les inquiétudes exprimées par la Barbade.

- 5.7 Le représentant de l'Équateur, pays qui fait partie de la Commission des honneurs, explique au plénum divers points liés à la sélection des candidats et relève l'erreur du Secrétariat, qui ne lui a pas signalé que les candidatures supplémentaires étaient soumises à l'approbation du Conseil interaméricain de l'agriculture. Le représentant de la Dominique propose d'inclure dans les considérants du projet de résolution sur les distinctions une petite notice sur la contribution du lauréat, qui fournisse quelques éléments d'information au Conseil interaméricain de l'agriculture. M. Suárez de Castro rappelle à l'assemblée l'étude minutieuse réalisée par la Commission des honneurs, puis décrit brièvement la carrière des lauréats, à savoir M. Domingo Cozzo, Argentin, et M. Valeriano Robles, Mexicain.
- 5.8 Le représentant de la République dominicaine donne son adhésion aux conclusions de la Commission, en signalant toutefois qu'il n'est pas bon d'accepter des candidatures au delà du délai-butoir. Il demande également s'il y a eu d'autres candidatures tardives que celles qui figurent dans la résolution No. 19.
- 5.9 Le Président donne la parole au Directeur général pour qu'il réponde aux diverses inquiétudes exprimées par les représentants. Après avoir répondu par la négative à la délégation de la République dominicaine, M. Piñeiro demande aux représentants de se montrer compréhensifs en ce qui concerne la procédure utilisée, en signalant que ces dérogations au règlement, qui

sont également survenues dans le passé, disparaîtront avec le nouveau règlement. En vertu de ce dernier une fin de non-recevoir sera opposée aux candidatures tardives, le délai accordé permettra une sélection plus soignée, le nombre des distinctions diminuera, et les distinctions seront plus intéressantes et plus importantes. Le nouveau règlement viendra résoudre également le problème évoqué par la Dominique, car il prévoit l'insertion d'une notice sur les lauréats.

- 5.10 Aucun autre commentaire n'étant fait, le Président déclare le projet de résolution adopté.

Projet de résolution intitulé "Prix de développement agricole interaméricain, 1988 et 1989"

- 5.11 Le Rapporteur donne ensuite lecture du projet de résolution qui est adopté.

Projet de résolution intitulé "Prix agricoles interaméricains pour les jeunes professionnels, 1988 et 1989"

- 5.12 Le Rapporteur poursuit en donnant lecture du projet de résolution qui est adopté.

Désignation des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1990-1991"

- 5.13 Le Président donne la parole au porte-parole de la commission chargée d'évaluer la désignation des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1990-1991, le représentant du Guatemala, qui souligne deux éclaircissements mineurs apportés à la version espagnole du projet de résolution intitulé "Désignation des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1990-1991", qui est lu et adopté. La firme Peat, Marwick, Mitchell & Co. est désignée.

Projet de résolution intitulé "Programme-budget 1990-1991"

- 5.14 Le Président passe au projet de résolution intitulé "Programme-

budget 1990-1991" et demande au Directeur général de l'IICA, M. Martín E. Piñero, d'aborder le sujet. M. Piñero fait ressortir quatre points principaux : 1) Le projet de Programme-budget proposé pour 1990-1991 comporte davantage de faits et de chiffres sur l'affectation des ressources. 2) Il indique les projets du PLANALC auxquels participera l'IICA, de manière à ne pas retarder leur mise en oeuvre. 3) Il affiche une augmentation considérable des ressources extérieures. 4) Les quotes-parts des États membres comportent une augmentation annuelle de 3 % qui vise à neutraliser les effets de l'inflation. Le Directeur général demande alors au Directeur de la programmation et de l'évaluation, M. Diego Londoño, d'exposer les détails du Programme-budget proposé.

5.15 M. Londoño fait un exposé plus circonstanciel. Il indique d'abord que ce programme-budget est le fruit des efforts de coopération étroite faits par les unités de l'IICA et les États membres pour établir les objectifs prioritaires et prévoir les résultats. Le Programme-budget doit être assimilé à un cadre de référence permettant : a) de poursuivre la mise en oeuvre des politiques institutionnelles énoncées dans le Plan à moyen terme 1987-1991, et notamment l'amélioration des cinq programmes de l'IICA, l'accentuation de la coopération technique aux fins du renforcement institutionnel, l'augmentation des actions multinationales, l'amélioration des qualités opérationnelles des projets, l'assouplissement de la structure du personnel professionnel international ; b) de maintenir le soutien accordé par les pays développés aux pays en développement ; c) de renforcer les domaines prioritaires recommandés par les États membres en mettant en oeuvre des projets prévus dans le PLANALC ; d) de contrecarrer l'inflation en enregistrant un taux de croissance zéro en termes réels. L'IICA prévoit 41 681 600 \$ pour 1990 et 39 379 200 \$ pour 1991, ce qui représente une augmentation respective de 22,41 % et de 15,6 %, par rapport à 1989.

5.16 En évoquant la distribution, par sources de financement, des ressources programmées, M. Londoño montre que les quotes-parts représenteront seulement 58 % du Programme-budget 1990-1991

contre 62 % en 1988-1989. Les ressources extérieures, en revanche, passent de 35 à 39 % pendant la même période. Ces tendances sont plus évidentes encore lorsqu'on examine la répartition des ressources totales par source de financement, les quotes-parts déclinant de 47 à 39 % et les ressources extérieures totales (programmées et en cours de négociation) passant de 51 à 55 % pendant la période correspondant aux deux exercices biennaux susmentionnés. Les ressources extérieures représentent donc une part de plus en plus importante du budget de l'IICA. Les ressources extérieures en cours de négociation se concrétisant, l'IICA administrera un budget qui lui permettra de dépasser pour la première fois 60 millions de dollars US par an.

- 5.17 Il est montré ensuite que la plupart des ressources de quotes-parts de l'Institut (80 % en 1988-1989 et 81 % en 1990-1991) sont affectées à des actions de coopération technique ; les frais de direction représentent près de 16 % et les frais généraux, 3 %, conformément au Plan à moyen terme 1987-1991.
- 5.18 La plupart des quotes-parts, soit 55,8 %, sont destinées aux cinq programmes de l'IICA, décision qui indique bien les objectifs prioritaires des États membres. Il convient de remarquer, dit M. Londoño, qu'en 1986-1987, le personnel professionnel international comportait 186 personnes et que, selon les prévisions, il n'en comportera plus que 152 en 1990-1991, ce qui présente une diminution des dépenses de quotes-parts de presque 10 % pour l'article de dépense (1). Parallèlement, on envisage une augmentation de presque 7 % des dépenses de quotes-parts pour le personnel local au cours de la même période, preuve que l'IICA a pour politique d'engager un plus grand nombre d'employés locaux, plus compétents, en offrant des salaires compétitifs. Par ailleurs, le pourcentage des ressources de quotes-parts affectées aux experts-conseils de l'extérieur a augmenté de quelque 4 % de 1986-1987 à 1990-1991.
- 5.19 Le niveau des dépenses de fonctionnement (articles de dépense 3-9), exprimé en pourcentage des ressources de quotes-parts, est passé de 29,2 % en 1986-1987 à 32,2 % en 1990-1991. Si l'on

inclut les ressources extérieures, les coûts d'exploitation atteignent 45,9 %, ce qui indique clairement l'amélioration apportée pour donner plus de souplesse aux actions de coopération technique de l'Institut.

- 5.20 Quant au PLANALC, M. Londoño indique que l'élaboration de ce plan a comporté de vastes consultations qui sont venues compliquer l'établissement du projet de Programme-budget. Il indique que la réaffectation des ressources de quotes-parts actuelles et l'augmentation budgétaire demandée (3 %) permettent d'affecter 4 019 300 dollars US en 1990 et 4 391 600 dollars US en 1991 à la mise en oeuvre de projets prévus dans le Plan. Cela représente en moyenne 22,4 % des ressources de quotes-parts totales programmées pendant l'exercice biennal pour les services directs de coopération technique. Il ajoute que des ressources extérieures s'élevant à 1 000 000 dollars US et à 609 800 dollars US sont acquises pour 1990 et 1991 respectivement. En outre, des ressources extérieures s'élevant à 8 654 200 dollars US et à 8 435 300 dollars US font actuellement l'objet de négociations pour 1990 et 1991 respectivement.
- 5.21 Pour 1990-1991, explique M. Londoño, (si l'on ajoute les quotes-parts aux ressources extérieures programmées et en négociation) on prévoit en moyenne une enveloppe annuelle qui se monte à environ 12 millions de dollars US pour le PLANALC et à environ 39 millions de dollars US pour les autres activités de coopération technique.
- 5.22 Pour conclure, le Directeur de la programmation et de l'évaluation évoque à nouveau les points saillants du Programme-budget proposé pour 1990-1991 : 1) Ce dernier est le fruit de consultations consciencieuses avec les États membres de l'IICA et de la mise en application de mécanismes de programmation appropriés. 2) Il montre clairement les fins auxquelles les ressources disponibles sont employées. 3) La demande d'une augmentation annuelle de 3 % renforcera les projets prévus dans le cadre du PLANALC et permettra la mise en application du principe de la croissance zéro, compte tenu de l'inflation. 4) Les efforts visant à obtenir des ressources extérieures augmentent.

Projet de résolution intitulé "Programme-budget 1990-1991"

- 5.23 Le Président remercie M. Londoño de son exposé et ouvre le débat sur la question. La représentante du Mexique déclare que son pays est fort intéressé aux projets du PLANALC qui le concernent et qu'à partir de maintenant, l'IICA doit concentrer ses forces institutionnelles sur le Plan et rajuster au besoin les projets multi-nationaux non inclus dans le Plan. Il serait opportun, dit-elle, que l'IICA termine son travail des années 80 en donnant naissance à une idée grandiose telle que le PLANALC, et elle précise que le Mexique appuie de tout coeur le Programme-budget proposé.
- 5.24 Le représentant des États-Unis prend la parole pour féliciter le Directeur général de l'IICA et ses collaborateurs d'avoir produit un document budgétaire éclairant et transparent qui montre clairement comment les ressources proposées ont été affectées.
- 5.25 Le représentant des États-Unis poursuit en faisant quelques commentaires et en posant quelques questions sur le Programme-budget. Le premier commentaire sur la page 78 de la version anglaise du Programme-budget proposé concerne l'affirmation selon laquelle l'IICA ne sera pas responsable, au plan technique, de l'exécution des actions de soutien administratif.
- 5.26 Une autre question concerne des renseignements apparemment contradictoires. D'une part, à la page 78, on propose une augmentation des dépenses consacrées au maintien des bureaux de l'IICA dans les États membres et, d'autre part, à la page 81, on laisse entendre que l'IICA s'attend à faire des économies en réduisant son personnel et en rationalisant l'administration de ces bureaux, en vue de libérer plus de fonds pour la coopération technique.
- 5.27 Se référant expressément au projet de résolution concernant le Programme-Budget, le représentant des États-Unis note que le dispositif 5 devrait préciser que le Comité exécutif et le Conseil interaméricain de l'agriculture seront informés de tout

rajustement effectué par le Directeur général dans la répartition des fonds, afin de réduire à un an le délai de notification de tels rajustements.

- 5.28 En réponse au représentant des États-Unis, le Directeur général, M. Pineiro, explique que la non-responsabilité de l'IICA au plan technique, à l'égard de l'issue des actions de soutien administratif s'explique par le fait que certains pays ont de fait demandé à l'IICA d'engager et de payer des experts-conseils qui oeuvraient sous leur surveillance ou d'administrer leurs propres ressources. En pareil cas, affirme-t-il, l'IICA se conforme à ses propres règlements concernant son personnel et son administration mais, n'exerçant pas de contrôle technique, il ne peut de bonne foi se tenir responsable de la qualité technique des résultats obtenus. Pour ce qui est d'informer le Comité exécutif de rajustements budgétaires, le Directeur général assure le représentant des États-Unis que cela sera fait en temps opportun.
- 5.29 Le représentant du Brésil déclare que son pays appuie le nouveau Plan d'action commune. Néanmoins, il demande qu'on prenne acte qu'il ne peut appuyer l'augmentation proposée du Programme-budget, puisque la constitution brésilienne impose des limites précises aux engagements financiers, intérieurs ou extérieurs, si les ressources ne sont pas prévues dans les budgets adoptés. Par conséquent, sa délégation appuie le Programme-budget proposé, sauf l'augmentation demandée.

Projet de résolution "Échelle des quotes-parts"

- 5.30 Le Président présente le projet de résolution et invite les représentants à faire des commentaires.
- 5.31 Le représentant des États-Unis accorde son appui de principe à la résolution. Il demande, cependant, qu'on prenne acte que la législation de son pays interdit le versement d'intérêts sur les prêts extérieurs consentis à des organismes internationaux.
- 5.32 Cet intervention suscite une question de la part du représentant de la Barbade quant au fonctionnement de la ligne de crédit à

court terme. Le Directeur général explique qu'il s'agit d'un dispositif courant figurant dans cette résolution pour faire face aux urgences, soit une pénurie de liquidités. Cependant, il fait remarquer qu'au cours des quatre dernières années, on n'a pas eu besoin de prêts de ce genre et que, normalement, le solde en caisse est positif. En théorie, il est possible qu'on ait à recourir à ce mécanisme, mais il est très peu probable qu'on ait à le faire.

- 5.33 Après ces explications, le projet de résolution est adopté tel quel.

Projet de résolution intitulé "Accords, conventions, contrats, lettres d'entente et autres"

- 5.34 Le Président présente le projet de résolution, qui est considéré comme adopté.

Projet de résolution intitulé "Rapport sur les activités du CATIE pour l'exercice biennal 1988-1989 et Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers du CATIE"

- 5.35 À la demande du Président, le Rapporteur donne lecture du projet de résolution, qui est soumis à la considération du plénum.

- 5.36 Le représentant des États-Unis d'Amérique donne de tout coeur son appui au programme et aux activités du CATIE. Il recommande, cependant, de renforcer les liens entre le CATIE et l'JICA. Il aborde alors le sujet du texte de la résolution pour appuyer le premier dispositif et demander que le second dispositif soit remplacé par trois paragraphes nouveaux, dont il donne lecture avant de les remettre au Secrétaire technique.

- 5.37 Après que le représentant de la Barbade a proposé un changement stylistique, le plénum consent à ce que les modifications proposées par les États-Unis soient incorporées au document et distribuées aux représentants pour examen avant le vote. Le Président approuve cette proposition.

Projet de résolution intitulé "Adoption et mise en marche du PLANALC"

- 5.38 Le Président explique que les pays de la Région sud se sont entendus sur une version acceptable du dispositif 3(iv), dont il donne lecture. Le représentant du Brésil propose une amélioration stylistique du texte portugais, puis le plénum adopte la résolution. Le représentant de l'Argentine propose que la première réunion se tienne dans son pays.

Proposition du Directeur général pour la célébration du cinquantenaire de l'Institut (1942-1992)

- 5.39 Le Directeur général prend la parole pour expliquer ce point de l'ordre du jour. Il annonce que l'Institut aimerait parrainer des manifestations spéciales pour souligner cette occasion importante et demande aux pays d'y réfléchir et de soumettre leurs idées pour qu'elles soient débattues à la réunion du Comité exécutif qui aura lieu en 1990.

Projet de résolution intitulé "Prolongation du projet IICA/RNIC"

- 5.40 À la demande du Président, le Rapporteur donne lecture du projet de résolution suivant. Le représentant du Mexique appuie avec enthousiasme le projet de Radio Nederland, et le projet de résolution est adopté tel quel.

Projet de résolution intitulé "Importance du rôle de la femme et des jeunes dans le développement rural et le PLANALC"

- 5.41 Le Rapporteur donne lecture du texte. Comme il n'y a pas de débat, le Président déclare le projet de résolution adopté.

Projet de résolution intitulé "Adoption d'un nouveau nom pour la salle Jamaïque"

- 5.42 Le Rapporteur donne lecture du texte, puis le représentant de la Jamaïque demande la parole pour expliquer le projet de résolution et demander à tous les pays de l'appuyer. En outre, il

offre un gros livre peignant des scènes et des habitants de la Jamaïque, premier don à la nouvelle "Salle Antilles". Il n'y a pas de débat, et le projet de résolution est adopté.

Projet de résolution "Appel lancé à la FAO l'invitant à coopérer à l'exécution du PLANALC"

- 5.43 Le Secrétaire technique prend la parole pour présenter à nouveau ce projet de résolution, qui a été étudié et adopté par la Commission de rédaction.
- 5.44 Le Rapporteur donne lecture du texte, et après deux changements stylistiques proposés par le représentant de la Barbade, le projet de résolution est adopté.
- 5.45 Le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica entre dans la salle à ce moment et assume la présidence de la réunion.

Projet de résolution sur les états financiers de l'Institut

- 5.46 Le Président ouvre le débat sur le projet en question. Le représentant des États-Unis d'Amérique rappelle que le Comité exécutif a travaillé très fort sur cette question. Il indique qu'il ne formule aucune proposition, mais plutôt une question destinée au Directeur général, sur les recettes diverses. M. Píneiro explique au représentant des États-Unis et aux délégations qui n'ont pas assisté à la neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif que ce dernier a convenu que l'IICA débattrait ce point avec les pays qui l'ont proposé. Étant donné que le document de travail en question n'a pas été distribué, le Directeur général donne lecture des paragraphes portant sur la procédure proposée. Le projet de résolution sur les états financiers est adopté à l'unanimité, avec les additions mentionnées.

Projet de résolution sur la participation de l'IICA au financement du CARDI

- 5.47 Le projet est adopté à l'unanimité. Le représentant de la Barbade remercie les délégations d'avoir fait progresser ce projet de résolution et de l'avoir adopté, vu son importance pour les pays des Antilles.

Projet de résolution sur la suite donnée aux résolutions de la quatrième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture

- 5.48 Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Projet de résolution sur le projet de règlement concernant l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural

Projet de résolution sur la désignation des membres de la Commission des honneurs

- 5.49 Les deux projets de résolution sont adoptés à l'unanimité.

Projet de résolution sur le titre de fonctionnaire honoraire conféré à M. Emilio Montero

- 5.50 Le représentant de l'Uruguay exprime la satisfaction de sa délégation concernant le projet de résolution à l'étude. Il rappelle la belle carrière de M. Montero, qui fut Directeur de la Région sud, puis Directeur du bureau de l'IICA en Uruguay. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Projet de résolution sur le titre de fonctionnaire honoraire conféré à M. Fernando Suarez de Castro

- 5.51 Le projet est adopté à l'unanimité. Le représentant de la Colombie exprime, au nom de son gouvernement, sa profonde satisfaction en ce qui concerne la désignation de M. Suárez de Castro, dont il trace un bref portrait.

Projet de résolution sur les amendements aux règlements intérieurs de l'Institut pour refléter les pratiques actuelles de conduite des réunions et de codification des dispositions contenues dans les résolutions en vigueur des organes de direction de l'Institut

- 5.52 Le Secrétaire technique indique que la délégation du Brésil lui avait conseillé d'apporter quelques modifications aux règlements intérieurs du Conseil interaméricain de l'agriculture et du Comité exécutif. Dans cette optique, il est proposé d'ajouter des paragraphes au chapitre VIII, article 64, du Règlement intérieur du Conseil interaméricain et au chapitre VIII, article 70, du Règlement intérieur du Comité exécutif. Au sujet d'une consultation antérieure, le Secrétaire technique explique que l'article 67.A du Règlement intérieur du Conseil interaméricain de l'agriculture et l'article 73.A du Règlement intérieur du Comité exécutif, sur les échéances pour le paiement des quotes-parts, correspondent à une disposition que le Conseil interaméricain de l'agriculture a adoptée à Montevideo en 1985, qui figure déjà dans le Règlement financier et qui fera désormais aussi partie des règlements intérieurs du Conseil interaméricain de l'agriculture et du Comité exécutif. Il explique ensuite que l'addition faite au Règlement financier, relativement au calcul des quotes-parts, n'est que l'incorporation du texte des résolutions du Conseil IICA/JD/652(69)rev.2 et IICA/JD/658-7.

Projet de résolution sur les rapports annuels 1987 et 1988

- 5.53 Le Secrétaire technique prend acte de toutes les corrections proposées par les délégations de la Barbade et de la Colombie. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Projet de résolution intitulé "Rapport sur les activités du CATIE pour l'exercice biennal 1988-1989 et Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers du CATIE"

- 5.54 Le projet de résolution est adopté avec les modifications qui ont été proposées.

5.55 Le Secrétaire technique rappelle que les procès-verbaux de la réunion préparatoire, de la séance inaugurale et des première, deuxième et troisième séances ont déjà été distribués. Il explique que les changements souhaités par les délégations doivent être signalés au bureau du Rapporteur. Il précise que ces changements figureront dans la version finale du compte rendu, et non dans la version qui sera distribuée jeudi à la séance de clôture. Avant de lever la séance, le Président rappelle aux chefs de délégation que, à 19 h 30, le gouvernement du Costa Rica donne une réception à la présidence. M. Figueres signale les activités prévues pour jeudi matin dans le cadre de la journée verte : visite d'une exploitation laitière et d'une ferme qui fait la culture du café — activités traditionnelles de l'agriculture costaricienne —, ainsi que de deux autres fermes, l'une consacrée à la culture de fougères et l'autre à la floriculture, activités non traditionnelles. Il indique aussi d'autres activités qui se dérouleront jeudi.

5.56 La séance est levée à 18 h 30.

SÉANCE DE CLÔTURE

6.1 La séance de clôture de la cinquième réunion du Conseil inter-américain de l'agriculture est ouverte à 17 h 05 le 12 octobre 1989, sous la présidence du représentant du Costa Rica, M. José María Figueres, ministre de l'Agriculture et de l'Élevage de ce pays. Le Président, passant au premier point de l'ordre du jour "Résolutions en suspens", donne la parole au Secrétaire technique qui informe les membres présents des changements additionnels qu'a apportés la Commission de rédaction à la résolution "Rémunération du Directeur général pour l'exercice biennal 1990-1991". Le plénum décide que l'étude sera menée par la firme Peat, Marwick, Mitchell & Co. À la demande du Président, le Rapporteur donne lecture de ladite résolution dans sa version finale.

6.2 Le représentant du Canada exprime son appui aux modifications. En même temps, il estime approprié qu'en plus d'étudier la rémunération du Directeur général, on étudie aussi celle du

personnel professionnel international de l'Institut. Le représentant des États-Unis appuie la motion présentée par le Canada et, à ce propos, le représentant de la Dominique suggère que soit modifié le titre de la résolution, compte tenu des modifications apportées. Toujours à ce propos, le représentant d'El Salvador demande si cette étude impliquerait un contrat additionnel pour la firme Peat, Marwick, Mitchell & Co. ; le Secrétaire technique lui répond affirmativement. Le Président déclare la résolution adoptée avec ces modifications.

- 6.3 Le Rapporteur donne lecture de la Résolution No. 183 "Secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle", laquelle est adoptée sans modification. En ce qui concerne la résolution no. 158, le Secrétaire technique indique un changement dans le titre de la version espagnole, dont le libellé définitif serait "La importancia de la educación en la reactivación agrícola" (L'importance de l'éducation dans la revitalisation de l'agriculture), et il demande au plénum davantage de temps pour que soient apportés les derniers changements.
- 6.4 Le Président, présentant le second point de l'ordre du jour "Examen du compte-rendu", demande aux représentants d'apporter les modifications au compte-rendu qu'ils jugeraient nécessaires.
- 6.5 Le Directeur général honoraire, M. Armando Samper, de la Colombie, commence son intervention en se déclarant satisfait des progrès sensibles qu'a réalisés le CATIE, berceau de l'IICA, ce qui indique que le Centre est en train de surmonter les problèmes du passé. De même, il se dit satisfait de l'adoption, par le Conseil, du Plan d'action commune. Cela signifie, partant du mandat d'Ottawa, un nouveau cap pour les pays de la région qui devront désormais assumer la mise en marche de projets spécifiques. D'autre part, il se déclare satisfait de la réélection de M. Piñero en tant que directeur général, décrit ses grandes qualités professionnelles et ses qualités de leader, et souligne que ce second mandat permettra à M. Piñero de poursuivre les actions entreprises. Puis, il évoque la marque de reconnaissance tant méritée qui a été décernée à MM. Emilio Montero et Fernando Suárez de Castro. Enfin, il vante le travail du Président de la

réunion, M. le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica, il souhaite que ces délibérations soient fructueuses et espère accompagner les participants en 1991.

- 6.6 La parole est ensuite donnée à M. José Emilio Araujo, directeur honoraire, qui félicite le Directeur général de sa réélection pour un second mandat et souligne combien il est important de poursuivre les objectifs qui avaient été fixés dans son programme initial. De même, il exalte l'adoption du PLANALC qui sera mis en oeuvre au cours de la prochaine décennie. Il se déclare satisfait de la remise en marche des programmes de conservation de l'environnement, comme le pacte amazonien, et souhaite que ceux-ci s'étendent aux Antilles et à l'Amérique centrale. Par ailleurs, il se réfère positivement à l'intérêt qu'ont manifesté certaines délégations lors de l'étude du thème de l'éducation dans le cadre de la revitalisation de l'agriculture. Il félicite aussi le Conseil interaméricain de l'agriculture d'avoir adopté le Programme-budget 1990-1991, et le Directeur général d'avoir abordé le thème de la célébration du cinquantenaire de l'Institut (1942-1992). À cet égard, il évoque la journée du 7 octobre 1942, date à laquelle ont été jetées les bases de la création de l'IICA.
- 6.7 Le Président remercie M. José Emilio Araujo de son intervention et invite immédiatement le Rapporteur à lire la résolution no. 158 "L'importance de l'éducation dans la revitalisation de l'agriculture". Cette résolution est adoptée par le plénum. Ensuite, le Président invite les participants à formuler leurs commentaires sur le point suivant de l'ordre du jour "Examen du communiqué du Conseil interaméricain de l'agriculture", et indique aussi que ce communiqué est le fruit des travaux de la commission chargée des textes de résolutions et de déclarations, formée de la Colombie, du Costa Rica, du Brésil, des États-Unis, du Honduras, de l'Uruguay, de Sainte-Lucie et du Chili l'a présidée.
- 6.8 Le représentant de la Colombie, après avoir indiqué qu'il n'avait pas participé à la séance finale de préparation du communiqué,

souligne encore une fois qu'il aimerait que soit incluse dans celui-ci une référence au problème des cultures illicites, ce pour quoi il demande l'approbation des participants. Après avoir examiné une proposition de texte, le plénum approuve l'inclusion d'un nouveau paragraphe, en laissant au Secrétariat le soin d'en déterminer l'emplacement.

- 6.9 Puis, le représentant de l'Uruguay rappelle au plénum que du sommet des présidents qui doit avoir lieu au Costa Rica émanera probablement une "Déclaration du Costa Rica" ou une "Déclaration de San José". À cet égard, il demande s'il ne serait pas opportun d'établir une référence qui distingue le document de la

cinquième réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture, en utilisant un adjectif à caractère géographique, par exemple le nom du lieu du siège central de l'IICA, ce qui donnerait "La Déclaration de Coronado".

- 6.10 Le représentant des États-Unis signale que le nom complet du lieu où est situé le siège de l'IICA est San Isidro de Coronado. Le Président fait observer que l'appellation proposée lui semble appropriée, étant donné que saint Isidore est le patron des agriculteurs. Cette suggestion relative à l'intitulé du communiqué qui sera émis par la cinquième réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture est accueillie avec une grande satisfaction.

- 6.11 Le Directeur général, M. Martín E. Piñero, et le Président de la réunion, le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica, M. José María Figueres Olsen, procèdent à la signature du rapport final de la cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture.

- 6.12 Le représentant de l'Uruguay adresse quelques mots aux participants à la séance de clôture, au nom des délégations de langue espagnole. Il entame son intervention en remerciant l'IICA, le Directeur général et le personnel de soutien de l'excellent travail d'organisation qu'ils ont accompli, suivant ainsi

l'exemple de la quatrième réunion du Conseil qui s'est tenue à Ottawa, au Canada. Il exalte l'hospitalité offerte par le Costa Rica et le peuple de ce pays et il félicite Son Excellence M. Oscar Arias Sánchez et le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, M. José María Figueres Olsen, Président de la cinquième réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture, pour leur participation déterminante à la réunion. Il remercie aussi les gouvernements et organismes qui y ont participé en qualité d'observateurs, pour leur intérêt et leur appui durant la réunion.

- 6.13 Il fait remarquer que les décisions prises au cours de la réunion redonnent espoir au secteur agricole, après la "décennie perdue des années 80" et qu'il est nécessaire de réorganiser les objectifs prioritaires sectoriels dans les pays de l'hémisphère. De même, il attire l'attention des participants sur le fait que les petits producteurs et la population rurale en général doivent être les véritables bénéficiaires du PLANALC. Ce devrait être, souligne le représentant de l'Uruguay, le véritable message de la cinquième réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture.
- 6.14 Pour conclure, il rappelle aux participants que les mesures qui sont prises maintenant seront cruciales pour l'avenir de l'agriculture régionale dont hériteront les futures générations. Il exhorte tous les participants à continuer à faire preuve de solidarité et à rechercher le progrès. Par ailleurs, il mentionne le début des travaux préparatoires de la sixième réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture, convoquée pour 1991 en Espagne, la mère patrie de l'Amérique latine.
- 6.15 Le représentant de Sainte-Lucie s'adresse au plénum au nom des délégations de langue anglaise. Il indique que les pays membres du CARICOM sont très satisfaits des travaux de la cinquième réunion du Conseil et souligne qu'on ne pouvait choisir un meilleur moment et un meilleur endroit pour convoquer la réunion. Par ailleurs, il mentionne de nouveau la nécessité que les pays du CARICOM se rapprochent davantage de l'Amérique latine et qu'ils suivent l'exemple du Costa Rica, pays qui fait lui aussi partie du bassin caraïbe. Les programmes du CARICOM doivent être

complémentaires de ceux du PLANALC, qui vise non seulement la revitalisation de l'agriculture, mais aussi un meilleur dialogue Sud-Sud, en général.

- 6.16 En ce qui concerne ce thème, le représentant de Sainte-Lucie déclare que le succès du PLANALC dépendra de la qualité des mécanismes d'application et fait observer que les capacités du Directeur général réélu et de son personnel donnent matière à l'optimisme. L'IICA a consolidé sa position en confiant un nouveau mandat de quatre ans à M. Martín E. Piñero, qui reflète fidèlement l'engagement qu'ont pris l'IICA et les pays d'améliorer le secteur agricole.
- 6.17 Le représentant de Sainte-Lucie termine son intervention en remerciant le gouvernement et le peuple du Costa Rica de leur gentillesse et de leur hospitalité, le Directeur général et le personnel de soutien logistique, des installations excellentes et de l'organisation de la réunion ; enfin, il remercie tous les participants pour leur esprit de coopération et d'entente, si nécessaire pour le succès futur de l'agriculture et pour le soulagement de la pauvreté.
- 6.18 Le Président remercie spécialement les représentants des pays des Antilles d'avoir participé et contribué à la cinquième réunion du Conseil. Il mentionne l'admirable esprit de corps dont ont fait preuve les pays du CARICOM ne serait-ce que par un projet de résolution visant à remplacer le nom de la Salle Jamaïque par celui de Salle Antilles. Cet esprit de corps, déclare-t-il, devrait servir de modèle pour tous les États membres de l'IICA.
- 6.19 Par la suite, le Président donne la parole au Directeur général de l'IICA, Martín E. Piñero, qui, après avoir exprimé ses remerciements aux participants pour le succès de la réunion, souligne deux aspects de la cinquième réunion du Conseil qui ont une importance spéciale pour l'IICA : 1) l'adoption des stratégies et des mécanismes opérationnels du PLANALC, axés directement sur des questions clés à l'ordre du jour de l'action inter-américaine, constitue un nouveau mandat pour l'IICA, mandat qui

complète les efforts réalisés par d'autres organismes. La collaboration et l'appui des pays de l'hémisphère sont essentiels pour que les mécanismes visant à promouvoir la croissance et le développement du secteur soient fructueux à partir de 1990 ; 2) l'adoption du Programme-budget, avec l'augmentation annuelle de 3 % des quotes-parts, est considérée comme un stimulant pour les actions proposées par l'IICA et un renforcement implicite de l'idée que les organismes multilatéraux peuvent être efficaces. Le Directeur général assure le plénum que le nouveau Programme-budget sera administré avec prudence.

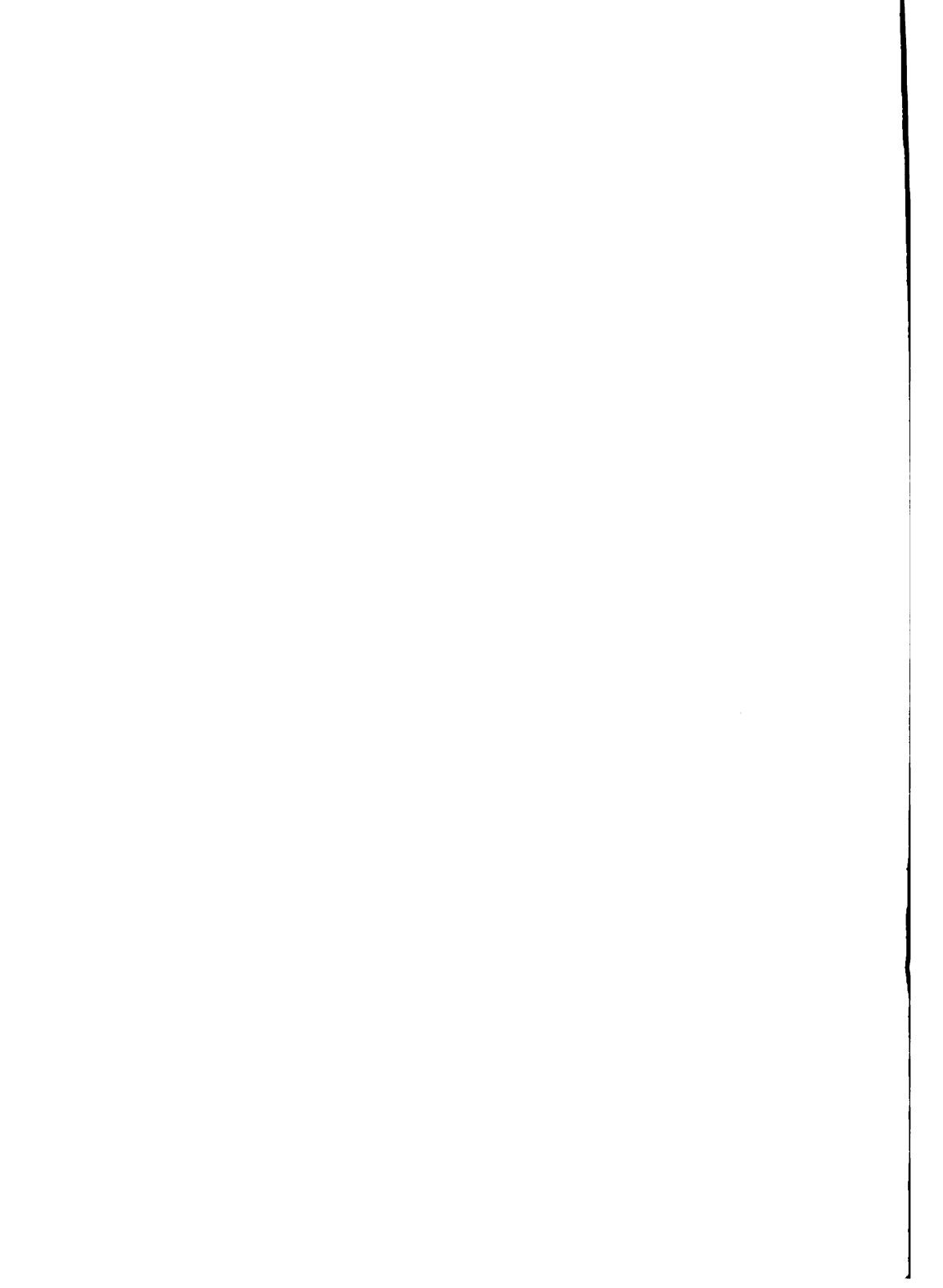
- 6.20 Relativement à une suggestion du Président, que l'IICA devrait créer au Costa Rica un "Centre pour le développement agricole", M. Piñero assure qu'une proposition concrète à cet effet sera soumise à la considération de la réunion du Comité exécutif qui se tiendra en 1990.
- 6.21 Le Directeur général signale que son nouveau mandat fait partie d'une série d'événements qui ont débuté à Montevideo et se sont poursuivis à Mexico et à Ottawa, et que le PLANALC constitue un élément essentiel de ce processus. Il remercie le personnel de l'IICA pour le succès de la réunion et l'assure de sa confiance pour les quatre prochaines années. Il remercie les représentants de l'Uruguay et de Sainte-Lucie pour leurs interventions et souligne la participation croissante des pays des Antilles dans les affaires de l'IICA, notamment la Jamaïque pour sa contribution à la nouvelle "Salle Antilles". Enfin, il remercie l'Espagne de s'être offerte comme siège de la sixième réunion du Conseil en 1991.
- 6.22 En conclusion, M. Piñero félicite les nouveaux fonctionnaires honoraires et son conseiller, M. Félix Cirio, pour son travail de coordination du PLANALC. Il remercie aussi son épouse, Cecilia, pour l'appui qu'elle lui a donné, et le gouvernement du Costa Rica pour sa contribution à la cinquième réunion du Conseil. Puis, M. Piñero remet à M. Figueres, Président de la cinquième réunion du Conseil, une petite réplique en argent de la statue qui se trouve dans le patio de l'Institut et qui représente un

- paysan costaricien. De plus, le Directeur général remet le marteau utilisé au cours de la réunion au représentant de l'Uruguay, qui a remplacé à plusieurs reprises M. Figueres en tant que Président de la réunion.
- 6.23 Le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica, José María Figueres Olsen, remercie chaleureusement le Directeur général de l'IICA, se joignant à tous ceux qui ont exprimé leur admiration pour M. Píneiro.
- 6.24 M. le Ministre Figueres évoque ensuite quelques-unes de ses expériences en tant que ministre, un poste où il faut toujours tenir compte de facteurs qui dépassent le cadre du secteur (transports, marchés, tarifs douaniers), et où la nécessité d'avoir recours à des mesures d'urgence empêche parfois d'avoir une vision claire et nette de l'avenir.
- 6.25 À cet égard, les résolutions du Conseil ont été très importantes dans l'optique à long terme, spécialement celles qui sont orientées vers la meilleure ressource que possèdent les pays : le potentiel humain. Le Ministre souligne que l'IICA a toujours reconnu la valeur importante de la jeunesse, des femmes, de l'éducation dans le secteur agricole ; il souligne le fait que le terme "paysan", l'habitant rural noble et patient, n'est pas toujours synonyme d'"agriculteur", qui, en fait, a des connotations techniques et scientifiques. La tâche des pays membres et du PLANALC consistera en grande partie à transformer les paysans en agriculteurs, en maintenant les meilleures qualités des uns et des autres. Une autre tâche consistera à améliorer les services de base dans les zones rurales des pays, au lieu d'attendre une migration massive vers le secteur urbain, pour essayer ensuite d'améliorer les conditions de vie dans les villes.
- 6.26 Le PLANALC devrait permettre d'envisager cet aspect et être suffisamment souple pour qu'on puisse faire face à de nouveaux problèmes à mesure qu'ils surgiront. Heureusement, ajoute-t-il, le Plan est un ensemble concret d'actions, qui prend en ligne de compte les différences sous-régionales ; avec le ferme appui et

la collaboration de toutes les personnes intéressées, le Plan ouvrira au secteur agricole et à tous ceux qui y participent la voie vers une vie meilleure.

6.27 Le Président remercie l'IICA et ses fonctionnaires pour la bonne organisation de la réunion, et les représentants du Canada et de l'Uruguay, pour avoir présidé plusieurs séances. Il remercie aussi l'Espagne de s'être offerte comme siège de la prochaine réunion du Conseil, et il se dit convaincu que l'Espagne jouera un rôle toujours plus important dans l'IICA après la restructuration du Marché européen en 1992. En conclusion, M. le Ministre Figueres reconnaît la participation précieuse de tous les représentants, des pays observateurs et des organismes internationaux et, au nom du gouvernement du Costa Rica et du peuple costaricien, il les remercie d'avoir choisi son pays pour accueillir la cinquième réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture, un fait mémorable et qui constitue pour son pays un grand honneur. Il termine en leur souhaitant à tous un bon voyage de retour dans leurs pays respectifs et les exhorte à continuer de lutter pour améliorer la vie dans le secteur agricole.

6.28 La séance de clôture est levée à 19 h 55.



RÉSOLUTIONS



IICA/JIA/Res.153(V-0/89)

12 octobre 1989

Original : espagnol

RÉSOLUTION No. 153

PROCURATION GÉNÉRALE ÉTENDUE AUX ACTES DE DISPOSITION
DONNÉE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa cinquième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Qu'à la deuxième séance plénière tenue le 9 octobre 1989, M. Martín E. Piñero Pagliere a été réélu par acclamation Directeur général de l'Institut pour la période 1990-1994 ;

Que cette élection s'est faite conformément aux articles 8f et 19 de la Convention portant création de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture et aux articles 2f, 4e, 100 et 103 du Règlement intérieur du Conseil interaméricain de l'agriculture ;

Que pendant la période de ce nouveau mandat, qui commencera le 15 janvier 1990, la représentation de l'Institut appartient au Directeur général réélu ;

Que la procuration générale étendue aux actes de disposition qui a été donnée à M. Piñero Pagliere, par le moyen de la Résolution IICA/JIA/- Res.77(III-0/85), au moment où il a été élu pour la première fois Directeur général, expirera au moment où se terminera son premier mandat, c'est-à-dire le 15 janvier 1990 ;

Qu'il est nécessaire de lui donner une nouvelle procuration générale étendue aux actes de disposition, laquelle devra être inscrite à l'Enregistrement du Costa Rica, pays siège de l'IICA,

DÉCIDE :

1. De déclarer M. Martín E. Piñero Pagliere officiellement élu Directeur général de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, pour la période qui commencera le 15 janvier 1990 et se terminera le 15 janvier 1994.
2. De donner au Directeur général réélu, M. Martín E. Piñero Pagliere, Procuración générale étendue aux actes de disposition, pour une période de quatre ans à partir du 15 janvier 1990, afin qu'il puisse continuer d'exercer pleinement les fonctions que la Convention, dans son article 20, et le Règlement de la Direction générale, dans son chapitre II, attribuent au Directeur général.
3. De conférer cette Procuración générale étendue aux actes de disposition, conformément aux dispositions du Code civil de la République du Costa Rica, pays siège de l'Institut, en général, et de l'article 1253 dudit code, en particulier. M. Piñero Pagliere conserve le pouvoir de donner des procurations de tout type et de les révoquer, ainsi que de déposer pour enregistrement, auprès de l'office public qu'il appartiendra, la procuration qui lui est conférée.

IICA/JIA/Res.154(V-0/89)
12 octobre 1989
Original : espagnol

RÉSOLUTION No. 154

ADOPTION ET MISE EN MARCHÉ DU PLANALC

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa cinquième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.149(89) "Plan d'action commune pour la revitalisation de l'agriculture en Amérique latine et aux Antilles", et l'additif qui l'accompagne ;

Le document "Plan d'action commune pour la revitalisation de l'agriculture en Amérique latine et aux Antilles" : Document principal ;

Les documents de référence "Plan d'action commune à l'appui de la revitalisation et du développement de l'agriculture dans les pays de l'isthme centraméricain et en République dominicaine", "Plan d'action commune pour la revitalisation et le développement de l'agriculture dans la Sous-région andine", "Plan d'action commune pour la revitalisation de l'agriculture dans les pays des Antilles", "Plan d'action commune pour la revitalisation de l'agriculture dans les pays de la Région sud", "Plan d'action commune pour la revitalisation de l'agriculture en Amérique latine et aux Antilles : le cas d'Haiti" et "Plan d'action commune pour la revitalisation de l'agriculture en Amérique latine et aux Antilles : le cas du Mexique",

TENANT COMPTE :

Des exposés et des débats réalisés pendant la présente réunion, ainsi que des consultations intenses qui ont été faites à ce jour pour l'élaboration du PLANALC,

CONSIDÉRANT :

Qu'à sa quatrième réunion ordinaire (Résolution IICA/JIA/Res.122 (IV-0/87)), le Conseil interaméricain de l'agriculture a demandé au Directeur général de prendre les mesures nécessaires pour donner suite de manière satisfaisante aux recommandations de la IXe Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture (CIMA) ;

Que la recommandation no. X de la IXe CIMA et la résolution No. 122 de la quatrième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture donnent mandat à l'IICA d'élaborer, en collaboration avec les États membres, les autres organismes du système interaméricain et d'autres organismes spécialisés, un "Plan stratégique d'action commune à l'appui de la revitalisation de l'agriculture en Amérique latine et aux Antilles" ;

Que les propositions du PLANALC ont été évaluées et favorablement accueillies dans les forums suivants : la IXe réunion ordinaire du Conseil des ministres du CORECA (résolutions IX-01 et IX-02), le XIIIe Conseil agricole du Pacte andin, les IIe et IIIe réunions ad hoc des secrétaires généraux des ministères de l'Agriculture de la Région sud, la réunion extraordinaire du Comité permanent des ministres responsables de l'Agriculture du CARICOM tenue au Guyana en septembre 1988 (délibérations 8 et 27), et que la Commission du Pacte andin a, par sa décision 251, adopté le Plan d'action commune pour la revitalisation et le développement de l'agriculture dans la Sous-région andine ;

Que, par la Résolution IICA/CE/Res.117(IX-0/89), le Comité exécutif a, à sa neuvième réunion ordinaire, exprimé sa satisfaction quant aux progrès enregistrés dans l'élaboration du Plan et aux documents présentés, et a chargé le Directeur général de présenter, à la cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, des versions corrigées des documents de référence du PLANALC, et notamment du "Sommaire général du Plan", ainsi qu'une "version sommaire du PLANALC, contenant le minimum d'éléments qui nécessite une décision du Conseil pour l'exécution du Plan" ;

Que, durant cette cinquième réunion ordinaire, le Conseil interaméricain de l'agriculture a pris connaissance des exposés et des débats approfondis sur le sujet ;

Qu'il faut donc absolument prendre les décisions nécessaires pour mettre rapidement en marche le PLANALC,

DÉCIDE :

1. D'approuver et d'adopter le "Plan d'action commune pour la revitalisation de l'agriculture en Amérique latine et aux Antilles" (PLANALC), conformément à la teneur du document IICA/JIA/Doc.149(89) avec son additif, et au cadre de référence développé du "Document principal" du PLANALC. La teneur de ces documents n'est pas définitive, car le PLANALC est un plan souple auquel peuvent donc être apportés des rajustements et des ajouts.
2. D'approuver le lancement de l'exécution du PLANALC, par la mise en marche à mesure que les ressources disponibles le permettront : i) des programmes d'action commune pour l'hémisphère; ii) des programmes et projets proposés pour la Sous-région andine, la Sous-région du Centre et du Mexique, la Sous-région de la Caraïbe et d'Haiti, et la Sous-région du Sud. L'exécution des programmes et projets déjà adoptés incombera aux États membres de l'IICA et aux organismes de coopération technique et financière disposés à participer au Plan. La création de nouveaux programmes et projets,

ainsi que les rajustements apportés au PLANALC, pourra se faire à l'initiative tant des États membres que des organismes internationaux, mais devra être approuvée par ces instances prévues aux points de dispositif 3 et 4 de la présente résolution.

3. Que les tâches de suivi de la mise en marche du PLANALC seront effectuées au niveau global et au niveau sous-régional et national de la façon suivante :
 - a. Le suivi global de l'exécution du PLANALC et des programmes de l'hémisphère incombera à la CIMA, au Conseil interaméricain de l'agriculture et au Comité exécutif de l'IICA. L'IICA devra dans tous les cas présenter les rapports nécessaires à l'exécution de cette tâche et développer au sein de l'Institut une capacité de coordination permettant le suivi du Plan.
 - b. Au niveau sous-régional, la responsabilité primaire du suivi et de la promotion des activités du PLANALC incombera aux États membres qui utiliseront les mécanismes institutionnels prévus à cet effet, existants ou à créer, à savoir :
 - i. le CORECA dans la Sous-région du Centre, conformément à la Résolution No. IX-01 de la IXe réunion ordinaire du Conseil des ministres du CORECA tenue à San José, Costa Rica, en avril 1989 ;
 - ii. le SOMA (Comité permanent des ministres antillais de l'Agriculture) du CARICOM dans la Sous-région de la Caraïbe, conformément aux décisions prises lors de sa réunion spéciale tenue au Guyana en septembre 1988 ;
 - iii. le Conseil agricole, composé des secrétaires généraux des ministères de l'Agriculture de la Sous-région andine, et la réunion des ministres de l'Agriculture des pays membres du Pacte andin,

conformément à la décision 251 de la Commission du Pacte andin, en date du 12 septembre 1989 ;

- iv. dans la Région sud, un mécanisme de consultation des ministères de l'Agriculture ou des secrétariats d'État à l'Agriculture des pays de la Région sud, dont les caractéristiques seront établies par ces organismes à une réunion qui sera convoquée pour le premier semestre de 1990.

Nous, les États membres de l'une ou l'autre de ces instances, nous engageons à ce que celles-ci assument le rôle qui est prévu pour elles dans le PLANALC et à fournir une information appropriée quant à la mise en marche du Plan, aux instances de suivi global prévues au point précédent.

Les fonctions, les tâches et la programmation des activités de chacun de ces forums seront définies par eux-mêmes, compte tenu des principes directeurs établis dans les documents du PLANALC. En outre, il faudra promouvoir le renforcement de ces instances de façon qu'elles puissent remplir correctement leurs tâches.

- c. À l'échelon national, chacun des États membres s'engage, avec la collaboration de l'IICA et dans la mesure où cela lui sera demandé, à faire le suivi des programmes et projets compris dans le Plan.
4. De promouvoir le financement volontaire et hors quotes-parts du PLANALC et du secteur agricole en général, au moyen des actions suivantes :
- a. Demander aux pays observateurs et aux autres pays industrialisés ainsi qu'aux organismes internationaux de coopération technique et financière, de renforcer l'appui qu'ils fournissent en général au développement agricole en Amérique latine et aux Antilles ; de leur

demander aussi, en particulier, d'apporter des ressources pouvant faciliter l'exécution des projets du PLANALC qui ont été approuvés.

- b. Demander aux organismes de coopération technique et financière qui ont coopéré pendant le processus d'élaboration du Plan qu'ils considèrent la possibilité de continuer de prêter leur appui pendant son exécution, en procédant aux allocations de ressources nécessaires pour les projets à leur charge et en exécutant d'autres tâches qui pourraient leur être demandées par l'intermédiaire des forums concernés.
- c. Faire en sorte d'affecter dans nos pays davantage de fonds publics et privés destinés au secteur agricole en général, et d'obtenir des ressources de contrepartie pour les programmes et projets du PLANALC.
- d. Charger le Directeur général de l'IICA de prendre les mesures nécessaires, avec l'appui du Président de la cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture et des responsables des différents forums sectoriels sous-régionaux, pour trouver des ressources extérieures non obligatoires et hors quotes-parts destinées à l'exécution du PLANALC. En particulier, nous chargerons le Directeur général d'entamer des démarches pour tenir des réunions de donateurs qui pourront se faire à l'échelle globale ou sous-régionale, avant la fin du premier semestre de 1990 ; il faudra porter une attention particulière aux sous-régions qui ont le plus de mal à se procurer des fonds d'origine étrangère, comme les pays des Antilles. Il faudra accorder une importance particulière aux mécanismes existants, y compris ceux de la BID, pour l'exécution du PLANALC. Dans ce contexte, nous invitons la BID à considérer une redistribution tendant à privilégier davantage le secteur agricole et la mise en oeuvre de l'Initiative du bassin des Caraïbes. Si

cette possibilité est exploitée, nous réaffirmons notre position selon laquelle aucun pays de la région ne doit se voir privé des avantages qui en découleront.

5. De charger ces instances sous-régionales et le Directeur général de l'IICA d'assurer une large publicité au PLANALC par tous les moyens disponibles.
6. Nous invitons en même temps l'IICA à poursuivre ses consultations avec les institutions internationales de développement et de financement qui se sont engagées à participer au PLANALC ; nous l'invitons aussi à coordonner avec elles les activités futures liées à la mise en marche du Plan.
7. D'exprimer sa satisfaction pour le travail réalisé par l'Institut dans l'élaboration du Plan en fonction des recommandations de la CIMA et du Conseil interaméricain de l'agriculture.
8. De remercier les gouvernements des États membres, les instances sous-régionales concernées (le Conseil agricole et la réunion des ministres de l'Agriculture des pays membres du Pacte andin, le CORECA, le Comité permanent des ministres responsables de l'Agriculture du CARICOM, et la réunion ad hoc des secrétaires généraux des ministères de l'Agriculture de la Région sud) et les membres de la Commission consultative internationale de l'appui qu'ils ont fourni à l'Institut au cours de l'élaboration du Plan.
9. D'exprimer sa gratitude aux différents organismes de coopération technique, et spécialement à la FAO, pour leur contribution précieuse, ainsi qu'aux organismes de coopération financière, en particulier à la BID, à l'ACDI, au Fonds de l'OPEP, au CRDI et au ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation de l'Espagne, pour l'appui qu'ils ont fourni à l'Institut dans l'application des recommandations et des résolutions prises en 1987 par la CIMA et le Conseil interaméricain de l'agriculture.

IICA/JIA/Res.155(V-0/89)

12 octobre 1989

Original : espagnol

RÉSOLUTION No. 155

INFORMATION ET APPUI DE L'OEA AU PLANALC

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa cinquième réunion ordinaire,

VU :

La Résolution No. 154 de la présente cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, et les documents dont elle fait état,

CONSIDÉRANT :

Que la IXe CIMA, convoquée par la XVIe Assemblée générale de l'OEA, a décidé de charger l'IICA, avec l'appui des États membres et d'autres organismes, d'élaborer un "Plan d'action commune pour la revitalisation de l'agriculture en Amérique latine et aux Antilles" ;

Que la XVIIe Assemblée générale de l'OEA, qui a eu lieu à Washington en octobre 1987, a résolu d'appuyer les décisions de la IXe CIMA et, spécialement, la décision d'élaborer un "Plan d'action commune pour la revitalisation de l'agriculture en Amérique latine et aux Antilles" ;

Que l'IICA a soumis à la considération de la cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, en octobre 1989, le "Plan d'action commune pour la revitalisation de l'agriculture en

Amérique latine et aux Antilles" (PLANALC), après d'amples consultations avec les différents forums de la région ;

Que, étant donné la nature, les objectifs et le champ d'action du Plan, sa réalisation ne pourra être menée à bien sans un appui soutenu de la communauté internationale, et que la Déclaration d'Ottawa en a appelé en ce sens aux organismes financiers internationaux et aux agences de coopération technique et financière des pays développés,

DÉCIDE :

1. De demander au Secrétaire général de l'OEA de mettre à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale de l'OEA, qui se tiendra à Washington, D.C., en novembre 1989, un compte rendu sur l'état d'avancement des travaux en vue de l'élaboration du PLANALC, que le Système interaméricain a confiée à l'IICA.
2. De demander à l'Assemblée générale de l'OEA et à son Secrétaire général, en raison de l'importance du PLANALC pour le développement agricole de la région et de l'importance que revêt la participation de la communauté internationale au financement de celui-ci, d'aider l'IICA dans les efforts qu'il déploie en vue de trouver des ressources pour le Plan, et ce, selon les modalités qui seront adoptées en temps opportun.

IICA/JIA/Res.156(V-0/89)
12 octobre 1989
Original : espagnol/anglais

RÉSOLUTION No. 156

INCORPORATION DU PROBLÈME DE LA COCA ET DES AUTRES
PLANTES PSYCHOTROPES

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa cinquième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que déjà au cours de la neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA, le représentant de la Bolivie a appelé l'attention du Comité exécutif sur le problème effroyable de la production de la coca, qui devient un problème mondial - même en tant qu'exemple véritable de revitalisation agricole -, et a instamment prié le Conseil de lancer des projets de remplacement de la culture de la coca par d'autres cultures valables qui offrirait à l'ex-producteur un niveau de vie adéquat ;

Qu'à la présente réunion, le Conseil interaméricain de l'agriculture a adopté un Plan d'action commune pour la revitalisation de l'agriculture en Amérique latine et aux Antilles, dont les objectifs principaux sont parfaitement compatibles avec la présente résolution ;

Que, pour accroître l'offre agricole et agro-alimentaire, il est très important d'augmenter la demande de produits en leur ouvrant des marchés dans les États membres de l'IICA et dans d'autres pays ;

Que l'ampleur et la gravité du problème susmentionné entraînent de graves distorsions économiques, sociales et politiques et menacent le bien-être de la population rurale en touchant principalement les

petits paysans qui abandonnent leurs cultures traditionnelles pour essayer d'améliorer leur condition sociale et leur niveau de vie en produisant des feuilles de coca ;

Qu'il est indispensable d'orienter l'optique du PLANALC pour corriger ces distorsions de manière à obtenir des rajustements positifs à long terme susceptibles d'améliorer le niveau de revenu et les conditions de vie des producteurs agricoles,

DÉCIDE :

1. De prévoir dans le Plan d'action commune pour la revitalisation de l'agriculture en Amérique latine et aux Antilles (PLANALC) des projets de remplacement de la culture de la coca et d'autres plantes psychotropes par des cultures qui assurent des revenus soutenus permettant d'améliorer les conditions d'existence des producteurs agricoles dans les pays producteurs de feuilles de coca et de plantes semblables.
2. De mettre l'accent sur le remplacement des cultures de coca dans les axes et les objectifs du PLANALC.
3. De préparer une liste des études et des projets nécessaires, par ordre de priorité, qui seront mis en oeuvre pour aider les pays producteurs à trouver de nouveaux marchés pour des produits agricoles de remplacement.
4. De coordonner, de répartir et de compléter les actions du PLANALC relatives à cette question dans les États membres et d'obtenir la participation des pays donateurs de façon que chacun se sente solidairement responsable.
5. De charger le Directeur général de rendre compte du suivi donné à la présente résolution à la réunion du Comité exécutif de l'IICA.

IICA/JIA/Res.157(V-0/89)

12 octobre 1989

Original : espagnol/anglais

RÉSOLUTION No. 157

COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE ENTRE LE PLAN D'ACTION
DE LA FAO ET LE PLANALC

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa cinquième réunion ordinaire,

VU :

La Déclaration d'Ottawa et les recommandations résultant des travaux de la IXe Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture en 1987, des résolutions des quatrième et cinquième réunions ordinaires du Conseil interaméricain de l'agriculture tenues respectivement en 1987 et en 1989 en ce qui concerne l'élaboration et l'exécution du "Plan d'action commune pour la revitalisation de l'agriculture en Amérique latine et aux Antilles",

CONSIDÉRANT :

Que les gouvernements de l'Amérique latine et des Antilles ont reçu avec satisfaction le texte final de l'Étude et du Plan d'action pour le développement agricole et rural en Amérique latine et aux Antilles, adopté à la vingtième conférence régionale de la FAO, à Recife, Brésil, en octobre 1988 ;

Que l'Étude et le Plan d'action de la FAO ont fourni aux pays de l'Amérique latine et des Antilles un cadre de référence pour le ré-examen de ses stratégies de développement agricole et rural ;

Qu'à sa cinquième réunion, le Conseil a adopté son Plan d'action commune pour la revitalisation de l'agriculture en Amérique latine et aux Antilles (PLANALC) et a désigné l'IICA comme organisme spécialisé en agriculture du système interaméricain pour coordonner l'exécution et le suivi du Plan ;

Que pour atteindre les grands objectifs établis dans l'Étude et le Plan d'action régionale de la FAO et le PLANALC, il sera essentiel d'améliorer la coordination entre le bureau régional de la FAO en Amérique latine et aux Antilles et l'IICA, spécialement dans le processus d'exécution, de suivi et de mobilisation des ressources provenant de la communauté internationale à l'appui de ces plans,

DÉCIDE :

1. De demander au Président du Conseil qu'il communique à la Conférence générale de la FAO, à sa 25^e session qui doit se tenir à Rome, en Italie, en novembre 1989, l'adoption du Plan d'action commune pour la revitalisation de l'agriculture en Amérique latine et aux Antilles, et qu'il sollicite la coopération et l'appui de l'organisation.
2. De demander au Directeur général de l'IICA qu'il poursuive les tâches de coordination avec la FAO et qu'il fasse en sorte d'officialiser un accord visant à renforcer la coordination de leurs opérations dans les pays de l'Amérique latine et des Antilles afin de rendre plus efficace leur coopération à l'exécution et au suivi des plans susmentionnés.

IICA/JIA/Res. 158(V-0/89)

12 octobre 1986

Original : anglais

RÉSOLUTION No. 158

IMPORTANCE DE L'ÉDUCATION DANS LA
REVITALISATION DE L'AGRICULTURE

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa cinquième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.149(89) "Plan d'action commune pour la revitalisation de l'agriculture en Amérique latine et aux Antilles (PLANALC)", et le document de programmes No. 11, sur les ressources humaines pour le développement de l'agriculture en Amérique latine,

CONSIDÉRANT :

Qu'en tant qu'investissement dans les ressources humaines, l'éducation est l'un des éléments fondamentaux de toute croissance dans un système efficace ;

Que la clé du progrès des sociétés est un solide système d'éducation qui fait de leurs membres des personnes bien informées et compétentes ;

Qu'en outre, il est bon que les pays étudient et accroissent les possibilités d'éducation dans les secteurs ruraux, et notamment :

- qu'ils mettent en place des installations, des programmes et du personnel pour donner un enseignement approprié aux besoins ruraux, notamment aux niveaux primaire et secondaire ;

- qu'ils éduquent les jeunes pour que ces derniers comprennent les techniques innovatrices, les utilisent et prennent vraiment part au développement,

DÉCIDE :

1. De recommander aux États membres de chercher au cours de l'application du PLANALC à accroître les communications et le maillage entre leurs institutions et d'autres organismes nationaux et internationaux qui s'occupent de la revitalisation de l'agriculture, afin que les systèmes nationaux de formation rurale soient effectivement saisis des techniques innovatrices. En plus de l'IICA, qui y participera s'il y a lieu et si cela respecte le cadre de ses cinq programmes, ces institutions et organismes pourraient comprendre :
 - des établissements d'enseignement publics et privés ;
 - des groupes de recherche ;
 - des groupes gouvernementaux et non gouvernementaux tels que des groupes de producteurs.
2. De demander au Directeur général de l'IICA d'informer régulièrement aux réunions du Comité exécutif sur la participation de l'Institut avec les États membres en ce qui concerne les efforts dans le domaine de la formation rurale relatifs à la mise en oeuvre du PLANALC.

IICA/JIA/Res.159(V-0/89)

12 octobre 1989

Original : espagnol

RÉSOLUTION No. 159

IMPORTANCE DU RÔLE DE LA FEMME ET DES JEUNES DANS LE DÉVELOPPEMENT
RURAL ET LE PLANALC

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa cinquième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que la femme et les jeunes constituent une composante nombreuse et importante de la population rurale et représentent des forces vitales pour le développement des pays de l'Amérique latine et des Antilles ;

Qu'il faut redoubler d'efforts pour accroître la participation de la femme et des jeunes à la production et à l'amélioration de la qualité de la vie dans le contexte d'un développement intégral de la famille rurale ;

Qu'au cours de la présente réunion, le Conseil interaméricain de l'agriculture a adopté le Plan d'action commune pour la revitalisation de l'agriculture de l'Amérique latine et des Antilles (PLANALC) ;

Que les premiers programmes et projets du PLANALC n'accordent pas la priorité à des actions visant à renforcer le rôle de la femme et de la jeunesse rurales dans le développement agricole de la région,

DÉCIDE :

1. De demander au Directeur général d'encourager, dans le cadre du Programme hémisphérique de politiques et de systèmes institutionnels pour le développement rural du PLANALC, l'élaboration et la mise en oeuvre d'un projet axé sur l'éducation, la formation et le transfert de technologie, destiné aux femmes et à la jeunesse rurales, et ce, dans le contexte d'un développement intégral de la famille rurale.
2. De demander d'abord l'appui financier du Fonds de développement des Nations unies pour la femme (UNIFEM), de l'Institut international de recherche et de formation des Nations unies pour la promotion de la femme et à d'autres organisations internationales vouées à ce domaine de développement, pour permettre la mise en oeuvre de ce projet à l'échelle de l'hémisphère.

IICA/JIA/Res.160(V-0/89)

12 octobre 1989

Original : espagnol

RÉSOLUTION No. 160

ÉTATS FINANCIERS DE L'INSTITUT

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa cinquième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.148(89), "Rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'IICA et Commentaires du Directeur général sur le rapport des commissaires aux comptes",

CONSIDÉRANT :

Que, selon l'article 3.h. du Règlement intérieur du Conseil interaméricain de l'agriculture, il en est dans ses attributions d'approuver les états financiers de l'Institut après avoir examiné le rapport du Comité et le rapport des commissaires aux comptes" ;

Que le Comité exécutif, à ses huitième et neuvième réunions ordinaires, conformément à l'article 4 de son Règlement intérieur, a examiné les états financiers de l'Institut pour les exercices annuels 1986-1987 et 1987-1988 ;

Que les commissaires aux comptes attestent de la bonne gestion des ressources financières, conformément aux dispositions des règlements de l'Institut ;

Que, de l'avis des commissaires aux comptes, les états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Institut au

31 décembre 1987 et au 31 décembre 1988, et que les principes comptables sur lesquels ils reposent sont tout à fait conformes aux pratiques comptables généralement admises,

DÉCIDE :

D'adopter le document IICA/JIA/Doc.148(89), "Rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'IICA et Commentaires du Directeur général sur le rapport des commissaires aux comptes".

IICA/JIA/Res.161(V-0/89)
12 octobre 1989
Original : espagnol

RÉSOLUTION No 161

RAPPORTS ANNUELS 1987 ET 1988

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa cinquième réunion ordinaire,

VU :

Les rapports annuels 1987 et 1988,

CONSIDÉRANT :

Que les rapports annuels 1987 et 1988 ont été étudiés par le Comité exécutif à ses huitième et neuvième réunions ordinaires, respectivement, et qu'ils ont été accueillis tels que les a présentés le Directeur général,

DÉCIDE :

D'approuver les rapports annuels 1987 et 1988 et de transmettre sa reconnaissance au Directeur général pour le travail accompli durant les années 1987 et 1988.

IICA/JIA/Res.162(V-0/89)

12 octobre 1989

Original : espagnol

RÉSOLUTION No. 162

ÉCHELLE DES QUOTES-PARTS

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa cinquième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.151(89) "Projet de Programme-budget 1990-1991",

CONSIDÉRANT :

Que le Conseil d'administration de l'Institut interaméricain des sciences agricoles, dans une série de résolutions et de décisions, a établi le procédé de calcul des quotes-parts des États membres ;

Que conformément à la Résolution IICA/JD-282 du 18 mai 1962, les quotes-parts annuelles de l'IICA doivent être calculées sur la base de l'échelle en pourcentage des quotes-parts de l'Organisation des États américains ;

Que la Résolution IICA/JD-652, rev.2, du 28 mars 1969, fixe à 66 % le plafond de la contribution individuelle des États membres au budget de l'IICA et que, dans l'échelle des contributions, ne seront inclus que les États membres ;

Que par la Résolution IICA/JD-658-7, du 23 avril 1969, a été adopté le procédé de calcul permettant d'établir l'échelle en pourcentage des quotes-parts de l'IICA, compte tenu des dispositions de la Résolution IICA/JD-652, rev.2, susmentionnée ;

Que le Canada et le Guyana ne sont pas des États membres de l'Organisation des États américains et que, par conséquent, leurs quotes-parts respectives doivent être ajoutées au total des quotes-parts des autres États membres de l'IICA ;

Que l'article 23 de la Convention portant création de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture dit que les États membres contribueront à l'entretien de l'Institut au moyen de quotes-parts annuelles fixées par le Conseil interaméricain de l'agriculture conformément au système de détermination des quotes-parts adopté par l'Organisation des États américains ;

Que le Comité exécutif, à sa neuvième réunion ordinaire, par sa Résolution No. 118, a recommandé au Conseil interaméricain de l'agriculture d'adopter l'échelle des quotes-parts proposée pour l'exercice biennal 1990-1991,

DÉCIDE :

1. De fixer les quotes-parts qui correspondent aux États membres de l'IICA pour les exercices 1990 et 1991 selon les chiffres indiqués dans l'échelle des quotes-parts ci-jointe.
2. D'autoriser le Directeur général à utiliser pour de courtes périodes la ligne de crédit bancaire établie, dans les cas où, du fait d'un retard dans le paiement des quotes-parts des États membres, les besoins de trésorerie l'exigeraient, le Directeur général devant alors en informer le Comité exécutif.

3. De prescrire que tout montant reçu en sus de la somme adoptée ici, ainsi que les soldes non dépensés ni engagés des crédits alloués, soient versés au sous-fonds de roulement du Fonds ordinaire.

**ÉCHELLE DES QUOTES-PARTS DES ÉTATS MEMBRES
1990-1991**

ÉTATS MEMBRES	% OEA	% IICA	1990	1991
Antigua-et-Barbuda	0,02	0,02	4 305	4 435
Argentine	7,45	7,47	1 608 080	1 656 322
Bahamas*	0,07	-	-	-
Barbade	0,08	0,08	17 222	17 739
Bolivie	0,18	0,18	38 749	39 911
Bésil	9,34	9,36	2 014 943	2 075 392
Chili	0,81	0,81	174 370	179 602
Colombie	0,99	0,99	213 119	219 513
Costa Rica	0,18	0,18	38 749	39 911
Dominique	0,02	0,02	4 305	4 435
Équateur	0,18	0,18	38 749	39 911
El Salvador	0,18	0,18	38 749	39 911
États-Unis d'Amérique	66,00	66,00	14 207 932	14 634 170
Grenade	0,03	0,03	6 458	6 652
Guatemala	0,18	0,18	38 749	39 911
Haiti	0,18	0,18	38 749	39 911
Honduras	0,18	0,18	38 749	39 911
Jamaïque	0,18	0,18	38 749	39 911
Mexique	7,00	7,02	1 511 207	1 556 544
Nicaragua	0,18	0,18	38 749	39 911
Panama	0,18	0,18	38 749	39 911
Paraguay	0,18	0,18	38 749	39 911
Pérou	0,54	0,54	116 247	119 734
République dominicaine	0,18	0,18	38 749	39 911
Saint-Vincent-et-Grenadines	0,03	0,03	6 458	6 652
Sainte-Lucie	0,03	0,03	6 458	6 652
Suriname	0,13	0,13	27 985	28 825
Trinité-et-Tobago	0,18	0,18	38 749	39 911
Uruguay	0,36	0,36	77 498	79 823
Venezuela	3,59	3,60	774 978	798 228
Total partiel	98,83	98,83	21 275 302	21 913 561
Cuba**	1,17	1,17	251 868	259 424
TOTAL PARTIEL	100,00	100,00	21 527 170	22 172 985
Autres gouvernements membres				
Canada	-	6,94	1 493 986	1 538 805
Guyana	-	0,14	30 138	31 042
TOTAL	100,00	107,08	23 051 294	23 742 832

* N'est pas membre de l'IICA.

** Figure dans ce tableau aux fins de la répartition du total des quotes-parts.

IICA/JIA/Res.163(V-0/89)

12 octobre 1989

Original : espagnol

RÉSOLUTION No. 163PROGRAMME-BUDGET 1990-1991

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa cinquième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.151(89) "Projet de Programme-budget 1990-1991",

CONSIDÉRANT :

Que la Convention portant création de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) établit, dans son article 8.b, que le Conseil interaméricain de l'agriculture aura pour attribution "d'adopter le Programme-budget biennal et de fixer les quotes-parts annuelles des États membres ..." ;

Que les recettes provenant des quotes-parts des États membres seront de 23 051 300 \$ US en 1990 et de 23 742 800 \$ US en 1991 ;

Que les recettes prévues à la rubrique des frais administratifs et techniques indirects seront de 1 549 500 \$ US et de 1 316 800 \$ US en 1990 et 1991, respectivement ;

Que le projet de Programme-budget des ressources ordinaires pour les années 1990 et 1991, présenté par le Directeur général au Conseil interaméricain d l'agriculture, est de 24 600 800 \$ US et de

25 059 600 \$ US respectivement, et qu'y figurent identifiées et séparées les ressources de quotes-parts et celles de la rubrique des frais administratifs et techniques indirects ;

Que dans le projet le Programme-budget présenté par le Directeur général sont mentionnés les articles budgétaires correspondant aux services directs de coopération technique, aux frais de direction et aux frais généraux et provisions, financés sur les quotes-parts des États membres ;

Que le Conseil interaméricain de l'agriculture, par la Résolution IICA/JIA/Res.104(III-E-86), a adopté le Plan à moyen terme 1987-1991, lequel indique, au chapitre 6, que, pour ne pas diminuer la capacité réelle des prestations de services, il a été prévu un accroissement de 3 % des ressources de quotes-parts pour chaque année de l'exercice biennal 1990-1991 ;

Que l'augmentation demandée des ressources provenant des quotes-parts prend en considération la situation des pays et l'existence d'un processus inflationniste ;

Que le projet de Programme-budget reflète les efforts déployés en commun par la Direction générale et les États membres pour amortir au maximum l'augmentation des frais non discrétionnaires, en vue d'économiser sur les frais administratifs et d'éliminer ou réduire les activités moins prioritaires, afin de financer les activités dont on attend le plus d'effet ;

Que le Comité exécutif, à sa neuvième réunion ordinaire, par la Résolution No. 119, a recommandé au Conseil l'adoption du projet de Programme-budget présenté pour l'exercice biennal 1990-1991,

DÉCIDE :

1. D'adopter le Programme-budget biennal de l'IICA financé au moyen des quotes-parts des États membres, à savoir : pour l'exercice compris entre le 1er janvier et le 31 décembre 1990, 23 051 300 \$ US, et pour celui compris entre le 1er

janvier et le 31 décembre 1991, 23 742 800 \$ US, Programme-budget qui aura, pour chaque exercice, la ventilation indiquée au tableau ci-joint.

2. D'autoriser le Directeur général à effectuer des transferts entre les chapitres, à l'exception de la partie 5 du chapitre I et de la partie 1 du chapitre III, à la condition que le total de ces transferts n'augmente ni ne diminue les chapitres touchés de plus de 10%.
3. D'autoriser le Directeur général à effectuer des dépenses qui ne figurent pas au point 1 de la présente résolution, en fonction des recettes obtenues au titre des frais administratifs et techniques indirects, conformément aux contrats et conventions exécutés dans le cadre des programmes prévus dans le Programme-budget et conformément à la Résolution IICA/JIA/Res.70(III-0/85).
4. D'autoriser le Directeur général à utiliser l'excédent des recettes sur les dépenses des opérations des unités de l'Institut pour le renforcement des activités de l'IICA, et de demander au Directeur général de formuler une proposition visant à informer en détail ces organes supérieurs quant à l'utilisation desdits fonds.
5. D'autoriser le Directeur général à effectuer les rajustements correspondants dans la ventilation des dépenses fixées par la présente résolution lorsque les recettes de chacun des exercices s'avèreront inférieures aux prévisions ; le Directeur général en informera le Comité exécutif et le Conseil interaméricain de l'agriculture.
6. De prescrire que les quotes-parts en souffrance de paiement correspondant au gouvernement de Cuba soient transférées au sous-fonds de roulement du Fonds ordinaire de l'IICA et que le Conseil interaméricain de l'agriculture en approuve l'utilisation ultérieure, ce pour quoi le Directeur général soumettra un budget conforme au montant reçu.

PROGRAMME-BUDGET 1990-1991 PAR CATEGORIES D'ACTIVITE

CATEGORIES D'ACTIVITE	Milliers de dollars	
	1990	1991
CHAPITRE I - SERVICES DIRECTS		
DE COOPERATION TECHNIQUE	18 640,1	18 950,4
1. Programmes	10 010,1	10 153,6
1.1 Analyse et planification de la politique agricole	1 935,1	1 964,7
1.2 Création et transfert de technologie	2 619,8	2 684,6
1.3 Organisation et administration pour le développement rural	2 333,9	2 300,7
1.4 Commercialisation et industrie agro-alimentaire	1 327,3	1 400,5
1.5 Santé animale et santé végétale	1 794,0	1 803,1
2. Autres activités	879,9	960,9
2.1 Projets à programmes multiples	609,7	702,2
2.2 Soutien à la préparation et à la négociation de projets	270,2	258,7
3. Structure des opérations des bureaux de l'IICA dans les pays	4 856,2	4 935,0
4. Unités de soutien technique	1 023,4	1 026,2
5. Apport aux centres de recherche	1 440,5	1 474,7
5.1 CATIE	1 140,5	1 174,7
5.2 CARDI	300,0	300,0
6. Coopération technique conjoncturelle et pré-investissement	430,0	400,0

CATÉGORIES D'ACTIVITÉ	Milliers de dollars	
	1990	1991
CHAPITRE II - FRAIS DE DIRECTION	3 845,0	3 894,6
1. Bureau du Directeur général	684,2	688,7
2. Unités de soutien de direction	2 421,0	2 457,8
3. Sous-direction générale adjointe chargée des opérations	739,8	748,1
CHAPITRE III - FRAIS GÉNÉRAUX ET PROVISIONS	566,2	897,8
1. Sous-fonds de roulement du Fonds ordinaire	251,8	259,4
2. Tribunal administratif de l'OEA	14,0	14,0
3. Réunion du Comité exécutif	102,9	102,9
4. Réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture	-	209,5
5. Assurance des biens de l'IICA	79,8	79,8
6. Pension des anciens directeurs généraux de l'IICA	77,7	77,7
7. Vérification externe	40,0	40,0
8. Réunion de la CIMA	-	114,5
TOTAL	23 051,3*	23 742,8*

* Cette somme ne comprend pas le remboursement que font les États-Unis d'Amérique correspondant à l'impôt sur le revenu payé par les citoyens de ce pays qui travaillent pour l'Institut.

RESOLUTION No. 164

ACCORDS, CONVENTIONS, CONTRATS, LETTRES D'ENTENTE ET AUTRES

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE à sa cinquième réunion ordinaire,

VU : le document IICA/JIA/Doc.151(89), sur le Projet de Programme-Budget 1990-1991,

DÉCIDE :

- I. D'autoriser le Directeur général à utiliser les ressources versées à l'IICA au moyen des accords, conventions, contrats, lettres d'entente et d'autres, pendant les années civiles 1990 et 1991, pour les fins spécifiques convenues.

122

NOM DU PROJET / ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD / CONVENTION / CONTRAT LETTRE D'ENTENTE / ETC.	PAYS	SOURCE DE FINANCEMENT	MILLIERS DE \$ US 1990 1991
II. Projet : Étude visant à améliorer la technologie de l'alimentation du bétail laitier par l'utilisation de foin	Contrat d'exécution entre le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica et l'IICA pour la réalisation d'une recherche sur l'amélioration de la technologie de l'alimentation du bétail laitier par l'utilisation de foin	Costa Rica	MAG	37,6 -
III. Projet : Irrigation Arenal-Tempisque	Contrat d'exécution entre le Service national des eaux souterraines, de l'irrigation et de l'adduction du Costa Rica (SEMAR) et l'IICA pour la prestation de services de coopération technique dans la réalisation de la seconde étape du projet d'irrigation Arenal-Tempisque	Costa Rica	BID	170,7 70,4

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD, CONVENTION, CONTRAT, LETTRE D'ENTENTE, ETC.	PAYS	SOURCE DE FINANCEMENT	MILLIERS DE \$ US 1990 1991
III. Projet : Coopération technique visant à désigner, préparer et exécuter des projets de développement rural ainsi qu'à organiser des petits producteurs	Lettre d'entente entre l'IDA et l'IICA pour la réalisation d'un projet de coopération technique visant à désigner, préparer et exécuter des projets de développement rural ainsi qu'à organiser des petits producteurs	Costa Rica	IDA	9,9 5,0
-Action de soutien administratif : soutien au Secrétariat exécutif à la Planification sectorielle du développement agricole et des ressources renouvelables (SEPSA)	Convention d'exécution entre le MAG du Costa Rica et l'IICA pour l'administration de fonds destinés au Secrétariat exécutif à la Planification sectorielle du développement des ressources renouvelables (SEPSA)	Costa Rica	MAG	24,8 24,8
II. Projet : Amélioration des systèmes de production bovine à double vocation	Protocole de donation entre le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et l'IICA	Guatemala	CRDI	74,0 75,9
-Action de soutien administratif : Programme de conception, de suivi, d'évaluation et de diffusion de projets d'urgence du secteur public de l'agriculture et de l'alimentation	Convention entre le MAG et l'IICA. Programme de conception, de suivi, d'évaluation et de diffusion de projets d'urgence du secteur public de l'agriculture et de l'alimentation	Guatemala	Gouvernement du Guatemala	81,8 -
I. Projet : Soutien au système de planification et d'analyse des politiques et du développement agricole	Convention d'exécution entre les secrétariats à la Planification, à la Coordination et au Budget, et aux Ressources naturelles et l'IICA, pour appuyer le système de planification du Honduras, pour l'analyse et la planification de la politique agricole	Honduras	SECEPLAN	30,0 30,0
III. Projet : Soutien à l'exécution du projet de formation, d'assistance technique et de recherche du SARH (PROCATI)	Convention d'opérations entre la Banque nationale de développement agricole (BANADESA) et l'IICA	Honduras	BANADESA	15,0 15,0
	Convention IICA/SARH pour l'exécution du projet de formation, d'assistance technique et de recherche (PROCATI)	Mexique	SARH/BIIRP	445,0 445,0

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD, CONVENTION, CONTRAT, LETTRE D'ENTENTE, ETC.	PAYS	SOURCE DE FINANCEMENT	MILLIERS DE \$ US	
				1980	1991
V. Projet : Renforcement des services de laboratoire en matière de santé animale	Accord entre le SARH et l'IICA pour l'exécution d'un projet de coopération visant à renforcer les activités en matière de santé animale	Mexique	SARH	214,6	214,6
-Actions de soutien administratif : Établissement d'une unité de suivi et d'évaluation du projet de développement du réseau de petits producteurs d'aliments	Contrat de coopération technique entre le secrétariat d'État à l'Agriculture et l'IICA pour l'organisation et la mise en marche d'une unité de suivi et d'évaluation du projet de développement du réseau de petits producteurs d'aliments	Rép. dom.	SEA	49,2	-
I. Projet : Uniformisation de la politique agricole dans les pays du CORECA	Accord de coopération technique entre l'Autorité suédoise pour le développement international et l'IICA pour l'exécution d'un projet sur les stratégies d'uniformisation des politiques agricoles	Région centrale	ASDI (Suède)	80,0	50,0
II. Projet coopératif pour la protection et la modernisation de la caféiculture (PROMECAFE)	Convention d'opérations du programme coopératif pour la protection et la modernisation de la caféiculture (PROMECAFE)	Amérique centrale, Mexique, Panama, Rép. dom.		116,5	-
	Convention entre le Bureau régional pour les programmes centraméricains (ROCAP), représentant l'AID, et l'IICA pour le Programme régional de lutte contre les infestations des cafésiers	Amérique centrale, Mexique, Panama, Rép. dom.		869,2	-
II. Projet : Réseau de recherche et transfert de technologie en matière de cacao (PROCACAO)	Convention de donation entre l'Agence américaine de développement international (USAID) et l'IICA pour la coopération agricole pour le projet de réseaux régionaux de technologie agricole	Guatemala, Honduras, El Salvador, Panama, Costa Rica, Rép. dom.	AID/ROCAP	837,4	-
III. Projet : Renforcement et consolidation d'établissements ruraux (PRACA)	Convention d'opérations du Programme d'apprentissage et d'étudeur la réforme agraire et le développement rural de l'isthme centraméricain et de la République dominicaine	Amérique centrale, Panama, Rép. dom. Mexique	Pays	140,0	140,0

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	MOM DE L'ACCORD, CONVENTION, CONTRAT, LETTRE D'ENTENTE, ETC.	PAYS	SOURCE DE FINANCEMENT	MILLIERS DE \$ US 1990 1991
-Projet : Soutien technique pour l'amélioration de l'efficacité du processus décisionnel au sein du Conseil régional de coopération agricole de l'Amérique centrale, du Panama, du Mexique et de la République dominicaine (CORECA)	Accord de coopération technique entre les ministères de l'Agriculture de l'Amérique centrale et du Panama, le secrétariat à l'Agriculture de la République dominicaine et l'IICA	Amérique centrale, Panama, Rép. dom. Mexique	Pays	160,0 160,0
III. Projet : "Développement rural intégré de la communauté Misión de San Francisco"	Accord entre le gouvernement de la République coopérative de la Guyana et l'IICA pour l'implantation du projet intitulé "Développement rural intégré de la communauté Misión San Francisco"	Guyana	Gouv. du Guyana	73,9 69,6
II. Projet : Soutien à la création et au transfert de technologie agricole en Jamaïque	Convention de donation entre le gouvernement de la Jamaïque par l'intermédiaire du ministère de l'Agriculture, l'Agence américaine de développement international (USAID) et l'IICA	Jamaïque	AID	208,5 263,9
V. Projet : Surveillance et monitoring de données et information sur les infestations, épiphyties et epiphyties, visant à faciliter l'augmentation de la productivité dans les pays des Antilles (composante ACDI)	Convention avec le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) pour le financement de la deuxième phase du projet de systèmes de production	Jamaïque	CRDI (phase II)	110,2 115,7
V. Projet : Surveillance et monitoring de données et information sur les infestations, épiphyties et epiphyties, visant à faciliter l'augmentation de la productivité dans les pays des Antilles (composante ACDI)	Convention avec le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) pour le financement de la troisième phase du projet de systèmes de production	Jamaïque	CRDI (phase III)	81,4 85,5
III. Projet : Assistance technique et formation pour le projet de développement agricole Cotagaita-San Juan del Oro CORDEPO-IICA	Plan opérationnel. Assistance technique en agriculture. Projet ACDI numéro 540/13127	Jamaïque	ACDI	55,5 56,2
III. Projet : Assistance technique et formation pour le projet de développement agricole Cotagaita-San Juan del Oro CORDEPO-IICA	Convention d'exécution entre la CORDEPO et l'IICA pour la mise en oeuvre d'un programme d'assistance technique et de formation pour le projet de développement agricole Cotagaita-San Juan del Oro	Bolivie	FIDA	158,6 -

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD, CONVENTION, CONTRAT, LETTRE D'ENTENTE, ETC.	PAYS	SOURCE DE FINANCEMENT	MILLIERS DE \$ US 1990-1991
<p>III. Projet : Assistance technique et formation pour le projet de développement agricole du Nord de Chuquisaca CORDECH-IIICA</p>	<p>Convention d'exécution entre la CORDECH et l'IICA pour la mise en oeuvre d'un programme d'assistance technique et de formation pour le projet de développement agricole du Nord de Chuquisaca</p>	Bolivie	FIDA	18,2 -
<p>-Soutien à l'Action nationale de coopération technique</p>	<p>Accord d'exécution entre le ministère de l'Agriculture de la République de Colombie et l'IICA</p>	Colombie	Ministère de l'Agriculture, Colombie	29,3 29,3
<p>I. Projet : Renforcement de la capacité de l'OPSA et des institutions chargées par le ministère de l'Agriculture de l'analyse et de la gestion des programmes et projets prioritaires du secteur agricole</p>	<p>Contrat de coopération technique entre le ministère de l'Agriculture de la Colombie et l'IICA</p>	Colombie	Ministère de l'Agriculture, Colombie	5,7 -
<p>I. Projet : Coopération technique au Programme national de formation agricole (PNCA)</p>	<p>Convention entre le ministère de l'Agriculture de la Colombie et l'IICA pour la formation, en planification, de fonctionnaires du secteur agricole</p>	Colombie	Ministère de l'Agriculture, Colombie-Formation	40,7 -
<p>I. Projet : Coopération technique au Programme national de formation agricole (PNCA)</p>	<p>Convention entre le ministère de l'Agriculture de la Colombie et l'IICA pour l'exécution du projet de soutien au Programme national de formation agricole (PNCA)</p>	Colombie	PNCA	158,4 164,7
<p>III. Projet : Renforcement de la capacité technique du Fonds DRI pour la gestion du Programme de développement rural intégré à l'échelle nationale et régionale</p>	<p>Convention de l'Institut colombien d'agriculture (ICA) et l'IICA pour la création et l'administration d'un fonds de formation en culture fruitière</p>	Colombie	IICA-Cultures fruitières	9,0 9,2
	<p>Convention entre l'Institut colombien d'agriculture (ICA) et l'IICA visant à appuyer des plans de formation</p>	Colombie	IICA-Formation	8,7 7,4
	<p>Convention de coopération technique entre le Fonds de développement rural intégré et l'IICA</p>	Colombie	DRI-Coopération	80,0 80,0

NOM DU PROJET / ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD, CONVENTION, CONTRAT, LETTRE D'ENTENTE, ETC.	PAYS	SOURCE DE FINANCEMENT	MILLIERS DE \$ US 1990-1991
-Action de soutien administratif : soutien au modèle institutionnel de CEMICAMA	Convention entre CEMICAMA et l'IICA visant à appuyer la recherche sur la canne à sucre	Colombie	CEMICAMA	80,0 70,0
-Action de soutien administratif : Soutien à l'Institut colombien d'agriculture (ICA) en matière d'intervention technique et scientifique	Convention d'exécution entre l'Institut colombien d'agriculture et l'IICA en matière d'intervention technique et scientifique	Colombie	IICA-BIRP	115,0 -
-Action de soutien administratif : Soutien à l'Institut colombien d'agriculture pour l'acquisition de documents bibliographiques	Convention entre l'Institut colombien d'agriculture et l'IICA pour l'acquisition de documents bibliographiques	Colombie	ICA-BIRP-MAC	60,0 60,0
-Action de soutien administratif : Soutien au renforcement de la Caisses agricole	Convention de services administratifs conclue entre la Caisses de crédit agricole, industriel et minier et l'IICA	Colombie	Caisses agric. BIRP	166,6 166,6
-Soutien à l'Action nationale de coopération technique	Convention d'exécution entre le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage de l'Équateur (MAG) et l'IICA	Équateur	MAG-Équateur	5,7 6,0
III. Projet : Coopération technique pour le programme DRI du gouvernement de l'Équateur	Convention de coopération technique entre l'Équateur, par l'intermédiaire du ministère du Bien-être social (MBS) et l'IICA	Équateur	MBS-BIRP	151,0 152,0
III. Projet : Solutions de rechange à la culture de la canne à sucre dans la vallée de Yunguilla	Convention d'exécution entre le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage de l'Équateur (MAG) et l'IICA	Équateur	MAG-Équateur	3,1 3,2
III. Projet : Solutions de rechange à la culture de la canne à sucre dans la vallée de Yunguilla	Convention entre le Centre de recherche économique d'Asuay, de Cajar et de Morona Santiago et l'IICA pour l'exécution du projet de solutions de rechange technologiques à la culture de la canne à sucre dans la vallée de Yunguilla	Équateur	CREA-CIID	48,6 54,0
-Action de soutien administratif : Formulation des schémas directeurs de l'unité centrale du PROTECA	Convention entre le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage de l'Équateur et l'IICA pour la formulation des schémas directeurs de l'unité centrale du PROTECA	Équateur	MAG-PROTECA-BID	48,6 54,0

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD, CONVENTION, CONTRAT, LETTRE D'ENTENTE, ETC	PAYS	SOURCE DE FINANCEMENT	MILLIERS DE \$ US 1990 1991
Action de soutien administratif : Affectation de spécialistes internationaux du PROTECA	Convention entre le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage de l'Équateur et l'IICA pour des services de consultation internationale du sous-programme de renforcement institutionnel de l'unité centrale du PROTECA	Équateur	MAC-PROTECA-BID	115,0 115,0
-Action de soutien administratif : Convention d'exécution IICA/ministère de l'Agriculture pour la prestation de services de consultants ou de professionnels nationaux	Convention d'exécution entre le ministère de l'Agriculture du Pérou et l'IICA pour un soutien institutionnel à l'exécution de projets dans le secteur agricole	Pérou	Ministère de l'Agriculture, Pérou	200,0 200,0
-Soutien à l'Action nationale de coopération technique	Convention d'exécution entre le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage du Venezuela (MAC) et l'IICA	Venezuela	MAC-Venezuela	7,4 7,4
IV. Projet : Coopération IICA/FCA au système national de crédit agricole, comme facteur de dynamisation et de développement sectoriel	Convention générale entre le Fonds de crédit agricole du Venezuela (FCA) et l'IICA	Venezuela	FCA	19,0 19,0
V. Projet : Renforcement du programme de santé animale de la Direction générale du développement du cheptel du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage	Convention entre la République du Venezuela, représentée par le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, et l'IICA pour le renforcement du programme de santé animale	Venezuela	MAC-Venezuela (Santé animale)	89,0 -
II. Projet coopératif de recherche agricole pour la sous-région andine (PROCIANDINO)	Coopération technique non remboursable entre les gouvernements de la Bolivie, de la Colombie, de l'Équateur, du Pérou, du Venezuela et l'IICA d'une part, et la BID d'autre part	Pays de la Région andine	BID	178,2 -
II. Projet : Coopération technique avec l'INTA en matière d'élevage et de transfert de technologie	Convention d'exécution entre l'Institut national de technologie agricole de la République argentine et l'IICA pour la prestation de services de coopération technique dans le cadre du projet de renforcement de la recherche, de l'expansion et de la productivité de l'activité agricole	Argentine	INTA/BID	120,0 50,0

NOM DU PROJET / ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD, CONVENTION, CONTRAT, LETTRE D'ENTENTE, ETC.	PAYS	SOURCE DE FINANCEMENT	MILLIERS DE \$ US 1990	1991
III. Projet : Programme de crédit et de soutien technique pour les petits producteurs du Nord-Est argentin	Lettre d'entente no. 6 concernant la coopération pour le perfectionnement du système d'information et de documentation de l'IWTA (SIDIWTA)	Argentine	IWTA/Lettre 6	34,0	34,0
	Convention d'exécution entre le Secrétariat à l'Agriculture, à l'Élevage et à la Pêche (SAGYP) de la République argentine et l'IICA pour la formation du personnel technique et le soutien institutionnel au programme de crédit et de soutien technique aux petits producteurs agricoles du Nord-Est argentin	Argentine	SAGYP/IIDA	27,6	40,8
V. Projet : Renforcement des services de santé animale de l'Argentine, axé sur les systèmes de diagnostic en laboratoire, d'information et de surveillance épidémiologique, de quarantaine et d'urgence	Convention opérationnelle pour la coopération technique entre le (SAGYP) et l'IICA, visant au renforcement du Service national de santé animale (SEMASA)	Argentine	SAGYP/SEMASA	35,0	35,0
-Action de soutien administratif: Soutien à la création et à la mise en marche de l'unité chargée du suivi et de l'évaluation de projets du SAGYP	Contrat entre le SAGYP et l'IICA pour appuyer la conception et la mise en marche de l'unité de suivi et d'évaluation de l'ensemble du programme agricole	Argentine	SAGYP/SIRP/USE 1	344,0	318,0
	Contrat entre le SAGYP et l'IICA pour appuyer l'unité chargée du suivi et de l'évaluation du programme de crédit agro-industriel	Argentine	SAGYP/SIRP/USE 2	100,0	115,0
-Action de soutien administratif: Coopération et soutien à l'exécution de projets de création et de transfert de technologie destinés au système de production de petits producteurs du Nord argentin et de l'Est de la province de Formosa, de Cachi (Salta) et de systèmes agroforestiers pour les petits producteurs (Misiones)	Lettre d'entente no.2 concernant la coopération et le soutien à l'exécution de projets de création et de transfert de technologie destinés au système de production de petits producteurs du Nord argentin, de l'Est de la province de Formosa, de Cachi (Salta) et de systèmes agroforestiers pour les petits producteurs (Misiones)	Argentine	IWTA/Lettre 2	235,0	235,0

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD, CONVENTION, CONTRAT, LETTRE D'ENTENTE, ETC.	PAYS	SOURCE DE FINANCEMENT	MILLIERS DE \$ US 1990	1991
-Action de soutien administratif : Agriculture permanente ; Développement et diffusion de technologie de conservation	Lettre d'entente no.3 concernant la coopération et le soutien à l'exécution du projet : Agriculture permanente ; Développement et diffusion de technologie de conservation	Argentine	INTA/Lettre 3	70,0	70,0
-Action de soutien administratif : Soutien à l'incorporation de la composante féminine dans le programme de soutien aux petits producteurs du Nord-Est argentin	Lettre d'entente no.1 concernant le soutien au SAGYP en matière de formulation et d'exécution de projets de développement rural	Argentine	SAGYP/UNIFEM Additif 4	44,0	-
	Additif no.4. Soutien à l'incorporation de la composante féminine dans le programme de soutien aux producteurs du Nord-Est argentin				
-Action de soutien administratif : Soutien à l'incorporation de la composante féminine dans le programme de crédit et de soutien technique destiné au Nord-Est argentin	Lettre d'entente no.1. Soutien au SAGYP en matière de formulation et d'exécution de projets de développement rural	Argentine	SAGYP/UNIFEM Additif 3	84,0	-
	Additif no.3. Appui à l'incorporation de la composante féminine dans le programme de crédit et de soutien technique destiné au Nord-Est argentin				
I. Projet : Coopération technique visant à appuyer le système de planification agricole	Accord de coopération technique entre le ministère de l'Agriculture de la République fédérative du Brésil et l'IICA	Brésil	SUTPLAN/SIPA	262,3	282,8
II. Projet : Coopération technique avec EMBRAPA pour l'exécution du projet de développement de la recherche agricole et de la diffusion de technologie dans la région Centre-Sud du Brésil (PROSENSUL II)	Contrat de coopération technique entre EMBRAPA et l'IICA	Brésil	EMBAPA/UID	2 275,2	2 125,8
III. Projet : Soutien à la SUDEWE dans la formulation et l'exécution de plans, programmes et projets de développement rural dans la région Nord-Est du Brésil	Accord entre la Surintendance du développement du Nord-Est (SUDEWE) et l'IICA	Brésil	SUDEWE	1 922,3	2 003,8

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD, CONVENTION, CONTRAT, LETTRE D'ENTENTE, ETC.	PAYS	SOURCE DE FINANCEMENT	MILLIERS DE \$ US	
				1990	1991
III. Projet : Coopération technique avec la BNDES en matière de développement rural	Convention entre la Banque nationale de développement économique et l'IICA visant à établir une coopération technique dans les activités destinées au renforcement institutionnel en matière de planification et d'implantation de projets de développement rural	Brésil	BNDES	275,0	275,0
III. Projet : Coopération technique avec CODEVASF pour le développement de l'agriculture irriguée	Convention entre le ministère de l'Intérieur du Brésil et l'IICA, avec l'intervention de la SUDENE, de la SERSE, de la CODEVASF, du DNOCS et du DNOS	Brésil	CODEVASF	565,5	580,0
III. Projet : Coopération technique avec le Secrétariat d'Etat des travaux visant à contrer la sécheresse (DNOCS) dans le domaine de l'exploitation et de l'entretien des périmètres irrigués	Convention entre le ministère de l'Intérieur du Brésil et l'IICA, avec intervention de la SUDENE, de la SERSE, de la CODEVASF, du DNOCS et du DNOS	Brésil	DNOCS	142,3	144,1
III. Projet : Coopération technique avec l'équipe conseil du ministère extraordinaire chargé de l'irrigation	Convention entre le ministère extraordinaire chargé de l'irrigation et l'IICA, avec l'intervention de la CODEVASF, du DNOCS et du DNOS, visant à établir une coopération technique pour le programme national d'irrigation	Brésil	MEAI-PRONI	1 530,1	1 644,8
III. Projet : Coopération technique pour la promotion du développement rural dans l'Etat de Bahia	Convention entre l'Etat de Bahia et l'IICA	Brésil	SEPLANTEC	132,6	133,9
III. Projet : Coopération technique au Programme national du ministère de l'Agriculture en matière de programmes d'agriculture irriguée (PROVARZEAS)	Convention de coopération technique entre le ministère de l'Agriculture du Brésil et l'IICA	Brésil	PROVARZEAS	342,9	343,8
III. Projet : Coopération avec le Secrétariat à l'Éducation de l'Etat de Piauí, dans la mise en oeuvre du programme d'éducation rurale de l'Etat	Convention de coopération technique entre le Secrétariat à l'Éducation de l'Etat de Piauí et l'IICA	Brésil	PIAUI	91,1	92,2

NOM DU PROJET / ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD, CONVENTION, CONTRAT, LETTRE D'ENTENTE, ETC.	PAYS	SOURCE DE FINANCEMENT	MILLIERS DE \$ US 1990	1991
III. Projet : Coopération avec le ministère de l'Éducation dans la définition de stratégies et dans la mise en oeuvre de politiques d'enseignement structurées et non structurées en milieu rural	Convention de coopération technique entre le ministère de l'Éducation du Brésil et l'IICA	Brésil	MEC	103,8	108,3
III. Projet : Coopération technique avec EDUCAR	Convention de coopération technique et financière avec la Fondation nationale d'éducation des jeunes et des adultes (EDUCAR) et l'IICA	Brésil	EDUCAR	1 001,0	1 001,0
IV. Projet : Coopération technique au programme de bioénergie du ministère de l'Agriculture	Convention de coopération technique entre le ministère de l'Agriculture du Brésil et l'IICA	Brésil	SUPLAN/ AGROENERGIA	290,9	301,7
V. Projet : Coopération technique dans le domaine de la santé animale	Convention entre le ministère de l'Agriculture du Brésil et l'IICA	Brésil	SNAD/LANABA	118,9	118,9
V. Projet : Système de gestion intégrée de problèmes phytosanitaires	Convention entre l'IICA et l'Association nationale des moyens de défense agricoles (ANDEF) du Brésil, destinée à renforcer les actions de coopération technique en matière de santé végétale	Brésil	ANDEF	112,7	220,0
-Action de soutien administratif : Soutien administratif aux centres internationaux	Accord entre le Centre international d'agriculture tropicale et l'IICA en vue d'actions communes	Brésil	CIAT	210,8	218,9
-Action de soutien administratif : SUDENE - ressources naturelles et petite irrigation	Deuxième accord spécifique entre l'IICA et l'Université Cornell	Brésil	CORNELL	44,1	45,7
-Action de soutien administratif : SUDENE - ressources naturelles et agro-météorologie	Convention entre la SUDENE et l'IICA en vue du développement de l'irrigation par l'aménagement de puits et prises d'eau dans le Nord-Est semi-aride	Brésil	SUDENE/Irrigation	32,4	32,4
-Action de soutien administratif : SUDENE - ressources naturelles et agro-météorologie	Convention entre SUDENE et l'IICA pour la réalisation d'une étude agro-météorologique du Nord-Est	Brésil	SUDENE/Agro-météorologie	26,9	26,9
I. Projet : Renforcement de la capacité institutionnelle d'analyse, de formulation et de gestion de politiques, programmes et projets dans les pays de la Région sud	Convention de coopération technique entre le Bureau de planification agricole (ODEPA) du ministère de l'Agriculture du Chili et l'IICA	Chili	ODEPA/ FIDICOMNIS	47,5	49,0

NOM DU PROJET / ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD, CONVENTION, CONTRAT, LETTRE D'ENTENTE, ETC.	PAYS	SOURCE DE FINANCEMENT	MILLIERS DE \$ US 1990	1991
III. Projet : Renforcement des institutions d'appui à la Granja	Convention entre le ministère de l'Elevage, de l'Agriculture et de la Pêche de l'Uruguay et l'IICA en vue de contribuer au développement de la Granja	Uruguay	MGAP	19,8	19,8
V. Projet : Renforcement institutionnel de la Direction de la Pêche	Convention de coopération technique entre le ministère de l'Elevage, de l'Agriculture et de la Pêche de l'Uruguay et l'IICA en vue du renforcement institutionnel de la Direction de la Pêche	Uruguay	MGAP-SV	198,0	231,0
-Action de soutien administratif : Intervention technique pour la coopérative Calagua	Convention de coopération technique entre les coopératives de Calagua/Calpica et l'IICA	Uruguay	CALAGUA	100,8	-
II. Projet coopératif de recherche agricole du Cône sud (PROCI SUR)	Convention de coopération conclue entre l'Institut national de technologie agricole (INTA) de la République argentine, l'Institut bolivien de technologie agricole (IBTA), de la République de Bolivie, l'entreprise brésilienne de recherches agricoles de la République fédérative du Brésil, l'Institut de recherche agricole (INIA) du Chili, la Direction de la recherche et du développement agricole et forestier (DIEAF) de la République du Paraguay et la Direction générale de la création et du transfert de technologie (DOGIT) de la République orientale de l'Uruguay, d'une part, et l'IICA d'autre part, aux fins d'institutionnalisation du Programme coopératif de recherche agricole du Cône Sud (PROCI SUR)	Pays de la Cône sud et Bolivie		187,5	-
I. Projet : Stratégie de développement agricole et rural (composante ACDI)	Plan opérationnel. Assistance technique agricole. Projet ACDI numéro 540/13127	Siège central	ACDI	25,2	36,0
I. Projet : Analyse et consultation en matière de politiques agricoles	Protocole d'entente IICA-Institut de développement économique (IDE) Programme commun de formation	Siège central	IDE/B.M.	30,0	-
II. Projet : Renforcement des programmes de l'IICA dans le cadre du Plan à moyen terme (ACDI)	Plan opérationnel. Assistance technique agricole. Projet ACDI numéro 540/13127	Siège central	ACDI	142,3	142,3

NOM DU PROJET / ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD, CONVENTION, CONTRAT, LETTRE D'ENTENTE, ETC.	PAYS	SOURCE DE FINANCEMENT	MILLIERS DE \$ US 1990 1991
III. Projet : Formation de techniciens en conception et mise en application de méthodes de formation paysanne (composante ACDI)	Plan opérationnel. Assistance technique agricole. Projet ACDI numéro 540/13127	Siège central ACDI		160,0 160,0
IV. Projet : Service d'information commerciale pour l'expansion du commerce intrarégional et international de projets agricoles et agro-industriels	Convention d'exécution entre l'IICA et le Comité d'action pour la sécurité alimentaire régionale (CASAR)	Siège central CASAR		0,5 0,5
IV. Projet : Diversification agricole (composante ACDI)	Plan opérationnel. Assistance technique agricole. Projet ACDI numéro 540/13127	Siège central ACDI		93,4 -
V. Projet : Système d'information et de monitoring de données en matière de santé animale et de santé végétale en Amérique latine	Convention d'exécution entre l'IICA et le Service d'inspection animale et sanitaire du Département de l'Agriculture des États-Unis (APHIS)	Siège central APHIS		61,9 61,9
-Action de soutien administratif : Soutien à l'AIBDA	Lettre d'entente entre l'IICA et l'Association interaméricaine de bibliothécaires et de documentalistes (AIBDA) pour la continuation de l'appui aux activités de l'association	Siège central AIBDA		17,0 17,0
-Projet : Unité de préparation de projets IICA/BID/UPP	Convention de coopération technique entre la Banque interaméricaine de développement et l'IICA. Programme de coopération technique pour l'élaboration de projets agricoles	Siège central BID		978,9 989,6
-Projet : IICA/Radio Pays-Bas	Accord de coopération technique entre Radio Pays-Bas VERLEDOHOEP (BWP) et l'IICA pour la réalisation d'un projet de communication appliquée à l'éducation et au développement rural en Amérique latine, principalement en Amérique centrale et aux Antilles	Siège central Pays-Bas		183,0 183,0

NOM DU PROJET /ACTION DE
SOUTIEN ADMINISTRATIF

NOM DE L'ACCORD, CONVENTION, CONTRAT
LETTRE D'ENTENTE, ETC.

PAYS

SOURCE DE
FINANCEMENT

MILLIERS DE \$ US
1990 1991

siège central ASDI (Suède) 129.1 129.1

Accord de coopération technique
entre l'Autorité suédoise pour le
développement international (ASDI)
et IICA pour la formation en techni-
ques de communication de masse et
de groupes destinés aux organisations
publiques et privées qui oeuvrent
pour la femme en Amérique centrale

TOTAL

18 630,3 15 636,4

2. D'autoriser le Directeur général à définir et à exécuter les projets financés avec des ressources extérieures qui font l'objet de négociations et qui sont présentés à l'annexe 3 du projet de programme-budgét.
3. D'autoriser le Directeur général à accepter les contributions et les donations et à signer les contrats qui ne sont pas expressément inclus dans la présente résolution, à la condition que ceux-ci s'inscrivent dans le cadre des objectifs des programmes de l'IICA, le Directeur devant au préalable en aviser les États membres du Comité exécutif lorsque le total global des contrats excède 500 000 \$ US par an. Ces contrats doivent contenir des dispositions prévoyant que les montants inclus couvrent les frais administratifs et techniques indirects conformément à la résolution IICA/JIA/Res.70(III-0/85) adoptée en octobre 1985 à la réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture.
4. De prendre des dispositions pour que tout solde non utilisé provenant d'accords, de conventions, de contrats, de lettres d'entente, etc. pendant les années 1990 et 1991 soit tenu en réserve dans le Fonds en fidéjussimis de l'IICA et soit utilisé conformément aux conditions de versement aux contributions.
5. D'autoriser le Directeur général à rajuster les montants des projets élaborés sur la base de chiffres estimatifs dans la mesure où les ressources seront effectivement confirmées par les institutions participantes.

IICA/JIA/Res.165(V-0/89)

12 octobre 1989

Original : espagnol/anglais

RÉSOLUTION No. 165

RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR L'EXERCICE BIENNAL 1990-1991
ET DEMANDE D'ETUDE DE LA RÉMUNÉRATION DU
PERSONNEL PROFESSIONNEL INTERNATIONAL

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa cinquième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que la Convention portant création de l'Institut, article 8.f, et le Règlement intérieur du Conseil interaméricain de l'agriculture, article 2.f, établissent que le Conseil a pour mandat de fixer la rémunération du Directeur général ;

Que par la Résolution IICA/JIA/Res.67(III-0/85) le Conseil a adopté le Régime de rémunération du personnel de l'IICA qui établit que les objectifs de la politique de rémunération de l'Institut sont, à cet égard : "de disposer d'échelles salariales qui soient concurrentielles sur le marché des talents que l'organisation désire attirer et retenir" ;

Que la rémunération du Directeur général n'a pas été rajustée pendant les six dernières années ;

Qu'il est dans l'intérêt de l'Institut de maintenir un régime de rémunération de son Directeur général et de son personnel professionnel international qui soit équitable et comparable à ceux des autres organisations internationales ;

Qu'il serait contre les intérêts de l'Institut de laisser cette question en suspens jusqu'à la sixième réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture ;

Que l'article 3.f du Règlement intérieur du Conseil autorise ce dernier à "charger le Comité et le Directeur général à entreprendre des actions appropriées, relatives à la nature et aux objectifs de l'Institut",

DÉCIDE :

1. De fixer la rémunération du Directeur général, pour l'exercice biennal 1990-1991, au même montant que pour l'exercice 1988-1989, mais rajusté pour tenir compte de l'inflation, à l'instar du budget de l'IICA pour l'exercice biennal 1990-1991.
2. De charger la Direction générale d'engager Peat, Marwick, Mitchell & Co., commissaire aux comptes de l'IICA pour l'exercice biennal 1990-1991, pour réaliser une étude sur la rémunération du Directeur général et du personnel professionnel international, étude qui devra comprendre : (1) une comparaison de cette rémunération avec les traitements et autres émoluments versés aux fonctionnaires d'un rang comparable par d'autres organisations internationales telles que le GCIAR, l'OPS, la FAO et l'OEA ; (2) la recommandation d'une rémunération appropriée pour le Directeur général et le personnel professionnel international.
3. De charger Peat, Marwick, Mitchell & Co. de présenter les résultats de cette étude à la dixième réunion ordinaire du Comité exécutif.
4. Nonobstant le dispositif 1, d'autoriser le Comité exécutif à considérer et à adopter, d'après l'étude réalisée, un rajustement convenable de la rémunération du Directeur général pour l'exercice biennal 1990-1991.

IICA/JIA/Res.166(V-0/89)

12 octobre 1989

Original : espagnol

RÉSOLUTION No. 166DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE BIENNAL 1990-1991

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa cinquième réunion ordinaire,

VU :

Les soumissions présentées par des firmes souhaitant être désignées commissaires aux comptes de l'Institut pour l'exercice biennal 1990-1991,

CONSIDÉRANT :

Que l'article 2.h du Règlement intérieur du Conseil interaméricain de l'agriculture et l'article 94 du Règlement intérieur de la Direction générale établissent qu'il est dans les attributions du Conseil de choisir et de désigner les commissaires aux comptes, pour l'Institut, tous les deux ans, au moyen d'un système de concours ;

Que la Commission désignée par la cinquième réunion ordinaire du Conseil a étudié les documents présentés et, en outre, a demandé des renseignements additionnels qui lui ont été fournis, lui permettant de disposer ainsi d'éléments de jugement suffisants pour formuler quelques recommandations à caractère interne, distribuées séparément, pour

application future, pour faire des appels d'offre des services d'audit externe,

DÉCIDE :

De désigner la firme Peat, Marwick, Mitchell & Co. commissaire aux comptes de l'Institut pour l'exercice biennal 1990-1991.

IICA/JIA/Res.167(V-0/89)

12 octobre 1989

Original : espagnol

RÉSOLUTION No. 167

PARTICIPATION DE L'IICA AU FINANCEMENT DU CARDI

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa cinquième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.150(89) "Participation de l'IICA au financement du CARDI",

CONSIDÉRANT :

Qu'il est nécessaire de compléter les efforts visant à fournir une contribution plus efficace au développement et à la recherche agricole dans les pays des Antilles ;

Qu'il est nécessaire de renforcer la coopération et les relations entre le CARDI et d'autres institutions qui se consacrent à la recherche agricole, afin de faciliter la coopération technique réciproque dans le domaine de l'agriculture et dans des domaines connexes ;

Qu'il est nécessaire d'appuyer financièrement les actions du CARDI pour renforcer la recherche et le développement technologique ;

Que le Comité exécutif, à sa neuvième réunion ordinaire, a recommandé au Conseil interaméricain de l'agriculture d'autoriser le Directeur général à ratifier la convention présentée en même temps que le document IICA/JIA/Doc.150(89),

DÉCIDE :

1. D'autoriser le Directeur général à ratifier une convention de coopération signée avec le CARDI, en vertu de laquelle l'IICA apporterait annuellement jusqu'à 300 000 \$ US, conformément aux spécifications énoncées dans le document IICA/JIA/Doc.150(89).
2. D'appuyer le Directeur général de l'IICA dans ses efforts visant à établir des relations plus étroites avec le CARDI.
3. De recommander que, pour appuyer le développement de l'agriculture dans les pays des Antilles, la relation entre l'IICA et le CARDI soit mise à profit pour renforcer les efforts visant à obtenir des ressources additionnelles auprès des institutions financières internationales.
4. De recommander que le Directeur général, en appliquant les dispositions relatives aux rapports financiers selon la clause 5 (e) de la Convention, demande au CARDI les rapports et états financiers vérifiés relatifs aux activités qu'entreprend le CARDI dans le cadre de cette convention, comme le requiert l'IICA selon ses propres règles et pratiques, en ce qui concerne ses exigences en matière d'information financière.

IICA/JIA/Res.168(V-0/89)

12 octobre 1989

Original : espagnol

RÉSOLUTION No. 168PROPOSITION DE RAJUSTEMENTS AU PLAN À MOYEN TERME 1987-1991

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa cinquième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que les idées générales du Plan à moyen terme (PMT) actuellement en vigueur peuvent continuer à servir de base aux lignes d'action institutionnelles ;

Qu'à la lumière du Plan d'action commune pour la revitalisation de l'agriculture en Amérique latine et aux Antilles, il sera utile d'introduire quelques réformes qui permettront de renforcer les liens entre le Plan d'action et cet important document normatif ;

Que la tenue d'une réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture visant à adopter un nouveau PMT entraînerait des frais additionnels ;

Que le Comité exécutif, à sa neuvième réunion ordinaire, a étudié cette question et, au moyen de la Résolution No. 121, a recommandé au Conseil de demander au Directeur général de présenter à la dixième réunion ordinaire du Comité exécutif, qui se tiendra au cours du second semestre de 1990, des propositions visant à rajuster le PMT 1987-1991, lesquelles demeureraient en vigueur jusqu'à la septième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture prévue pour 1993 ;

Qu'il a également recommandé au Conseil interaméricain de l'agriculture de demander au Directeur général de présenter à la

dixième réunion ordinaire du Comité exécutif des propositions visant à effectuer l'évaluation du PMT actuel et l'élaboration du nouveau Plan à moyen terme 1993-1997,

DÉCIDE :

1. De demander au Directeur général de présenter à la dixième réunion ordinaire du Comité exécutif, qui se tiendra au second semestre de 1990, des propositions visant à rajuster le PMT 1987-1991, lesquelles demeureraient en vigueur jusqu'à la septième réunion ordinaire du Conseil prévue pour 1993.
2. De demander au Directeur général de présenter aussi, à la dixième réunion ordinaire du Comité exécutif, des propositions visant à effectuer l'évaluation du PMT et l'élaboration du nouveau Plan à moyen terme 1993-1997.

IICA/JIA/Res.169(V-0/89)

12 octobre 1989

Original : anglais

RÉSOLUTION No. 169AMENDEMENTS AUX RÈGLEMENTS INTÉRIEURS ET AUX NORMES DE L'INSTITUT
VISANT À REFLÉTER LES PRATIQUES ACTUELLES DE CONDUITE DES RÉUNIONS ET
DE CODIFICATION DES DISPOSITIONS CONTENUES DANS LES RÉSOLUTIONS EN
VIGUEUR DES ORGANES DE DIRECTION DE L'INSTITUT

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa cinquième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.155(89) "Amendements aux règlements intérieurs et aux normes de l'Institut visant à refléter les pratiques actuelles de conduite des réunions et de codification des dispositions contenues dans les résolutions en vigueur des organes de direction de l'Institut",

CONSIDÉRANT :

Que par la Résolution IICA/JIA/Res.132(IV-0/87), le Conseil interaméricain de l'agriculture ("le Conseil") a reconnu "qu'il y a des résolutions du Conseil et du Comité exécutif qui devraient être incorporées aux textes réglementaires pertinents des différents organes de l'Institut" ;

Que, toujours par la Résolution IICA/JIA/Res.132(IV-0/87), le Conseil a demandé au Directeur général de présenter à la huitième réunion ordinaire du Comité exécutif ("le Comité") un rapport visant à déterminer lesquelles des résolutions en vigueur de l'Institut a)

exigent une action ultérieure ; b) ayant été entièrement exécutées, pourraient être éliminées de la liste des résolutions en vigueur de l'Institut ; ou c) devraient être incorporées aux règlements ou autres normes de l'Institut et a aussi ordonné que le Rapport du Directeur général soit aussi inclus à l'ordre du jour de la cinquième réunion ordinaire du Conseil ;

Qu'à sa huitième réunion ordinaire le Comité exécutif a examiné le document IICA/CE/Doc.171(88) "Rapport sur l'état des résolutions adoptées par le conseil d'administration, le Conseil interaméricain de l'agriculture et le Comité exécutif" et que par la Résolution IICA/CE/Res.99(VIII-0/88), il a donné instruction au Directeur général de "préparer, pour le soumettre à la considération du Comité exécutif à sa neuvième réunion ordinaire, un projet visant à incorporer aux normes et aux règlements des divers organes de l'IICA les dispositions normatives de nature réglementaire et permanente contenues dans les résolutions en vigueur qui suivent : IICA/JD-652rev.2, IICA/JD-658-7, IICA/JD-673rev.3, IICA/JD/Res.7(9/74), IICA/JIA/Res.2(I-E/81), IICA/JIA/Res.7(I-0/81), IICA/JIA/Res.62(III-0/85), IICA/CE/Res.16 (IV-0/84)" ;

Que, toujours par la Résolution IICA/CE/Res.99(VIII-0/88), le Comité exécutif a recommandé que le Conseil interaméricain de l'agriculture déclare un certain nombre de résolutions comme n'étant plus en vigueur ni autrement pertinentes, et qu'il donne instruction au Directeur général de les éliminer de la liste des résolutions en vigueur de l'Institut dans la mesure où les actions exigées par les dites résolutions auront été menées à bien et où elles n'auront plus d'objet ;

Qu'ayant examiné la proposition du Directeur général énoncée dans le document IICA/CE/Doc.189(IX-0/89) "Incorporation aux règlements intérieurs et autres normes de l'Institut des dispositions normatives contenues dans les résolutions en vigueur comme le prévoit la résolution 99(VIII-0/88)", le Comité exécutif a, à sa neuvième réunion ordinaire, recommandé dans le document IICA/CE/Res.127(IX-0/89) que le Conseil modifie les compilations codifiées des règlements intérieurs de l'Institut conformément à la proposition du Directeur général, modifiée par les membres du Comité à cette réunion ;

Que, en vertu de l'autorité qui lui est conférée par l'article 4,s de son Règlement intérieur, le Comité exécutif a, à sa huitième réunion ordinaire, adopté le document IICA/CE/Res.105(VIII-0/88), recommandant l'adoption de certaines modifications aux règlements intérieurs du Conseil et du Comité exécutif visant à rendre compatibles les règles écrites de l'Institut avec les pratiques et procédures réelles déjà suivies de façon non officielle par le Conseil et le Comité et visant à introduire des procédures additionnelles dans le dessin de rendre les réunions plus efficaces et plus productives,

DÉCIDE :

1. D'adopter les modifications aux règlements intérieurs du Conseil interaméricain de l'agriculture, du Comité exécutif et de la Direction générale, au Règlement financier et au Régime de rémunération du personnel de l'IICA, telles qu'énoncées dans l'annexe "A" ci-dessous.
2. De donner instruction au Directeur général de ne pas publier dans la codification finale des modifications les "Commentaires" de l'annexe "A", et d'omettre également le soulignement dans le nouveau texte proposé ou la mention "Article nouveau" telles qu'énoncées dans l'annexe "A".
3. De déclarer que les résolutions énumérées à l'annexe B ci-dessous ne sont plus en vigueur et de donner instruction au Directeur général de les éliminer de la liste des résolutions en vigueur de l'Institut et de les verser aux archives de l'Institut.

Annexe A

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU
CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE

CHAPITRE PREMIER

CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE

Article 3h. Adopter les rapports annuels sur les activités et les états financiers de l'Institut (1) qui correspondent à l'exercice biennal précédent, après avoir examiné les rapports du Comité pour cet exercice, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes.

Article 5. (Supprimer, remplacé par l'article 43B).

CHAPITRE II

PARTICIPANTS

Article 7. Les représentants des États membres sont accrédités par leurs gouvernements respectifs, par communication transmise au Directeur général de l'Institut, leur octroyant pleins pouvoirs pour participer aux décisions sur les questions inscrites à ordre du jour de la réunion du Conseil. Ladite accréditation est faite au moyen d'un pouvoir remis par communication écrite, par le chef de l'État, ou le chef de gouvernement ou le ministre des Affaires étrangères ou le ministre autorisé à cet effet, ou en son nom.

Article 8. (Cet article sera éliminé si l'article 32.A est adopté).

(1) Article 20, lettre d, Convention

Article 9. Les observateurs permanents ou leurs suppléants respectifs auprès de l'Organisation des États américains, ou auprès de l'Institut, sont accrédités par leurs gouvernements respectifs pour participer à la réunion du Conseil, par communication transmise au Directeur général de l'Institut (1).

Le Directeur général informe le Conseil et le Secrétariat général de l'Organisation des États américains des pouvoirs qu'il a reçus, et prend les mesures nécessaires pour fournir aux observateurs permanents accrédités ou à leurs suppléants respectifs : 1) les facilités dont ils ont besoin pour accomplir leurs tâches, et 2) les procès-verbaux et autres documents des séances publiques du Conseil, à l'exception des textes dont le Conseil a décidé de restreindre la diffusion.

Commentaire : Ce texte découle de la Résolution IICA/JD/Res.7 (9-0/74).

Article 10. Les observateurs permanents, ou éventuellement leurs suppléants, peuvent assister aux séances publiques du Conseil et de ses commissions et peuvent prendre la parole lorsque le Président en décide ainsi.

Également, sur invitation du Président à cet effet, ils peuvent assister aux séances à huit clos du Conseil et de ses comités, et y prendre la parole.

Commentaire : Ce texte découle de la Résolution IICA/JD/Res.7(9/74).

Article 15. Au cours d'une réunion du Conseil, les membres dûment accrédités des délégations des États membres, le Directeur général et les personnes auxquelles ce dernier demande d'y assister pour représenter l'Institut jouissent des privilèges et immunités correspondant à leur fonction et leur permettant d'exercer leurs fonctions en toute indépendance, conformément à l'accord signé par l'Institut avec le

(1) L'adoption de cet article a été différée par le Conseil interaméricain de l'agriculture (Première réunion ordinaire, Buenos Aires, 10-14 août 1981).

gouvernement de l'État membre où se tient la réunion et aux dispositions des conventions internationales, selon les principes du droit international et de la coutume internationale (1).

CHAPITRE III

RÉUNIONS

Article 16. Le Conseil tient une réunion ordinaire tous les deux ans, de préférence au cours du second semestre de la deuxième année de l'exercice biennal de l'Institut. Chaque réunion ordinaire du Conseil fixe la date provisoire et le siège de la réunion suivante selon les invitations que les gouvernements des États membres ont adressées par écrit au Directeur général.

CHAPITRE IV

ORDRE DU JOUR

Article 22. L'ordre du jour provisoire de chaque réunion ordinaire du Conseil est établi par le Directeur général, qui tient compte des décisions des réunions antérieures, des recommandations de l'Assemblée générale et des Conseils de l'Organisation des États américains et des propositions des États membres. Ledit ordre du jour provisoire est envoyé, avec l'avis de convocation, aux gouvernements et aux autres participants. La documentation nécessaire à son analyse est envoyée, par la voie la plus rapide, au moins 45 jours avant la date d'ouverture de la réunion.

(1) Article 27, Convention.

Article 24. La proposition d'inscription d'une question à l'ordre du jour provisoire ou définitif doit être appuyée par un document de travail qui servira de base au débat. La réception, la traduction et la production des documents de cet ordre, ainsi que leur distribution à l'assemblée, incombent au Secrétariat de la réunion.

Article 27. Aux réunions du Conseil, le Président de la dernière réunion du Comité exécutif ou, s'il n'est pas disponible, un représentant dûment accrédité par l'État membre que ledit Président représentait en cette occasion, représente le Comité et présente un compte rendu des travaux que ce dernier a réalisés, en ce qui concerne notamment le Programme-budget, depuis la dernière réunion du Conseil.

Article 28. Le Directeur général établit l'ordre du jour provisoire de chaque réunion extraordinaire du Conseil et l'envoie aux États membres et aux autres participants, avec la documentation nécessaire à son analyse, 30 jours au moins avant la date fixée pour l'ouverture de la réunion.

CHAPITRE V

BUREAU

Article 31. Le Bureau de la réunion du Conseil comprend le Président, le Rapporteur et le Directeur général de l'Institut.

Article 31.A. Le Président de la dernière réunion du Conseil ou, s'il n'est pas disponible, un représentant dûment accrédité par l'État membre que ledit Président représentait en cette occasion, préside la réunion jusqu'à ce que le Conseil ait élu le nouveau Président. (Article nouveau)

Article 32.A. À chaque réunion du Conseil, l'ordre de préséance est déterminé à partir du nom de l'État membre dont le représentant a été élu Président. À cet effet, on suivra l'ordre alphabétique des noms espagnols des États membres. (Article nouveau)

(Si cet article est adopté, les articles 8 et 43.g. seront éliminés)

Article 36. À la première séance plénière de la réunion, il est procédé à l'élection du Rapporteur parmi les représentants des États membres, mais le Rapporteur ne peut pas être de la même nationalité que le Président. Le Rapporteur a la charge de présenter le Rapport final de la réunion et, si le Conseil le juge bon, de donner lecture en séance plénière des motions, des résolutions, des procès-verbaux et du Rapport final de la réunion.

CHAPITRE VI

SÉANCES

Article 43. Supprimer l'alinéa g.

Article 43.A. Les délibérations adoptées en séance préparatoire sont enterminées à la première séance plénière de la réunion. (Article nouveau)

CHAPITRE VII

COMMISSIONS

Article 43.B. Le Conseil en séance plénière a compétence pour :

- a. Créer les commissions qu'il juge nécessaires et répartir entre elles les diverses questions à l'ordre du jour.
- b. Coordonner les travaux des commissions, examiner leur état d'avancement et formuler les recommandations pertinentes.
(Article nouveau, antérieurement articles 5.a. et b.)

Article 46. La commission de rédaction est composée de quatre États membres, qui représentent chacun l'une des quatre langues de l'Institut.

Article 46.A (Nouveau) La Commission de rédaction est chargée de résoudre les problèmes de forme qui peuvent surgir à l'occasion de la rédaction des projets de résolutions ou du compte rendu de la réunion. S'il appert qu'un document présente des vices de forme qu'elle ne peut corriger, la Commission soulève la question à la séance plénière suivante.

Article 47. Tous les États membres peuvent participer aux séances des commissions. Néanmoins, pour le quorum, seules sont prises en compte les délégations inscrites officiellement à la commission en question ou, dans le cas de la Commission de vérification des pouvoirs et de la Commission de rédaction, celles qui ont été désignées pour en faire partie.

CHAPITRE VIII

PROCÉDURES ET DÉBATS

Article 64. Les documents de travail du Conseil peuvent, exceptionnellement, être distribués dans une seule des langues officielles de l'Institut. Les résolutions, les recommandations, les délibérations, les procès-verbaux et les rapports du Conseil doivent être distribués dans les quatre langues officielles.

Article 64.A. Les délibérations se font aux réunions du Conseil dans les quatre langues officielles de l'Institut, et un service d'interprétation simultanée est fourni à cet effet. (Article nouveau)

Article 65. Les règles de procédure contenues dans le présent chapitre sont applicables tant aux séances plénières qu'aux séances des commissions et des groupes de travail. Néanmoins, les commissions et les groupes de travail peuvent utiliser une seule langue à la condition que leurs membres en soient convenus.

CHAPITRE IX

VOIE

Article 67.A. Les quotes-parts sont réputées exigibles à partir du premier jour de l'année de chaque exercice financier. (Article nouveau)

Article 70. Ordinairement, les votes se font à main levée. Si un représentant demande le vote par appel nominal, l'appel se fait suivant l'ordre de préséance. Le vote de chacune des délégations prenant part à un vote par appel nominal est consigné au procès-verbal de la séance.

CHAPITRE X

VOIE PAR CORRESPONDANCE

Article 82. Le Directeur général peut recourir à la procédure du vote par correspondance pour statuer sur des affaires urgentes qui intéressent l'Institut. Avant d'engager la procédure établie à l'article 83 du présent Règlement intérieur, le Directeur général consulte d'abord les membres du Comité exécutif. Il ne peut demander le vote sur l'affaire en question qu'après que les deux tiers des membres du Comité exécutif ont indiqué expressément leur accord quant à ladite procédure.

Article 83. Le Directeur général transmet aux États membres, par la voie la plus rapide, l'information relative à l'affaire qui donne lieu à la consultation, ainsi qu'une proposition à ce sujet. Dans le même temps, il demande à l'État membre de voter et l'informe de la date limite pour la réception des bulletins de vote. À l'expiration du délai fixé, le Directeur général procède au dépouillement des votes, certifie le résultat et le communique aux États membres. Les décisions adoptées au moyen d'un vote par correspondance sont régies par l'article 12 de la Convention.

CHAPITRE XI

PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORT FINAL

Article 84. Le procès-verbal des séances plénières et des séances des commissions est rédigé. Il est préparé par le Directeur général en sa qualité de Secrétaire d'office du Conseil, ou par le Secrétaire technique désigné par le Directeur général.

Le Secrétaire technique doit présenter, pour chaque séance plénière, un compte rendu résumé contenant les points les plus importants de chacune de ces séances. Ces rapports résumés doivent être présentés dans les quatre langues officielles de l'Institut et doivent être adoptés par le plénum.

Commentaire : Ce texte découle de la résolution IICA/JIA/Res.62-(III-0/85).

Article 85. Le Rapport final contient toutes les résolutions adoptées par le Conseil, le compte rendu final et les appendices. Le Président du Conseil et le Secrétaire d'office signent le Rapport final adopté.

Article 86. Les originaux du Rapport final sont conservés dans les archives de la Direction générale, qui publie et distribue dans les plus brefs délais la version officielle du Rapport final de chaque réunion.

CHAPITRE XII

SECRETARIAT

Article 89. La Direction générale de l'Institut remplit les fonctions de Secrétariat du Conseil, ainsi que des commissions et des groupes de travail de ce dernier. En cette qualité, il lui incombe : d'organiser les réunions ; de fournir les avis qui lui sont demandés ; de recevoir, de traduire et de distribuer les documents, les rapports et les résolutions de la réunion du Conseil et de ses commissions et

groupes de travail ; de préparer les procès-verbaux des délibérations ; de faire tout autre travail que peuvent lui confier la réunion du Conseil, ses commissions et ses groupes de travail.

CHAPITRE XVI

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 112. Les modifications apportées au présent Règlement intérieur entrent en vigueur à une date fixée par résolution du Conseil ou, si le Conseil ne fixe pas de date, à la date de leur adoption par le Conseil.

Article 113. Le Directeur général peut corriger les fautes typographiques du présent Règlement intérieur et le faire traduire de la langue de sa version originale dans les autres langues officielles de l'Institut.

CHAPITRE XVII

INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 114. Aux fins de l'interprétation du présent Règlement intérieur, la version originale fait foi.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ EXÉCUTIF

CHAPITRE I

COMITÉ EXÉCUTIF

Article 3.

1. Examiner les rapports de la Direction générale sur les contrats hors quotes-parts avec des organismes nationaux et internationaux de plus de 500 000 \$ US, y compris les coûts administratifs et techniques indirects correspondant aux services fournis par le personnel de l'Institut pour ces contrats.

CHAPITRE II

PARTICIPANTS

Article 5. Le Comité est composé de douze États membres de l'Institut, élus sur la base d'un roulement partiel et d'une distribution géographique équitable pour une période de deux ans en conformité des procédures établies par le Conseil. L'État membre dont le mandat est arrivé à expiration ne peut faire de nouveau partie du Comité avant l'expiration d'une période de deux ans (1). La période de deux ans s'étend du 1er janvier suivant la désignation de l'État comme membre du Comité au 31 décembre de l'année suivante.

Article 5.A. La procédure suivante est adoptée pour la composition et le roulement partiel du Comité exécutif. Les États membres sont divisés en quatre groupes, soit :

Groupe I : Les six États membres : Argentine, Brésil, Canada, États-Unis, Mexique et Venezuela

(1) Article 13, Convention.

Groupe II: Les autres pays de l'Amérique du Sud, à l'exception du Guyana et du Suriname.

Groupe III : Les pays d'Amérique centrale, le Panama et la République dominicaine.

Groupe IV : Les pays des Antilles, à l'exception de la République dominicaine, mais y compris le Guyana et le Suriname.

Trois États membres de chacun des groupes participent au Comité.

Chaque année, le roulement des États membres qui ont achevé l'année précédente leur mandat de deux ans au Comité est le suivant :

i : Deux États membres de chaque groupe sont remplacés aux réunions ordinaires de numéro pair.

ii : Un État membre de chaque groupe est remplacé aux réunions ordinaires de numéro impair. (Article nouveau)

Commentaire : Ce texte découle de la Résolution IICA/JIA/Res.2 (I-E/81).

Article 7. Les représentants des États membres qui font partie du Comité sont accrédités par leurs gouvernements respectifs, par communication transmise au Directeur général de l'Institut, leur donnant pouvoir de participer aux décisions sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la réunion du Comité. Ladite accréditation est faite au moyen d'un pouvoir remis, par communication écrite, par le chef de l'État, ou le chef de gouvernement, ou le ministre des Affaires étrangères ou le ministre autorisé à cet effet, ou en son nom.

Article 10. (Cet article sera supprimé si l'article 36.A. est adopté).

Article 12. Les observateurs permanents ou leurs suppléants respectifs auprès de l'Organisation des États américains sont accrédités par leurs gouvernements respectifs pour participer à la réunion du Comité, par communication transmise au Directeur général.

Le Directeur général informe le Comité et le Secrétariat général de l'Organisation des États américains des pouvoirs qu'il a recus, et prend les mesures nécessaires pour fournir aux observateurs permanents accrédités ou à leurs suppléants respectifs : 1) les facilités dont ils ont besoin pour exercer leurs fonctions, et 2) les procès-verbaux et autres documents des séances publiques du Comité, à l'exception des textes dont le Comité a décidé de restreindre la diffusion.

Commentaire : Ce texte découle de la Résolution IICA/JD/Res.7(9/74).

Article 13. Les observateurs permanents, ou éventuellement leurs suppléants, assistent aux séances publiques du Comité et peuvent prendre la parole lorsque le Président en décide ainsi.

Également, sur invitation du Président à cet effet, ils peuvent assister aux séances à huit clos du Comité et de ses commissions, et y prendre la parole.

Commentaire : Ce texte découle de la Résolution IICA/JD/Res.7(9/74).

Article 17. Les organismes publics et privés avec lesquels l'Institut entretient des relations institutionnelles peuvent aussi assister à la réunion du Comité à titre d'observateurs, à condition qu'ils aient manifesté par écrit leur désir d'y participer, ou lorsque, de l'avis du Directeur général, il conviendrait qu'ils y assistent.

Article 17.A. (Remplace l'article 16, deuxième paragraphe). Le Directeur général envoie aux États membres, pour consultation, 45 jours avant la convocation de la réunion, la liste des observateurs. Si aucune objection n'est reçue avant le délai établi pour la convocation, le Directeur général est autorisé à lancer les invitations correspondantes.

Article 17.B. (Remplace l'article 16, troisième paragraphe). Les observateurs visés aux articles 16 et 17 peuvent prendre la parole aux séances du Comité ou des commissions lorsque le Président de séance, en l'absence d'objections de la part des membres du Comité, les y invite.

Article 18. Au cours de la réunion du Comité, les membres dûment accrédités des délégations des États membres, le Directeur général et les personnes auxquelles ce dernier demande d'y assister pour représenter l'Institut jouissent des privilèges et immunités correspondant à leur fonction et leur permettant d'exercer leurs fonctions en toute indépendance, conformément à l'accord signé par l'Institut avec le gouvernement de l'État membre où se tient la réunion (1).

CHAPITRE III

RÉUNIONS

Article 19. Le Comité tient une réunion ordinaire annuelle (2). Il peut, s'il le juge approprié, tenir aussi une réunion extraordinaire au cours de l'année. Dans les deux cas, les réunions ont généralement lieu au siège de l'Institut. Le Comité tient aussi une réunion, s'il le juge nécessaire, immédiatement avant la réunion ordinaire du Conseil, à l'endroit où se tient cette dernière.

Article 20. Les gouvernements des États membres désireux d'être le siège d'une réunion en informent par écrit le Directeur général dans le délai fixé par le Comité pour la présentation de propositions.

Article 21. Le Comité statue sur les offres qui lui sont faites d'accueillir une réunion selon le principe du roulement et de la distribution géographique.

(1) Article 27, Convention.

(2) Article 15, Convention.

Article 22. Si aucune offre d'accueillir une réunion n'est reçue de la façon énoncée à l'article 20 ou si la réunion ordinaire ne peut se tenir au lieu choisi, le Comité la tient au siège de l'Institut. Néanmoins, si un ou plusieurs gouvernements des États membres offrent en temps voulu d'accueillir la réunion sur leur territoire, le Comité peut décider à la majorité de ses membres, en session ou par correspondance, que la réunion ordinaire se tiendra dans l'un des pays qui ont offert de l'accueillir.

CHAPITRE IV

ORDRE DU JOUR

Article 28. La proposition d'inscription d'une question à l'ordre du jour provisoire ou définitif doit être appuyée par un document de travail qui servira de base au débat. La réception, la traduction et la reproduction des documents de cet ordre, ainsi que leur distribution à l'assemblée, incombent au Secrétaire de la réunion.

CHAPITRE V

BUREAU

Article 34. Le bureau des réunions du Comité comprend le Président, le Rapporteur et le Directeur général.

Article 34.A. Le Président de la dernière réunion ou, s'il n'est pas disponible, un représentant dûment accrédité par l'État membre que ledit Président représentait en cette occasion, préside la réunion jusqu'à ce que le Comité ait élu le nouveau Président. (Article nouveau)

Article 36.A. (Nouveau) À chaque réunion du Comité, l'ordre de présence est déterminé à partir du nom de l'État membre dont le représentant a été élu Président. À cet effet, on suivra l'ordre alphabétique des noms espagnols de États membres. (Si cet article est adopté, l'article 10 et l'alinéa 47.g. seront supprimés). (Article nouveau)

Article 38. Le Président exerce les fonctions suivantes :

- a.
- b.
- c.
- d.
- e.
- f.
- g.
- h.
- i.

(Supprimer l'alinéa et le remplacer par l'article suivant :)

Article 38.A. Aux réunions du Conseil, le Président de la dernière réunion du Comité ou, s'il n'est pas disponible, un représentant dûment accrédité par l'État membre que ledit Président représentait en cette occasion, représente le Comité et présente un compte rendu des travaux que ce dernier a réalisés, en ce qui concerne notamment le Programme-budget, depuis la dernière réunion du Conseil. (Article nouveau)

Article 39. À la première séance plénière de la réunion, il est procédé à l'élection du Rapporteur parmi les représentants des États membres qui font partie du Comité, mais le Rapporteur ne peut pas être de la même nationalité que le Président. Le Rapporteur a pour attributions de présenter le Rapport final de la réunion et, si le Comité le juge bon, de donner lecture, en séance plénière, des projets de motions, des résolutions, des procès-verbaux et du Rapport final de la réunion.

Article 40. Le Directeur général, outre qu'il fait partie du bureau es qualités, est secrétaire d'office du Comité et est chargé des procès-verbaux des séances, ainsi que de la rédaction et de la présentation des projets de résolutions qui résultent des délibérations du Comité.

CHAPITRE VI

SÉANCES

Article 47. Le Comité tient une séance préparatoire, avec les représentants titulaires des États membres, qui a caractère de séance privée, afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

- a.
- b.
- c.
- d.
- e.
- f.
- g.

(Supprimer cet article si l'article 36.A est adopté.)

CHAPITRE VII

COMMISSIONS

Article 50. La Commission de vérification des pouvoirs est composée de quatre États membres qui font partie du Comité, désignés à la première séance plénière. Elle a le mandat d'examiner les pouvoirs des représentants et de faire rapport à ce sujet au Comité avant le premier vote.

Article 51. La Commission de rédaction est composée d'au plus quatre États membres qui font partie du Comité, désignés à la première séance plénière de manière à représenter chacun les quatre langues officielles de l'Institut.

Article 51.A. (Nouveau) Sur la demande du Comité, la Commission de rédaction est chargée de résoudre les défauts de forme dont les projets de résolutions ou le compte rendu de la réunion peuvent être vicés. S'il appert qu'un document présente des vices de forme qu'elle ne peut corriger, la Commission souleve la question à la séance plénière suivante.

Article 53. Tous les États membres qui assistent à la réunion du Comité peuvent participer aux séances des commissions. Néanmoins, pour le quorum, seuls sont pris en compte les États membres inscrits à la commission en question ou, dans le cas de la Commission de vérification des pouvoirs et de la Commission de rédaction, ceux qui ont été désignés pour en faire partie.

CHAPITRE VIII

PROCÉDURES ET DÉBATS

Article 70. Les documents de travail du Comité peuvent, exceptionnellement, être distribués dans une seule des langues officielles de l'Institut. Les résolutions, les recommandations, les délibérations, les procès-verbaux et les rapports du Comité doivent être distribués dans les langues officielles des pays qui le composent. À la transcription des débats des réunions tenues au siège de l'Institut, les interventions des participants sont reproduites dans la langue dans laquelle elles ont été faites. Le Rapport final de la réunion est publié par la suite dans les quatre langues officielles.

Article 70.A. Les délibérations se font dans les langues officielles correspondant aux États membres qui font partie du Comité, et un service d'interprétation simultanée est fourni à cet effet. (Article nouveau)

Article 71. Les règles de procédure contenues dans le présent chapitre sont applicables tant aux séances plénières qu'aux séances des commissions et des groupes de travail. Néanmoins, les commissions et les groupes de travail peuvent utiliser une seule langue, à la condition que leurs membres en soient convenus.

CHAPITRE IX

VOTES

Article 73.A. Les quotes-parts sont réputées exigibles à partir du premier jour de l'année de chaque exercice financier. (Article nouveau)

CHAPITRE X

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Article 89. Le Directeur général transmet aux États membres du Comité, par la voie la plus rapide, l'information relative à l'affaire qui donne lieu à la consultation, ainsi qu'une proposition à ce sujet. Dans le même temps, il demande à l'État membre de voter et l'informe de la date limite pour la réception des bulletins de vote. À l'expiration du délai fixé, le Directeur général procède au dépouillement des votes, certifie le résultat et le communique aux États membres qui font partie du Comité. Les décisions soumises à un vote par correspondance sont toujours prises par le vote affirmatif des deux tiers des États membres qui font partie du Comité.

CHAPITRE XI

PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORT FINAL

Article 90. Il est dressé procès-verbal des séances plénières et des séances des commissions ; c'est le Secrétaire technique qui prépare ces procès-verbaux.

Article 90.A. Le Secrétaire technique prépare, pour chaque séance plénière, un procès-verbal comportant les points les plus importants de cette séance. Ce procès-verbal est présenté dans les langues officielles des pays membres qui composent alors le Comité exécutif. Le Secrétaire technique doit aussi préparer une transcription in extenso de tous les débats des séances, chaque intervention étant rédigée dans la langue dans laquelle elle a été prononcée. Les changements apportés à la transcription ne sont pas débattus pendant les séances du Comité; cependant, les participants aux réunions peuvent introduire des changements de style dans leurs propres interventions, à condition que ces changements soient présentés par écrit au Secrétaire technique dans les vingt-quatre heures suivant la distribution de la transcription. (Article nouveau)

Commentaire: Ce texte découle de la Résolution IICA/CE/Res.16 (IV-0/84) et de l'article 70 contenu dans le "Projet "Projet de modification des règlements intérieurs du Conseil interaméricain de l'agriculture et du Comité exécutif", IICA/CE/Doc.169(88), adopté par le Comité exécutif à sa huitième réunion ordinaire.

Article 91. Le Rapport final contient toutes les résolutions adoptées par le Comité, le compte rendu et les appendices. Le Président du Comité et le Secrétaire d'office signent le Rapport final adopté.

Article 92. Les originaux du Rapport final sont conservés dans les archives de l'Institut, qui publie et distribue dans les plus brefs délais la version officielle du Rapport final de chaque réunion.

CHAPITRE XII

SECRETARIAT

Article 95. La Direction générale de l'Institut remplit les fonctions de Secrétariat du Comité, ainsi que des commissions et des groupes de travail de ce dernier. En cette qualité, il lui incombe : d'organiser les réunions ; de fournir les avis qui lui sont demandés ; de recevoir, de traduire et de distribuer les documents, les rapports et les résolutions de la réunion du Comité et de ses commissions et groupes de travail ; de préparer les procès-verbaux des délibérations ; de faire tout autre travail que peuvent lui confier la réunion du Comité, ses commissions et ses groupes de travail.

CHAPITRE XIII

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 97. Les modifications apportées au présent Règlement intérieur entrent en vigueur à une date fixée par la résolution du Conseil ou, si le Conseil ne fixe pas de date, à la date de leur adoption par le Conseil. (Article nouveau).

Article 98. Le Directeur général peut corriger les fautes typographiques du présent Règlement intérieur et le faire traduire de la langue de sa version originale dans les autres langues officielles de l'Institut. (Article nouveau)

CHAPITRE XIV

INTERPRÉTATION

Article 99. Aux fins de l'interprétation du présent Règlement intérieur, la version originale fait foi. (Article nouveau)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CHAPITRE II

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Article 6. Le Directeur général a les fonctions spécifiques suivantes qu'il exerce conformément aux règlements intérieurs et autres régissant l'Institut et ses organes, et aux dispositions budgétaires pertinentes adoptées par le Conseil :

- a.
- b.
- c.
- d.
- e.
- f.
- g.
- h.
- i.
- j.
- k.
- l.
- m.
- n.
- o. Tenir une liste des résolutions en vigueur du Comité exécutif et du Conseil interaméricain de l'agriculture et faire au Conseil, par l'intermédiaire du Comité exécutif, des recommandations annuelles quant à celles qui doivent être éliminées de la liste des résolutions en vigueur ou incorporées aux règlements ou normes des différents organes de l'Institut. (Article nouveau)

Commentaire : Ce texte découle de la Résolution IICA/CE/Res.99 (VIII-0/88).

CHAPITRE III

PERSONNEL

Article 34. Le Conseil fixe les émoluments du Directeur général. En quittant son poste, le Directeur général reçoit une pension basée sur la formule qui est spécifiée dans le "Régime de rémunération du personnel de l'IICA", adopté par le Conseil.

Commentaire : Ce texte découle de la Résolution IICA/JIA/Res.7 (I-0/81).

CHAPITRE IV

NORMES VISANT LE PROGRAMME-BUDGET

Article 76. Les dépenses sont couvertes par les quotes-parts et les contributions volontaires des États membres, ainsi que par les recettes accessoires. Le Conseil fixe les quotes-parts annuelles, conformément aux barèmes visés à l'article 23 de la Convention et conformément aux dispositions du "Règlement financier de l'IICA", tel qu'adopté par le Conseil.

Commentaire : Ce texte découle des résolutions IICA/JD/Res.673(1970) rev.3 ; IICA/JD/Res.652(1969)rev.2; IICA/JD/658-7 (1969), lesquelles précisent la procédure de calcul du paiement des quotes-parts.

RÈGLEMENT FINANCIER

CHAPITRE II

NORMES VISANT LE PROGRAMME-BUDGET

Section B. Préparation et adoption du Programme-Budget

Norme 2.3: Préparation et présentation du Programme-budget
et calcul des quotes-parts

Commentaire : Le changement de titre est nécessaire pour qu'on puisse incorporer des normes de fixation des quotes-parts aux normes 2.3.7. - 2.3.8.

2.3.7. Le Directeur général présente au Comité exécutif et au Conseil, en même temps que le projet de Programme-budget, une liste des quotes-parts annuelles proposées et l'information nécessaire pour leur calcul, sur la base des critères suivants :

- a. Aucun État membre ne doit contribuer à plus de 66 % des quotes-parts annuelles du Programme-budget de l'Institut.
- b. Seuls les États membres sont inclus dans l'échelle des quotes-parts annuelles de l'IICA.
- c. Partant de l'échelle en pourcentage adoptée chaque année par l'Assemblée générale de l'OEA pour le paiement des dépenses du budget adopté en vertu de la Charte de l'OEA, sommer les pourcentages de tous les pays dont le pourcentage est inférieur à 66 % (actuellement 34 %). De cette somme, soustraire les pourcentages des États qui ne sont pas membres de l'Institut (actuellement 0,39 %) pour déterminer le pourcentage net à répartir entre les États membres dont le pourcentage est inférieur à 66 % (actuellement 33,61 %).

- d. Diviser le pourcentage total des pays dont la contribution est inférieure à 66 % (actuellement 34 %) par le pourcentage net (actuellement 33,61 %) susmentionné pour déterminer le coefficient (actuellement 1,0116) à utiliser pour redistribuer parmi les États membres de l'Institut la différence provenant de la soustraction des pourcentages des États non-membres.
- e. La répartition de la différence mentionnée à l'alinéa "d" est effectuée en multipliant le pourcentage affecté à l'origine à chaque État membre de l'Institut dont l'indice est inférieur à 66 %, par le coefficient, ce qui permet d'établir une échelle modifiée qui sera utilisée pour calculer les quotes-parts que devront payer les États membres pour financer le Programme-budget de l'Institut. (Norme nouvelle)

Commentaire : Ce texte découle des résolutions IICA/JD/652(1969)rev.2 et IICA/JD/658-7(1969).

- 2.3.8. Le Programme-budget doit établir expressément que les pourcentages utilisés pour calculer les quotes-parts contributives fixées dans le Programme-budget pourront varier au cas où seraient changés les pourcentages utilisés des quotes-parts contributives de l'Organisation des États américains. Le Directeur général informera immédiatement les États membres de ces changements. (Norme nouvelle)

Commentaire : Ce texte découle de la résolution IICA/JD/Res.673 (1970)rev.3.

Section C Exécution du Programme-budget

Norme 2.15 Information provisoire fournie aux États membres sur l'exécution du Programme-budget

Le Directeur général donne des instructions aux représentants de l'IICA pour que soient présentés des rapports officiels aux pays : 1) au début de chaque

exercice, sur le budget qui est alloué au Bureau dans le pays et sur tout rajustement effectué pendant l'exécution de ce budget ; 2) au début de chaque exercice, sur le crédit budgétaire affecté à chaque projet et sur sa ventilation ; 3) tous les trimestres, sur l'exécution budgétaire correspondant à chaque article de dépense. (Norme nouvelle)

Commentaire : Ce texte découle de la Résolution IICA/CE/Res.108 (VIII-0/88).

RÉGIME DE RÉMUNÉRATION DU
PERSONNEL DE L'IICA

II. PERSONNEL PROFESSIONNEL INTERNATIONAL

4.9 Régime de pension de retraite

- a.
- b.
- c.
- d.

e. Toute personne qui a occupé le poste de Directeur général recevra une pension annuelle, payable mensuellement, à la fin de son mandat, égale à 45 % de son traitement de base annuel, à condition qu'elle ait atteint 65 ans à la date où elle quitte le poste de Directeur Général.

- i) Au cas où cette personne aurait moins de 65 ans en quittant son poste, la pension annuelle est calculée en prenant le montant qu'elle recevrait à 65 ans multiplié par les années d'espérance de vie d'une personne de 65 ans (le dividende) et en le divisant par l'espérance de vie du Directeur général, selon son âge au moment de quitter son

poste (le diviseur). Le quotient résultant est le montant annuel de la pension. Pour déterminer l'espérance de vie, on prend comme base les indices publiés périodiquement par le Centre national de statistique de la santé des États-Unis d'Amérique.

- ii) Au cas où, pour des raisons de santé et pour d'autres raisons que le Conseil estime justifiées, le Directeur général quitterait son poste avant l'expiration du mandat pour lequel il a été élu, il reçoit une pension égale au quart de celle à laquelle il aurait droit s'il était resté quatre ans en poste, pour chaque année ou fraction d'année qui n'est pas inférieure à six mois à partir de la date à laquelle il a été élu. Cette pension n'est pas accordée au cas où le Directeur général se démet de ses fonctions pour des raisons de convenance personnelle, et elle ne peut être augmentée au cas où il serait réélu.
- iii) Le conjoint survivant du Directeur général reçoit, à condition qu'il ne contracte pas un nouveau mariage, une pension égale à la moitié de celle qu'aurait reçue le Directeur général s'il était toujours en vie, à condition que le conjoint survivant ait atteint soixante ans. Si, au moment du décès du Directeur général, le conjoint survivant a moins de soixante ans, sa pension est calculée de la façon établie dans le paragraphe (i) susmentionné, en prenant pour base les indices qui y sont mentionnés, mais en utilisant soixante ans comme base et en ramenant à la moitié le montant de la pension.
- iv) Si, au décès du Directeur général des enfants de moins de dix-huit ans lui survivent, le Conseil détermine les mesures appropriées à prendre dans

chaque cas. En aucun cas un bénéfice dépassant le montant accordé comme pension au conjoint survivant du Directeur général, selon les dispositions du paragraphe (iii) susmentionné, ne pourra leur être accordé.

- v) Au cas où le Directeur général serait destitué de son poste, le Conseil détermine les mesures à prendre en ce qui concerne ses droits à pension.
- vi) Si le Directeur général a aussi participé au Régime de retraite et de pensions de l'OEA, sa pension en vertu de cette section est réduite par le quotient obtenu en divisant le montant total de la contribution institutionnelle versée pour la période pendant laquelle il a occupé le poste de Directeur général reçue au moment où il démissionne ou est renvoyé de l'IICA, par les années d'espérance de vie à la date de sa démission ou de son renvoi de l'IICA. La déduction établie par cette sous-section est effectuée au cours de la période qui correspond à l'espérance de vie du Directeur général.
- vii) À partir du 12 août 1981, quand est élu au poste de Directeur général une personne qui participe au Fonds de retraite et de pensions de l'OEA, cette personne doit mettre immédiatement fin à sa participation à ce fonds et demander la liquidation de ses bénéfices conformément aux dispositions pertinentes du Fonds.
(Nouvelle section des normes)

Commentaire

Ce texte découle de la Résolution IICA/JIA/Res.8 (I-0/81). Cette résolution prévoyait que la pension de retraite du Directeur général serait calculée conformément à la formule établie pour calculer la pension du

Secr taire g n ral de l'OEA conform ment   la R solution AG/Res.328(VIII-0/78). Le texte de cette disposition a  t  adapt  de la r solution de l'OEA, qui pr sente aussi, en annexe, des exemples de calculs  tablis   partir de cette formule.

IICA/JIA/Res.170(V-0/89)

12 octobre 1989

Original : espagnol

RÉSOLUTION No. 170SUITE DONNÉE AUX RÉSOLUTIONS DE LA QUATRIÈME RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa cinquième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.154(89) "Suite donnée aux résolutions de la quatrième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture",

CONSIDÉRANT :

Que l'examen du document susmentionné révèle que la Direction générale de l'Institut a rempli de manière satisfaisante les missions que lui avait données le Conseil interaméricain de l'agriculture ;

Que le Comité exécutif, à sa huitième réunion ordinaire, a recommandé, par la Résolution No. 97, au Conseil interaméricain de l'agriculture, d'approuver le document "Suite donnée aux résolutions de la quatrième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture",

DÉCIDE :

D'accueillir le document IICA/JIA/Doc.154(89) "Suite donnée aux résolutions de la quatrième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture".

IICA/JIA/Res.171(V-0/89)
12 octobre 1989
Original : espagnol

RÉSOLUTION No. 171

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU CATIE POUR L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989
ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS
FINANCIERS DU CATIE

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa cinquième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.156(89) "Rapport sur les activités du CATIE pour l'exercice biennal 1988-1989 et rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers du CATIE",

CONSIDÉRANT :

Que, d'après l'article 9 du Contrat constitutif du CATIE, ce dernier doit présenter au Conseil un rapport biennal qui englobe les questions techniques, financières et administratives ;

Que par la Résolution IICA/CE/Res.35(IV-0/84), le Comité exécutif a chargé le Directeur général de l'IICA de lui présenter, à compter de 1984, les états financiers du CATIE avec le Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'IICA ;

Que les commissaires aux comptes attestent de la bonne gestion des ressources financières, conformément aux dispositions du Règlement intérieur du CATIE ;

Que, de l'avis des commissaires aux comptes, les états financiers présentent fidèlement la situation financière du CATIE au 31 décembre 1988 et les résultats de l'année écoulée et que les principes comptables sur lesquels ils reposent sont tout à fait conformes aux principes comptables généralement admis,

DÉCIDE :

1. D'adopter le document IICA/JIA/Doc.156(89) "Rapport sur les activités du CATIE pour l'exercice biennal 1988-1989 et rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers du CATIE".
2. De demander aux commissaires aux comptes de présenter leur rapport au représentant du Conseil interaméricain de l'agriculture auprès du Conseil d'administration du CATIE, pour qu'il en rende compte de vive voix au Conseil.
3. De demander que le rapport sur les activités des programmes du CATIE soit présenté au représentant du Conseil auprès du Conseil d'administration du CATIE 45 jours avant le début de la réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture.
4. De demander au CATIE de concentrer le rapport oral réglementaire qu'il doit faire au Conseil interaméricain de l'agriculture sur le déroulement de ses programmes.

IICA/JIA/Res.172(V-0/89)

12 octobre 1989

Original : espagnol

RÉSOLUTION No. 172

MODIFICATION DE LA CLAUSE DIX-HUIT DU CONTRAT
CONSTITUTIF DU CATIE

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa cinquième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.161(89) "Modification de la clause dix-huit du Contrat constitutif du CATIE",

CONSIDÉRANT :

Que la clause trente du Contrat constitutif du CATIE stipule que des modifications pourront être apportées audit Contrat à l'initiative de tout Membre ordinaire et devront être adoptées par le Conseil d'administration, à la majorité des deux tiers, et par le Conseil interaméricain de l'agriculture, à la majorité des deux tiers ;

Que le Conseil d'administration du CATIE, à sa dixième réunion ordinaire, a adopté à l'unanimité la modification à apporter à la clause dix-huit du Contrat constitutif du CATIE,

DÉCIDE :

D'adopter une modification à apporter à la clause dix-huit du Contrat, dont le nouveau texte sera libellé comme suit :

"Le Directeur général du CATIE aura la représentation judiciaire et extra-judiciaire de l'Association, avec les pouvoirs d'un mandataire général pouvant disposer jusqu'à concurrence de 150 000 \$ US ou l'équivalent dans une autre monnaie. Pour la signature de contrats de plus de 150 000 \$ US ou l'équivalent dans une autre monnaie, il devra agir conjointement avec le Directeur général de l'IICA. Le Sous-directeur général du CATIE aura les mêmes pouvoirs lorsqu'il agira à titre de délégué du Directeur général, en l'absence de ce dernier.

Le Directeur général du CATIE devra, tous les six mois, rendre compte de sa gestion au Conseil d'administration, y compris en ce qui concerne la situation financière et l'exécution du budget."

IICA/JIA/Res.173(V-0/89)
12 octobre 1989
Original : espagnol

RÉSOLUTION No. 173

ÉLECTION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE
L'AGRICULTURE AUPRÈS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CATIE

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa cinquième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que la clause dix du "Contrat entre le gouvernement du Costa Rica et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture portant sur le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)" stipule que sera élu, tous les deux ans, un représentant du Conseil interaméricain de l'Agriculture (le Conseil) auprès du Conseil d'administration du CATIE,

DÉCIDE :

De désigner pour le représenter auprès du Conseil d'administration du CATIE pour les exercices biennaux 1990-1991 et 1992-1993, les représentants des États-Unis et du Mexique auprès du Conseil interaméricain de l'agriculture.

IICA/JIA/Res.174(V-0/89)

12 octobre 1989

Original : espagnol

RÉSOLUTION No. 174

RÈGLEMENT CONCERNANT L'OCTROI DES DISTINCTIONS
HONORIFIQUES INTERAMÉRICAINES DANS LE SECTEUR RURAL

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa cinquième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.158(89) intitulé "Projet de règlement concernant l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural",

CONSIDÉRANT :

Qu'en 1958, l'IICA a institué la Médaille agricole interaméricaine à laquelle il a ajouté trois autres distinctions honorifiques en 1979 ;

Que ces prix ont pour but de porter à l'attention de la communauté internationale l'oeuvre de citoyens des États membres de l'IICA qui se seront distingués par des contributions remarquables au développement de l'agriculture et à l'amélioration de la vie rurale dans les pays ;

Que la réglementation qui a été adoptée pour régler l'octroi des distinctions honorifiques nécessite un réexamen en profondeur en vue de sa mise à jour ;

Que la réglementation présentée sous la forme du Document IICA/JIA/Doc.158(89) tient compte des principales inquiétudes et initiatives des pays membres à cet égard ;

Que le Comité exécutif, à sa neuvième réunion ordinaire, a procédé au réexamen de cette réglementation et a recommandé au Conseil (au moyen de la Résolution 128) d'adopter cette réglementation,

DÉCIDE :

1. D'adopter la réglementation proposée dans le Document IICA/JIA/Doc.158(89), qui se substituera aux règlements actuellement en vigueur.
2. D'autoriser le Directeur général à procéder à l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural selon la nouvelle réglementation qui vient d'être adoptée.

**RÈGLEMENT SUR L'OCTROI DES DISTINCTIONS HONORIFIQUES
INTERAMÉRICAINES DANS LE SECTEUR RURALE**

Article 1er

L'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) décerne des distinctions honorifiques pour faire connaître à la communauté internationale l'oeuvre de citoyens de ses États membres qui se sont distingués par d'éminentes contributions au développement de l'agriculture et à l'amélioration de la vie rurale dans les Amériques.

Article 2

Les distinctions consistent en trois récompenses différentes : la Médaille agricole interaméricaine, le Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels et le Prix interaméricain pour la participation de la femme au développement rural.

Article 3

La Médaille agricole interaméricaine est décernée aux professionnels qui se sont distingués par des contributions remarquables au développement de l'agriculture et à l'amélioration de la vie rurale, dans leur propre pays ou dans d'autres pays des Amériques. Pour son attribution, il sera tenu compte non seulement des fonctions remplies mais aussi et surtout des réalisations et des contributions des candidats.

Article 4

Le Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels est une marque de reconnaissance qui est attribuée à des ingénieurs agronomes âgés de moins de 35 ans à la date de leur candidature, qui se seront distingués, dans l'un des champs d'action des programmes de

l'IICA, par un esprit éminent de service, d'initiative et de dévouement, en oeuvrant pour le bien-être de la population rurale et qui ont montré une capacité de programmation et de réalisation d'activités qui auront contribué à ce bien-être, au moyen surtout du perfectionnement des méthodes de travail agricole et des systèmes d'organisation sociale et patronale. Pour l'octroi de ce prix, il sera tenu compte non seulement des titres universitaires et des fonctions remplies mais aussi des contributions tangibles des candidats.

Article 5

Le Prix interaméricain pour la participation de la femme au développement rural est décerné à celles qui se distingueront ou se seront distinguées par des contributions remarquables au processus de participation de la femme au développement rural en général et à l'amélioration de la qualité de la vie rurale en particulier, dans leur propre pays ou dans d'autres pays des Amériques.

Article 6

Tous les récipiendaires seront choisis par le Comité exécutif de l'Institut pendant la réunion ordinaire qui précède immédiatement la réunion biennale du Conseil au cours de laquelle la sélection sera entérinée et les distinctions décernées.

Article 7

Les distinctions seront décernées tous les deux ans à une seule personne pour chaque distinction. Seules les conditions requises pour chaque distinctions sont prises en compte.

Article 8

Les gouvernements des États membres de l'Institut pourront proposer des candidats aux distinctions avant le 30 janvier de l'année où le Conseil interaméricain de l'agriculture tient une réunion ordinaire. Les candidatures sont présentées au Directeur général de l'IICA au moyen des formulaires de curriculum vitae préparés par l'Institut, accompagnés des documents à l'appui de la candidature. Aucune candidature présentée après cette date ne sera prise en considération.

Article 9

La sélection des candidats aux distinctions de l'Institut est confiée à une commission formée de cinq représentants des pays qui sont membres du Comité exécutif pendant les années où le Conseil interaméricain de l'agriculture tient sa réunion ordinaire. Chacun des membres représentera une des régions de l'IICA (Centre, Caraïbe, Andes et Sud) et le cinquième, les États-Unis et le Canada. L'élection se fera dans l'ordre alphabétique des pays répondant au critère susmentionné. Le Directeur général désignera un fonctionnaire de l'IICA qui remplira les fonctions de secrétaire de la Commission de sélection. Le Secrétariat de la Commission sera chargé de faire la promotion des prix, d'informer en permanence les membres de la Commission sur la procédure de candidature, d'organiser toute l'information nécessaire à soumettre à la Commission et de convoquer une réunion, quand il faudra, pour prendre une décision finale.

Article 10

Les membres de la Commission de sélection exerceront leurs fonctions pendant deux ans à compter du 1er janvier qui suit immédiatement leur élection. À la fin de cette période, les pays en question seront retirés de la liste d'éligibilité jusqu'à ce que tous les pays de leur région aient également rempli un mandat de deux ans, au sein de la Commission.

Article 11

La Commission désignera un de ses membres pour exercer la présidence.

Article 12

La Commission de sélection, avec l'appui du secrétaire, remplira les fonctions suivantes :

- a. Réviser et actualiser le guide de sélection ci-joint, qui indique les mérites qui seront considérés préférentiellement pour la sélection finale du récipiendaire de chaque récompense.
- b. Appuyer les efforts menés à l'échelle nationale pour rechercher les candidats appropriés aux différentes récompenses.
- c. Étudier les antécédents des candidats soumis à sa considération.
- d. Recueillir toute l'information additionnelle qui sera nécessaire, de manière à documenter convenablement les recommandations qui serviront de pièces à l'appui pour l'octroi des distinctions.
- e. Présenter un rapport détaillé au Conseil sur les actions réalisées pendant l'exercice biennal.
- f. Proposer le candidat ayant le plus de mérites pour chaque distinction. La proposition devra être accompagnée d'un exposé détaillé des motifs de ce choix.

Article 13

Le Comité exécutif, lors de sa réunion ordinaire pendant l'année où se réunit le Conseil, prendra connaissance du rapport de la Commission de sélection, sur la base duquel, il décidera quels candidats, à son avis, devront recevoir les prix, et il présentera leurs noms au Conseil pour entérinement. Le Comité exécutif pourra recommander, sur la base de l'avis de la Commission de sélection ou de son propre chef avec l'approbation du Conseil, de déclarer sans candidat pour l'exercice biennal correspondant une des distinctions ou toutes les distinctions et le Conseil pourra adopter cette décision. Auquel cas, le concours sera ouvert de nouveau pour le prochain exercice biennal et seuls les candidats nouveaux proposés par les gouvernements seront pris en considération.

Article 14

Dans les quinze jours qui suivent la réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture, la Direction générale de l'IICA donnera communication à chaque récipiendaire d'une distinction et au gouvernement du pays dont il est citoyen de la résolution correspondante. Dans les six mois qui suivent, les récompenses sont remises d'une façon coordonnée avec le gouvernement concerné.

La cérémonie de remise des distinctions sera conduite dans la plus grande solennité, de préférence dans le pays dont le récipiendaire est citoyen, et une grande publicité sera faite à l'échelle nationale et internationale sur la récompense en soi et sur les qualités du récipiendaire. L'IICA produira une publication comportant le texte des discours prononcés à l'occasion de la remise des récompenses ainsi que les notices biographiques des lauréats.

Article 15

La Médaille agricole interaméricaine est une récompense consistant en une médaille d'or et en un diplôme.

Article 16

À la personne désignée pour recevoir le Prix agricole interaméricain et pour les jeunes professionnels il sera remis un diplôme et une bourse de 10 000 \$ US pour un voyage d'études à l'extérieur de son pays en un lieu convenu avec l'IICA, où il pourra compléter sa formation professionnelle ou réaliser des travaux de recherche.

Article 17

Le Prix interaméricain pour la participation de la femme au développement rural consiste en une médaille d'or et en un diplôme.

Article 18

La Direction générale de l'IICA donnera communication du présent Règlement aux gouvernements et aux institutions nationales et internationales.

Article 19

Le présent Règlement entre en vigueur à partir de son adoption par le Conseil interaméricain de l'agriculture et rend sans effet toutes les dispositions antérieures concernant les distinctions interaméricaines dans le secteur rural.

GUIDE POUR LA SÉLECTION DES CANDIDATS

DÉSIGNATION DES CANDIDATS

Les candidats ne peuvent être proposés que par les gouvernements des États membres par le canal des ministères ou secrétariats d'État qui s'occupent de l'agriculture et de la vie rurale sous ses différents aspects.

DOCUMENTS NÉCESSAIRES AUX CANDIDATURES

Il faut envoyer les documents suivants et toute l'information additionnelle qui sera jugée utile pour apprécier dans quelle mesure le candidat remplit les conditions essentielles, à savoir :

1. Curriculum vitae du candidat, sur le formulaire préparé par la Commission de sélection.
2. Exposé sommaire, de trois pages au plus, des motifs pour lesquels la candidature est proposée et des principales réalisations venant appuyer à l'appui de la désignation du candidat.
3. Liste des publications du candidat : d'abord les ouvrages, puis les articles publiés dans les revues techniques et scientifiques.
4. Des exemplaires de toutes les publications des candidats.
5. Une photographie récente du candidat.
6. Adresse personnelle du candidat et adresse de son bureau ou de son lieu de travail, comportant l'adresse postale et le numéro de téléphone.

CONDITIONS ESSENTIELLES DE CANDIDATURE

A. Médaille agricole interaméricaine

1. Le candidat doit être un professionnel hautement qualifié dans un domaine technique ou scientifique lié à l'agriculture ou au bien-être rural. Parmi ces domaines, on peut citer, de manière non exhaustive : l'agronomie, l'art vétérinaire, la zootechnie, l'économie agricole, le génie rural ou forestier, la sociologie rurale, les sciences biologiques générales (zoologie, botanique, bactériologie, etc.).
2. Il doit avoir exercé des activités clairement liées à la vie rurale dans un ou plusieurs pays de l'Amérique latine et des Antilles.
3. Il doit avoir à son actif, dans sa vie professionnelle, des réalisations scientifiques, techniques ou organisationnelles qui soient reconnues dans leur domaine d'application comme des contributions concrètes au progrès de l'agriculture ou à l'amélioration tant de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles que de la situation économique et sociale des agriculteurs ayant les revenus les plus modestes.
4. Il doit avoir à son actif bon nombre de publications, principalement des ouvrages ou des articles techniques ou scientifiques publiés dans des revues de prestige, ces publications devant permettre d'apprécier l'ampleur et la qualité de la contribution du candidat au progrès de l'agriculture ou à l'amélioration de la qualité de la vie rurale.
5. Il doit jouir d'un grand et indiscutable prestige à l'échelle nationale et internationale et du respect de la communauté technique et scientifique.

6. Il doit avoir occupé des postes de haut niveau et, dans l'exercice de ses fonctions, avoir fait preuve d'un don remarquable de créativité et de d'innovation au service de la population rurale.

B. Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels

1. Le candidat doit avoir moins de 35 ans.
2. Le candidat doit être un professionnel hautement qualifié dans un domaine technique ou scientifique lié à l'agriculture ou au bien-être rural. Parmi ces domaines, on peut citer, de manière non exhaustive : l'agronomie, l'art vétérinaire, la zootechnie, l'économie agricole, le génie rural ou forestier, la sociologie rurale, les sciences biologiques générales (zoologie, botanique, écologie, bactériologie, etc.)
3. Il doit s'être distingué, dans l'exercice de sa profession, par son éminent esprit de service et d'initiative et par une dévotion exceptionnelle le poussant à oeuvrer pour le bien-être de la population rurale, avec des résultats qui impliquent qu'il y a contribué d'une façon ou d'une autre principalement en proposant des outils et des méthodes de travail pour l'agriculture ainsi que des systèmes d'organisation sociale et patronale.
4. Il doit avoir publié plusieurs articles dans des revues spécialisées de prestige, qui permettent d'apprécier son engagement envers l'agriculture et la population rurale.

C. Prix interaméricain pour la participation de la femme au développement rural

1. La candidate doit avoir oeuvré en Amérique latine ou aux Antilles dans des domaines techniques ou scientifiques liés à l'agriculture et à la vie rurale.

2. Elle doit avoir fait des contributions importantes visant à faciliter ou à élargir la participation de la femme au développement rural et à l'amélioration de la qualité de la vie rurale.
3. Il faut que ses apports soient reconnus, à tout le moins dans la région qui en a bénéficié, comme des contributions importantes à l'oeuvre entreprise pour améliorer la situation de la femme et sa participation.
4. Elle doit avoir publié plusieurs articles dans des revues de prestige qui montrent son engagement envers le développement rural et le rôle qu'y joue la femme, et qui permettent d'apprécier la contribution de la candidate à cet égard.

IICA/JIA/Res.175(V-0/89)

12 octobre 1989

Original : espagnol

RÉSOLUTION No. 175DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES HONNEURS

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa cinquième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que le Règlement sur l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural, adopté par la Résolution IICA/JIA/Res.174(V-0/89), établit une commission de sélection des candidats auxdites distinctions, composée de représentants de cinq pays membres du Comité exécutif, les années où le Conseil interaméricain tient sa réunion ordinaire ;

Que ce même règlement stipule que quatre des membres désignés représenteront les quatre régions géographiques de travail de l'IICA, que le cinquième représentera les États-Unis et le Canada et que leur sélection se fera par ordre alphabétique conformément au critère établi ;

Qu'il est nécessaire de former la Commission qui exercera ses fonctions au cours de l'exercice biennal qui commencera le 1er janvier 1990,

DÉCIDE :

1. De former la Commission de sélection des candidats aux distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural, pour l'exercice biennal 1990-1991, avec la personne

qui, auprès du Conseil interaméricain de l'agriculture, représente chacun des pays membres suivants : le Brésil, le Canada, la Dominique, le Honduras et le Pérou.

2. De recommander au Directeur général de désigner le plus tôt possible le fonctionnaire de l'IICA qui exercera les fonctions de secrétaire de la Commission de sélection.
3. De recommander qu'on encourage fortement les gouvernements des pays membres à présenter des candidats, de sorte que, pour le prochain exercice biennal, on ait une liste considérable de candidats aux différentes distinctions.

IICA/JIA/Res.176(V-0/89)
12 octobre 1989
Original : espagnol

RÉSOLUTION No. 176

ACCEPTATION D'AUTRES CANDIDATURES AUX DISTINCTIONS
HONORIFIQUES INTERAMÉRICAINES DANS LE SECTEUR RURAL

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa cinquième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que MM. Alberto Soriano, Domingo Cozzo, Víctor Manuel Pérez Solano, Fernando Andrade, Héctor Torres Pimentel, Víctor Serrano Altamirano et Mlle. María del Pilar Foti ont été présentés comme candidats aux distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural après le délai prévu par le règlement pertinent ;

Que ce règlement dispose que, nonobstant le délai réglementaire, "le Président du Conseil interaméricain de l'agriculture pourra recevoir, lorsque celui-ci se trouvera réuni, de nouvelles candidatures qui seront examinées à ce moment, à condition qu'elles soient appuyées par le vote de la majorité des États membres de l'Institut",

DÉCIDE :

De recevoir la candidature de MM. Alberto Soriano, Domingo Cozzo, Víctor Manuel Pérez Solano, Fernando Andrade, Héctor Torres Pimentel, Víctor Serrano Altamirano et de Mlle. María del Pilar Foti aux distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural.

IICA/JIA/Res.177(V-0/89)

12 octobre 1989

Original : espagnol

RÉSOLUTION No. 177

MÉDAILLE AGRICOLE INTERAMÉRICAINNE 1988 ET 1989

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa cinquième réunion ordinaire,

VU :

Les renseignements pertinents concernant les candidats à la Médaille agricole interaméricaine pour 1988 et 1989, selon ce qui est établi dans le document IICA/JIA/Doc.157(89) "Distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural",

CONSIDÉRANT :

Que la Médaille agricole interaméricaine constitue une marque de reconnaissance publique internationale donnée à des professionnels qui se sont distingués par des contributions importantes au développement de l'agriculture et à l'amélioration de la vie rurale dans les Amériques ;

Que la Médaille peut être décernée à une seule personne une fois par an ;

Que les gouvernements de l'Argentine et du Mexique ont respectivement désigné MM. Domingo Cozzo (Ing. agr.) et Valeriano Robles (M. Sc.) comme candidats à la Médaille agricole interaméricaine ;

Que ces deux candidats réunissent des mérites suffisants pour recevoir cette distinction,

DÉCIDE :

De décerner la Médaille agricole interaméricaine de 1988 à M. Domingo Cozzo (Ing. agr.), de l'Argentine, et celle de 1989 à M. Valeriano Robles (M. Sc.), du Mexique.

IICA/JIA/Res.178(V-0/89)

12 octobre 1989

Original : espagnol

RÉSOLUTION No. 178

PRIX AGRICOLE INTERAMÉRICAIN POUR LES JEUNES PROFESSIONNELS
1988

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa cinquième réunion ordinaire,

VU :

Les renseignements pertinents concernant les candidats aux Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels 1988 et 1989 selon ce qui est établi dans le document IICA/JIA/Doc.157(89) "Distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural",

CONSIDÉRANT :

Que le Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels constitue une marque de reconnaissance accordée à des professionnels au talent prometteur qui se sont distingués par leur contribution au développement de l'agriculture et à l'amélioration de la vie rurale dans leur propre pays ou d'autres pays des Amériques ;

Que ce prix peut être décerné à une seule personne par année pour chaque région où l'IICA exerce ses activités ;

Que M. César Ormazábal Pagliotti (Ing. for.) a été présenté comme candidat au prix de 1988 par le gouvernement du Chili, pour la Région sud ;

Que M. Alan Bojanic Helbigen (M. Sc.) a été présenté comme candidat au prix de 1988 par le gouvernement de la Bolivie, pour la Région andine ;

Que ces candidats réunissent des mérites suffisants pour obtenir la distinction susmentionnée,

DÉCIDE :

De décerner les Prix agricoles interaméricains pour les jeunes professionnels de la façon suivante :

1. M. César Ormazábal Pagliotti, prix de 1988, pour la Région sud ;
2. M. Alan Bojanic Helbigen, prix de 1988, pour la Région andine.

IICA/JIA/Res.179(V-0/89)

12 octobre 1989

Original : espagnol

RÉSOLUTION No. 179

PRIX DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE INTERAMÉRICAIN
1988 ET 1989

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa cinquième réunion ordinaire,

VU :

Les renseignements pertinents concernant les candidats au Prix de développement agricole interaméricain 1988 et 1989, selon ce qui est établi dans le document IICA/JIA/Doc.157(89), "Distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural",

CONSIDÉRANT :

Que le Prix de développement agricole interaméricain constitue une marque de reconnaissance publique internationale donnée aux personnes qui se sont distinguées par des contributions importantes et exemplaires dans le domaine du développement agricole dans leur pays ou dans d'autres pays des Amériques ;

Que ce prix peut être décerné à une seule personne, une fois par an ;

Que MM. Alberto Soriano (Ing. agr.) et Pedro León Gómez Quervo (Ph. D.) ont été présentés par les gouvernements de l'Argentine et de la Colombie, respectivement, comme candidats à ce Prix ;

Que ces deux candidats réunissent des mérites suffisants pour recevoir la distinction susmentionnée,

DÉCIDE :

De décerner le Prix de développement agricole de 1988 à M. Alberto Soriano (Ing. agr.), de l'Argentine, et celui de 1989 à Pedro León Gómez Cuervo (Ph. D.), de la Colombie.

IICA/JIA/Res.180(V-0/89)
12 octobre 1989
Original : espagnol

RÉSOLUTION No. 180

TITRE DE FONCTIONNAIRE HONORAIRE CONFÉRÉ À
M. EMILIO MONTERO

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa cinquième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.159(89) "Candidatures au titre de fonctionnaire honoraire",

CONSIDÉRANT :

Que M. Emilio Montero a consacré une grande partie de sa vie professionnelle au service de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, où il a occupé des postes importants avec beaucoup de dévouement, de compétence et de succès ;

Que M. Montero remplit toutes les conditions prescrites à l'article 13 du Règlement intérieur de la Direction générale pour obtenir le titre de "fonctionnaire honoraire" ;

Que par la Résolution No. 129 qu'il a prise à sa neuvième réunion ordinaire, le Comité exécutif a recommandé au Conseil interaméricain de l'agriculture de conférer à M. Emilio Montero le titre de "fonctionnaire honoraire",

DÉCIDE :

De conférer à M. Emilio Montero le titre de "fonctionnaire honoraire" de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture", avec tous les privilèges et prérogatives qu'implique ce titre.

IICA/JIA/Res.181(V-0/89)
12 octobre 1989
Original : espagnol

RÉSOLUTION No. 181

TITRE DE FONCTIONNAIRE HONORAIRE CONFÉRÉ À
M. FERNANDO SUAREZ DE CASTRO

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa cinquième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.159(89) "Candidatures au titre de fonctionnaire honoraire",

CONSIDÉRANT :

Que M. Fernando Suárez de Castro a consacré une grande partie de sa vie professionnelle au service de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, où il a occupé des postes importants et rempli ses fonctions avec beaucoup de dévouement, de compétence et de succès ;

Que M. Suárez de Castro remplit toutes les conditions prescrites à l'article 13 du Règlement intérieur de la Direction générale pour obtenir le titre de "fonctionnaire honoraire" ;

Que, par la Résolution No. 130 qu'il a prise à sa neuvième réunion ordinaire, le Comité exécutif a recommandé au Conseil interaméricain de l'agriculture de conférer à M. Fernando Suárez de Castro le titre de "fonctionnaire honoraire",

DÉCIDE :

De conférer à M. Fernando Suárez de Castro le titre de "fonctionnaire honoraire" de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, avec tous les privilèges et prérogatives qu'implique ce titre.

IICA/JIA/Res.182(V-0/89)

12 octobre 1989

Original : espagnol

RÉSOLUTION No. 182
PROLONGATION DU PROJET IICA/RNTC

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa cinquième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et le Centre de formation de Radio Nederland (RNTC) mènent au niveau régional des actions visant à diffuser de l'information sur le secteur agricole et à appuyer la formation et la production de programmes audio-visuels sur le développement rural des pays de l'Amérique latine ;

Que le projet IICA/RNTC a permis de donner de nombreux cours de communication appliquée au développement rural, pour ainsi former des vulgarisateurs, des journalistes agricoles et d'autres fonctionnaires d'institutions gouvernementales, et consolider les processus de communication avec participation dans les divers projets de développement

Que les ministres de l'Agriculture du CORECA, par la Résolution IX-09, demandent à l'IICA de faire des démarches en vue de prolonger le projet de coopération entre les deux organismes pendant les trois prochaines années (1990-1993) ;

Qu'il devient de plus en plus important d'améliorer l'apprentissage de l'utilisation des moyens de communication donné aux vulgarisateurs et aux agents de promotion pour appuyer le développement rural et que le Projet IICA/RNTC se termine à la fin de mars 1990,

DÉCIDE :

1. De demander au Directeur général de communiquer au Royaume des Pays-Bas que les États membres accordent une très grande valeur à la coopération offerte par le Projet IICA/RNTC à l'action de l'IICA, et qu'il devient donc nécessaire de renouveler ce projet et de considérer la possibilité d'étendre sa portée à toute l'Amérique latine pour au moins trois ans encore.
2. De lui recommander de faire toutes les démarches nécessaires pour que l'accord de coopération soit signé afin d'assurer une continuité avec le premier accord et, si possible, d'accroître son apport technique et économique.
3. De féliciter l'IICA et le Centre de formation de Radio Nederland du Royaume des Pays-Bas du travail accompli depuis le commencement du Projet IICA/RNTC.

IICA/JIA/Res.183(V-0/89)
12 octobre 1989
Original : anglais/portugais

RÉSOLUTION No. 183

SECOURS D'URGENCE EN CAS DE CATASTROPHE NATURELLE

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa cinquième réunion ordinaire,

VU :

La décision qu'à sa 42e session, l'Assemblée générale des Nations unies a pris de déclarer la prochaine décennie "Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles",

CONSIDÉRANT :

Que le secteur agricole a une grande importance pour les économies des États membres ;

Que bon nombre des États membres sont victimes d'ouragans et d'autres catastrophes naturelles qui ont de tout temps ravagé l'agriculture de ces États ;

Que ces ravages mettent les agriculteurs dans une dure situation financière et font entrave à la croissance soutenue de l'agriculture,

DÉCIDE :

De demander à l'IICA de chercher, par une étude minutieuse, à étendre son mécanisme de réponse immédiate aux besoins de ses États membres qui sont victimes d'ouragans ou d'autres catastrophes naturelles, ce mécanisme devant comprendre la mobilisation de fonds d'urgence et de l'assistance technique.

IICA/JIA/Res.184(V-0/89)
12 octobre 1989
Original : anglais

RÉSOLUTION No. 184

ADOPTION D'UN NOUVEAU NOM POUR LA SALLE JAMAÏQUE

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa cinquième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Qu'au siège de l'IICA à San José, Costa Rica, il existe une salle dénommée Salle Jamaïque ;

Que d'autres États membres antillais ont exprimé leur désir de montrer leur appui à l'IICA en aménageant une salle de la même façon ;

Qu'au siège de l'IICA le nombre de salles disponibles à cet effet est limité ;

Que la Jamaïque est un ardent défenseur de l'unité, de la coopération et de l'intégration régionales, et qu'elle aimerait voir reflétés ces idéaux dans la nouvelle désignation de la "Salle Jamaïque",

DÉCIDE :

1. De demander au Directeur général qu'il autorise l'adoption immédiate d'un nouveau nom pour la "Salle Jamaïque", qui deviendra "Salle Antilles".
2. D'inviter tous les États membres antillais de l'IICA qui sont d'accord à ce sujet à fournir à l'IICA l'ameublement et

l'équipement propres à refléter ce nouveau nom et cette nouvelle image.

IICA/JIA/Res.185(V-0/89)
12 octobre 1989
Original : espagnol

RÉSOLUTION No. 185

TENUE DE LA Xe CONFÉRENCE INTERAMÉRICAINNE
DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa cinquième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.153(89), "Proposition du Directeur général pour la tenue de la Xe Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture",

CONSIDÉRANT :

Qu'il est important d'assurer la continuité des conférences interaméricaines des ministres de l'Agriculture ;

Que ces conférences constituent le forum dans lequel les autorités politiques au plus haut niveau des États membres de l'OEA et de l'IICA examinent des problèmes communs qui touchent le secteur agricole ;

Qu'il est prématuré de déterminer le thème de la Xe Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture avant que soit adopté le Plan d'action commune pour la revitalisation de l'agriculture en Amérique latine et aux Antilles ;

Qu'il est important que les pays et les organismes spécialisés de la région participent à la détermination de ce thème ;

Que la dernière conférence a eu lieu à Ottawa, Canada, en 1987 ;

Que le gouvernement espagnol a manifesté le désir que l'Espagne soit le siège de la Xe Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture ;

Qu'à sa neuvième réunion ordinaire, le Comité exécutif a recommandé au Conseil de tenir cette dixième Conférence en même temps que la sixième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture,

DÉCIDE :

1. De tenir la Xe Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture en même temps que la sixième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture.
2. D'autoriser la dixième réunion ordinaire du Comité exécutif à adopter les questions concernant le thème et l'organisation de la Xe Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture.
3. D'autoriser le Directeur général à soumettre à la considération de l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA), lors de sa vingtième session ordinaire, la convocation de la Conférence, une fois que le thème en aura été adopté par la dixième réunion ordinaire du Comité exécutif.
4. D'accueillir avec satisfaction le désir exprimé par le gouvernement espagnol que l'Espagne soit le siège de la Conférence.

IICA/JIA/Res.186(V-0/89)

12 Octobre 1989

Original : espagnol

RÉSOLUTION No. 186

SIÈGE ET DATE DE LA SIXIÈME RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa cinquième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Qu'il faut indiquer le lieu et la date provisoires de la sixième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture de l'IICA ;

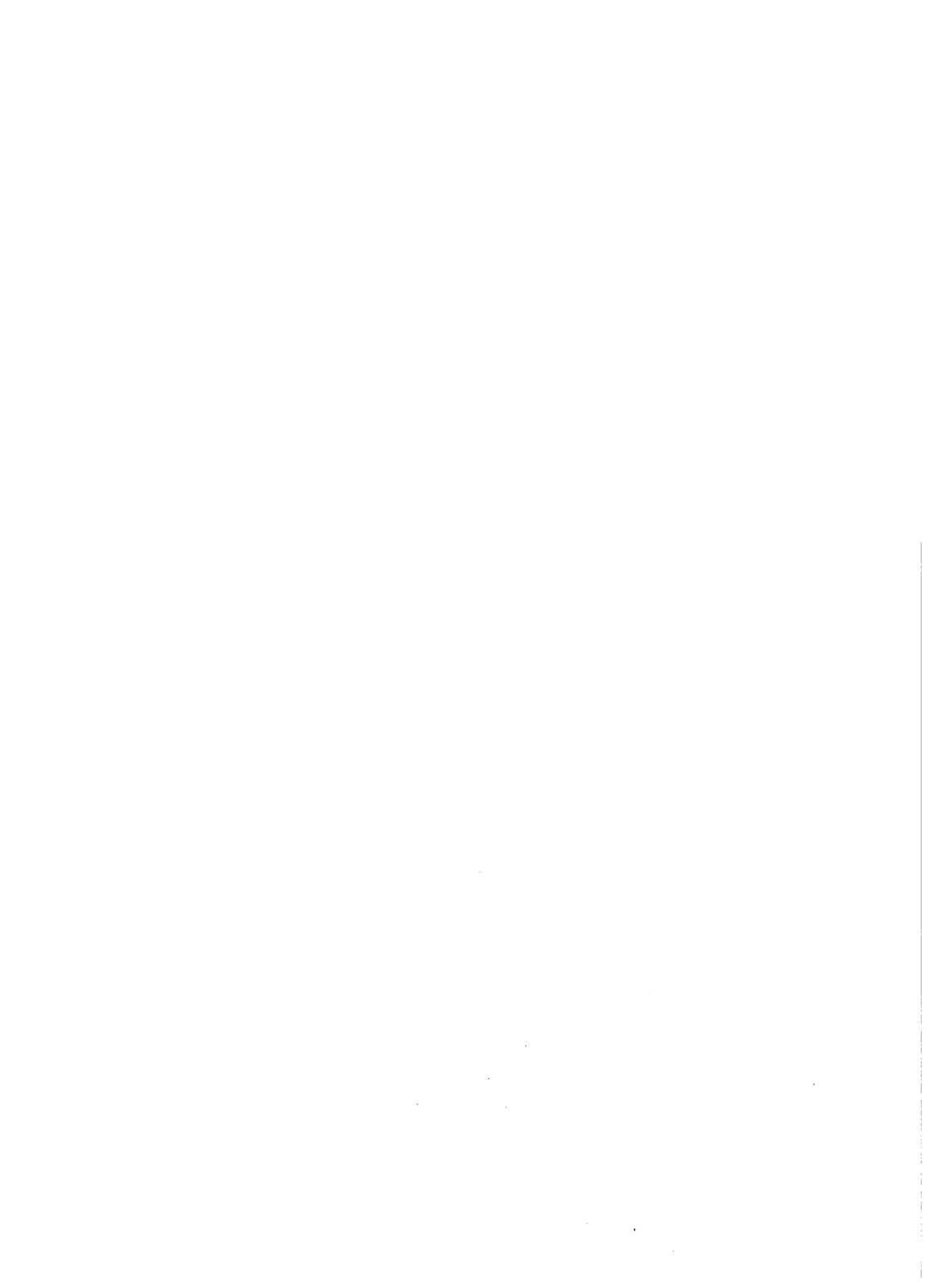
Que, conformément à l'article 16 du Règlement intérieur du Conseil interaméricain de l'agriculture, les réunions se tiennent tous les deux ans, de préférence au cours du second semestre de la seconde année de l'exercice biennal de l'Institut ;

Que le gouvernement de l'Espagne s'est dit désireux d'accueillir la sixième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture,

DÉCIDE :

1. De demander au Directeur général que, dès la conclusion de ses démarches auprès du gouvernement de l'Espagne, il informe le Conseil de leurs résultats.

2. De tenir sa sixième réunion ordinaire au cours du second semestre de 1991.



**SIGNATURE DU RAPPORT DE LA CINQUIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU
CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE**


SIGNATURE DU RAPPORT DE LA CINQUIÈME RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE

En application des dispositions de l'article 85 du Règlement intérieur du Conseil interaméricain de l'agriculture, il est procédé à la signature du Rapport de la cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture à 18 heures le douze octobre mil neuf cent quatre-vingt-neuf, au siège de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture.

Le présent rapport existe en version espagnole, anglaise, française et portugaise, dont les textes font également foi.

Le Secrétaire déposera les originaux aux archives de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, et la Direction générale enverra la version officielle de ce rapport aux gouvernements des États membres, aux observateurs permanents de l'Institut et autres participants à la réunion.

San José, Costa Rica



Martín E. Piñeiro
Directeur général



José María Figueres O.
Président.


**RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS
DE LA CINQUIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE**

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS
DE LA CINQUIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE**

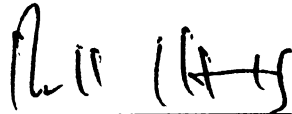
Conformément aux dispositions des articles 44 et 45 du chapitre 7 du Règlement intérieur du Conseil interaméricain de l'agriculture et à la délibération de la séance préparatoire portant sur la composition de la Commission de vérification des pouvoirs, le Conseil a créé la Commission de vérification des pouvoirs de la cinquième réunion ordinaire et désigné les délégués pour la composer : Argentine, Barbade, États-Unis et Mexique.

La Commission a examiné les pouvoirs des délégués des États membres du Conseil interaméricain de l'agriculture et trouvé conformes les pouvoirs correspondants aux pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Barbade, Bolivie, Brésil, Canada, Colombie, Costa Rica, Chili, Dominique, Équateur, El Salvador, États-Unis, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela.

Fait à San José, Costa Rica, le 9 octobre 1989.



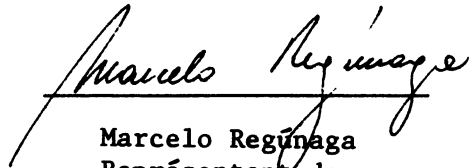
Evangelina Beltrán
Représentante du Mexique
Présidente



Ruall Harris
Représentant des Barbades
Rapporteur



Lana Bennett
Représentante des
États-Unis



Marcelo Regunaga
Représentant de
l'Argentine

RAPPORT DE LA COMMISSION DES HONNEURS

RAPPORT DE LA COMMISSION DES HONNEURS

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa cinquième réunion ordinaire, a nommé une Commission de sélection des candidats aux distinctions honorifiques dans le secteur rural. La Commission était formée des représentants d'Antigua-et-Barbuda, de l'Équateur, des États-Unis d'Amérique et du Pérou.

La Commission a examiné de façon exhaustive et approfondie les candidatures, en respectant minutieusement les dispositions en vigueur quant aux critères d'admissibilité. Les prix décernés représentent les distinctions honorifiques les plus élevées dans le domaine de l'agriculture et de la vie rurale en Amérique. La Commission a décidé de faire les recommandations suivantes au Conseil interaméricain de l'agriculture :

1. De décerner à M. Domingo Cozzo (Ing. agr.) de l'Argentine, et à M. Valeriano Robles (M. Sc.) du Mexique, la Médaille agricole interaméricaine pour 1988 et 1989 respectivement.
2. De décerner à M. Alberto Soriano (Ing. agr.), de l'Argentine, et à M. Pedro León Gómez Cuervo (Ph. D.), de la Colombie, le Prix de développement agricole interaméricain pour 1988 et 1989 respectivement.
3. De décerner le Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels pour l'année 1988 : à M. César Ormazábal Pagliotti (Ing. for.), du Chili, pour la Région sud et à M. Alan Rojanic Helbingen (M. Sc.), de la Bolivie, pour la Région andine. Les Prix de 1988 pour la Région centrale et la Région des Antilles sont déclarés vacants.


De déclarer vacants les Prix agricoles interaméricains pour les jeunes professionnels pour l'année 1989.


4. De déclarer vacant le Prix interaméricain pour la participation de la femme au développement rural pour 1988 et 1989.

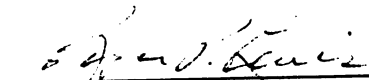
La Commission a appris avec satisfaction que les modalités d'octroi des distinctions honorifiques seront modifiées de façon qu'on puisse retenir un nombre plus élevé de candidatures à chaque distinction et obtenir plus de renseignements sur les mérites des candidats.

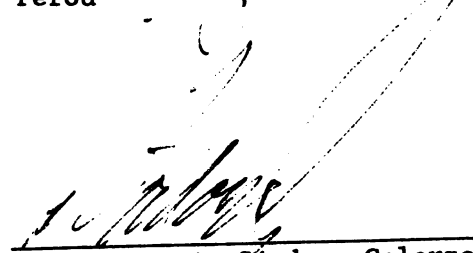
Les membres de la Commission remercient le Conseil interaméricain de l'agriculture du mandat important que celui-ci leur a confié.

Fait à San José, Costa Rica, le 11 octobre 1989.


Albert Lockhart
Antigua-et-Barbuda


Augusto Guerrero de los Rios
Pérou


Roger P. Lewis
Etats-Unis d'Amérique


Andrés Hernán Córdova Galarza
Équateur

**RAPPORT DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN
DE L'AGRICULTURE SIÉGEANT AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CATTÉ**

RAPPORT PRÉSENTÉ À LA CINQUIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE PAR LES REPRÉSENTANTS AMÉRICAIN
ET MEXICAIN DU CONSEIL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CATIE

1988 - 1989

Nous avons l'honneur de vous informer des progrès réalisés par le CATIE en matière de règlement de ses problèmes financiers et d'établissement d'un système administratif de contrôle susceptible de protéger le Centre d'une telle crise financière à l'avenir.

Revoyons brièvement les progrès réalisés depuis le début de la crise :

	mi-octobre 1986	début de l'exercice 1989
Total dette à long et à court terme	2,6 à 3,8 millions \$ US	1,1 million \$ US
Dette à long terme y compris fonds de retraite	2,0 à 3,0 millions \$ US	1,1 million \$ US
Dette à court terme envers les donateurs/cocontractants	600 000 à 800 000 \$ US	néant
Fonds de roulement	83 000 \$ US d'arrière	10 000 \$ US en avance
Dettes des membres envers le CATIE	450 000 \$ US	991 000 \$ US
Budget de base autorisé	2,2 millions \$ US	4,3 millions \$ US (année civile 1989)

Bien que ces chiffres représentent des estimations non vérifiées, les progrès réalisés par le CATIE pour résoudre sa crise financière sont évidents et louables.

Néanmoins, certaines préoccupations subsistent. La préoccupation principale concerne la dette croissante des pays membres envers le CATIE. Cette dette a doublé entre 1986 et 1989, tandis que les paiements reçus des pays membres ont oscillé entre 200 000 \$ US et 350 000 \$ US par an. Ces rentrées douteuses de certaines quotes-parts de pays membres (50 000 \$ US par an) ont amené plusieurs membres du Conseil d'administration du CATIE à proposer que les quotes-parts des pays membres soient exclues des recettes estimées du Centre au moment de préparer son Programme-budget de base annuel. Le Centre a choisi de ne pas le faire ; sa réponse a été de sous-exécuter les activités prévues dans son budget de base dès qu'on entame la marge de sécurité du fonds de roulement. Il faut s'attendre que de telles actions aboutissent à des conflits internes autour de ressources peu abondantes, avec pour résultat une baisse du moral et, finalement, à une détérioration de la qualité des produits technologiques et éducationnels que le Centre s'efforce de fournir à sa clientèle. Puisqu'il n'existe aucun mécanisme pour assurer la rentrée en temps voulu des quotes-parts des pays membres, les options de la direction du CATIE sont très limitées. L'élimination de bureaux nationaux ou d'autres mesures comme les réductions des programmes du CATIE et du personnel ne peuvent représenter que des solutions ponctuelles. Le problème de savoir ce qu'on devrait encore réduire va se poser de nouveau si les versements des quotes-parts des pays membres ont encore des retards importants.

C'est l'administration du CATIE qui doit s'attaquer à ce problème. Nous recommandons donc que le CATIE prépare un plan offrant des solutions possibles qui feront l'objet de délibérations à la prochaine réunion du Conseil d'administration du CATIE. Ce plan devrait envisager la possibilité d'affecter les cotisations annuelles des pays membres à des activités spécifiques dans la cadre du budget de base du Centre.

Pendant cette même période, les activités du CATIE hors budget de base ont atteint 12 millions de dollars US par an, avec des fonds additionnels de donateurs de l'ordre de 2 à 3 millions de dollars US prévus pour l'exercice 1990. À cet égard, nous devons reconnaître que les efforts consentis par les administrateurs du Centre pour trouver de nouvelles sources de fonds à l'appui de ses activités ont été couronnés de succès.

Des comptes spéciaux ont été établis par le Centre pour tous ces accords de programmes hors budget de base et AID/ROCAP fournit des fonds pour payer une étude qui devra vérifier si les taux de frais généraux établis par le CATIE suffisent pour recouvrer complètement les frais d'administration des programmes.

Sur le front du développement et de la sortie du produit, M. Tarté et son personnel, grâce à des données fournies par des donateurs du Centre, ont élaboré un plan stratégique décennal (1988-1997) et ils ont réalisé une évaluation externe de ce programme et de ses objectifs prioritaires de recherche. M. Tarté et son personnel ont préparé un exposé technique concernant ce plan qui doit être présenté à la présente réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture ; nous allons donc concentrer notre attention sur ce qu'implique la satisfaction des besoins de ce programme quant aux ressources humaines et au système de sortie du produit.

Pendant cette décennie, le CATIE se propose de développer et de renforcer les programmes de recherche et d'éducation axés sur l'agriculture pluviale tropicale et subtropicale en Amérique centrale et dans certaines parties de la Caraïbe afin d'améliorer les cultures tropicales et la production de bétail ainsi que la production forestière dans des systèmes durables qui permettront de mieux gérer les ressources naturelles et de renverser la tendance à la dégradation de l'environnement.

Le CATIE et ses institutions de coopération dans les pays hôtes ont acquis dans le passé beaucoup d'expérience dans l'étude de certains aspects de ces domaines. Cependant, dans la plupart des cas, cette étude a été réalisée sporadiquement en raison de l'impossibilité de prévoir les fonds accordés aux projets par les donateurs et en

raison aussi de la rareté de personnel spécialisé pour mettre en oeuvre des activités tant dans les pays hôtes qu'au CATIE.

Le programme décennal du CATIE a pour but de changer radicalement cet état de choses en créant et en maintenant un cadre de scientifiques et de spécialistes capables de livrer les produits du CATIE aux organismes nationaux dans toute la région. Simultanément, le Centre mettra en oeuvre des programmes d'enseignement pour assurer un flux régulier de personnel qualifié et améliorer ainsi la capacité des systèmes nationaux à collaborer avec le CATIE à la recherche, dans chacun des pays concernés, en vue de déterminer quelle technologie les institutions nationales peuvent livrer à leur clientèle de producteurs.

À notre avis, ces objectifs peuvent être atteints, moyennant cependant dévouement, conviction et argent. Pour le moment, la mise en oeuvre s'avère tantôt prometteuse tantôt problématique. Cependant, c'est maintenant qu'il faut agir. Près de 80 % du budget et du personnel actuels du CATIE sont consacrés à des projets hors budget de base qui devraient être achevés à diverses dates et dont les chances de se poursuivre au-delà de ces dates varient de l'un à l'autre. Cependant, bon nombre de ces projets hors budget de base s'intègrent bien dans le plan stratégique décennal du CATIE.

Dans un premier temps, les donateurs peuvent aider beaucoup le CATIE à entreprendre son plan décennal s'ils coordonnent et axent l'appui aux projets hors budget de base exclusivement sur les domaines de travail visés par le plan décennal du CATIE afin de s'assurer que tous les domaines compris dans ce plan stratégique sont convenablement financés et disposent d'un personnel suffisant. Les donateurs pourraient aussi aider l'administration du Centre en coordonnant les dates de mise en marche et d'achèvement des projets pour que les composantes clés soient mises et maintenues en place de façon opportune, en harmonie avec le plan décennal d'exécution.

Cette coordination des donateurs constituerait une grande amélioration par rapport à la situation actuelle. Cela donnerait le temps de considérer d'autres moyens qui nous permettraient d'en arriver au point où le budget de base du CATIE représenterait au moins 80 % de ses ressources financières et humaines, soit la norme établie par les centres de recherche internationaux et celle que requièrent les universités des pays industrialisés pour conserver leur personnel et mener à bien leur programmes de base afin de remplir leur mandat. Cela nous amène à la deuxième étape.

Nous recommandons que le Conseil examine dans les prochaines années si le CATIE est suffisamment important pour le développement de l'agriculture tropicale et subtropicale dans les Amériques pour que son budget de base soit porté à 12 millions de dollars US à la fin de l'exercice stratégique décennal grâce à un appui additionnel du Conseil interaméricain de l'agriculture, soit comme cela se fait à présent par l'intermédiaire de l'IICA, soit en vertu d'un autre arrangement officiel du Conseil. Ou bien, nous aurions peut-être intérêt, tous ensemble, à encourager le groupe de donateurs du GCRAL, dont plusieurs de nos pays font partie, à inclure le CATIE parmi ses centres internationaux de recherche agricole. Nous recommandons que ce point fasse partie de l'ordre du jour de la réunion du Conseil de 1991, mais qu'auparavant, dès 1990, il fasse l'objet d'un examen externe qui présentera des solutions de rechange et fera des recommandations à soumettre à la considération du Conseil en 1991.

Les années à venir seront passionnantes pour le CATIE dans la mesure où nous pourrions obtenir le soutien que le CATIE, par sa persévérance, est maintenant prêt à recevoir. Ce dernier nécessite et mérite le soutien et les encouragements de tous les membres du Conseil interaméricain de l'agriculture parce que nous profitons tous des services du Centre. N'oublions pas que tous les États membres du Conseil peuvent bénéficier des succès du CATIE. Nous devrions tous être conscients des changements passionnants qui y sont apportés. À mesure que le CATIE met en oeuvre son programme décennal, il nous offre de nombreuses occasions de collaborer de plus en plus avec d'autres organismes pour faire progresser les connaissances et chercher de nouveaux moyens d'appliquer la technologie moderne à la solution des problèmes d'aujourd'hui et de demain.

Au nom du Mexique et des États-Unis, nous vous remercions de nous avoir permis de vous représenter au Conseil d'administration du CATIE. Notre collaboration avec vous au cours des deux dernières années nous a permis non seulement de renforcer nos liens avec le CATIE, l'IICA et le Conseil d'administration du CATIE, mais nous a aussi permis de participer directement, ensemble, à la prise de décisions dans une atmosphère de coopération et de compréhension mutuelle. Pour renforcer les liens que le CATIE doit avoir non seulement avec ses pays membres mais aussi avec le reste de l'hémisphère, nous estimons nécessaire de recommander :

- a. Que les représentants du Conseil Interaméricain de l'agriculture au CATIE soient en permanence informés et consultés au sujet de toutes les questions qui pourraient toucher le déroulement des activités du Centre, sa stabilité et sa bonne marche dans l'avenir ;
- b. Que le rôle de l'IICA soit renforcé, spécialement son rôle d'intermédiaire entre tous les États membres du CATIE, y compris en matière d'information sur les avantages des programmes du CATIE. Cette responsabilité devrait être équitablement répartie entre la nouvelle administration de l'IICA et les dirigeants du CATIE.

Nous avons ainsi rempli nos fonctions pour ces deux dernières années et vous en avons rendu compte. Merci.

**RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA NEUVIÈME RÉUNION
ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF**

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA NEUVIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Conformément à l'article 23 du Règlement intérieur du Conseil interaméricain de l'agriculture et à l'article 4 du Règlement intérieur du Comité exécutif, il incombe au Costa Rica, son représentant ayant présidé la neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif qui s'est tenue en juin 1989, de présenter à la présente assemblée un rapport sur les travaux que le Comité exécutif a effectués pendant l'exercice biennal 1988-1989.

La huitième réunion ordinaire du Comité exécutif a eu lieu en août 1989 sous la présidence du Venezuela. À cette réunion et à la neuvième réunion ordinaire du Comité ont participé tous les États qui en sont membres. Il convient de souligner qu'à la réunion de 1988, douze États membres de l'IICA qui ne siègent pas au Comité y ont également assisté et que dix de ces délégations ont assisté à la réunion de cette année, ce qui permet d'affirmer que la participation des États membres de l'Institut aux délibérations du Comité a été très importante.

Il ressort des rapports de ces deux réunions, qui font partie des documents de la présente réunion, que la Direction générale de l'Institut a saisi le Comité de toutes les questions soulevées à la quatrième réunion ordinaire du Conseil, ainsi que de celles que le Comité a lui-même soulevées.

Le Comité a examiné nombre de questions qui sont d'une grande importance pour l'Institution. Aux deux réunions, le Directeur général a présenté des rapports détaillés sur les travaux d'élaboration du Plan d'action commune pour la revitalisation de l'agriculture en Amérique latine et aux Antilles (PLANALC), et, à la dernière réunion, il a présenté un rapport sur la teneur définitive du Plan. À cet égard, le Comité s'est dit satisfait du travail de l'Institut et a souligné la collaboration des États membres et de la communauté internationale.

Le projet de Programme-budget soumis à l'examen du Conseil a été longuement débattu par le Comité exécutif, qui a recommandé à l'unanimité de l'adopter, compte tenu que le Programme-budget s'appuie sur

le principe fondamental d'une "croissance zéro", c'est-à-dire que la demande d'une augmentation de 3 % vise seulement à compenser l'effet prévu de l'inflation tout en permettant d'entreprendre de nouvelles activités grâce aux ressources libérées par la fin d'activités.

À sa huitième réunion ordinaire, le Comité exécutif a aussi abordé les thèmes suivants : 1) Système d'évaluation de la coopération technique de l'IICA ; les participants ont été largement informés des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de ce système créé suivant le mandat donné par le Conseil. Les États membres sont convenus de l'importance et de l'utilité d'un tel système pour un organisme comme l'IICA, surtout du point de vue des organismes donateurs. 2) Obtention de ressources extérieures. On a mis l'accent sur le fait qu'entre 1986 et 1988, l'IICA a réussi à obtenir plus de ressources de l'extérieur que prévu. 3) Rapport du Directeur général sur les programmes de l'IICA. L'exposé a porté sur deux des cinq programmes. Il visait à ouvrir un cycle d'évaluation annuelle de deux programmes et de cinq représentations nationales. À cette occasion, il a été question des programmes I et II.

De plus amples renseignements sur le Système de coopération technique, l'obtention de ressources extérieures et les programmes de l'IICA ont été communiqués au cours de la neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif. Ce dernier s'est dit satisfait des exposés sur la question.

Je voudrais enfin que nous examinions l'opportunité d'analyser en bloc tous les thèmes énumérés ci-après, afin d'éviter au Directeur général de les présenter un par un à nouveau pour qu'ils soient débattus en séance plénière. Je me permets de faire cette recommandation du fait que les États membres de l'IICA ont largement participé aux travaux des deux réunions du Comité et que tous ces thèmes ont été abordés et approuvés. Ces questions sont :

1. Rapports des commissaires aux comptes portant sur l'exercice biennal ;
2. Participation de l'IICA au financement du CARDI ;

3. Suite donnée aux résolutions de la quatrième réunion ordinaire du Conseil ;
4. Projet de règlement concernant l'octroi des distinctions honorifiques ;
5. Candidatures au titre de fonctionnaire honoraire ;
6. Modification des règlements intérieurs et des normes de l'Institut ;
7. Rapports annuels 1987 et 1988.

MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OEI

MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OEA,
M. JOÃO CLEMENTE BAENA SOARES

Un engagement pris antérieurement avec Son Excellence le Président de l'Argentine exige ma présence à Buenos Aires le 9 octobre. C'est pourquoi je me vois dans l'impossibilité d'être parmi vous aujourd'hui à la Ve réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, comme je l'aurais voulu.

L'importance de cette réunion de ministres, soulignée encore plus par Son Excellence, M. Oscar Arias Sánchez, président du Costa Rica, dans son allocution d'ouverture, réside dans le Plan d'action commune pour la revitalisation de l'agriculture en Amérique latine et aux Antilles (PLANALC) élaboré par l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, organisme spécialisé de l'OEA.

Je suis persuadé que la proposition de l'IICA que son Directeur général, M. Martín Piñero, et ses collaborateurs ont élaborée afin de moderniser le secteur agricole et de revitaliser l'économie régionale, recevra toute l'attention qu'elle mérite de la part des ministres de l'Agriculture et de leurs représentants au cours de la présente réunion. Je vous souhaite à tous un très grand succès dans les délibérations que vous commencez aujourd'hui et j'attends avec beaucoup d'intérêt l'issue de cette conférence.

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- | | |
|--|---|
| 1. Programme de travail provisoire | IICA/JIA/Doc.147(89)rev. |
| 2. Message du Directeur général | sans document |
| 3. Rapport du président du Comité exécutif sur les réunions de l'exercice biennal 1988-1989 | sans document |
| 4. Rapports annuels 1987 et 1988 | sans numéro,
documents déjà distribués |
| 5. Élection du Directeur général | sans document |
| 6. Rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'IICA et Commentaires du Directeur général sur les rapports des commissaires aux comptes | IICA/JIA/Doc.148(89) |
| 7. Plan d'action commune pour la revitalisation de l'agriculture en Amérique Latine et aux Antilles | IICA/JIA/Doc.149(89) |
| 8. Participation de l'IICA au financement du CARDI | IICA/JIA/Doc.150(89) |
| 9. Projet de Programme-budget 1990-1991 | IICA/JIA/Doc.151(89) |
| 10. Proposition de rajustements au Plan à moyen terme 1987-1991 | IICA/JIA/Doc.152(89) |
| 11. Proposition du Directeur général pour la tenue de la Xe Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture | IICA/JIA/Doc.153(89) |

12. Suite donnée aux résolutions de la quatrième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture IICA/JIA/Doc.154(89)
13. Amendements aux règlements intérieurs et aux normes de l'Institut visant à refléter les pratiques actuelles de conduite des réunions et de codification des dispositions contenues dans les résolutions en vigueur des organes de direction de l'Institut IICA/JIA/Doc.155(89)
14. Rapport sur les activités du CATIE pour l'exercice biennal 1988-1989 et Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers du CATIE IICA/JIA/Doc.156(89)
15. Rapport du représentant du Conseil interaméricain de l'agriculture auprès du CATIE sans document
16. Nomination du nouveau représentant du Conseil interaméricain de l'agriculture auprès du CATIE pour l'exercice biennal 1990-1991 sans document
17. Distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural IICA/JIA/Doc.157(89)
18. Projet de Règlement concernant l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural IICA/JIA/Doc.158(89)
19. Choix des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1990-1991 sans document

20. Candidatures au titre de fonctionnaire honoraire IICA/JIA/Doc.159(89)
21. Proposition du Directeur général pour la célébration du cinquantenaire de l'Institut (1942-1992)
22. Siège et date de la sixième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture IICA/JIA/Doc.160(89)
23. Modification de la clause dix-huit du Contrat constitutif du CATIE IICA/JIA/Doc.161(89)

LISTE DES PARTICIPANTS

ÉTATS MEMBRES DE L'IICAANTIGUA-ET-BARBUDA**Titulaire:**

Hilroy Humphreys
 Minister of Agriculture, Fisheries,
 Lands and Housing
 Ministry of Agriculture, Fisheries,
 Lands and Housing
 High and Cross Streets
 St. John's

Suppléant:

Albert Lockhart
 Economist
 Ministry of Agriculture, Fisheries,
 Lands and Housing
 High and Cross Streets
 St. John's

ARGENTINE**Titulaire:**

Felipe Solá
 Secretario de Agricultura, Ganadería
 y Pesca
 Secretaría de Agricultura, Ganadería
 y Pesca
 Buenos Aires

Suppléant:

Marcelo Regúnaga
 Subsecretario de Economía Agraria
 Secretaría de Agricultura, Ganadería
 y Pesca
 Buenos Aires

BARBADE**Titulaire:**

Warwick O. Franklin, M.P.
 Minister of Agriculture, Food
 and Fisheries
 Ministry of Agriculture, Food and Fisheries
 Graeme Hall
 Christ Church

Suppléant:

Ruall Harris
 Permanent Secretary
 Ministry of Agriculture, Food and Fisheries
 Graeme Hall
 Christ Church

BOLIVIE**Titulaire:**

Mauro Bertero Gutiérrez
 Ministro de Asuntos Campesinos
 y Agropecuarios
 Ministerio de Asuntos Campesinos
 y Agropecuarios
 La Paz

Suppléants:

Jaime Céspedes Toro
 Embajador Extraordinario y Plenipotenciario
 de Bolivia en Costa Rica
 Embajada de Bolivia
 Apartado Postal 520
 1000 San José, Costa Rica

Manuel Vivado Pizarro
 Asesor del Ministro
 Ministerio de Asuntos Campesinos
 y Agropecuarios
 La Paz

Luis Antezana
 Encargado de Negocios
 Embajada de Bolivia
 Apartado Postal 520
 1000 San José, Costa Rica

BRÉSIL**Titulaire:**

Pedro Paulo Pinto Assumpção
 Coordenador
 Coordenação de Assuntos Internacionais
 de Agricultura - CINGRA
 Ministério da Agricultura
 Brasília, D.F.

Suppléants:

Benedito Rosa do Espírito Santo
 Secretário-Geral
 Ministério da Agricultura
 Brasília, D.F.

Fernando Coimbra
 Terceiro Secretário
 Divisão da Organização dos Estados Americanos
 Ministério das Relações Exteriores
 Brasília, D.F.

Julio Boaventura Santos Matos
 Secretário
 Embaixada do Brasil
 Apartado Postal 10132
 San José, Costa Rica

CANADA

Titulaire:

Murray Cardiff, M.P.
 Parliamentary Secretary to the
 Minister of Agriculture
 Agriculture Canada
 Sir John Carling Building
 Ottawa, Ontario, K1A 0C5

Suppléants:

John E. McGowan
 Senior Assistant Deputy Minister
 Agriculture Canada
 Sir John Carling Building
 Ottawa, Ontario, K1A 0C5

Garfield Pardy
 Embajador Extraordinario y Plenipotenciario
 de Canadá en Costa Rica
 Embajada de Canadá
 Apartado Postal 10303
 1000 San José, Costa Rica

José Tubino
 Senior Officer
 Multilateral Affairs Division
 Agriculture Canada
 Sir John Carling Building
 Ottawa, Ontario, K1A 0C5

Richard Saint-Martin
 South America Bureau
 Department of External Affairs
 House of Commons
 Ottawa, Ontario, K1A 0A6

Gaston Grenier
 Consejero de Desarrollo
 Director del Departamento
 de Servicios Profesionales
 Embajada de Canadá
 Apartado Postal 10303
 San José, Costa Rica

CHILI

Titulaire:

Emilio Madrid Cerda
 Presidente Ejecutivo
 Instituto Nacional de Investigaciones
 Agropecuarias
 Ministerio de Agricultura
 Santiago

Suppléants:

José Ignacio Bordali
 Jefe de Gabinete
 Ministerio de Agricultura
 Santiago

Hernán Burgos
Jefe del Departamento de Comercio
y Asistencia Técnica Internacional
Ministerio de Agricultura
Santiago

COLOMBIE

Titulaire:

Antonio Guerra de la Espriella
Vice-Ministro de Agricultura
Ministerio de Agricultura
Bogotá

Suppléants:

Santiago Tobón Rubio
Secretario General
Ministerio de Agricultura
Bogotá

Carlos Iván Plazas Herrera
Encargado de Negocios
Embajada de Colombia
Apartado Postal 3154
1000 San José, Costa Rica

COSTA RICA

Titulaire:

José María Figueres Olsen
Ministro de Agricultura y Ganadería
Ministerio de Agricultura y Ganadería
San José

Suppléants:

Oswaldo Pandolfo Rímolo
 Vice-Ministro de Agricultura y
 Ganadería
 Ministerio de Agricultura y Ganadería
 San José

Ezequiel García Jiménez
 Director Ejecutivo
 Secretaría Ejecutiva de Planificación
 Sectorial de Desarrollo Agropecuario (SEPSA)
 Apartado 10.094
 San José

Ana Isabel Gómez De Miguel
 Coordinadora de Programas de Crédito
 Secretaría Ejecutiva de Planificación
 Sectorial de Desarrollo Agropecuario (SEPSA)
 Apartado 10.094
 San José

Miriam Valverde Díaz
 Departamento de Políticas y Programas
 Secretaría Ejecutiva de Planificación
 Sectorial de Desarrollo Agropecuario (SEPSA)
 Apartado 10.094
 San José

Hugo Alfaro Alfaro
 Oficial Mayor
 Ministerio de Agricultura y Ganadería
 San José

Kathi McNeil de Torres
 Jefe del Despacho del Ministro
 Ministerio de Agricultura y Ganadería
 San José

DOMINIQUE

Titulaire:

Eliud T. Williams
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Trade,
Industry and Tourism
Government Headquarters
Roseau

ÉQUATEUR

Titulaire:

Andrés Hernán Córdova Galarza
Embajador Extraordinario y Plenipotenciario
de Ecuador en Costa Rica
Embajada de Ecuador
Apartado 1374
1000 San José, Costa Rica

Suppléant:

César Zambrano Dueñas
Asesor Económico y de Asuntos
Internacionales
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Quito

EL SALVADOR

Titulaire:

Antonio Cabrales
Ministro de Agricultura y Ganadería
Ministerio de Agricultura y Ganadería
San Salvador

Suppléant:

Jaime Mauricio Salazar Díaz
 Vice-Ministro de Agricultura y Ganadería
 Ministerio de Agricultura y Ganadería
 San Salvador

ÉTATS-UNIS**Titulaire:**

Harry Mussman
 Deputy Assistant Secretary for
 Science and Education
 U.S. Department of Agriculture
 Washington, D.C. 20250

Suppléants:

Owen B. Lee
 Alternate Representative
 Permanent Mission of the United
 States to the OAS
 Department of State
 Washington, D.C., 20520

Roger P. Lewis
 International Relations Advisor
 Office of International Cooperation and
 Development (OICD)
 U.S. Department of Agriculture
 Washington, D.C., 20250

Lana Bennett
 Agricultural Attaché
 U.S. Embassy
 Apartado 10.053
 1000 San Jose, Costa Rica

Ronald Curtis
 Chief Agricultural Officer
 ROCAP/AID
 U.S. Embassy in Guatemala
 Guatemala, Guatemala

James Walker
 Assistant Administrator for International
 Research and Development - OICD
 U.S. Department of Agriculture
 Washington, D.C. 20250

Dan Sheesley
 Veterinary Attaché
 U.S. Embassy
 Apartado 10.053
 1000 San Jose, Costa Rica

GRENADA

Titulaire:

Cyril Dominique
 Chief Technical Officer
 Ministry of Agriculture
 St. George's

GUATEMALA

Titulaire:

Carlos de León Prera
 Ministro de Agricultura, Ganadería
 y Alimentación
 Ministerio de Agricultura, Ganadería
 y Alimentación
 Guatemala

Suppléant:

Rolando Tobar Herrera
 Coordinador General de USPADA
 Ministerio de Agricultura, Ganadería
 y Alimentación
 Guatemala

GUYANA**Titulaire:**

Gowkharan Khalideen
 Permanent Secretary
 Ministry of Agriculture
 Georgetown

HÀÏTI**Titulaire:**

Frédéric Agenor
 Ministre de l'Agriculture, des Ressources
 Naturelles et du Développement Rural
 Ministère de l'Agriculture, des Ressources
 Naturelles et du Développement Rural
 Damien
 Port-au-Prince

Suppléant:

Jean-Claude Augustin
 Directeur de la Division de Production
 Végétale
 Ministère de l'Agriculture, des Ressources
 Naturelles et du Développement Rural
 Damien
 Port-au-Prince

HONDURAS**Titulaire:**

Rodrigo Castillo Aguilar
Ministro de Recursos Naturales
Secretaría de Recursos Naturales
Tegucigalpa

Suppléants:

José Montenegro
Vice-Ministro de Recursos Naturales
Secretaría de Recursos Naturales
Tegucigalpa

Roberto Willeda Toledo
Asesor del Ministro de Recursos
Naturales
Secretaría de Recursos Naturales
Tegucigalpa

Miguel E. Nolasco
Director General de Planificación Sectorial
Secretaría de Recursos Naturales
Tegucigalpa

JAMAIQUE**Titulaire:**

Rudyard E. Lawson
Minister of State
Ministry of Agriculture
Hope Gardens
Kingston 6

MEXIQUE**Titulaire:**

Jorge de la Vega Domínguez
 Secretario de Agricultura y Recursos
 Hidráulicos
 Secretaría de Agricultura y Recursos
 Hidráulicos
 México, D.F.

Supléants:

Guillermo Funes Rodríguez
 Director General de Asuntos
 Internacionales
 Secretaría de Agricultura y Recursos
 Hidráulicos
 México D.F.

Evangelina Beltrán Pimienta
 Subdirectora para Asuntos Multilaterales
 Dirección General de Asuntos
 Internacionales
 Secretaría de Agricultura y Recursos
 Hidráulicos
 México D.F.

Alfonso Cebreros
 Jefe Asesores del Secretario
 de Agricultura y Recursos Hidráulicos
 Secretaría de Agricultura y Recursos
 Hidráulicos
 México D.F.

Ricardo Santana Velázquez
 Segundo Secretario
 Embajada de México
 Apartado 10.107
 San José, Costa Rica

Pablo García Zavalza
 Director de Comunicaciones Sociales
 Secretaría de Agricultura y Recursos
 Hidráulicos
 México D.F.

Leopoldo Regalado Allende
 Director de Información
 Secretaría de Agricultura y Recursos
 Hidráulicos
 México D.F.

NICARAGUA

Titulaire:

Jaime Wheelock Román
 Ministro de Desarrollo Agropecuario
 y Reforma Agraria
 Ministerio de Desarrollo Agropecuario
 y Reforma Agraria
 Managua

Suppléants:

Julio César Castillo Ortiz
 Vice-Ministro de Desarrollo Agropecuario y
 Director General de Tecnología Agropecuaria
 Ministerio de Desarrollo Agropecuario y
 Reforma Agraria
 Managua

Mauricio Quadra
Director de Colaboración Económica
Externa
Ministerio de Desarrollo Agropecuario y
Reforma Agraria
Managua

PANAMA

Titulaire:

Darién Ayala
Ministro de Desarrollo Agropecuario
Ministerio de Desarrollo Agropecuario
Panamá

Suppléants:

Dario Arosemena González
Embajador Extraordinario y Plenipotenciario
de Panamá en Costa Rica
Embajada de Panamá
Apartado Postal 94
1000 San José, Costa Rica

Manuel Grajales
Ministro Consejero
Embajada de Panamá
Apartado Postal 94
1000 San José, Costa Rica

Frank Clavel
Asesor del Ministro
Ministerio de Desarrollo Agropecuario
Apartado 5390
Panamá

Alexis Calderón Peñaloza
Consejero Agrícola
Embajada de Panamá
Apartado Postal 94
1000 San José, Costa Rica

PARAGUAY

Titulaire:

Ricardo Ramón Pedretti González
Funcionario Técnico
Dirección de Investigación y Extensión
Agropecuaria y Forestal
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Asunción

Suppléant:

Alcida Lichi de Bejarano
Cónsul de Paraguay en Costa Rica
Consulado de Paraguay
Apartado 3536
1000 San José, Costa Rica

PÉROU

Titulaire:

Enrique Rivero Velez
Embajador Extraordinario y Plenipotenciario
de Perú en Costa Rica
Embajada de Perú
Apartado 4248
1000 San José, Costa Rica

Suppléant:

Augusto Guerrero de los Ríos
 Vice-Ministro de Economía Agraria
 y Cooperación
 Ministerio de Agricultura
 Lima

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE**Titulaire:**

Quisquella Damirón vda. de Alba
 Embajadora Extraordinaria y Plenipotenciaria
 de la República Dominicana en Costa Rica
 Embajada de la República Dominicana
 Apartado 4245
 San José, Costa Rica

Suppléant:

Henry Guerrero
 Director
 Departamento de Planificación
 Secretaría de Estado de Agricultura
 Santo Domingo

SAINTE-LUCIE**Titulaire:**

Ferdinand Henry
 Minister of Agriculture, Lands, Fisheries
 and Cooperatives
 Ministry of Agriculture, Lands, Fisheries
 and Cooperatives
 Manoel Street
 Castries

Suppléant:

David Demacque
 Director of Agriculture Services
 Ministry of Agriculture, Lands, Fisheries
 and Cooperatives
 Manoel Street
 Castries

SAINT-VINCENT-ET-GRENADINES**Titulaire:**

Hugh Phillips
 Permanent Secretary
 Ministry of Industry and Agriculture
 Kingstown

SURINAME**Titulaire:**

Saimin Redjosentono
 Minister of Agriculture, Animal Husbandry
 and Fisheries
 Ministry of Agriculture, Animal Husbandry
 and Fisheries
 Cultuurtuinlaan
 Paramaribo

Suppléant:

George Soerjoesing
 Permanent Secretary
 Ministry of Agriculture, Animal Husbandry
 and Fisheries
 Cultuurtuinlaan
 Paramaribo

TRINITE-ET-TOBAGO**Titulaire:**

Brinsley Samaroo
 Minister of Food Production
 and Marine Exploitation
 Ministry of Food Production and
 Marine Exploitation
 Port of Spain

Suppléant:

Ronald Barrow
 Acting Chief Technical Officer
 Ministry of Food Production and
 Marine Exploitation
 Port of Spain

URUGUAY**Titulaire:**

Pedro Bonino Gamendia
 Ministro de Ganadería, Agricultura
 y Pesca
 Ministerio de Ganadería, Agricultura
 y Pesca
 Montevideo

Suppléants:

Jorge Justo Boero Brian
 Embajador Extraordinario y Plenipotenciario
 de Uruguay en Costa Rica
 Embajada de Uruguay
 Apartado 3448
 1000 San José, Costa Rica

Pedro Olmos
Subdirector General
Ministerio de Ganadería, Agricultura
y Pesca
Montevideo

VENEZUELA

Titulaire:

Eugenio de Armas
Ministro de Agricultura y Cría
Ministerio de Agricultura y Cría
Caracas

Suppléants:

Aída Núñez Rausseo
Directora
Dirección de Relaciones Internacionales
Ministerio de Agricultura y Cría
Caracas

Hugo Pérez Quintero
Director General Sectorial de Desarrollo
Agrícola
Ministerio de Agricultura y Cría
Caracas

Julio Grooscor Caballero
Consejero
Embajada de Venezuela
Apartado 10.230
San José, Costa Rica

PAYS OBSERVATEURS PERMANENTSBELGIQUE

Marcel Vagenhede
 Ambassadeur
 Observateur permanent du
 Royaume de Belgique près l'IICA
 Ambassade de Belgique
 Apartado 3725
 1000 San José, Costa Rica

Víctor Valenbois
 Conseiller d'Information
 Ambassade de Belgique
 Apartado 3725
 1000 San José, Costa Rica

ESPAGNE

Alfonso Ortiz
 Observador Permanente ante el IICA
 Embajador Extraordinario y Plenipotenciario
 Embajada de España
 Apartado 10150
 1000 San José, Costa Rica

José Alvarez Ramos
 Consejero de Agricultura, Pesca
 y Alimentación
 Embajada de España
 Apartado 10150
 1000 San José, Costa Rica

FRANCE

Phillippe Cujo
Conseiller régional
Coopération scientifique et technique
en Amérique Centrale
Ambassade de France
Apartado 10.177
1000 San José, Costa Rica

François Boucher
Expert
Coopération scientifique et technique
en Amérique Centrale
Ambassade de France
Apartado 10.177
1000 San José, Costa Rica

ISRAEL

Aryeh Zur
Primer Secretario
Embajada del Estado de Israel
Apartado 5146
1000 San José, Costa Rica

ITALIE

Adolfo Scozzarella
Agregado Civil
Embajada de Italia
Apartado 1729
San José, Costa Rica

JAPON

Yasusada Oue
Segundo Secretario
Embajada de Japón
Apartado 501
1000 San José, Costa Rica

Carlos Murillo
Asesor
Embajada de Japón
Apartado 501
1000 San José, Costa Rica

PAYS-BAS

Dirk Jan van Houten
Observador Permanente ante el IICA
Embajador Extraordinario y Plenipotenciario
Embajada Real de los Países Bajos
Apartado 10.285
San José, Costa Rica

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Chang Keun Kim
Observador Permanente ante el IICA
Embajador Extraordinario y Plenipotenciario
Embajada de la República de Corea
Apartado Postal 3150
1000 San José, Costa Rica

Hong Jae Im
Consejero
Embajada de la República de Corea
Apartado Postal 3150
1000 San José, Costa Rica

ORGANISMES DU SYSTÈME INTERAMÉRICAINORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS (OEA)

Fernando Bravo Gómez
Director
Oficina de la Secretaría General
de la OEA
Apartado 10.166
San José, Costa Rica

Juan José Castro
Jefe, Proyecto Plurinacional de Energía
y Desarrollo para Centroamérica
Departamento de Desarrollo Regional
Oficina de la Secretaría General
de la OEA
Apartado 10.166
San José, Costa Rica

COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES FEMMES (CIF)

Rosa Greñas Morales
Delegada Titular en Costa Rica
Oficina de la Comisión Interamericana
de Mujeres
Servicio Exterior
Ministerio de Relaciones Exteriores
San José, Costa Rica

Margarita Peralta Pol
Tesorera de la Comisión
Oficina de la Comisión Interamericana
de Mujeres
Servicio Exterior
Ministerio de Relaciones Exteriores
San José, Costa Rica

INSTITUT PANAMÉRICAIN DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE (IPGH)

Chester Zelaya Goodman
Presidente de la Sección
Nacional del IPGH en Costa Rica
Apartado 2256
1000 San José, Costa Rica

Jorge Avendaño
Secretario de la Sección
Nacional del IPGH en Costa Rica
Apartado 2256
1000 San José, Costa Rica

ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ (OPS)

Primo Arambulo III
Asesor Regional
Programa de Salud Pública Veterinaria
Organización Panamericana de la Salud
525 Twenty-Third Street, N.W.
Washington, D.C. 20037
EUA

OBSERVATEURS D'ORGANISMESASOCIACION LATINOAMERICANA DE INTEGRACION ECONOMICA (ALADI)

Hugo Medina
Oficial Principal de Programa
Departamento de Sectores Productivos
Asociación Latinoamericana de Integración
Económica - ALADI
Cebolletí 1461
Casilla de Correos 577
Montevideo, Uruguay

C.A.B. INTERNATIONAL

Don Mentz
Director General
C.A.B. International
Wallingford, Oxon OX108DE
United Kingdom

CARIBBEAN COMMUNITY SECRETARIAT (CARICOM)

Frank Gumbs
Chief, Agricultural Development
Caribbean Community Secretariat
Bank of Guyana Building
Georgetown, Guyana

CENTRE INTERNATIONAL DE LA POMME DE TERRE (CIP)

Oscar S. Malamud
Director Regional para América
Central y el Caribe
Centro Internacional de la Papa - CIP
Apartado 25327
Santo Domingo, República Dominicana

COMISION DE ACCION DE APOYO AL DESARROLLO ECONOMICO
SOCIAL DE CENTROAMERICA (CADESCA)

Eduardo Stein Barillas
Secretario
Comisión de Acción de Apoyo al Desarrollo
Económico Social de Centroamérica
Apartado 5215
Zona 5, Panamá

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES
CARAIBES

Margarita Flores
Oficial de Asuntos Económicos
Sección Agrícola Conjunta CEPAL/FAO
Comisión Económica para América Latina
y el Caribe - CEPAL
Presidente Masaryk 29
Colonia Chapultepec Morales
11570 México, D.F., México

INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT
AGRICOLE DES CARAIBES (CARDI)

Derrick Dyer
Executive Director
Caribbean Agricultural Research and
Development Institute - CARDI
University of the West Indies
St. Augustine, Trinidad and Tobago

INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LES POLITIQUES
ALIMENTAIRES (IFPRI)

Rafael Celis
Research Fellow
International Food Policy
Research Institute - IFPRI
1776 Massachusetts Avenue, N.W.
Washington, D.C., 20036-1998
USA

INTERNATIONAL FUND FOR AGRICULTURAL
DEVELOPMENT (IFAD)

Theodore Van Der Pluijm
Director para América Latina
y el Caribe
Fondo Internacional de Desarrollo Agrícola
107, Via del Serafico
00142 Roma, Italia

CONSEIL DU PACTE ANDIN

Luis J. Paz Silva
 Jefe del Departamento Agropecuario
 Junta del Acuerdo de Cartagena
 Casilla Postal 18 - 1177
 Lima 18, Perú

ORGANISME INTERNACIONAL RÉGIONAL CONTRE LES MALADIES
DES PLANTES ET DES ANIMAUX

Rafael Ernesto Mata
 Director Ejecutivo
 Organismo Internacional Regional de
 Sanidad Agropecuaria - OIRSA
 Apartado Postal (1) 81
 San Salvador, El Salvador

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'AGRICULTURE
ET L'ALIMENTATION

Luis López-Cordovez
 Director de la División Agrícola
 Conjunta CEPAL/FAO
 Casilla 179-D
 Santiago, Chile

Oswaldo Babini
 Representante de la FAO en Costa Rica
 Apartado 8198
 San José, Costa Rica

SECRETARIAT PERMANENT DU TRAITÉ GÉNÉRAL D'INTÉGRATION
ÉCONOMIQUE DE L'AMÉRIQUE CENTRALE (SIECA)

Roberto Matheu
Consultor
Area de Integración y Desarrollo
Secretaría Permanente del Tratado de
Integración Económica Centraoamericana - SIECA
Apartado Postal 1237
01901 Guatemala, Guatemala

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO)

Juan Chong
Representante de UNESCO para
Centroamérica y Panamá
Apartado 4540
San José, Costa Rica

DIRECTEURS HONORAIRES DE L'IICA

José Emilio G. Araujo
Diretor Emérito do IICA
Rua Antonio Basilio 450, Apt. 801
Tijuca
20511 Rio de Janeiro, R.J.,
Brasil

Armando Samper
Director Emérito del IICA
Apartado Aéreo 100-286
Pogotá, Colombia

MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE INTERNATIONALE

Lucio Reza
 Member International Advisory Commission
 Inter-American Development Bank
 1300 New York Ave., N.W.
 Washington, D.C. 20577
 U.S.A.

Ralph Campbell
 Member International Advisory Commission
 307 Dimson Avenue
 Guelph, Canada N1G 3E7

David Ibarra
 Miembro de la Comisión Asesora
 Internacional
 Mazaryk 29
 México, D.F., México

AUTRES PARTICIPANTS

Ricardo Antonio Vasques Ciardulo
 Empresário
 AGRO RC Projetos Agropecuários
 Rua Eliana Schumann, 255 - Velha
 89035 Blumenau, Santa Catarina
 Brasil

Barbara Vasques Ciardulo
 Empresária
 AGRO RC Colonizadora Nacional
 Rua Eliana Schumann, 255 - Velha
 89035 Blumenau, Santa Catarina
 Brasil

PERSONNEL DE L'IICA

Martín E. Piñero	Directeur général
L. Harlan Davis	Sous-directeur général
Cassio Luiselli	Sous-directeur général chargé des opérations
Félix M. Cirio	Coordinateur du PLANALC
David Black	Représentant aux États-Unis
Fernando Dall'Acqua	Directeur du CEPI
Ernani Fiori	Représentant au Canada
Carlos Garramón	Représentant en Argentine
Héctor Campos	Directeur du Programme V
Carlos Enrique Fernández	Directeur des opérations de la Région centrale
José Antonio Holguín	Coordinateur du Plan d'action au Costa Rica
Fausto Jordán	Directeur du Programme III
Diego Londoño	Directeur de la Program- mation et de l'évaluation
Rodolfo Martínez Ferraté	Conseiller du Directeur général sur les affaires spéciales

J. André Ouellette	Directeur de la coordination des affaires institutionnelles
Víctor Palma	Directeur des opérations de la Région andine
Reynaldo Pérez	Secrétaire technique du CORECA
Reginald Pierre	Directeur des opérations de la Région des Antilles
Carlos Pomareda	Directeur du Programme I
Rodolfo Quirós Guardia	Directeur du Programme IV
James Schlotfeldt	Directeur des ressources humaines
Paul E. Sisk	Directeur financier
Fernando Suárez	Conseiller du Directeur général sur les affaires spéciales
Eduardo Trigo	Directeur du Programme II
Carlos Rucks	Directeur des opérations de la Région sud
Jorge Werthein	Directeur des relations externes

PERSONNEL DU CATIE

Rodrigo Tarté	Directeur général
Oscar Fonseca	Sous-directeur général
Donald McArthur	Directeur financier
José Luis Parisí	Sous-directeur général chargé de l'enseignement
Richard Taylor	Représentant du CATIE au Costa Rica
Víctor Villalobos	Directeur du Programme I

LISTE DES DOCUMENTS

LISTE DES DOCUMENTS

IICA/JIA/Doc.146(89) rev.2	Ordre du jour provisoire
IICA/JIA/Doc.147(89) rev.	Programme de travail provisoire
IICA/JIA/Doc.148(89)	Rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'IICA et Commentaires du Directeur général sur les rapports des commissaires aux comptes
IICA/JIA/Doc.149(89)	Plan d'action commune pour la revitalisation de l'agriculture en Amérique Latine et aux Antilles
IICA/JIA/Doc.150(89)	Participation de l'IICA au financement du CARDI
IICA/JIA/Doc.151(89)	Projet de Programme-budget 1990-1991
IICA/JIA/Doc.152(89)	Proposition de rajustements au Plan à moyen terme 1987-1991
IICA/JIA/Doc.153(89)	Proposition du Directeur général pour la tenue de la Xe Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture

IICA/JIA/Doc.154(89)

Suite donnée aux résolutions de la quatrième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture

IICA/JIA/Doc.155(89)

Amendements aux règlements intérieurs et aux normes de l'Institut visant à refléter les pratiques actuelles de conduite des réunions et de codification des dispositions contenues dans les résolutions en vigueur des organes de direction de l'Institut

IICA/JIA/Doc.156(89)

Rapport sur les activités du CATIE pour l'exercice biennal 1988-1989 et Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers du CATIE

IICA/JIA/Doc.157(89)

Distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural

- IICA/JIA/Doc.158(89) **Projet de Règlement concernant
l'octroi des distinctions
honorifiques interaméricaines
dans le secteur rural**
- IICA/JIA/Doc.159(89) **Candidatures au titre de
fonctionnaire honoraire**
- IICA/JIA/Doc.160(89) **Siège et date de la sixième
réunion ordinaire du Conseil
interaméricain de l'agricul-
ture**
- IICA/JIA/Doc.161(89) **Modification de la clause
dix-huit du Contrat constitu-
tif du CATIE**

FONCTIONNAIRES DE LA RÉUNION

FONCTIONNAIRES DE LA RÉUNION

Directeur général	Martín E. Piñeiro
Secrétaire technique	J. André Ouellette
Secrétaire du Secrétaire technique	Emilia Fernández
Secrétariat des délégués	Virgina Ugalde Olga Zeledón
Conseillers juridiques	William M. Berenson Fernando Suárez de Castro
Coordination - gouvernement du Costa Rica	Kathi McNeil de Torres Mario Vega
Rédaction des procès-verbaux	Susana Lalli Elizabeth Lewis Tomás Saraví Danielle Trottier Michael J. Snarskis
Service linguistique	
Chef	Susana Raine-Najarro
Sous-chef	Marilia Alvarez
Interprètes	
Espagnol	Teresita Arias Anita Kaufman Gloria Olson Ana María Sotelo

Français	Roland Sarot Michel Wolteche Bernard Luciani
Anglais	Barbara Cohen Barbara B. de Gómez Marjorie Robotham María L. Phillips
Portugais	Maria Helena Oliveros Luis F. Werneck Suely Valderrama
Réviseurs	
Espagnol	Orlando García Anacristina Rossi
Français	Joanna Survilla Henri Dumas Jean Marcotte
Anglais	Paul Murphy Maurice Harrah
Portugais	Dorival Moreira Zita Pessoa
Traduction	
Espagnol	Ana Victoria Soto Sabino Morera Abigail Voss
Français	Bruno Lobrichon Margaret Butler Javier Gómez Luc Labelle

Anglais

David Robichaux
 Nicholas Papworth
 Anthony Papworth

Portugais

Alina R. de Bristain
 Graciela Salazar
 Luciano Meneses Reis
 Silvia Ferreira
 Lucinda Simas Magalhães
 Roberto García

Service de documents

Chef

Roxana Montero

Sous-chef

Alba Muñoz

Coordination de l'inscription
 et des services à la salle
 de conférence

Aiza Vargas
 Marilantonieta Cordido
 Maureen Obando

Hôtesse d'accueil

Reina Arias
 Lorena Muñoz
 Adriana Marín
 Lorena Mata
 Ana Lucía Fernández

Distribution des documents

María Elena González
 Roxana Araya
 Hugo Calderón

Coordination du traitement
 de textes et de la correction
 d'épreuves

Leda Avila
 Maritza Chavarría

Coordination du contrôle
 informatisé des
 documents

Patricia Jara
 Clotilde Rodríguez

Correction d'épreuves

Espagnol

Flor Araya
 Isabel Bolaños
 Rosario Bogantes
 Roberto Flores

Français

José Joaquín Badilla
 Marta E. Marín
 Francisco Urruela
 Jeannette Villalta

Anglais

Noel Paine
 Isabel MacDonald
 Teresa Matlock
 Leslie Simons

Portugais

Ana Nery Damasceno
 Mercia Lima de Oliveira
 Hilda Santiesteban
 Eva G. Schnell

Opératrices des machines
de traitement de textes

Espagnol

Adriana Arce
 Damaris Chaves
 Leticia Jiménez
 Yadira González
 Elena Monge
 Zahyra Obando
 Sonia Valverde

Français

María Isabel Alvarez
 Shirlene Aguilar
 Viviane González
 Hellen Jiménez
 Virginia Murillo

Jasmín Rodríguez
 Laura Rojas
 Mayela Segura

Anglais

Jeannette Avendaño
 Patricia Brenes
 Helen Clark
 Milsen Chaverri
 Zaida Granados
 María Luisa González
 María de los Angeles Mora
 Ana V. Rojas

Portugais

Gladys Delgado
 Mayra Domonkos
 Laura Elena Fernández
 Silvia Elena Pardo
 Flor María Loaiza
 Flor Lizano
 Mabel Valerín

Impression des documents

Coordination

Edith Torres
 Guiselle Madrigal

Enregistrement

Myrna Chacón

Imprimerie

Chef de la production

Marcelle Banuett

Chef de l'atelier

Juan Mata

Sous-chef

Carlos Alvarado

Carlos Campos
 Efraín Aguilar
 Freddy Vargas
 Luis Chacón
 Ma. de los Angeles Solano
 María Antonieta Vergara

Reproduction des
documents

Eduardo Garnier
 Miguel Porras
 Jorge Castro

Garçons de course

Ronald Hidalgo
 José Fco. Sánchez
 Carlos Mata

Coordinateur des médias

Marco Polo Torres
 Ana Incer
 Andrés Formoso
 Beatriz Jáuregui
 Danilo Jiménez
 Patricia León
 José Zepeda
 Eduardo Solano
 Eduardo Ceragatti
 Marcos Villalta
 John McPhaul

Appui à la sélection et au
recrutement du personnel

Ivette Hernández
 Ricardo Carballo

Coordination du soutien au
service informatisé

José de León
Roger Mayorga
Manuel Ruiz
Vernor Blanco
Eduardo Vargas
Luis Fernando Mata
Efrén Morales
Manuel Zamora
Ramón Soto
Marlon Ramírez

Protocole

Juan Carlos Obando
Fanny Arroyo
Arturo Hernández
Irma Pacheco

Accueil à l'aéroport et
à l'hôtel

Denis Castro
Ivette González
Jorge Alberto Moya
Rolando Madrigal
Carlos Monge
Alejandra Moya
Sergio Sánchez
Eugenia Sánchez

Service médical

Médecin

Sergio Herra

Infirmières

Hilda Vega
Eunice Zamora

Appui logistique

Chef de la Division des
services

Alberto Muñoz

Secr�taire	Elisa Barrantes
S�curit�	Enrique Carmona
Central t�l�phonique	Floribeth Alfaro Luis E. Z�niga Carol Valverde
Chef du Service de l'entretien	Rafael Cordero
Assistant	Jorge Castro
Secr�taire	Ginette Varela
Service de salles	Mar�a F. Bonilla Alicia Quir�s Miriam Rojas Mayela Feer
Transports	Edwin Morales Jos� Poveda
Magasin de provisions	Sergio Vargas Eduardo Z�niga Luis Jim�nez
Mat�riel d'interpr�tati�n	Luis Oconitrillo V�ctor S�nchez
T�lex/T�l�copieur	Gustavo Binda Rolando Urbina Mauricio Quir�s

Alimentation

Hugo Nuñez
Zelmira Soto
Carmen Sánchez
Filomena Aragón
Antonio Barrios
Angela Mora
Aracelly Nuñez
Marta Quiros
María Cecilia Hidalgo

DÉCLARATION DE SAN ISIDRO DE CORONADO

DÉCLARATION DE SAN ISIDRO DE CORONADO

1. Nous, ministres de l'Agriculture réunis en session du Conseil interaméricain de l'agriculture, exprimons notre satisfaction devant l'esprit de confraternité qui a animé la présente réunion et nous a permis d'établir un consensus en profondeur en ce qui concerne les objectifs et les outils nécessaires au développement agricole et au bien-être rural.
2. Dans cet esprit de cordialité constructif et dans le sillage de la Déclaration d'Ottawa, nous réitérons notre conviction que la revitalisation du secteur agricole régional est nécessaire pour atteindre un stade de développement économique et social qui profite non seulement à la population rurale, mais aussi à l'ensemble de nos populations pour renforcer la paix et la démocratie sur notre continent.
3. Nous considérons que la modernisation pertinente de l'agriculture est le fondement de notre stratégie de revitalisation : il est donc nécessaire d'apporter des changements structurels qui permettent une exploitation de tout le potentiel de production de ce secteur, fondée sur des principes d'équité et sur une juste répartition de ses bienfaits.
4. Nous signalons qu'il est absolument nécessaire que le contexte international soit favorable pour mettre en marche les processus qui nous permettront de revitaliser les activités rurales. C'est pourquoi il faut poursuivre les efforts visant à résoudre deux graves problèmes qui entravent la croissance et le développement de nos pays, soit la dette extérieure et les barrières commerciales internationales.
5. Nous reconnaissons que les propositions visant à faire reprendre la voie du développement agricole doivent tenir compte des profonds changements actuels de l'économie mondiale, où la révolution technologique en cours influe sur les modes de production et modifie les bases des avantages relatifs et les échanges commerciaux et financiers.

6. Nous réaffirmons notre conviction que la coopération internationale, l'action commune et l'intégration régionale permettront de consolider les efforts nationaux et auront un effet multiplicateur sur ces derniers, sachant que le développement dépendra dans les années à venir du transfert de technologies adaptées au secteur agricole de l'aménagement de systèmes efficaces de commercialisation, de l'étendue des espaces économiques et du pouvoir de négociation de notre région.
7. Nous appuyons l'idée d'une relation entre les politiques macro-économiques et sectorielles qui produisent des effets réels et positifs sur le développement agricole, étant donné que le développement de ce secteur peut contribuer au développement global.
8. Nous soulignons que la modernisation de l'État qui s'impose et le développement des institutions exigent une plus grande efficacité des mesures de réglementation, et de stimulation de la production, tout en respectant les règles du marché ; en respectant aussi les efforts et les champs d'action de nos producteurs ruraux, sans négliger les mesures prises par l'État en faveur des petits producteurs.
9. Nous soulignons que les progrès techniques du secteur agricole, y compris l'éducation rurale, sont essentiels à une revitalisation qui tire parti des ressources disponibles et qui favorise un transfert efficace dans le secteur de la production. Il est nécessaire de mettre l'accent sur le besoin de sécurité alimentaire, les besoins des petits producteurs, la conservation des ressources naturelles et de l'environnement et l'utilisation du patrimoine génétique.
10. Nous reconnaissons que les initiatives régionales de revitalisation, comme celles qu'entreprend chacun des pays sur le plan intérieur, sont ciblées sur le producteur rural, principal acteur et pilier de la modernisation agricole. Nos efforts viseront à aider les différents types de producteurs pour maximiser leur potentiel tout en respectant leur autonomie et leur capacité de gestion.

11. Pour mettre en application ces principes, nous avons décidé de mettre à exécution après l'avoir adopté, un "Plan d'action commune pour la revitalisation de l'agriculture en Amérique latine et aux Antilles" (PLANALC), plan qui constitue une réponse stratégique et opérationnelle destinée à contribuer à la revitalisation de l'agriculture dans nos pays grâce à des activités communes à l'échelle de l'hémisphère et des sous-régions.
12. Dans notre hémisphère, nous sommes convenus que les tâches prioritaires d'une action commune sont subordonnées aux politiques d'encouragement et d'investissement, à la modernisation du secteur public agricole, à la technologie, à l'agro-alimentaire, au développement rural et aux relations économiques internationales. Ce sont là les questions les plus importantes pour la revitalisation de l'agriculture, et c'est donc là qu'il faut s'adapter, aussi bien au niveau national qu'au niveau de notre communauté.
13. Conscients que les régions andine, centrale et sud et la Région des Antilles présentent des problèmes communs qui ne sont pas susceptibles de se répéter, nous avons accordé une attention spéciale à l'élaboration de propositions à caractère sous-régional qui permettent des actions concrètes et réservées à des situations similaires quant à la problématique, à la dotation en ressources et à des forums politiques spécifiques. Conçu de cette manière, le PLANALC nous permettra non seulement de contribuer en commun à la solution de problèmes concrets et de consolider les mouvements d'intégration sous-régionale en cours.
14. Tant à l'échelle de l'hémisphère qu'à celle des sous-régions, nous avons défini des programmes et des projets d'action commune, ainsi que les mécanismes possibles de financement et d'exécution. Ces mécanismes institutionnels et financiers seront conduits par nos propres pays, lesquels contrôleront l'exécution du PLANALC, ainsi que les ajustements et la rétroaction nécessaires à cette exécution. Les instances de suivi et d'évaluation seront la Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture, le Conseil interaméricain de l'Agriculture et le Comité exécutif de l'IICA, et nous, les ministres de l'Agriculture du continent, nous nous engageons à mener à bien cette mission.

15. Nous attirons l'attention sur la gravité des dommages causés à la société par la production croissante de cultures illicites, ainsi qu'au besoin d'assurer une collaboration sur le plan hémisphérique, en vue d'éliminer les cultures des plantes psychotropes, comme la feuille de coca, et d'identifier des alternatives valables à cette production, y compris des substituts aux cultures psychotropes, dans le cadre des actions du PLANALC.
16. Pour consolider les efforts que nous avons faits dans l'élaboration du PLANALC, et maintenant que nous l'avons adopté, nous comptons une fois de plus sur l'appui ferme et résolu des organismes internationaux de coopération technique et financière, qui doivent jouer un rôle important dans l'exécution et le financement des projets prévus dans le PLANALC et dans la formulation des nouvelles propositions qui devront l'alimenter en permanence. Cet effort de concertation que nous avons déployé et qui demeure institutionnalisé grâce aux multiples mécanismes prévus dans le Plan constitue une contribution à la communauté internationale et permettra de canaliser au maximum la coopération extérieure vers des initiatives communes susceptibles de renforcer les processus de coordination régionale et sous-régionale.
17. Nous invitons les pays industrialisés et les organismes internationaux à participer activement à des réunions de donateurs, afin de faciliter la coordination des actions et de fournir le plus grand appui possible aux initiatives proposées dans le PLANALC.

**DISCOURS PRONONCÉS À L'OCCASION DE LA
CÉRÉMONIE D'OUVERTURE**

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. OSCAR ARIAS SANCHEZ, PRÉSIDENT DE LA
RÉPUBLIQUE DU COSTA RICA

Au nom du peuple du Costa Rica et de son gouvernement, je vous souhaite à vous, les participants à la cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, la plus cordiale bienvenue. C'est un honneur pour notre pays d'accueillir cette assemblée des plus hautes autorités politiques et techniques du secteur agricole de notre continent.

Notre pays, siège de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, ressent une grande fierté d'avoir été le berceau de cette institution qui, en 1942, a été créée pour servir de centre interaméricain de recherche et d'enseignement. Au fil des ans, nous avons constaté avec satisfaction l'importante contribution qu'a apportée l'Institut au développement de l'agriculture et à la formation de ressources humaines pour l'agriculture de notre continent. Par la suite, nous avons accueilli avec enthousiasme les changements qui en ont fait un organisme de coopération technique et de renforcement institutionnel auquel ont été assignés, dans la nouvelle Convention de 1980, des buts plus étendus, mieux adaptés aux nécessités du développement agricole de notre hémisphère. Ma présence ainsi que celle de mes plus proches collaborateurs en matière de politique agricole, doit s'interpréter comme l'indication que le gouvernement du Costa Rica continuera d'offrir à l'Institut et à ses programmes toute la collaboration et tout l'appui possibles.

Le Costa Rica, comme les autres pays de notre hémisphère, continue d'être absorbé par la pénible tâche de récupération des effets de la grave crise économique qui nous frappe depuis la fin de la dernière décennie. Nous avons vu se produire, spécialement dans les zones rurales, un alarmant processus d'appauvrissement dont vous-mêmes, qui observez la réalité sociale de nos campagnes, connaissez bien les conséquences. Dans notre cas, pour ne citer qu'une de ces conséquences, nous avons assisté à la désertion de nos campagnes causée par l'exode des paysans vers les villes.

C'est au prix d'énormes difficultés que nous avons obtenu quelques succès lorsque nous avons voulu redonner à de larges couches de notre population le niveau de vie qu'elles avaient atteint il y a dix ans. Nous avons pu y parvenir grâce à un redressement économique dans lequel le fait d'accorder toute l'attention voulue à certains problèmes reliés à l'agriculture a joué un rôle important. Nous avons enregistré de très bons résultats, par exemple, dans l'augmentation de nos exportations, grâce aux bons rendements de production de produits agricoles non traditionnels.

Notre expérience nous permet d'affirmer que la revitalisation de notre développement agricole nous donne les meilleures chances de nous sortir définitivement de la crise. Le développement agricole et rural sera pour nous non seulement le moyen d'établir des liens commerciaux avec le reste du monde, mais aussi de réorganiser le tissu social de nos populations. L'urbanisation à outrance, avec les déséquilibres sociaux, moraux et politiques qui s'ensuivent, est une menace aux proportions considérables que seule la revitalisation du secteur rural permettra de dissiper ou d'éloigner.

Il n'est pas question de forcer, par des mesures totalitaires, une partie de la population à retourner aux champs, ni d'imposer des obstacles légaux à la migration intérieure. Il convient au contraire de valoriser et de rendre efficace et rentable l'activité agricole pour que les conditions de vie des agriculteurs s'améliorent. Pour ce faire, nous devons combiner des mesures et des décisions techniques et politiques visant à améliorer l'activité agricole et à rendre plus juste la distribution de ses produits. Cela veut dire que l'agriculture et sa revitalisation vont être des éléments de grande importance dans nos efforts pour atteindre la démocratie économique, la paix, la justice sociale et l'harmonie entre les peuples.

C'est dans cet esprit que j'ai collaboré, dans le contexte de l'Amérique centrale, avec les autres présidents de la région pour assurer à nos pays la paix et la démocratie. J'ai toujours insisté sur le fait que, même s'il est impératif d'en finir avec la guerre et d'ouvrir aux différents régimes la voie de la démocratie politique, il est tout aussi indispensable de créer les conditions qui doivent rendre possible le développement économique de nos peuples. Ainsi, et

seulement ainsi, nous attaquerons les problèmes à la racine et nous installerons la paix et la démocratie de façon permanente. Dans une région où les conflits armés et politiques ont provoqué des déplacements massifs d'hommes et de femmes, le développement agricole a une énorme importance en tant que source de subsistance et d'enracinement pour ces populations.

Parmi les préoccupations les plus universelles que nous avons exprimées figurent celles qui se rapportent à la destruction des ressources renouvelables de la planète et à la détérioration générale de l'environnement. Nous avons exhorté de façon très précise les pays les mieux nantis à nous fournir les ressources nécessaires pour entreprendre, à l'échelle mondiale, une campagne de restauration de la biomasse.

Sur le plan intérieur, nous avons adopté des mesures juridiques et économiques visant à renforcer le secteur agricole. Nous croyons, cependant, qu'il faut déployer des efforts plus vigoureux pour modifier l'image, qu'a projetée pendant longtemps l'agriculture traditionnelle, d'un destructeur des ressources naturelles. Le développement agricole de l'avenir doit s'acquitter de son rôle économique et social, mais il doit aussi passer par l'utilisation rationnelle de ces ressources.

Il est grand temps que les idées de justice et d'égalité que nous professons s'appliquent non seulement aux relations entre les êtres humains, mais aussi aux relations entre les générations. Nous devons procéder davantage comme si les générations futures se trouvaient déjà parmi nous et avaient la capacité de défendre leurs droits. Gardons toujours à l'esprit que ces générations, du fait qu'elles n'existent pas encore, sont les plus mal protégées et que c'est donc nous qui devons plaider leur cause. C'est à vous qu'il incombe de relever le défi si nous voulons que le nouveau modèle de développement agricole soit un modèle de préservation et non de déprédation. Il ne suffit pas qu'il contribue au bien-être des générations actuelles ; il doit aussi ne pas constituer une menace pour les générations futures.

Je me rends compte qu'un modèle de développement agricole comme celui que je propose implique des difficultés techniques et politiques considérables. Ce serait trop exiger que de vous demander de nous offrir en très peu de temps toutes les solutions à des problèmes aussi complexes. Cependant, je ne puis m'empêcher de vous donner un avertissement auquel vous vous attendez peut-être : nous devons agir vite. Nous devons nous prévaloir de toutes les connaissances, de toute l'habileté, de toute l'imagination nécessaires pour éviter que l'impatience et le désespoir de nos peuples ne constituent le principal obstacle à ce développement. Quand les peuples perdent l'espoir, ils ne tardent pas à tomber aux mains des démagogues et des faiseurs de miracles. Et c'est alors que le technique et le rationnel perdent toute vigueur et toute applicabilité.

Je suis sûr que sous votre conduite avisée, l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture saura élaborer, promouvoir et diffuser le modèle de développement agricole que nous désirons. Je suis convaincu que l'Institut continuera à jouer un rôle important non seulement comme tribune interaméricaine où se créent et se décantent des idées, mais aussi comme véhicule de communication et de coopération entre les pays membres. Nous désirons que notre pays soit toujours sa terre d'élection. C'est pour cette raison que nous aimerions que soit créé, dans le cadre de l'Institut, un centre international de formation et de conférences où puissent germer et d'où puissent se propager des idées concrètes et des projets qui seront les moteurs de cette nouvelle agriculture de paix, de progrès et de justice sociale.

Mes amis, lorsqu'on a vu de près les ravages que la misère créée dans les corps et les âmes des hommes, des femmes et des enfants de nos pays, il est impossible d'estimer l'ampleur de toute cette souffrance. Mais il suffit d'être le témoin de la faim d'un seul de ces enfants pour comprendre quelle est l'unique et immédiate mission de chacun de nous. La vôtre est évidente : nous dire comment donner du travail, du pain et de la dignité à des millions de nos contemporains. Comment prendre soin de notre Terre nourricière pour qu'elle reste notre mère généreuse et constante. Nos peuples vous en sauront gré.

Merci à tous.

DISCOURS DE M. JOSÉ MARÍA FIGUERES OLSEN, MINISTRE DE
L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE DU COSTA RICA

Les agriculteurs, les éleveurs et les pêcheurs, qui sont la colonne vertébrale de notre secteur agricole au sens large, vous souhaitent la plus cordiale bienvenue dans notre pays. Nous espérons que vous vous sentirez comme chez vous en notre compagnie, et que le travail que nous entreprendrons ensemble cette semaine sera constamment guidé par les idéaux les plus cristallins, ceux-là mêmes qui, pendant de nombreuses années, ont recouvert d'un manteau protecteur nombre de femmes et d'hommes de nos campagnes.

La réunion que nous avons l'honneur d'inaugurer aujourd'hui constitue essentiellement une nouvelle réaffirmation de la volonté des pays de cet hémisphère de chercher ensemble les voies du développement pour leurs agriculteurs. En ce sens, et malgré tous les problèmes et les obstacles, les idéaux de Bolivar restent vivants et vivaces quant au vécu d'une Amérique plus unie.

Nous avons devant nous un ordre du jour ambitieux ; les questions à traiter revêtent une grande importance pour l'orientation des travaux que nous entreprendrons, avec la coopération de l'IICA, au cours des années à venir. Le programme de cette réunion nous permettra d'approfondir chaque question. J'aimerais cependant souligner l'importance toute particulière que le Costa Rica attache au suivi des décisions prises à la quatrième réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture qui s'est tenue à Ottawa, au Canada. Parmi celles-ci, le Plan d'action commune pour la revitalisation de l'agriculture en Amérique latine et aux Antilles occupe une place toute spéciale.

Le mot "action" nous remplit d'espoir et nous amène à concentrer notre attention, en tirant parti de l'expérience du passé, sur les domaines qui exigent l'adoption immédiate de plans concrets qui permettront de préparer un terrain fertile et productif, propice au nouveau rôle que commence déjà à jouer l'agriculture dans la poursuite du progrès et du développement de nos peuples.

Les programmes et les projets d'action commune du Plan tant à l'échelon de l'hémisphère que des sous-régions, doivent avoir cette caractéristique ponctuelle. Il faudra qu'ils mettent le doigt sur la plaie, pour ainsi dire, dans les domaines spécifiques où il est impérieux d'agir. Nombre de ces derniers correspondent à la nécessité que nous avons décelée au Costa Rica d'encourager le développement agricole du pays. C'est pourquoi, si vous le voulez bien, j'examinerai rapidement avec vous notre plan national d'action dans le secteur agricole.

Comme dans la plupart de pays d'Amérique, le secteur agricole a joué au Costa Rica un rôle déterminant dans le développement socio-économique du pays. Assise du développement équilibré de notre population, il a été la fondation sur laquelle a été bâti le système démocratique dont jouit aujourd'hui notre pays.

Les produits agricoles constituent, depuis de nombreuses décennies, nos principales exportations. En ce qui concerne le café, la banane, le sucre et la viande, nous avons obtenu et maintenu des avantages comparatifs importants grâce à la mise au point de pratiques culturelles visant à accroître le rendement et la productivité, et aux débouchés commerciaux internationaux, que nous avons réussi à trouver.

Devant la nécessité d'accroître les exportations pour maintenir le développement du pays, notre secteur agricole a de nouveau répondu à l'appel national par un ambitieux programme de diversification.

La promotion de ces nouvelles exportations, que nous appelons non traditionnelles, occupe, à l'instar de celle des exportations traditionnelles, une place importante dans les efforts que nous déployons pour que notre agriculture continue à progresser. Au total elles représentaient déjà l'an dernier plus de 70 pour 100 des exportations du pays.

Cependant, afin de maintenir ce difficile mais courageux effort supplémentaire de milliers de producteurs agricoles, il nous faut consolider plusieurs objectifs. Nous avons besoin, en premier lieu, d'une ouverture réelle des marchés internationaux. Il est inadmissible

que l'humanité continue à récompenser le travail de nos producteurs et les efforts qu'ils déploient pour devenir efficaces et affronter ouvertement la concurrence mondiale, en leur imposant des barrières douanières discriminatoires et des quotas restrictifs sur les marchés les plus riches du monde.

Le programme prévu par le Plan d'action commune et destiné à accroître la capacité de nos pays à élaborer des stratégies d'exportation et de négociation face aux marchés cibles est donc important.

Une fois le marché défini, il faut que les agriculteurs eux-mêmes assurent une bonne organisation de la production. Tant que nous n'aurons pas défini les obstacles à l'activité et les buts précis à atteindre dans les secteurs à développer, qu'il s'agisse des exportations ou de la production de biens pour la consommation intérieure, nous ne serons pas en mesure d'offrir les solutions dont nos agriculteurs ont besoin.

Enfin, il nous faut aussi continuer à défendre les plus démunis, c'est-à-dire, les petits producteurs. Les efforts pour trouver de nouveaux modes de production plus rentables et les connaissances nécessaires pour pénétrer sur de nouveaux marchés exigent de gros capitaux, ce dont précisément nos paysans ne disposent pas. Dans ce domaine, il incombe encore à l'État d'aider le petit agriculteur pour qu'il puisse lui aussi accéder à la technologie la plus récente ou pénétrer sur les marchés les plus difficiles grâce à son insertion dans une coopérative, une association de producteurs ou d'autres types d'organisations.

Au Costa Rica, conscients de cette réalité, nous avons mis en marche un programme qui vise à consolider les efforts nationaux dans le secteur agricole pour atteindre une organisation de la production des cultures offrant des possibilités techniques et commerciales. Le plan de travail prévoit, pour chaque culture considérée comme prioritaire, tous les aspects qui, à notre avis, déterminent le succès ou l'échec des activités de production, à savoir : 1) une connaissance approfondie du marché ; 2) l'organisation des producteurs ; 3) la recherche et le transfert de technologie ; 4) des crédits suffisants pour le développement.

Tout ceci représente un travail de grande envergure. Pourtant, nous sommes convaincus d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, tout particulièrement lorsque notre action sera renforcée par la mise en marche des projets prévus dans le Plan d'action commune.

Par conséquent, le Costa Rica voit d'un bon oeil les initiatives prévues dans le Plan. Notre pays voudrait aussi souligner le besoin d'établir non seulement des mécanismes efficaces pour l'exécution de ce plan, tant techniques que financiers, mais aussi la coordination étroite qui s'impose entre tous les organismes participants à son exécution.

L'un des hommes d'Etat costariciens les plus illustres peint notre paysan en ces termes : "Lorsque sa charrette se renverse, le paysan costaricien ne s'assied pas pour pleurer. Avec plus de sagesse que de science, avec plus de diligence que de paroles, il la redresse, la décrotte et poursuit son chemin".

Avec la même persévérance et la même ténacité que celles de nos paysans, nous nous proposons de travailler coude à coude avec nos frères des autres pays des Amériques pour faire en sorte que la présente réunion se traduise par des résultats qui soient avant tout concrets et qui permettent de rendre la dignité à nos producteurs agricoles et d'améliorer le niveau de vie des gens qui cultivent la terre.

Merci à tous.

DISCOURS DE M. MURRAY CARDIFF, DÉPUTÉ,
SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE DU MINISTRE DE
L'AGRICULTURE DU CANADA, EN REPRÉSENTATION
DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE DU CANADA

C'est un grand plaisir pour moi d'assister à cette réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture et de prendre la parole au nom de l'honorable Donald Mazankowski. Les ministres canadiens de l'Agriculture ont été témoins de l'évolution de l'IICA et de sa contribution de plus en plus importante au développement de l'agriculture dans l'hémisphère.

L'IICA constitue un précieux forum de consultation pour les politiques agricoles, à savoir un lieu où les ministres et leurs conseillers - venus de l'Amérique du Nord de l'Amérique centrale, de l'Amérique du Sud et des Antilles - peuvent se rencontrer, puis apprendre à se connaître et à travailler ensemble. Ce climat d'entraide favorise l'"intégration régionale" qui devrait s'imposer comme le thème principal dans les années 1990, ce qui posera de nouveaux problèmes aux Amériques, dont des problèmes venant de l'extérieur. Ce n'est donc pas par hasard que le Canada révisé actuellement ses relations avec l'Amérique latine et les Antilles.

Cela m'amène au principal objet de cette cinquième réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture.

Lors de sa dernière réunion à Ottawa en 1987, le Conseil a confié au Secrétariat de l'IICA la responsabilité d'élaborer, en collaboration avec les pays membres et d'autres organismes spécialisés, "un Plan stratégique d'action commune pour la revitalisation de l'agriculture en Amérique latine et aux Antilles".

À cette époque, les ministres de l'Agriculture étaient disposés à reconnaître la nécessité d'apporter certains changements - changements politiques macro-économiques quant aux structures des prix, quant aux encouragements et aux subventions, quant aux taux d'imposition et de

change, quant au crédit et aux investissements - changements qui devraient éliminer les handicaps de l'agriculture et devraient assurer plus d'équité aux populations les plus démunies.

Aujourd'hui, deux années plus tard, après la mise en oeuvre d'un processus complexe de consultation à l'échelle régionale et sous-régionale, le Conseil interaméricain de l'agriculture se réunit ici, à San José, afin d'examiner (en plus de son ordre du jour normal) plusieurs propositions portant sur une série d'actions conjointes.

Ces propositions sont axées sur le rôle dynamique que le secteur agricole doit jouer dans la relance des économies de l'Amérique latine et des Antilles. Pour obtenir des résultats tangibles, cependant, il faudra que les États membres consentent des efforts considérables pour répondre à des besoins prioritaires reconnus par des actions concrètes. Un plan d'action concertée, s'il est suivi rigoureusement, pourrait bien nécessiter une modification des objectifs prioritaires et une redistribution des dépenses à l'échelle nationale. Ainsi, on présume que, en acceptant le plan, les États membres assumeront du même coup certaines obligations et responsabilités importantes.

Toute entreprise de cette envergure mérite d'être étudiée avec soin. On peut donc s'attendre que le débat de demain tourne autour de plusieurs questions clés :

- a. Relations de cause à effet. Le plan repose sur l'hypothèse de départ qu'aucun progrès véritable et soutenu n'est possible sans un remaniement des politiques macro-économiques et sectorielles. Le Conseil voudra peut-être réfléchir sur la question de savoir s'il est probable que ce plan ait l'effet désiré sur les politiques des pays participants. Sa mise en oeuvre servira-t-elle à affermir la volonté de réviser les politiques. Comment peut-on favoriser le développement des premiers indices d'une coopération plus intense à l'échelle régionale?
- b. Modalités de mise en oeuvre. Quelles activités faudra-t-il entreprendre en premier? À titre de membres du Conseil de

l'IICA, nous devons donner des indications sur la façon de procéder à la sélection initiale. Certes, il faut convenir que ce plan est ambitieux, et qu'il ne sera pas possible de tout mettre en oeuvre d'un seul coup.

- c. Responsabilités. Sur le plan de l'organisation, qui doit se sentir chargé et responsable de l'exécution des diverses parties du Plan et de la coordination générale?
- d. Financement supplémentaire. S'il est évident que l'on prend le Plan au sérieux et que l'engagement primaire d'initiative et de politique vient des pays les plus directement concernés, alors nous aurons bon espoir d'attirer de l'aide financière extérieure (un plan qui serait perçu comme devant être mis en oeuvre et financé par "quelqu'un d'autre" susciterait une réaction plus désabusée).

Selon l'horaire établi, l'étude détaillée de cette question et d'autres aspects du Plan devrait commencer demain. Il me tarde d'aborder ces questions.

J'attends aussi avec impatience la table ronde de mercredi sur le financement de la réactivation du secteur agricole, à laquelle participeront quelques-uns des principaux organismes mondiaux de développement. Notre semaine sera passablement chargée, puisque nous devons aborder en outre les 22 points de notre ordre du jour normal.

Monsieur le Président, si nous sommes réunis ici cette semaine c'est que nous sommes fermement convaincus qu'une agriculture saine et prospère est la clé qui nous permettra de résoudre un grand nombre de problèmes économiques et sociaux de la région. En effet, la vigueur de nos économies dépend dans une large mesure de l'esprit d'entreprise de nos agriculteurs.

Le gouvernement canadien a toujours eu le souci d'aider les pays de la région qui s'efforcent à régler au mieux les problèmes politiques et économiques auxquels ils sont confrontés. Je tiens, au nom de mon gouvernement à exprimer de façon toute spéciale nos salutations et nos sentiments de gratitude à Son Excellence le Président du Costa Rica

Les idéaux que nourrit M. Arias dans sa poursuite inlassable de la paix en Amérique Centrale sont pour nous une source d'espérance et d'inspiration. Cette démarche en quête de la paix nous fait sentir combien nécessaire est la coopération régionale et institutionnelle. Je tiens aussi à ajouter que notre premier ministre, le très honorable Brian Mulroney, attend avec impatience le sommet des chefs d'État de l'hémisphère qui se tiendra bientôt dans cette charmante cité.

Cette semaine nous envisageons les perspectives d'une coopération régionale accrue dans le secteur clé que représente l'agriculture. Nous croyons que les efforts de collaboration amorcés ici constituent un point de départ unique et précieux. Le Canada, pour sa part, est bien désireux de jouer un rôle important dans ce processus.

DISCOURS DE M. MARTIN E. PIÑEIRO,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'IICA

Nous amorçons aujourd'hui la cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture à laquelle je vous souhaite la plus cordiale bienvenue. Je vous remercie tous d'avoir laissé vos tâches quotidiennes pour participer à la présente réunion qui nous donne également l'occasion de vous accueillir au siège de l'Institut en tant qu'hôtes de marque.

Permettez-moi de remercier également le gouvernement du Costa Rica et tout spécialement le ministre de l'Agriculture de ce pays, José María Figueres, de l'extraordinaire collaboration et de l'appui qu'il nous a fournis dans l'organisation de cette réunion, qui est une nouvelle manifestation de la générosité et de la vocation interaméricaine du peuple costaricien. Vocation épousée avec passion par le président Oscar Arias, qui a décidé d'oeuvrer sans relâche pour la paix, pour la démocratie et pour le développement dans la région et qui recevra dans quinze jours le Sommet historique des présidents. Merci, Monsieur le Président, de votre participation à la présente réunion.

Deux années se sont écoulées depuis que les ministres de l'Agriculture de l'hémisphère, lors de la neuvième CIMA, ont adhéré à la Déclaration d'Ottawa, laquelle a mis en branle la préparation du Plan d'action commune pour la revitalisation de l'agriculture en Amérique latine et aux Antilles, qui sera au centre des préoccupations de cette réunion.

Pendant ces deux années, les faits sont venus confirmer la gravité de la crise économique que connaissent la plupart de nos pays et ses répercussions néfastes sur le bien-être de nos peuples, notamment les laissés-pour-compte, dont bon nombre sont directement liés au secteur agricole et à la vie rurale.

Dans son dernier rapport, la Commission économique pour l'Amérique latine et les caraïbes, signale que, à l'exception de trois pays,

le revenu par habitant et les salaires réels en Amérique latine, sont désormais inférieurs à ce qu'ils étaient il y a une décennie et que dans certains cas ils ont diminué de 50 p. 100. Dans cette situation envenimée par l'insuffisance des investissements dans les équipements publics consacrés aux services sociaux, la détérioration grandissante de la qualité de la vie de vastes secteurs de la population et l'apparition de troubles sociaux, fûsent-ils sporadiques, n'étonnent guère.

Le paradoxe réside dans le fait que cette situation survient au cours d'une période dans notre histoire pendant laquelle le système démocratique se consolide, sous forme d'organisation sociale et politique, dans tout l'hémisphère. Ces gouvernements démocratiques ont eu le courage et la volonté politique de mettre en oeuvre des programmes d'ajustement économique qui, malgré les efforts déployés sur le plan intérieur, ont malheureusement donné des résultats inégaux et, dans la plupart des cas, insuffisants pour renouer avec la croissance économique.

Les années 80, qui ne sont pas terminées, sont d'ores et déjà qualifiées de "décennie perdue" pour l'Amérique latine et les Antilles. Perdue, malgré les efforts de restructuration économique et les progrès réalisés dans le domaine politique, perdue en raison de l'évidente paupérisation de la majorité de nos concitoyens et de la détérioration de leurs conditions d'existence.

C'est à la lumière de ces succès et échecs que nous devons relever, avec optimisme, conviction et imagination, le grand défi qui consiste à faire en sorte que les années 90 constituent la décennie de la reconstruction et du développement de l'Amérique latine et des Antilles et celle du renforcement de la collaboration entre les pays de l'hémisphère. Nous avons tous, dans le quotidien et à titre de membres de l'IICA, la responsabilité et l'occasion de participer à la construction et à la consolidation de ces liens de coopération.

Les difficultés de la dernière décennie ont entraîné non seulement un changement de cap dans la politique économique à court terme mais aussi dans la conception du modèle de développement de nos pays, changement de cap qui commence à se répercuter sur les stratégies à long terme et sur le rôle de l'État à cet égard.

Les pays d'Amérique latine et des Antilles ont réaffirmé leur volonté de restructurer leurs économies en mettant davantage l'accent sur les secteurs les plus efficaces et donc sur une plus grande compétitivité, sur les marchés nationaux et régionaux comme sur les marchés internationaux. À cette fin, la plupart des pays prennent à l'heure actuelle des mesures visant à une plus grande ouverture de l'économie, à la suppression progressive des subventions et à la diminution de l'intervention de l'État dans certains domaines. Mais cet effort parfois douloureux et pénible ne peut être couronné de succès s'il ne s'accompagne pas de mesures similaires et complémentaires dans les pays industrialisés, notamment dans les secteurs économiques dans lesquels les pays de la région ont des avantages comparatifs naturels, notamment dans le cas de la production agricole et forestière.

Ce secteur économique revêt une importance particulière pour notre région. Aujourd'hui encore, après des années de politiques économiques néfastes et de difficultés sur les marchés internationaux, il s'agit, dans nos pays, d'un secteur de production de grande importance sur le plan quantitatif. L'agriculture y compris l'agro-alimentaire, représente en Amérique latine plus de 50 % du PIB, environ 40 % de l'emploi et plus de 60 % des exportations : elle est au coeur de toute stratégie de relance de l'économie.

Par ailleurs, les avantages comparatifs et la grande taille de notre secteur agricole ne tiennent pas uniquement à l'abondance des ressources naturelles de la région. Pendant des décennies, nous avons développé systématiquement les services et les équipements nécessaires à la production et au transport et nous avons déployé de grands efforts pour créer une infrastructure éducationnelle et technologique à la fois très importante et efficace, qui, avec le temps, a beaucoup contribué à l'épanouissement de ce secteur. Ces investissements, qui ont demandé des efforts dans le passé, doivent servir de manière efficace à créer des emplois et à susciter la croissance économique.

C'est avec la conviction que le secteur agricole est porteur d'avenir que nous devons faire de la revitalisation de l'agriculture l'un de nos grands objectifs. Voilà qui exige une politique sectorielle claire, une mise en oeuvre décidée et énergique fondée sur des

actions concrètes dans divers domaines de l'innovation technologique et du développement rural et de l'agro-alimentaire, qui permettent un nouveau processus d'investissement et de modernisation au niveau du secteur agricole, avec l'intervention de la population, tous secteurs de production confondus, surtout des petits producteurs qui, dans bon nombre de nos pays, ont une grande importance sur le plan numérique et économique. L'IICA se veut un instrument efficace pour collaborer avec vous à la tâche qui consiste à donner à ce secteur un rôle de premier plan et à contribuer ainsi au développement économique et social de nos pays.

Le secteur agricole devra dans son nouveau rôle, tenir compte d'une préoccupation qui vient d'apparaître avec force parmi les grands dossiers internationaux : LA CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT. C'est un sujet qui a et qui aura une importance grandissante pour le continent américain, puisque celui-ci détient une part très considérable des ressources biologiques, forestières, hydriques et halieutiques du monde. Étant donné que ces ressources se trouvent dans l'hémisphère américain, nous avons une responsabilité particulière face au reste du monde et aux générations futures. Comme il s'agit aussi d'une richesse bien particulière, nous devons la prendre en considération dans nos stratégies de développement économique et dans la définition de nos relations internationales. Cela étant, il est impératif de proposer un style de développement agricole qui permette l'utilisation de ces ressources dans le cadre de la préservation et de la sauvegarde de l'environnement.

Ce réaménagement intérieur, condition sine qua non du nouveau rôle du secteur agricole dans le développement économique, ne peut produire ses effets que si le contexte extérieur s'améliore. En ce sens, les tendances de l'économie internationale sont porteuses d'avenir, ne serait-ce qu'à l'état latent, pour l'agriculture de l'Amérique latine et des Antilles et offrent à nos pays la possibilité d'adopter une nouvelle stratégie fondée sur la mise en valeur de leurs vastes ressources naturelles.

La croissance de la demande internationale de produits agricoles, qui résulte d'une plus grande ouverture des marchés de certains pays industrialisés et de l'expansion de la consommation dans les pays socialistes d'Europe, commence à être plus évidente. Comme l'indique la FAO dans un récent rapport, les réserves mondiales d'aliments ont considérablement diminué et la production mondiale se situe en-deçà de la demande prévue. Les tendances à la surproduction structurelle, qui ont caractérisé les années 70, ont cédé la place à une situation d'équilibre, voire à d'éventuels déficits alimentaires, à long terme.

Par ailleurs, la possibilité et l'opportunité de modifier la politique agricole dans les pays de la CEE et au Japon se sont révélées plus évidentes et plus nécessaires aussi. D'une part, les compressions budgétaires des pays de la CEE qui laissent inchangé le niveau actuel des subventions, alliées à la nécessité de maintenir et d'augmenter la compétitivité internationale dans le domaine industriel, constituent une puissante incitation économique à l'encadrement plus cohérent de la politique agricole, accompagné d'une plus grande efficacité économique de ces pays. D'autre part, le lien évident entre une agriculture hautement subventionnée et un usage exagéré de produits chimiques, qui ont des répercussions néfastes sur l'environnement, constituent un fait qui influencera la façon de voir des pays industrialisés.

Cette vision modérément optimiste, confortée par les récents progrès dans le cadre de la ronde des négociations du GATT en Uruguay, des conditions futures du marché international doit nous inspirer la confiance et l'optimisme nécessaires en ce qui concerne les perspectives d'avenir de notre agriculture. Mais elle doit nous montrer avec clarté l'ampleur des efforts que nous devons déployer pour moderniser et diversifier la production agricole, en développant nos cultures et en redoublant d'efforts dans l'agro-alimentaire, afin de donner à notre production une plus grande valeur ajoutée et de conquérir de nouveaux créneaux.

L'ouverture accrue de nos économies a également mis en évidence leur très grande interdépendance avec les pays plus industrialisés. Le monde fut témoin au cours des dernières années de mouvements intenses d'intégration économique et politique. L'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, la construction de l'Europe de 1992, .

l'ouverture des pays de l'Est, la consolidation du rôle de puissance industrielle et financière pour le Japon et les liens qu'il tisse avec d'autres économies du Sud-Est asiatique, viennent recomposer le contexte international pour l'Amérique latine et les Antilles, avec, à la clef, enjeux et perspectives.

Ces mouvements nous signalent non seulement l'importance de l'intégration régionale pour l'élargissement des marchés et leur diversification mais aussi l'établissement rapide et la consolidation de nouvelles relations économiques et politiques entre les pays industrialisés, qui redéfiniront les relations avec les pays en développement. De toute évidence, dans un monde fait de grands conglomerats économiques, nos mouvements d'intégration régionale et sous-régionale et, dans leur sillage, les organismes et les mécanismes institutionnels, prennent une nouvelle importance qu'il faut analyser dans une optique nouvelle, elle aussi. L'Association latino-américaine d'intégration, le CARICOM, le Pacte andin et plus récemment la consolidation des accords bilatéraux d'intégration entre l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay, le rapprochement entre le Mexique, le Venezuela et la Colombie, sont des faits de très grande importance qui viennent renforcer notre présence économique sur le plan international et parer à l'éventualité d'un isolement.

Néanmoins, dans cette perspective, la question se pose de savoir si ces mouvements mondiaux ne nous signalent pas aussi la nécessité et l'opportunité de développer des mouvements nouveaux et plus profonds d'intégration régionale et de passer à une nouvelle étape dans les relations entre les pays de l'hémisphère ; ces mouvements pourraient être axés sur l'origine commune de tous les pays d'Amérique et sur l'incontestable communauté d'intérêts que la géographie et l'histoire tracent pour nous dans l'avenir. Ces liens seront renforcés pendant la célébration du cinquième centenaire de la découverte de l'Amérique, qui constituera un cadre historique idéal pour l'amorce, à l'échelle de l'hémisphère, d'un nouveau dialogue empreint d'imagination et de générosité qui ouvrira la voie pour que les années 90 soient placées sous le signe de la croissance et du développement de l'Amérique latine et des Antilles.

Les sujets que je viens d'aborder brièvement, avec le commerce international, la dette extérieure, les transferts internationaux de technologie, la lutte contre la pauvreté rurale, figurent au nombre des dossiers internationaux de l'heure qui touchent directement et profondément le secteur agricole et les conditions actuelles et à venir, des hommes et femmes qui vivent en milieu rural et qui en dépendent. C'est pourquoi nous devons être attentifs à ces questions et nous engager tous à consentir des efforts pour contribuer et participer aux propositions d'actions visant à aider au développement du secteur agricole.

C'est à la lumière des enseignements du passé, des efforts déployés pendant une décennie pénible qui a laissé ses traces et des nouvelles perspectives que laissent entrevoir les tendances prévisibles de l'économie internationale que nous devons chercher à bâtir un avenir meilleur.

À cette fin, il faut diagnostiquer correctement nos difficultés et nos possibilités en ce qui concerne la formulation de propositions imaginatives et viables qui permettent de saisir les occasions qui se présentent à nous. Pour l'IICA, il s'agit d'un défi hors du commun, pour lequel il faut adapter la coopération technique, en ce qui concerne la forme et le fond, aux nouvelles nécessités et priorités des pays membres et aux grands thèmes liés à ce programme commun.

Le Conseil interaméricain de l'agriculture, qui sert de tribune aux ministres de l'Agriculture, est le lieu privilégié pour l'évaluation en commun des idées et des propositions d'actions qui contribueront au développement du secteur agricole et, partant, à la relance de l'économie et au bien-être général de nos pays.

Les propositions contenues dans le PLANALC, qui ont été soumises à votre examen, ont pour but de lancer un processus participatif de définition de priorités et de mobilisation des ressources techniques et financières qui contribueront à la modernisation du secteur agricole, au développement de l'intégration régionale et au renforcement des relations à l'échelle de l'hémisphère.

Ces propositions sont la manifestation de votre volonté expresse de bâtir l'avenir en y jouant un rôle de premier plan. Bâtir l'avenir avec générosité et avec la conviction que, l'heure étant grave, le concours et les efforts de tous sont nécessaires.

**DISCOURS PRONONCÉS À L'OCCASION
DE LA CÉRÉMONIE DE CLÔTURE**

DISCOURS DE M. DAVID DEMACQUE,
DIRECTEUR DES SERVICES AGRICOLES
DE SAINTE-LUCIE

Au nom des représentants de la Sous-région du CARICOM, je me permets de vous dire que c'est avec grand plaisir que nous avons assisté à cette cinquième réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture.

Pour la sous-région du CARICOM, et pour nous, ministres responsables de l'Agriculture, cette réunion n'aurait pu être convoquée à un moment et dans un lieu plus appropriés.

Durant les visites sur le terrain et à la lumière de ce qui a été dit sur le Costa Rica, nous avons pu nous rendre compte de l'état actuel de l'agriculture dans ce pays, ce qui est le résultat des efforts constants qui devront être répétés aux Antilles, parce que nos pays, ainsi que le Costa Rica, sont et seront encore pendant longtemps essentiellement agricoles.

Pour nous qui venons de la Sous-région du CARICOM, le fait que le Conseil interaméricain de l'agriculture a été convoqué pour sa cinquième réunion au Costa Rica, siège de l'IICA, est plus qu'une simple coïncidence. C'est la démonstration du rôle du Costa Rica et des leçons que l'on peut apprendre de ce pays dans le cadre d'un plan d'action commune et de coopération en matière de revitalisation et de développement de l'agriculture dans notre région.

En ce qui concerne la coopération et l'action commune, un aspect qui a été évoqué avec plus de clarté que jamais auparavant au cours des délibérations est la nécessité d'un rapprochement entre la sous-région du CARICOM et l'Amérique latine. C'est pour cela que le PLANALC que nous venons d'adopter a une portée qui dépasse la revitalisation de l'agriculture. Ce plan devrait contribuer à encourager le dialogue et l'appui Sud-Sud devant les forces et les situations internationales auxquelles font fréquemment face nos pays en matière de commerce agricole, entre autres.

La cinquième réunion du Conseil, avec ses débats et les décisions qui y ont été prises, s'est tenue à un moment important pour nous tous et pour l'agriculture de la Sous-région des Antilles. Cette réunion, où ont été prises des décisions importantes, a eu lieu à un moment où le CARICOM a élaboré des plans et programmes pour le développement de l'agriculture dans la Sous-région. Il faut féliciter l'IICA de vouloir prolonger les projets et programmes du PLANALC au moyen des programmes du CARICOM. Ainsi, l'appui fourni par le PLANALC servira à renforcer les efforts nationaux et sous-régionaux.

En ce qui concerne ces efforts et ce qui a été dit au cours des discussions, le PLANALC appliqué à la Sous-région sera particulièrement important dans le financement des étapes de mise en marche et de suivi. L'adoption du PLANALC est un fait acquis, mais ses répercussions bénéfiques dans la Sous-région dépendront du bon fonctionnement des mécanismes qui ont été adoptés en vue de la mise en marche du Plan.

Monsieur le Président, à en juger par les réalisations du Directeur général et par les progrès réalisés par l'IICA au cours des quatre dernières années, à en juger aussi par la qualité et le dévouement du personnel de l'Institut dans la Sous-région du CARICOM, nous sommes sûrs que l'IICA répondra encore une fois à nos attentes dans le cadre du PLANALC.

Nous avons raison, au moment où se termine la cinquième réunion du Conseil, de nous séparer sur une note d'optimisme, si nous considérons qu'ont été adoptées des résolutions importantes. En outre, la réélection de M. Píneiro en tant que Directeur général garantit la continuité et la conduite de l'IICA, au moins durant les quatre prochaines années. La profondeur et la teneur de nos délibérations reflètent l'engagement de l'IICA et des gouvernements de nos pays envers l'agriculture.

Monsieur le Président, il n'y a pratiquement rien à ajouter aux commentaires qui ont été faits ces quatre derniers jours. Je voudrais seulement réitérer mes félicitations à M. Piñero pour ses réalisations et pour sa réélection en tant que Directeur général ; nous croyons que sous sa houlette l'IICA consolidera sa position. Je voudrais également remercier le gouvernement et le peuple du Costa Rica de nous avoir reçus dans leur pays et pour l'hospitalité et la gentillesse qu'ils nous ont témoignées au cours de notre séjour. Je ne puis terminer sans remercier et féliciter le Directeur général et le personnel de l'Institut pour avoir organisé cette réunion, pour avoir mis à notre disposition tant de facilités et pour avoir réalisé les arrangements pour le transport jusqu'au Costa Rica ainsi que pour avoir déployé tant d'efforts afin de nous assurer un séjour agréable. Enfin, je suis reconnaissant aux délégations des autres sous-régions de l'IICA de l'esprit de coopération et de la compréhension qui a régné tout au long de cette réunion.

DISCOURS DE M. PEDRO BONINO,
MINISTRE DE L'ÉLEVAGE, DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE DE L'URUGUAY

Monsieur le Président, en mon nom propre et au nom des délégations hispanophones, au moment où se termine notre réunion, je tiens tout d'abord à exprimer spécialement notre gratitude et notre reconnaissance envers le gouvernement du Costa Rica, en la personne de son Président et en la personne du Président de ce Conseil interaméricain, qui nous ont honorés de leur présence à cette assemblée. Nous voulons faire une mention spéciale à tout le peuple du Costa Rica qui nous a honorés de son hospitalité et de ses sentiments fraternels pendant toutes ces journées qui seront, j'en suis certain, inoubliables pour nous tous.

En ce point culminant de cette réunion du Conseil interaméricain, nous nous devons aussi de mentionner spécialement le Directeur général de l'IICA et tout le corps de fonctionnaires de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, notre Institut. Ce sont eux qui nous ont conduits sur ce long chemin qui part de l'historique Déclaration d'Ottawa, chemin qui aboutit aujourd'hui à un projet concret, un grand projet qui, après ce que nous appelons tous "la décennie perdue des années 80" nous ouvre l'accès à une immense espérance pour l'avenir. Je crois que dans ce Plan d'action commune, dans ce Plan qui donne à l'agriculture la place qui lui revient, qui donne à la production agricole la place qui lui revient dans le processus de revitalisation de l'économie de chacun de nos pays, il y a une vision d'avenir tout à fait spéciale dès lors que dans ce plan il est question, en particulier, de la famille rurale et que priorité y est donnée à la question de l'éducation. Je signale ces deux aspects, car je crois qu'ils caractérisent l'esprit de confiance en l'avenir qui marque ce plan de revitalisation de l'agriculture. Tous les pays qui participent à cette réunion ont été d'accord pour fixer comme objectif principal de ce Plan la famille rurale considérée comme la principale bénéficiaire de cette intention d'amélioration, de

modernisation, de changement, et où l'objectif final est l'homme de la terre, l'exploitant agricole, sa famille et ses enfants. C'est pour cela que nous avons pensé d'abord à l'éducation. Je crois que c'est cela qui résume l'esprit qui nous a animés lorsque nous avons envisagé le PLANALC qui, je le répète, est le symbole de l'espérance qui s'ouvre à nous après une décennie perdue.

Je tiens aussi à adresser des remerciements spéciaux à toutes les personnes qui se sont trouvées engagées dans le va-et-vient continu de cette réunion pour nous la rendre plus facile ; je parle ici des personnes qui traduisent nos paroles, par un travail extraordinaire, constant, sans relâche, et aussi de tout le personnel de secrétariat qui s'est dévoué à notre service avec tant d'efficacité et tant de délicatesse. Je veux aussi, au nom de toutes les délégations, faire une mention toute spéciale à l'égard des gouvernements et des institutions internationales qui ont assisté à cette réunion du Conseil à titre d'observateurs. Le fait que notre Institut a invité ces gouvernements et ces institutions et le fait qu'ils apprécient nos efforts et y voient un moment important dans le concert des nations, tout cela devrait nous remplir d'orgueil et d'espérance ; il n'est donc que juste que nous remercions ces délégations de leur présence, de leur participation et de leur désir d'être des acteurs dans l'élaboration et l'exécution de notre plan de revitalisation de l'agriculture.

Pour conclure, en tant que membre des délégations hispanophones, je forme des vœux pour que dans deux ans nous nous rencontrions de nouveau dans notre chère mère patrie qui nous a si aimablement invités à nous réunir en Espagne ; je forme des vœux pour que nous nous y rencontrions de nouveau, animés du même esprit de fraternité, de solidarité, de volonté de modernisation, de volonté de contribuer au progrès de tous nos pays, des populations que nous représentons, et je pense en particulier à nos enfants, à l'avenir qui s'ouvre à eux. Je vous remercie, Monsieur le Président.

DISCOURS DE M. JOSE MARIA FIGUERES OLSEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE
L'ÉLEVAGE DU COSTA RICA

Mesdames et Messieurs les délégués, chers collègues. Nous, les ministres de l'Agriculture, ainsi que tous ceux qui oeuvrent dans le secteur agricole de nos pays, nous sommes investis d'une lourde responsabilité. En règle générale, nous devons nous pencher sur de nombreux problèmes qui sortent des limites du secteur agricole, comme les problèmes de routes, d'infrastructure, d'écoulement des produits, et nous devons considérer beaucoup d'autres facteurs qui concernent la production agricole proprement dite ; comme un grand nombre de ces responsabilités tombent dans le domaine d'autres secteurs, il n'en est que plus difficile pour nous de nous en acquitter à l'entière satisfaction de nos agriculteurs et de nos éleveurs. Étant donné la quantité de problèmes qui, j'en suis certain, nous concernent tous, il nous est difficile de trouver le temps qu'il faudrait consacrer à des réunions de ce genre. Maintes fois dans ma vie, il m'est arrivé de penser aux problèmes du moment au lieu de penser au futur à moyen terme du secteur agricole de nos pays.

La qualité du travail qui a été accompli à cette réunion me confirme l'importance de celle-ci. La résolution sur le rôle de la femme et des jeunes revêt une grande importance en ce qui concerne notre recherche d'une meilleure utilisation des ressources dont disposent nos pays ; et la principale et meilleure ressource dont dispose chacun de nos pays est précisément le "capital humain". Souvent, nous portons notre attention sur beaucoup d'autres ressources, nous portons notre attention sur les ouvrages d'infrastructure, sur l'amélioration des machines, sur des procédés plus perfectionnés, sur l'ouverture de débouchés, sans accorder toute l'importance qu'elle mérite à notre capital principal, la ressource humaine ; et c'est pour cela que la femme et les jeunes constituent un grand potentiel dans le contexte du secteur agricole.

La deuxième résolution qui attire mon attention est celle qui concerne l'éducation dans le domaine de l'agriculture, mais je me permets d'ajouter que cette éducation ne doit pas être dispensée seulement dans nos écoles, dans nos collèges, dans nos universités ; cette éducation doit se faire sur le terrain, avec les agents d'éducation que nous avons sur le terrain pour le moment. Nous avons l'habitude, dans nos pays, d'employer indistinctement le mot "paysan" et le mot "agriculteur", bien qu'il s'agisse de deux concepts tout à fait différents. Le paysan, c'est notre homme de terrain, nourri de nobles idéaux, doué d'une patience que chacun de nous pourrait lui envier, qui a supporté pendant de nombreuses années des niveaux de vie inférieurs à ce à quoi lui et sa famille aspirent ; l'agriculteur est une personne qui considère l'agriculture comme ce qu'elle est, comme une science et non comme un accident de la nature, et qui, la considérant comme une science, y emploie les biens d'équipement, en plus ou moins grande quantité, qu'il obtient de la façon la plus efficace qui lui permette d'en tirer chaque fois la plus haute productivité.

Cette action éducationnelle doit donc viser aussi à convertir les paysans en des agriculteurs qui conserveront leur amour de la terre, leurs nobles idéaux, leur persévérance et leur patience, mais qui sauront aussi y ajouter la technique et le savoir. Incorporer au labour du paysan la technique et le savoir, c'est là un point d'importance capitale qu'a mis en débat la délégation de la Trinité-et-Tobago lorsqu'elle a demandé comment nous allions faire pour insérer l'agriculteur de nos pays dans le Plan d'action commune. C'est cela, Mesdames et Messieurs les Ministres et les Délégués, notre responsabilité, la responsabilité des fonctionnaires de nos institutions oeuvrant dans le secteur agricole. Il a été question, aussi, de la revitalisation du secteur rural et, à cet égard, je crois que nos pays ont souvent la vue courte ; nous nous plaignons tous du problème de l'exode rural, du problème de nos villes qui s'étendent sans cesse et du coût des services qu'il faut fournir à ces villes. Cependant, ce que nous appliquons, ce sont des médecines curatives et non des médecines préventives ; par mille artifices, nous cherchons dans nos

pauvres budgets amputés la façon de construire plus de nouvelles zones urbanisées dans nos villes, d'ouvrir plus de rues, d'installer plus de branchements électriques, tout cela sans nous rendre compte que nous ne faisons qu'aggraver le problème et que nous ne trouverons jamais les ressources nécessaires pour développer l'espace rural d'où sont venus la grande majorité des habitants de ces villes. Il a été question aussi des barrières commerciales. Ici, aucun de nous ne peut jeter la première pierre, car nous avons tous des verrières que la riposte ferait voler en éclats. La vérité est que, d'une manière ou d'une autre, nous demandons tous que s'ouvrent les marchés, que s'ouvrent tous les marchés sauf le nôtre, parce que, pour notre marché, nous devons maintenir la sécurité alimentaire et que notre marché doit être le pré carré de nos propres exploitants agricoles. Tant que nous continuerons sur cette voie, nous continuerons de souffrir des mêmes maux. Dans ce domaine - et qu'il me soit permis, en toute humilité, de citer l'exemple du Costa Rica - mon pays a consenti un effort important en réduisant les droits de douane qui protégeaient notre marché intérieur, et cela, non seulement dans le secteur industriel, mais aussi dans le secteur agricole. C'est pour cela que bon nombre de nos exploitants agricoles ont dû chercher les moyens pour obtenir un meilleur rendement qui leur permette d'affronter la libre concurrence, et que certains ont dû, au prix d'un grand sacrifice et avec beaucoup de courage, chercher une autre activité parce qu'ils ne pouvaient plus supporter la concurrence dans leur propre profession. Mais cette action doit être une action de tous les pays, et nous nous sentons frustrés lorsque nous voyons que, malgré tous les changements que nous avons apportés à notre base productive, même en nous concentrant toujours sur les rares produits pour lesquels nous sommes bien compétitifs à l'échelle mondiale, nous nous heurtons encore trop souvent à des barrières injustes, à des barrières qui nous découragent malgré l'effort consenti pour améliorer notre efficience.

Ces problèmes ponctuels et beaucoup d'autres se retrouvent dans le Plan d'action commune à l'élaboration duquel l'IICA a participé si activement. Il me semble que nous devons nous engager, ici et maintenant, à continuer de collaborer et de travailler en commun, non seulement à ce Plan d'action, mais aussi dans beaucoup d'autres domaines dans lesquels nous pourrions faire beaucoup plus si nous nous en donnions les moyens. Ce Plan d'action commune doit rester concret et il doit toujours prendre en compte les différences qui existent entre les différentes sous-régions de notre hémisphère, voire entre certains pays dans chacune des sous-régions ; je parle ici des différences quant au secteur agricole de chacun de nos pays. Le Plan doit être spécifique, concret, il doit surtout, comme il l'est déjà, être constitué de projets susceptibles d'améliorer le niveau de vie de notre exploitant agricole, de notre homme de la terre, comme l'affirmait ici-même, cet après-midi, Monsieur le Ministre Bonino, de l'Uruguay.

Je tiens maintenant à exprimer ma gratitude envers de nombreuses personnes. En premier lieu, je veux remercier Monsieur Murray Cardiff, du Canada, secrétaire parlementaire, et par son canal, le Canada, pour avoir exercé avec distinction la présidence depuis la dernière réunion à Ottawa. Je tiens aussi à remercier d'une façon toute spéciale les organisateurs, toutes les personnes, femmes et hommes, mes collègues qui ont travaillé inlassablement, Dieu seul sait combien d'heures, à préparer cette réunion, et toujours avec la plus grande aménité et la plus grande amabilité, comme l'a mentionné Monsieur le Ministre Bonino. Tous mes remerciements, car l'organisation, tout comme le contenu de cette réunion, a été un franc succès.

Je tiens à remercier la mère patrie de beaucoup des délégués ici présents, je remercie, dis-je, d'une manière toute spéciale, l'Espagne pour nous avoir invités à tenir la prochaine réunion du Conseil en Espagne. Il me semble que le fait de retourner en Espagne, au moment où l'on s'apprête à célébrer le cinquième centenaire de l'arrivée de

Christophe Colomb sur nos côtes, a une importance toute particulière pour nous tous. Il me semble aussi - et je pense à l'ouverture, dès fin 1992, du marché le plus important du monde, le marché de la Communauté économique européenne, qui compte 360 millions de consommateurs potentiels de nos produits agricoles -, il me semble qu'en étant réunis en Espagne à ce moment-là nous aurons la possibilité de poursuivre les pourparlers que beaucoup de nos pays entretiennent déjà activement avec les pays européens et avec la Communauté économique européenne. Et cela, précisément, pour réaliser cette ouverture du marché dont nous avons tant parlé, pour qu'on nous prenne en considération, pour qu'on continue à nous aider à l'avenir, non seulement au moyen de programmes spéciaux, mais aussi en nous ouvrant un marché pour nos produits, où nous pourrions vendre à bon prix, au prix mondial, ce que nous produisons avec un bon rendement. Espagne, je te remercie pour ce geste noble.

Je remercie aussi mes collègues siégeant au bureau, qui m'ont aidé pendant ces journées laborieuses, je remercie spécialement Monsieur le Ministre Bonino qui m'a permis de m'absenter du bureau pour tenir diverses réunions avec des camarades de travail et des collègues ministres ou des représentants de divers pays. Le Costa Rica a profité de cette réunion pour parler avec d'autres pays au sujet des échanges de produits agricoles, au sujet de l'ouverture de nos frontières à certains produits de ces pays, au sujet aussi de débouchés possibles dans ces pays pour les denrées que nous produisons. Cet échange fécond et les relations personnelles que nous avons pu nouer avec un grand nombre de délégués, tout cela portera, j'en suis certain, des fruits dont bénéficiera notre secteur agricole. Mes remerciements aux organismes internationaux ici représentés et aux invités spéciaux qui nous ont accompagnés au cours de cette réunion et qui ont contribué par leurs apports à son succès. À Mesdames et Messieurs les délégués qui ont pris sur leur temps pour venir assister à cette réunion et qui en ont fait une rencontre fructueuse. Enfin, au nom du peuple et du gouvernement du Costa Rica, je tiens à vous exprimer, d'une façon toute spéciale, ma gratitude pour avoir désigné le Costa Rica à la présidence de cette cinquième réunion du Conseil.

Je tiens à vous remercier d'avoir partagé avec nous ces journées laborieuses, mais surtout, je dois vous remercier des paroles empreintes d'une sincère affection à l'égard de notre pays, que j'ai eu l'occasion d'entendre ici.

Dans le secteur agricole, nous ne sommes pas des diplomates et je crois donc que nous pouvons fort bien distinguer quand les choses qu'on dit sont de simples mots que prononce la bouche et quand ce sont des mots qui disent ce que sent le coeur ; les éloges que j'ai entendus, adressés à ce petit grand pays qui lutte inlassablement pour consolider sa démocratie et sa paix sociale, ce qui est une lutte de tous les jours, qui lutte pour améliorer son économie, pour atteindre un meilleur niveau de vie pour ses habitants, les paroles d'affection à l'égard du Costa Rica ne sont pas de simples mots prononcés par la bouche, mais bien des paroles qui ont été prononcées pour exprimer ce que sent le coeur.

Un grand merci à vous tous, que Dieu vous protège sur le chemin du retour, dites, je vous en prie, aux peuples et aux gouvernements des délégations qui nous ont honorés de leur présence la reconnaissance des Costariciens. J'espère que nous pourrons continuer à travailler ensemble, en progressant à petits pas, mais d'un pied ferme, pour que le secteur agricole qui a joué un rôle si important dans l'établissement de la vie économique de nos pays puisse y contribuer encore, d'une façon de plus en plus significative, de plus en plus pleinement, avec plus d'agriculteurs, avec de meilleurs agriculteurs dans tous nos pays. Je vous remercie.

DISCOURS DE M. MARTIN E. PIÑEIRO,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'IICA

Nous arrivons à la fin de la cinquième réunion ordinaire du Conseil et je suis sûr que vous serez tous d'accord avec moi pour dire que cette réunion a été particulièrement importante, qu'elle s'est déroulée dans une atmosphère d'extraordinaire cordialité et d'esprit constructif élevé ; une atmosphère où était toujours présent et sensible notre souci du secteur agricole et de l'Institut. Nous avons traité toute une série de questions que j'estime très importantes pour le présent et le futur de l'Institut, et je veux faire ressortir deux questions qui me paraissent de la plus haute importance : la première est évidemment l'adoption du PLANALC. Comme vous le dites dans le communiqué désormais appelé "de San Isidro de Coronado", il s'agit d'un instrument à la fois stratégique et opérationnel qui nous permettra de travailler en commun à certains problèmes que vous-mêmes avez reconnus comme étant prioritaires, qui sont des sujets de grande préoccupation pour le secteur agricole et qui sont, comme l'a dit une délégation, des questions à l'ordre du jour de l'action interaméricaine. C'est aussi une façon pour nous de faire front commun face aux organismes et aux pays donateurs, ou dans nos relations avec eux, et je suis sûr qu'ils seront disposés à nous aider à mettre en marche ce plan. Pour l'IICA, c'est un mandat renouvelé, c'est un mandat nouveau, qui vient en complément des mandats antérieurs. C'est aussi un énorme défi et une grande responsabilité que nous assumons avec enthousiasme, et pour le relever, nous engageons toute notre action ; mais nous voulons vous demander également à vous tous, les ministres, les délégués des gouvernements, de vous engager à nous prêter main-forte, à apporter votre appui permanent à l'Institut, pour que le Plan puisse être réellement le début d'une grande initiative d'action commune et, soyons optimistes, une contribution concrète au développement de nos pays, pour que la décennie des années 90 puisse être réellement une décennie de croissance et de développement.

L'adoption du Programme-budget est la seconde question d'importance capitale, et le fait qu'il a été adopté avec un accroissement des dépenses budgétaires, en ce moment de crise et d'énormes difficultés pour tous les pays, constitue pour nous un grand encouragement que nous reconnaissons et que nous recevons comme une extraordinaire marque de confiance dans l'Institut. Mais il reflète aussi l'engagement de vous tous et le désir que vous avez d'oeuvrer avec acharnement à cette revitalisation et à cette modernisation du secteur agricole ; il reflète également la confiance qui est la nôtre que les actions et les organismes multilatéraux sont, dans ce processus, des instruments utiles. Nous savons l'effort que représente pour tous les pays le paiement de la quote-part et c'est la raison pour laquelle nous prenons l'engagement d'administrer de la façon la plus efficace et la plus prudente possible ces ressources que vous nous avez allouées.

Il y a une petite question, qui cessera peut-être d'être petite, que je voudrais mentionner ici : le Président - dans son discours inaugural - nous a fait une suggestion qui s'accordait tout à fait avec certaines préoccupations et avec certaines lignes générales exprimées par plusieurs délégations quant à l'importance de la formation dans le travail de l'IICA. Le Président nous a suggéré de concevoir ou de construire un centre qui nous permettrait d'avoir une plus grande capacité d'action dans le domaine de la formation en vue du développement agricole, dans un contexte - comme il l'a indiqué lui-même - de paix et de démocratie. Je voudrais seulement vous dire, afin que cette question ne soit pas laissée de côté, que, pour la prochaine réunion du Comité exécutif, nous espérons pouvoir vous présenter une proposition, un projet bien étudié, qui donnera les lignes générales de la façon dont cette suggestion devrait être mise en pratique.

Mesdames et Messieurs les Délégués, en me confiant un nouveau mandat de quatre ans vous avez rendu possible la poursuite du processus qui a son origine, certes, à Montevideo, mais qui a été mis en route par l'adoption du Plan à moyen terme, à Mexico, puis à Ottawa

par la Déclaration d'Ottawa et le lancement du Plan. Aujourd'hui, avec l'adoption du Plan, nous arrivons au point crucial de ce processus, et maintenant nous incombe à tous la responsabilité d'accomplir ces tâches que nous avons décidé officiellement de nous fixer. Je tiens à exprimer ici, de façon très formelle et aussi très chaleureuse, ma reconnaissance envers tous les fonctionnaires de l'IICA qui ont collaboré avec moi pendant ces quatre années, non seulement à l'élaboration du Plan, mais aussi en ce qui concerne l'ensemble des travaux qui ont été réalisés à l'Institut. Tous ont joué un rôle très important pour tout ce qui a été fait et, en réalité, ce sont eux qui ont rendu possibles les succès obtenus, succès que vous avez eu la générosité de reconnaître tout au long de cette réunion, dans d'innombrables interventions. Je suis sûr que ces mêmes fonctionnaires déploieront un effort maximal au cours des quatre prochaines années, pour mener à bien et à bon terme les nouveaux mandats que nous avons reçus lors de cette réunion.

Monsieur le Président, je ne voudrais pas conclure sans remercier, ou plutôt sans exprimer toute une série de remerciements : en premier lieu, au gouvernement de l'Espagne qui nous a invités généreusement à nous réunir en 1991 à Madrid, offrant de la sorte un cadre extrêmement propice pour la prochaine réunion de la Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture et pour la prochaine réunion du Conseil interaméricain. Je me joins à vous, Monsieur le Président, pour remercier Monsieur le Ministre Lawson de son offre généreuse de transformer la Salle Jamaïque en une salle de l'ensemble des pays des Antilles, ainsi que de la donation qu'il a faite d'un livre que nous mettrons dans cette salle. Je voudrais demander aussi aux autres pays des Antilles d'envoyer chacun quelque chose pour cette nouvelle "Salle Antilles", afin qu'elle offre une image non seulement de la Jamaïque comme maintenant, mais bien de l'ensemble de la sous-région. Je crois que l'offre de Monsieur le Ministre Lawson est une manifestation de la participation de plus en plus active des pays des Antilles aux travaux de l'Institut, du sentiment d'appartenance qu'ont les pays des Antilles au sein de l'IICA, et je considère qu'un

grand pas a été fait dans ce sens et que nous devons continuer dans cette direction. Je tiens à remercier Monsieur le Ministre Bonino et Monsieur le Ministre Demacque pour les commentaires qu'ils viennent de faire. Je tiens aussi à remercier tout le personnel de soutien logistique, les traducteurs, toute cette grande armée de vaillantes personnes qu'aucune des délégations n'a pu voir, car elles étaient cachées quelque part, accomplissant le travail de soutien, mais qui sont les personnes qui rendent possible toute réunion de ce genre.

Je tiens également, Monsieur le Président, à exprimer ma reconnaissance à deux personnes : en premier lieu, à M. Félix Cirio qui, en tant que coordinateur du Plan, a été la cheville ouvrière qui m'a permis, en tant que Directeur général, de présenter le Plan, de l'élaborer et de remplir le mandat d'Ottawa. C'est pour cela que j'adresse des remerciements tout spéciaux à M. Cirio, puisque, comme vous le savez, il a quitté l'Institut pour assumer la présidence de l'INTA, dans son pays, l'Argentine qui est aussi mon pays. Et aussi à une deuxième personne, Monsieur le Président, qui est une des personnes qui ont rempli des fonctions de soutien ; cette personne est ma femme, Cecilia Piñero qui, en plus, m'a accompagné pendant ces quatre années et a joué un rôle important à l'appui de ma gestion et devra certainement m'accompagner ici pendant quatre années encore.

Finalement, je tiens à remercier le peuple et le gouvernement du Costa Rica et à vous remercier particulièrement, Monsieur le Ministre, pour l'appui extraordinaire que vous nous avez donné au cours de la préparation de la réunion, pour l'appui permanent qu'en tant que pays siège vous nous accordez à l'occasion de toutes les activités de l'Institut ; à vous remercier aussi pour ce que je considère comme un exercice extraordinairement brillant de la présidence. C'est donc avec un grand plaisir que j'observe la tradition que nous avons à ces réunions du Conseil interaméricain et qui voudrait que je vous remette le marteau avec lequel vous avez exercé la présidence. Cependant, Monsieur le Président, dans le cas présent, j'ai un problème : nous vous avons remis un marteau semblable, il y a à peine quatre mois en

votre qualité de président du Comité exécutif. Je me suis donc permis de prendre deux décisions : la première est d'accorder le marteau à Monsieur le Ministre Bonino qui a lui aussi exercé la présidence avec une maîtrise extraordinaire, en tant que président suppléant. La deuxième décision, Monsieur le Président, est de vous faire un cadeau spécial pour remplacer le marteau, un cadeau qui sera aussi un souvenir de l'Institut et vous rappellera, je l'espère, votre présidence de cette réunion du Conseil. Le cadeau que je vous offre au nom de tous vos collègues, de tous les délégués, est une reproduction en argent de la statue que nous avons dans le patio de l'Institut et qui représente un paysan costaricien. Merci à tous.

**VOLUMES DISPONIBLES DANS LA SERIE DE
DOCUMENTS OFFICIELS**

- Doc.
No.**
1. Plan General del IICA
(1970 – español e inglés)
 - 2* Comisión Asesora
(1970 – español e inglés)
 - 3 Resoluciones del CIES sobre Desarrollo Rural
(1971 – español)
 - 4 Undécima Reunión Anual de la Junta Directiva – San Salvador, El Salvador,
5 a 9 de mayo de 1972
(español e inglés)
 - 5 Sexta Conferencia Interamericana de Agricultura – Lima, Perú, 27 de mayo
a 2 de junio de 1971
(español)
 - 6* Duodécima Reunión Anual de la Junta Directiva – Santiago, Chile, 10 a 13
de mayo de 1973
(español e inglés)
 - 7 Principales Resoluciones de la Junta Directiva – Washington, D.C. Período:
1962–1972
(español e inglés)
 - 8 Décimotercera Reunión Anual de la Junta Directiva – Caracas, Venezuela,
16 a 18 de mayo de 1974
(español e inglés)
 - 9* Décimocuarta Reunión Anual de la Junta Directiva – Ottawa, Canadá, 6 a 9
de mayo de 1975
(español e inglés)
 - 10* Implementación del Plan General del IICA. Elementos para su Análisis
(1976 – español e inglés)
 - 11 Décimoquinta Reunión Anual de la Junta Directiva – Washington, D.C., 6 a
12 de mayo de 1976
(español e inglés)

* Epuisé

- 12* Reglamento y Normas del Fondo Simón Bolívar
(1977 – español e inglés)
- 13* Décimosexta Reunión Anual de la Junta Directiva – Santo Domingo, República Dominicana, 11 a 19 de mayo de 1977
(español e inglés)
- 14* Séptima Conferencia Interamericana de Agricultura – Tegucigalpa, Honduras, 5 a 10 de setiembre de 1977
(español e inglés)
- 15* Plan Indicativo de Mediano Plazo. El IICA en los próximos Cinco Años
(1977 – español e inglés)
- 16 Decimoséptima Reunión Anual de la Junta Directiva – Asunción, Paraguay, 22 a 24 de mayo de 1978
(español e inglés)
- 17* Décimooctava Reunión Anual de la Junta Directiva – La Paz, Bolivia, 14 a 16 de mayo de 1979
(español e inglés)
- 18 Décimonovena Reunión Anual de la Junta Directiva – México, D.F., 22 a 26 de setiembre de 1980
(español e inglés)
- 19 Principales Resoluciones de la Junta Directiva – Washington, D.C. Período: 1973–1980
(español e inglés)
- 20 Primera Reunión Extraordinaria de la Junta Interamericana de Agricultura – San José, Costa Rica, 17 a 19 de febrero de 1981
(español e inglés)
- 21 Octava Conferencia Interamericana de Agricultura – Santiago, Chile, 6 a 11 de abril de 1981
(español e inglés)
- 22 Documents de Base: Convention sur l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture: Règlements de procédure du Conseil interaméricain de l'agriculture, du Comité exécutif et de la Direction générale
(Troisième édition, 1990 – français, espagnol, anglais et portugais)
- 23 Résolutions de l'Institut interaméricain des sciences agricoles pertinentes à l'IICA
(1984 – français, espagnol, anglais et portugais)

* Epuisé

- 24 Primera Reunión Ordinaria del Comité Ejecutivo y de la Junta Interamericana de Agricultura – San José, Costa Rica, 9 a 12 de junio de 1981, y Buenos Aires, Argentina, 7 a 13 de agosto de 1981, respectivamente (español e inglés)
- 25 Deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José, Costa Rica, 12-17 septembre, et 25-26 octobre, 1982 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 26 Deuxième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – San José, Costa Rica, 27-29 octobre, 1982 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 27 Politiques générales de l'IICA (1982 – français, espagnol, anglais et portugais)
- 28 Plan à moyen terme 1983-1987 (1982 – français, espagnol, anglais et portugais)
- 29 Deuxième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – Kingston, Jamaïque, 24-28 octobre, 1983 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 30 Quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José, Costa Rica, 2-7 décembre, 1984 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 31 Cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José, Costa Rica, 29 juillet – 2 août 1985
- 32 Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – Montevideo, Uruguay, 21-25 octobre, 1985
- 33 Sixième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José, Costa Rica, 13-17 juillet, 1986 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 34 Rapport de la Troisième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – Mexico, D.F., Mexico, 27-30 octobre, 1986 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 35 Plan à moyen terme 1987-1991 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 36 Septième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José, Costa Rica, 15-17 juin, 1987 (français, espagnol, anglais et portugais)

- 37 Programme II: Mise au Point et Transfert de Technologies. Lignes d'action pour la coopération, juin 1987
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 38 Programme I: Analyse et Planification de la Politique Agricole. Lignes d'action pour la coopération, juin 1987
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 39 Programme III: Organisation et Administration du Développement Rural. Lignes d'action pour la coopération, novembre 1987
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 40 Programme IV: Commercialisation et Industrie Agricole. Lignes d'action pour la coopération, septembre 1987
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 41 Programme V: Santé Animale et Santé Végétale. Lignes d'action pour la coopération, novembre 1987
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 42 Compte rendu de la IX^e Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture – Ottawa, Canada, 29 août – 2 septembre 1987
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 43 Compte rendu de la Quatrième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – Ottawa, Canada, 31 août – 4 septembre 1987
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 44 Orientations pour le programme de travail du Centre de projets d'investissement (CEPI) dans le cadre du Plan à moyen terme, janvier 1988
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 45 Compte rendu de la Huitième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José, Costa Rica, 1-4 août 1988
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 46 Compte rendu de la Neuvième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif – San José, Costa Rica, 12-16 juin 1989.
(français, espagnol, anglais et portugais)

- 47 **Compte rendu de la Cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – San José, Costa Rica, 8-12 octobre 1989 (français, espagnol, anglais et portugais)**

N.B.: On peut se procurer un exemplaire de cette série en écrivant à:
**Dirección para la Coordinación de
Asuntos Institucionales
Sede Central del IICA
Apartado 55 – 2200 Coronado
Costa Rica**

Ce document a été édité et publié par la Direction pour la Coordination des affaires institutionnelles de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture.

Cet ouvrage a été achevé d'imprimer en mars 1990 et tiré à 150 exemplaires.





INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE

Apdo. 55-2200 Coronado, Costa Rica - Tel: 29-02-22 - Cable: IICASANJOSE - Telex: 2144IICA

FINC. 1229 IICA SC FACSIMIL (506)294741 IICA COSTA RICA